

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE
DU VENDÔMOIS

Fondée en 1862

Reconnue d'utilité publique par décret du 15 mars 1877

1992

Publié avec le concours des Archives de France

SOMMAIRE

Actes de la Société	3
Compte d'exploitation de l'année 1991, <i>par Jacques Aubert</i>	8
Activités de la Société pour l'année 1991	10
Sortie annuelle, <i>par Jean-Claude Pasquier</i>	12
Bibliothèque de la Société, <i>par Jacques de Saint-Salvy</i>	13
Lire et délire 1991, <i>par Jacques de Saint-Salvy</i>	16
Des Vendômois à travers le Monde	17
La fête du livre régional, <i>par Jacques de Saint-Salvy</i>	18
Synopsis ornithologique, <i>par Alain Perthuis</i>	19
Louis I ^{er} de Bourbon, comte de Vendôme, <i>par Christian de l'Eprevier</i>	61
Une famille vendômoise, <i>par Michel Buffereau</i>	72
Heurs et malheurs de l'octroi à Montoire, <i>par André Motheron</i>	74
1791-1991 : un « Bicentenaire vendômois », <i>par Philippe Rouillac</i>	79
Qui se souvient de la comtesse d'Ash ?, <i>par Jean Arnould</i>	85
Notes sur les dévotions populaires de l'arrondissement de Vendôme, <i>par Jacques Cartaud</i>	88



SYNOPSIS ORNITHOLOGIQUE

Rédacteur : *Alain Perthuis*

En 1862, se dessinent les prémices de l'ornithologie locale, quand la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois acquiert les premières pièces naturalisées, actuellement déposées au Musée de Vendôme. Malheureusement, il n'existe pas d'inventaire exhaustif de ces collections et tout particulièrement celle de M. Pesson, de Savigny-sur-Braye, rassemblée dans l'arrondissement entre 1830 et 1860, mais quelques notes et rubriques consignées dans les bulletins de la Société. A cette époque, il est possible de consulter les travaux de Marchand pour l'Eure-et-Loir (1863 à 1877) et Gentil pour la Sarthe (1878), régions proches et dont certaines informations nous intéressent.

Il faut attendre 1907 pour voir la publication de la première synthèse ornithologique loir-et-chérienne, sous la plume d'Etoc, ecclésiastique officiant notamment à Cormenon, dans le *Bulletin* de la Société d'Histoire Naturelle du Loir-et-Cher.

Entre 1914 et 1917, Coursimault publie, dans la *Revue française d'Ornithologie*, une étude sur les oiseaux chanteurs de la région de Vendôme, mais d'un usage limité en ce qui nous concerne. En 1919, Cottureau synthétise ses observations entre 1890 et 1920 sur le plateau calaisien qui nous touche directement. Sa collection, d'ailleurs toujours visible au Musée de Saint-Calais, a été enrichie d'éléments postérieurs dont nous avons pu tenir compte. Tout ce début de siècle est essentiellement marqué par l'activité primordiale de Roger Reboussin, peintre animalier de Sargé-sur-Braye, qui nous laissera une bonne cinquantaine de notes et publications dans diverses revues, surtout la *Revue française d'Ornithologie*, jusqu'en 1957, parmi lesquelles un bilan très complet de l'avifaune locale de ce premier tiers du xx^e siècle édité en 1935 au titre de mémoire de la Société Ornithologique et Mammalogique de France.

Depuis cette date, il n'existe que des renseignements ponctuels sur l'avifaune indigène, souvent dispersés dans des travaux plus généraux. Au début des années soixante-dix, à l'occasion des prospections entreprises dans le cadre de l'*Atlas des oiseaux nicheurs de France*, germe le renouveau de l'ornithologie de terrain (une section de jeunes se crée au lycée Ronsard à Vendôme) et, en 1980, naît l'Association Perche Nature* qui va désormais animer un réseau d'ornithologues dynamiques et rassembler en dix ans une documentation unique** sur les oiseaux du Perche et de la vallée du Loir.

C'est l'ensemble de ces éléments dont nous tentons l'analyse que nous présentons ici.

Notre reconnaissance toute spéciale est due à tous les collaborateurs bénévoles qui ont consacré beaucoup de leurs loisirs aux recherches sur le terrain pendant cette décennie : Adamski A., Beautru A., Bled X., Bourguignon P., Brichambaut J.-D., Brillard B., Cabaret M., Canneaux S., Catherinot Y., Cense T., Chambris S., Charbonnier L., Chevallier P., Copleutre J.-M., Corfmat C., Cornet D., Cornuaille V., David A., Dhuicque V., Dorioz J.-M., Doublet M., Drieu J.-N. (†), Drouin J.-J., Dubois P., Dutertre A., Duvigneau F., Gasselín P., Germond C., Germond N., Gervais M., Granger B., Guellier M., Haslé D., Hippolyte S., Housier A., Jacheet E., Jubault P., Juignet E., Lafontaine H., Laquière L., Léger F., Lemay D., Mansion D., Mansion E., Mansion J.-P., Matheron J., Maubert P., Mauchien J.-P., Meunier C., Mignot J.-P., Morcau G., Muselet D., Neri C., Niel J., Odier B., Paineau G., Paris M., Péchard J., Perrin E. (†), Perrot M., Perthuis A., Petel E., Pietri C., Pilon D. (†), Pineau Y., Plateau S., Réty Y., Rideau C., Rufflet J.-C., Ruffray X., Salmon F., Sauvé G., Service technique Fédération des Chasseurs du Loir-et-Cher, Solet T., Spaeth A., Tripault P., Turgis M., Vandromme D., Volant P.

Parmi ceux-ci, une pensée toute particulière s'adresse à Dominique Pilon, trop prématurément disparu en 1986, en compagnie de qui j'ai commencé à découvrir la région étudiée, dès les années soixante-dix, et partagé de nombreuses joies ornithologiques.

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois a bien voulu assurer la publication de ce synopsis. Nous exprimons notre cordiale gratitude à son président, M^e Rouillac.

Marie-Paule Paris s'est chargée de la dactylographie du manuscrit, qu'elle en soit vivement remerciée, ainsi que les illustrateurs : Mansion D., Mauchien J.-P., Turgis M., crédit photos : Cense T. (p. 14), Gervais M. (p. 25, 34, 38), Monchâtre T. (p. 22), Paris M. (p. 4), Perthuis A. (p. 4, 6, 12, 17, 18, 20, 21, 27, 33), Salmon F. (p. 12, 13).

Enfin, d'une manière générale et posthume, nous ne saurions oublier nos prédécesseurs qui par leurs observations et leurs publications, nous ont ouvert la voie.

** Atlas de répartition en période de reproduction (1980-1982 + actualisation 1983-1985) et en hiver (1981-1984) ; études spécifiques : corvidés sociaux (1983), limicoles nicheurs (1984), cochevis huppé (1985), etc. ; recherches quantitatives : rapaces nicheurs (1979-1980), oiseaux nicheurs des cours d'eau (1984), anatidés hivernants (mi-janvier chaque hiver) ; calendrier migratoire...

* Association Perche Nature, Maison de Consigny, 41170 Mondoubleau.

AVERTISSEMENT

Le présent travail prend en compte les observations collectées de 1980 à 1989, consignées dans le fichier de l'Association Perche Nature. Pour chaque espèce, quelques mots évoquent d'abord le statut actuellement connu qui est ensuite plus ou moins développé suivant l'état de nos connaissances. Puis, en italique, figure brièvement le statut passé à titre de comparaison.

La classification suit la séquence préconisée par K. H. Voous (*Ibis*, 1973, 115, 612-638, et 1977, 119, 223-250 et 376-406), aujourd'hui largement adoptée. Les noms français sont ceux de la liste « LPO » des *Oiseaux de l'Ouest Paléartique* (1989). L'identification des espèces n'est absolument pas abordée. Les chiffres en petits caractères, intercalés dans le corps du texte, renvoient à la bibliographie.

CONVENTIONS UTILISÉES

Visible toute l'année : peut se rencontrer sur tout le cycle annuel, ce qui n'implique pas nécessairement la sédentarité des individus

Migrateur	: Observé lors des passages (transit)
Estivant	: Séjourne à la belle saison
Nicheur	: Qui élève ses jeunes
Hivernant	: Séjourne pendant les mois d'hiver
Occasionnel	: Trois, et moins, observations connues
Rare	: Non noté chaque année, plus de trois observations
Régulier	: Observé chaque année
Sédentaire	: Observation toute l'année des mêmes individus
FIR	: Fonds d'Intervention pour les Rapaces
BIROE	: Bureau international de Recherches sur les Oiseaux d'Eau
GIC	: Groupement d'Intérêt cynégétique
LPO	: Ligue pour la Protection des Oiseaux

Début, milieu et fin de mois correspondent aux 1^{re}, 2^e et 3^e décades.

En l'absence de donnée chiffrée, les observations circonstanciées concernent un individu.

Toutes les observations non référencées proviennent du fichier Perche Nature.

CADRE GÉOGRAPHIQUE

Notre secteur d'étude, théâtre privilégié de l'Association Perche Nature, couvre l'intégralité de la région perchonne du Loir-et-Cher, Val de Loir inclus, et partiellement le Perche d'Eure-et-Loir jusqu'à la longitude de Cloyes-sur-le-Loir à l'est, la vallée de l'Ozanne au nord. À l'ouest, la vallée de la Braye a schématiquement servi de limites. Pour arbitraire qu'elle soit, cette délimitation s'appuie sur le découpage cartographique de l'Institut Géographique National, dont la trame est fréquemment utilisée pour les inventaires.

À l'intérieur de ce cadre de référence, d'environ 2 000 km², se rencontre une gamme de milieux, conjonc-

tion de la nature et de la culture, qui engendre la diversité de l'avifaune.

Le climat, de type océanique, se montre doux et moyennement humide (600-700 mm/an) avec un air maritime d'ouest dominant et un maximum de précipitations en automne-hiver, entraînant régulièrement l'inondation hivernale des vallées. Pendant la décennie quatre-vingt, il faut signaler la succession de vagues de froid des hivers 1985-1986-1987 qui ont anéanti considérablement certaines espèces, et la sécheresse de 1989.

L'argile à silex domine le terrain et surmonte soit la craie du crétacé supérieur qui affleure en escarpements sur les coteaux du Val de Loir, soit les sables du Perche plus localement. Elle est fréquemment recouverte de limon des plateaux. Les alluvions récentes n'apparaissent que dans les vallées du Loir et de la Braye.

Sur le modelé des collines vigoureuses (altitudes variant de 60 à 256 mètres), l'arbre dominait dans ce paysage bocager de polyculture et d'élevage avant la débocagisation intense, allant jusqu'à rectifier le tracé des cours d'eau, depuis trois décennies. Le reliquat de ce passé champêtre, aujourd'hui bien discontinu, se remarque encore dans le secteur nord de la région étudiée.

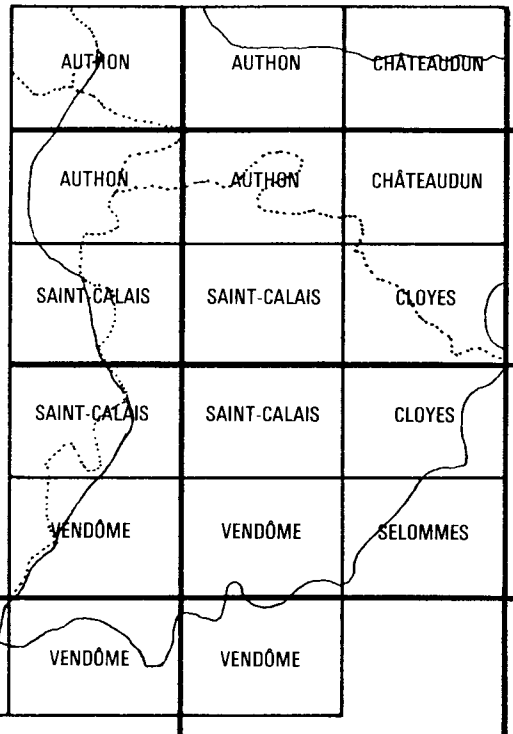
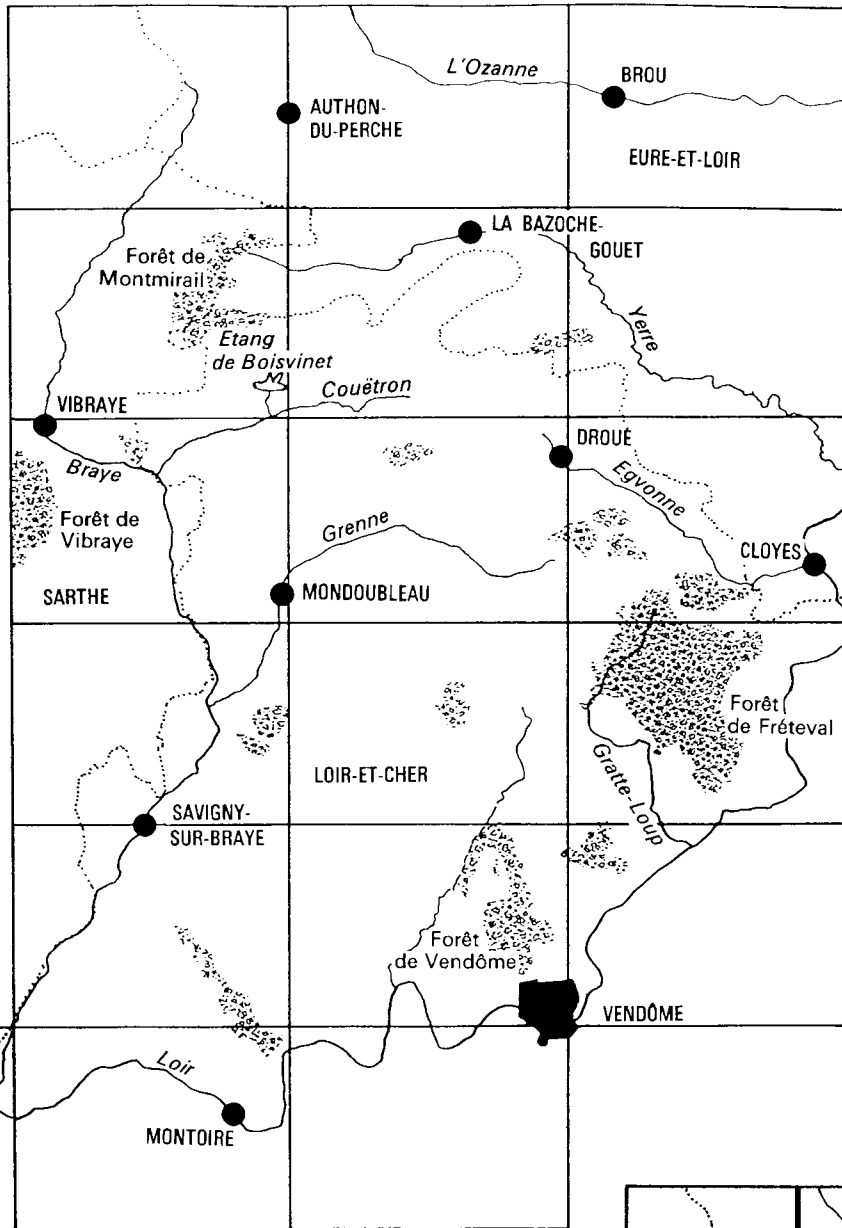
Les herbages ont aussi considérablement régressé et, en 1980, un tiers de la surface agricole utile appartenait aux céréales, entraînant un assainissement important depuis une dizaine d'années.

Avec un taux de boisement inférieur à 20 %, la forêt n'occupe qu'une place modeste, le chêne sessiliflore y domine. Les massifs les plus remarquables sont la forêt de Fréteval (3 800 hectares) malheureusement trop enrésinée depuis les années soixante, de Montmirail (1 600 hectares) peu explorée du point de vue ornithologique, de Vendôme (1 000 hectares) mutilée par le TGV Atlantique et bientôt ses corollaires, ainsi que quelques bois de taille inférieure, tels ceux jalonnant le flanc droit de l'Eggonne entre Bouffry et Villebout, ou encore le complexe sis au nord de Montoire-sur-le-Loir. Le réseau hydrographique, fort de plus de 300 kilomètres de rivières, sans compter les nombreux ruisseaux, offre deux vallées d'importance : celle de la Braye qui présente encore, bien que réduits, les plus beaux ensembles de prairie de fauche et surtout celle du Loir dont les méandres se déroulent sur une centaine de kilomètres, dans un val encaissé, siège de ces nouveaux biotopes que sont les exploitations de graviers, mais dont les rives ont pratiquement tout perdu de leurs caractères marécageux et naturels du début du siècle.

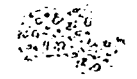
Les étangs sont également peu nombreux, les 35 hectares de celui de Boisvinet/Le Plessis-Dorin - Saint-Avit le vouent au gigantisme ! et son statut de réserve depuis 1975 (Comité départemental de Protection de la Nature et de l'Environnement puis Fédération départementale des Chasseurs) le rend attractif pour l'avifaune aquatique, surtout migratrice. Ensuite, les étangs de La Chapelle-Guillaume et de Rahart sont les plus significatifs.

Le Perche méridional est resté à l'écart des villes, Brou (3 844 habitants, INSEE, 1982), Cloyes-sur-le-Loir (2 653 habitants), Montoire-sur-le-Loir (4 431 habitants), Savigny-sur-Braye (2 015 habitants), Vendôme (18 218 habitants), offrant un tissu de bourgs campagnards et surtout un habitat rural dispersé.

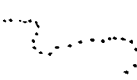
CADRE GÉOGRAPHIQUE



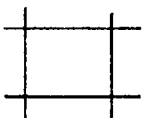
Légende



Bois et forêts



Limite départementale



Quadrillage 1/25000 de l'IGN suivant l'assemblage ci-contre

XVIII

XIX

XX



Bocage percheron



Vallée du Loir



Prairie vallée de la Braye



Massif boisé



Chemin du Perche



Ballastière vallée du Loir

SYNOPSIS ORNITHOLOGIQUE

PLONGEON CATMARIN *GAVIA STELLATA*

Migrateur occasionnel : un les 14 et 15 février 1985 et un le 26 novembre 1985 à Ruillé-sur-Loir^{6 his, 17}.

Deux observations à la fin du siècle précédent : le 4 janvier 1899 à Cloyes-sur-le-Loir et quelques années auparavant à Châteaudun⁴⁷.

PLONGEON ARCTIQUE *GAVIA ARCTICA*

Migrateur occasionnel : un juvénile du 11 au 17 décembre 1987 à Saint-Firmin-des-Prés.

Auparavant en décembre 1971, puis 9 oiseaux du 19 au 24 décembre 1972 près de Cloyes-sur-le-Loir^{32, 33}.



Ce 16 décembre 1987, la ballastière de Saint-Firmin-des-Prés accueille un jeune plongeon arctique, hôte prestigieux et rare.

PLONGEON IMBRIN *GAVIA IMMER*

Migrateur occasionnel : un pendant une semaine le 28 novembre 1982 à Montigny-le-Gannclon.

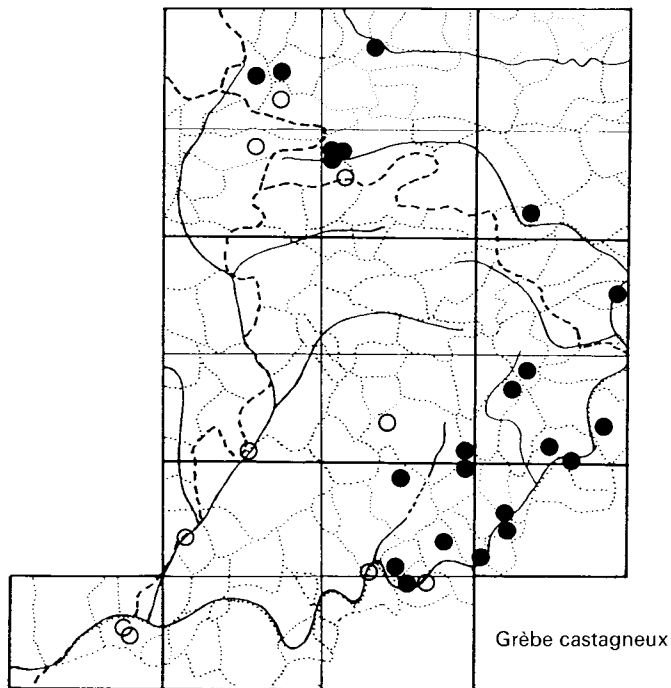
Au siècle dernier : tué à Thoré-la-Rochette²⁹ avant 1864 et un juvénile tué à Vendôme en mars 1865¹.

GRÈBE CASTAGNEUX *TACHYBAPTUS RUFICOLLIS*

Visible toute l'année. Nicheur régulier sur les étangs, mares, ballastières riches en végétation aquatique et parfois les anses calmes du Loir, Douy, Naveil?, Saint-Firmin-des-Prés, de l'Yerre à Courtalain, et peut-être de la Braye? Population nicheuse estimée à 20-30 couples (carte n° 1).

Présent de manière dispersée sur tout le réseau fluvial, y compris en agglomération vendômoise, en saison inter-nuptiale, soit de septembre à mars.

Statut passé identique avec toutefois une reproduction fluviale plus affirmée semble-t-il! A contrario, la colonisation des ballastières est récente...



Légende des symboles

- Lieux de nidification certaines
 - Lieux de nidification possible
 - Observation hors période de nidification
- } Sauf pour les Freux

Freux :

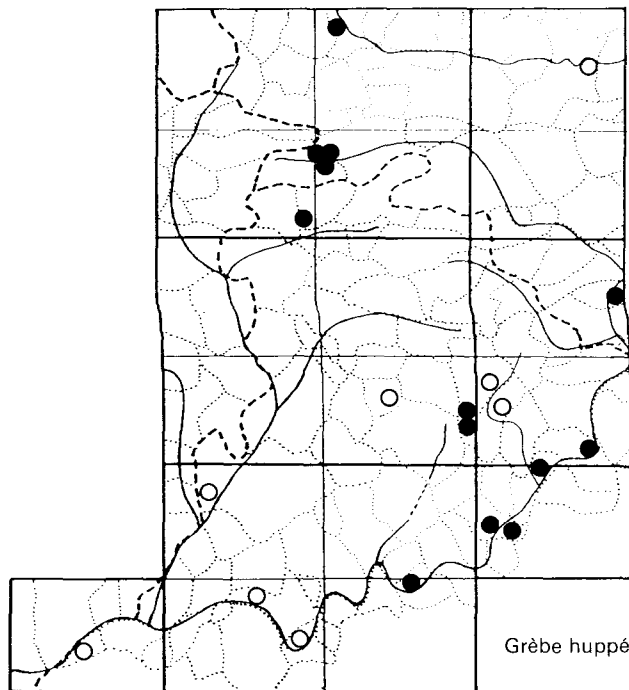
- > 50 nids
- > 20 < 50
- < 20 et non dénombré

GRÈBE HUPPÉ *PODICEPS CRISTATUS*

Nicheur estivant dont une fraction hiverne sur les grands étangs/La Chapelle-Guillaume, Le Plessis-Dorin - Saint-Avit, Rahart, en développement sur les gravières du Val de Loir (carte n° 2). La population s'élève à 15-20 couples, gonflée d'un nombre équivalent d'individus non nicheurs, prospectant de nouveaux sites? Cette installation se concrétise depuis une vingtaine d'années, notamment à partir de 1977 à Rahart, de 1986 à Saint-Firmin-des-Prés et 1989 à Pezou. Seul l'étang de Boisvinet/Le Plessis-Dorin - Saint-Avit^{13, 41, 43, 39} est connu abriter un couple depuis le début du siècle au moins, mais héberge plusieurs familles aujourd'hui.

Une bonne dizaine d'individus hiverne en moyenne en l'absence de gel, avec une tendance à la hausse ces dernières années (maximum 36 en janvier 1989). L'espèce apparaît exceptionnellement sur le Loir : un sujet pendant 15 jours en décembre 1988 à Saint-Ouen.

Considéré comme rare à très rare dans le passé, aucun changement de statut n'est signalé jusqu'en 1953 au moins⁴³.



GRÈBE JOUGRIS *PODICEPS GRISEGENA*

Migrateur occasionnel : 1 puis 2 oiseaux adultes entre les 22 et 29 mars 1983 sur l'étang de Boisvinet/Le Plessis-Dorin - Saint-Avit.

Un groupe de 4-5 oiseaux a été noté dans la décennie soixante-dix près de Cloyes-sur-le-Loir.

GRÈBE ESCLAVON *PODICEPS AURITUS*

Migrateur occasionnel : le 11 février 1985 sur les ballastières de Montigny-le-Gannelon.

Non mentionné auparavant.

GRÈBE À COU NOIR *PODICEPS NIGRICOLLIS*

Migrateur rare entre octobre et mars : un en octobre 1980 près de Cloyes-sur-le-Loir et le 21 octobre 1980 à Saint-Firmin-des-Prés, le 16 janvier 1983 à Ruillé-sur-Loir³⁰, le 28 août 1988 à Saint-Firmin-des-Prés. 2 individus différents le 5 et du 8 au 15 mars 1989 à Villiers-sur-Loir, à Pezou du 24 septembre au 5 octobre 1989 et (le même ?) le 19 octobre 1989 à Saint-Firmin-des-Prés.

Il existe, par ailleurs, 4 mentions de la décennie soixante-dix : 4 oiseaux le 2 novembre 1972 aux étangs de Rahart, 2 le 24 mars 1973 sur le même site, 1 le 27 décembre 1973 sur l'étang de Boisvinet/Le Plessis-Dorin - Saint-Avit où un autre est vu le 31 octobre 1974.

A notre périphérie, le grèbe à cou noir niche depuis 1981 dans le Perche d'Eure-et-Loir à Saint-Eliph¹³ et 1983 dans le Perche ornais près de Longny-au-Perche²³ et, depuis, ce dynamisme s'étend dans le Nord-Ouest français.

GRAND CORMORAN *PHALACROCORAX CARBO*

Migrateur régulier dont la fréquence et l'abondance, vol jusqu'à 38 individus, s'accroissent, notamment depuis 1986 sur les gravières et les étangs. Pour l'anecdote,

un oiseau a été enregistré perché au sommet du château d'eau de Saint-Marc-du-Cor le 28 septembre 1986.

Visible entre août et mai (limites : 6 août - 12 mai) mais pas encore noté en mars, avec un passage marqué en septembre-octobre (55 % des observations). Les contacts d'avril-mai concernent essentiellement des immatures. La migration pré-nuptiale n'a pas été détectée.

A la mi-octobre 1985, un sujet porteur d'une bague hollandaise heurte une ligne à haute tension près de Lunay.

Migrat régulièrement à la fin du siècle dernier puis s'était raréfié ensuite.

BUTOR ÉTOILÉ *BOTAURUS STELLARIS*

Migrateur rare en hiver : février-mars 1983 à Cloyes-sur-le-Loir, le 17 janvier 1985 à Morée, le 18 janvier 1985 à Pezou, le 2 décembre 1986 à Romilly-du-Perche, le 12 janvier 1989 à Fréteval.

Probablement nicheur au siècle précédent le long du Loir³⁶, disparu ensuite... mais aurait chanté au printemps 1979 à l'étang de Bréviande/Romilly-du-Perche.

BLONGIOS NAIN *IXOBRYCHUS MINUTUS*

Migrateur occasionnel : octobre 1983 à l'étang de Boisvinet/Le Plessis-Dorin - Saint-Avit, et un mâle le 3 mai 1985 le long du Loir à Saint-Firmin-des-Prés.

Estivant nicheur autrefois répandu (Loir et étangs), les derniers représentants disparaissent dans la décennie soixante d'après les témoignages recueillis.

HÉRON BIHOREAU *NYCTICORAX NYCTICORAX*

Migrateur occasionnel : adulte le 4 juin 1984 à Sougé, 2 le 2 novembre 1985 à Savigny-sur-Braye.

Il n'existe que 2 mentions antérieures : adulte en 1910 près de Vance⁹ et un autre début juin 1976 près de Vendôme.

HÉRON CRABIER *ARDEOLA RALLOIDES*

Migrateur occasionnel au siècle précédent : tué à Sougé avant 1865²⁹.

AIGRETTE GARZETTE *EGRETTA GARZETTA*

Migrateur occasionnel : vu une fois à la fin de la décennie soixante-dix près de Cloyes-sur-le-Loir.

GRANDE AIGRETTE *EGRETTA ALBA*

Migrateur occasionnel : le 31 octobre 1982 à l'étang de Boisvinet/Le Plessis-Dorin - Saint-Avit, le 10 avril 1984 à Miermaigne où elle est de nouveau présente le 23 septembre 1989.

Une aigrette indéterminée avait été signalée l'hiver 1978-1979 près de Droué, s'agissait-il de cette espèce ou de l'aigrette garzette ?

HÉRON CENDRÉ *ARDEA CINEREA*

Visible toute l'année. Depuis 1983, nicheur régulier localisé. Cette année-là, un couple élève 2 jeunes à l'étang du Vieux Moulin/La Chapelle-Guillaume. En 1984, un déplacement s'opère vers l'étang de Boisvinet/Le Plessis-Dorin - Saint-Avit régulièrement occupé depuis, la colo-



Héron cendré, étude de terrain (dessin M. Turgis)

nie se développant avec un effectif de 22 couples en 1989. Sur les lisières de notre secteur d'étude, 2 nids sont notés en 1986 à Douy et 3 en 1988 à Micrmaigne.

Migrateur et hivernant régulier en petit nombre sur toute la région, avec des mouvements plus perceptibles en septembre.

Le héron cendré existe depuis longtemps dans la région, mais aucun témoignage précis de sa reproduction n'est mentionné avant la fin des années cinquante à Vendôme, puis en 1970-1972 à Pezou et 1975 à Saint-Firmin-des-Prés.

HÉRON POURPRE *ARDEA PURPUREA*

Migrateur occasionnel : un juvénile le 8 août 1987 à Saint-Firmin-des-Prés.

Auparavant, un vers 1967, toujours à Saint-Firmin-des-Prés, année où un jeune bague au nid en Hollande, deux mois plus tôt, est tué le 15 août à La Chapelle-Guillaume, et un le 6 septembre 1976 à Rahart.

CIGOGNE NOIRE *CICONIA NIGRA*

Migrateur rare : août 1981 à Saint-Firmin-des-Prés, adulte le 15 mai 1984 à Bouffry, adulte le 14 septembre 1986 en migration active à La Chapelle-Guillaume, 2 le 22 juin 1989 à Unverre, 2 le 20 juillet 1989 à Azé.

Encore plus rare dans le passé : probable à Saint-Agil en 1906¹³, à Montoire-sur-le-Loir avant 1907¹³, et août 1959 à Miermaigne²⁸.

CIGOGNE BLANCHE *CICONIA CICONIA*

Migrateur rare : les 16 et 18 septembre 1986 à Montoire-sur-le-Loir, le 8 mai 1987 à Arrou, 5 oiseaux le 19 mai 1987 à Saint-Firmin-des-Prés, mi-septembre 1987 à Droué, une migrant le 3 juin 1989 à Ruan-sur-Eggonne.

Rare aussi naguère : mai 1903 à Pezou¹³, juin 1906 à Cormenon¹³, entre 1929 et 1940 une fois à Chauvigny-du-Perche¹⁹, et 7 individus en 1979 à Droué.

IBIS FALCINELLE *PLEGADIS FALCINELLUS*

Migrateur occasionnel au siècle précédent : avant 1867 entre Brou et Illiers²⁰.

SPATULE BLANCHE *PLATALEA LEUCORODIA*

Migrateur occasionnel dans le passé : un juvénile tué à Savigny-sur-Braye avant 1865²⁹, une autre vers 1900 à l'étang de Boisvinet/Le Plessis-Dorin - Saint-Avit¹³.

FLAMANT INDÉTERMINÉ *PHOENICOPTERUS SPECIES*

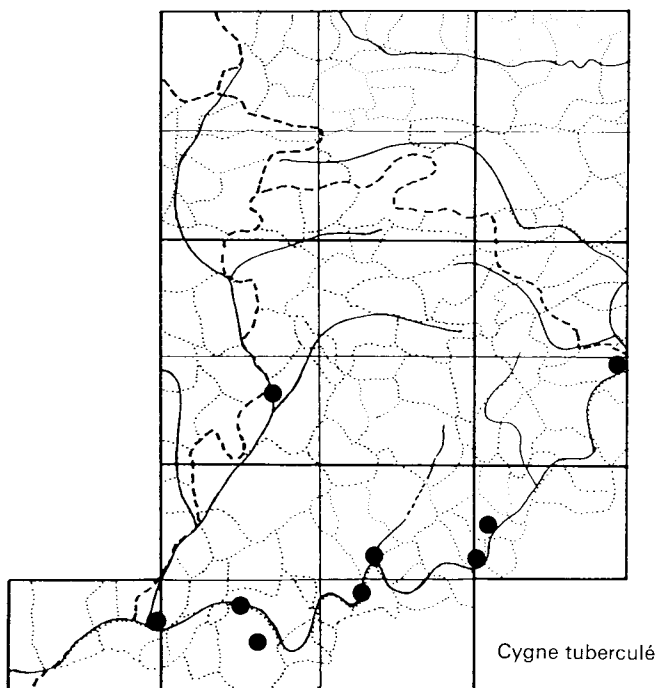
Migrateur occasionnel, échappé de captivité ? : un sur les ballastières de Montigny-le-Gannelon - Cloyes-sur-le-Loir dans la décennie soixante-dix.

CYGNE TUBERCULÉ

CYGNUS OLOR

Visible toute l'année. Nicheur régulier, introduit vers 1960 près de Montoire-sur-le-Loir, dans la vallée du Loir où existe au moins une demi-douzaine de couples libres. Egalement un couple sur la Braye, introduit en 1985 (carte n° 3).

Espèce non mentionnée dans le passé.



CYGNE DE BEWICK

CYGNUS BEWICKII

Migrateur occasionnel : 2 oiseaux en hiver vers 1979 ou une année proche, près de Cloyes-sur-le-Loir.

CYGNE CHANTEUR

CYGNUS CYGNUS

Migrateur rare dans le passé lors des hivers rigoureux : Pezou en 1855¹, juvénile tué en février 1895 à Château-dun⁴⁶, petits groupes en janvier 1900 et 1902 autour de Boisvinet/Le Plessis-Dorin - Saint-Avit¹³, près de Sargé-sur-Braye en 1925-1926 et un en février-mars 1929⁴¹.

OIE DES MOISSONS

ANSER FABALIS

Migrateur occasionnel : 2 le 15 décembre 1983 à Areines et une tuée en hiver 1985 ou 1986 à Douy.

R. Reboussin la mentionnait comme la plus commune des oies durant la mauvaise saison, sans plus de traces circonstanciées, pour le début de ce siècle !

OIE RIEUSE

ANSER ALBIFRONS

Migrateur occasionnel : un adulte les 24 et 25 février 1987 à l'étang de Boisvinet/Le Plessis-Dorin - Saint-Avit.

Même statut ancien, encore qu'elle puisse apparaître en nombre conséquent lors d'hivers rigoureux, par exemple 200 individus en janvier-février 1963 entre Trôo et Sougé⁴⁸.

OIE CENDRÉE

ANSER ANSER

Migrateur régulier et abondant (minimum de 1 028 individus en 22 vols comptabilisés au printemps 1984) entre mi-février et mi-mars (40 oiseaux tardifs le 22 avril 1980 à Droué) et octobre-novembre (date précoce de 13 individus le 6 août 1988 à Pezou). Quelques passages disséminés encore en décembre vers le sud, d'oiseaux hivernant plus au nord sans doute chassés par les coups de froid et rares observations hivernales d'isolés ou de petits groupes.

L'occurrence naturelle de cette oie intéresse la sous-espèce occidentale. Le 25 février 1981, un individu de la forme orientale « rubirostris » a été collecté au nord-est de Cloyes-sur-le-Loir²⁷.

Tous les témoignages du début du siècle la citent peu commune ou ne la mentionnent même pas, ce qui étonne quelque peu !

BERNACHE NONNETTE

BRANTA LEUCOPSIS

Migrateur occasionnel : 4 individus au mois d'août au début des années quatre-vingt à Douy, ne sont peut-être pas d'occurrence naturelle ?

Non mentionnée auparavant.

BERNACHE CRAVANT

BRANTA BERNICLA

Migrateur occasionnel naguère : tuée en 1867 à Melleray¹⁵, ainsi que plusieurs en 1903 à Boisvinet/Le Plessis-Dorin - Saint-Avit¹³.

TADORNE DE BELON

TADORNA TADORNA

Migrateur hivernal rare en janvier (23 décembre - 4 février), dont 5 des 8 observations intéressent la vague de froid de 1985 avec pas moins de 12 oiseaux sur 5 sites. Sinon, 3 en octobre 1980 à Montigny-le-Gannelon où quelques oiseaux sont signalés en décembre 1981, un oiseau le 28 juillet 1988 à Villiers-sur-Loir et 2 le 4 mai 1989 à Lavardin.

L'espèce s'est reproduite en 1985 à Saumeray⁶ élevant 6 jeunes, mais sans lendemain, malgré une tentative l'année suivante.

Déjà très rare naguère..., Epuisay¹³, Sargé-sur-Braye⁴³, Montigny-le-Gannelon avec 15 oiseaux le 5 avril 1975.

CANARD SIFFLEUR

ANAS PENELOPE

Migrateur régulier en petit nombre (maximum de 45 sujets le 17 janvier 1982 à l'étang de Boisvinet/Le Plessis-Dorin - Saint-Avit) entre fin novembre et mars. Passage sensible début décembre (21 novembre - 19 décembre), puis observations hivernales sporadiques avec stationnement occasionnel à Boisvinet/Le Plessis-Dorin - Saint-Avit (hiver 1982-1983) et fréquence plus forte lors des vagues de froid : au moins 60 oiseaux en janvier 1985 sur 5 localités. Mouvement de retour de fin février à mars (limite le 22 mars).

Ce statut demeure inchangé depuis le début du siècle.

CANARD CHIPEAU

ANAS STREPERA

Migrateur rare entre novembre et mi-mars (29 octobre - 15 mars) dont 8 des 15 observations enregistrées concernent la période froide de janvier 1985.

Maximum de 10 individus le 4 janvier 1985 à Naveil.

Encore plus rare naguère ! janvier 1905 à Epuisay¹³ et hiver 1928-1929 à Meslay⁴¹.

Migrateur régulier, visible entre mi-septembre et avril. Si quelques isolés sont signalés dès le milieu de septembre (10 septembre), la migration postnuptiale s'amorce à la mi-octobre, culmine en novembre et s'achève début décembre. Seul l'étang de Boisvinet/Le Plessis-Dorin - Saint-Avit retient régulièrement une dizaine d'individus en hivernage. Les accidents climatiques hivernaux enregistrent aussi des mouvements (maximum de 50 oiseaux le 4 janvier 1985 à Naveil). La migration pré-nuptiale s'échelonne de la mi-février à la mi-avril (record le 24 avril). Elle est très nette de la mi-mars à début avril.

Fréquente surtout les plans d'eau, y compris parfois de minuscules mares forestières.

Nicheur à rechercher ?

Des assertions de sa reproduction autrefois, ressort une seule preuve documentée : un nid trouvé avant 1919 à l'étang Salé/Coudrecieux⁹.

De nos jours, elle nidifie régulièrement dans le Perche ornais et en 1977 une femelle était présente le 20 juin sur l'étang de Boisvinet/Le Plessis-Dorin - Saint-Avit. Était commune au passage.



Sarcelle d'été

CANARD COLVERT ANAS PLATYRHYNCHOS

Visible toute l'année. Nicheur répandu auprès de toutes les zones humides et marécageuses. En 1984, une moyenne d'un couple tous les 2,5 km de cours d'eau a été établie, fournissant, compte tenu de la plasticité du choix des lieux de reproduction, une évaluation de 200 couples pour la région étudiée. Il y en a probablement davantage aujourd'hui, la seule commune de Vendôme abritant près d'une vingtaine de familles en 1988-1989. L'élevage et les lâchers cynégétiques sont pour beaucoup dans la prospérité de ce canard, mais avec pour corollaire un appauvrissement génétique traduit par le métissage des plumages notamment.

D'octobre à février, l'espèce passe et hiverne en nombre sur les points d'eau. L'effectif moyen compté chaque hiver à la mi-janvier se chiffre à 820 oiseaux, avec doublement parfois lors de froids intenses.

Depuis 1987, au cours du mois de juin, quelques centaines d'oiseaux (632 le 27 juin 1989 et 728 le 6 juillet de cette même année) à large dominance de mâles, se regroupent sur l'étang de Boisvinet/Le Plessis-Dorin - Saint-Avit. Provenant d'une très large zone périphérique, c'est sans doute la mue qui est à l'origine de ce phénomène.

Egalement commun en hiver naguère, la reproduction paraissait plus sporadique.

CANARD PILET

ANAS ACUTA

Migrateur rare mais régulier en fin février - début mars (10 février - 26 mars), uniquement sur les étangs et ballastières, surtout à Boisvinet/Le Plessis-Dorin - Saint-Avit (maximum de 19 le 22 février 1985). Plus rare en hiver sauf en janvier 1985 (10 observations) et seulement 2 observations d'automne : couple à Fréteval le 27 septembre 1989 et 18 le 26 octobre 1982 au Plessis-Dorin - Saint-Avit.

Même statut ancien avec peut-être des effectifs plus importants (par exemple, 34 le 15 mars 1973 à Rahart) et quelquefois des attardés jusqu'en mai¹³.

SARCELLE D'ÉTÉ

ANAS QUERQUEDULA

Migrateur occasionnel : 5 le 19 mars 1981 à Ruillé-sur-Loir, 5 le 26 mars 1989 et 1 le 27 à Villiers-sur-Loir.

Sa présence prolongée au printemps 1983 à Saint-Firmin-des-Prés a conduit à soupçonner une tentative de

reproduction qui n'a pu être étayée ! Une telle éventualité n'est pas, *a priori*, à exclure, la sarcelle d'été ayant niché en 1986 en vallée de la Conie¹² et étant considérée comme un nicheur rare mais assez régulier quoique à la baisse dans le Perche ornais.

Statut antérieur correspondant uniquement à un oiseau de passage rare, mais régulier en mars et août-septembre.

CANARD SOUCHET

ANAS CLYPEATA

Migrateur régulier de mi-août à mi-avril. Deux pics se dessinent lors de la migration postnuptiale : un fin août - début septembre (9 août - 12 septembre), un de novembre à mi-décembre (12 octobre - 15 décembre).

Observations hivernales dispersées, pas d'afflux enregistrés lors des coups de froid, avec quelquefois une assiduité sur l'étang de Boisvinet/Le Plessis-Dorin - Saint-Avit (janvier-février 1984). La migration pré-nuptiale est sensible tout le mois de mars et la première décade d'avril (limite le 11 avril). Occasionnellement, un couple est vu le 17 mai 1987 à Tréhet.

Outre les étangs, l'espèce aime à fréquenter les vallées inondées lors de la remontée de printemps.

Les auteurs anciens ne s'accordent que sur le statut de passager avec une fréquence de rare à assez commun, soit en hiver¹³, soit au printemps⁴¹, soit au double passage⁹. Signalons également sa reproduction, plutôt irrégulière, sur les étangs du Perche ornais actuellement.

NETTE ROUSSE

NETTA RUFINA

Migrateur occasionnel : un couple le 22 juin 1989 à Lavardin.

Pas de citation dans le passé, hormis une donnée récente d'un mâle les 1^{er} et 2 janvier 1979 à l'étang de Boisvinet/Le Plessis-Dorin - Saint-Avit.

FULIGULE MILOUIN

AYTHYA FERINA

Migrateur et hivernant régulier entre septembre et avril (12 juillet - 22 mai). Jusqu'en novembre, les observations sont peu nombreuses et concernent peu d'oiseaux, à l'exception de 80 le 20 septembre 1981 à La Chapelle-Guil-laume et 55 le 13 octobre 1984 au Plessis-Dorin - Saint-Avit. L'apparition de l'espèce s'intensifie nettement après, mais il est difficile de séparer les oiseaux en mouvement de ceux qui tentent l'hivernage, au demeurant peu consé-

quent (moyenne de 35 individus comptés à la mi-janvier pour la décennie); le suivi attentif des stationnements (nombre, âge et sexe des oiseaux) montre un renouvellement fréquent, sinon constant. Le mouvement de retour se décèle dès février et se prolonge jusqu'à la mi-avril plus quelques attardés en mai, notamment 8 sujets le 18 mai 1989 à Pezou.

Le milouin est régulièrement noté en bandes pouvant atteindre quelques dizaines d'individus. Le stationnement hivernal semble se développer sur les ballastières du Val de Loir. Après Fréteval, il est apparu en 1988-1989 à Saint-Firmin-des-Prés et le comptage BIROE de janvier 1990 a dénombré 80 oiseaux au total. Les étangs de notre secteur paraissent peu propices à la reproduction de l'espèce qui se développe dans le Nord-Ouest français depuis une trentaine d'années. En bordure nord de notre territoire, à quelques dizaines de mètres près, la nidification s'est peut-être réalisée à Beaumont-les-Autels en 1988 et a été prouvée en 1989 sur un étang voisin à Miermaigne où 5 femelles et 4 poussins d'environ 3 semaines sont vus le 30 juin.

Ne faisait que transiter à l'automne et au printemps autrefois.

FULIGULE À BEC CERCLÉ

AYTHYA COLLARIS

Migrateur occasionnel originaire d'Amérique du Nord : un mâle adulte en plumage nuptial le 10 mars 1979 sur l'étang de Boisvinet/Le Plessis-Dorin - Saint-Avit. Il s'agit, très probablement, du mâle qui séjourna du 17 décembre 1978 au 3 février 1979 sur les étangs de la région du Mans⁵⁰.

FULIGULE NYROCA

AYTHYA NYROCA

Migrateur occasionnel : une femelle le 26 novembre 1988 à Arrou.

Pas observé naguère.

FULIGULE MORILLON

AYTHYA FULIGULA

Migrateur régulier en petit nombre (maximum 10 oiseaux) entre novembre et mi-avril, surtout noté de la mi-janvier à avril (limites : 20 juillet - 21 avril), la migration pré-nuptiale culminant à la mi-mars.

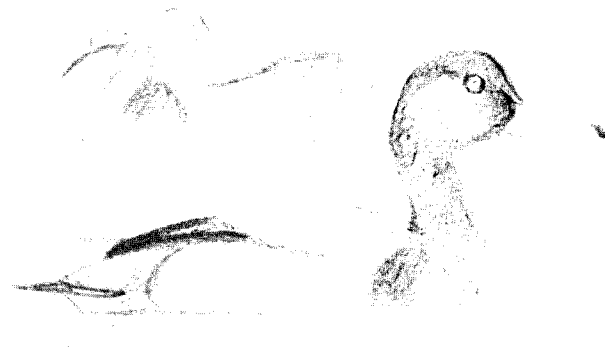
Vu au double passage en petites bandes autrefois. Nicheur irrégulier depuis 1965 sur les étangs du Perche ornais.

FULIGULE MILOUINAN

AYTHYA MARILA

Migrateur occasionnel : une femelle le 20 janvier 1985 sur le Loir à Morée, un mâle séjournant une dizaine de jours jusqu'au 16 février 1989 à Saint-Firmin-des-Prés où la même ballastière accueillera un jeune le 17 janvier 1990.

Un mâle dans la décennie soixante sur les carrières naises de Montigny-le-Gannelon.



Fuligule milouinan

EDER À DUVET *SOMATERIA MOLLISSIMA*

Migrateur occasionnel : un jeune le 6 novembre 1982 à Montigny-le-Gannelon, 6 oiseaux (2 mâles et 4 femelles) le 10 mai 1987 sur l'étang Saint-Lubin/Fréteval.

Le 14 septembre 1972, un immature est tué à Cloyes-sur-le-Loir.

MACREUSE NOIRE

MELANITTA NIGRA

Migrateur occasionnel. Etoc rapporte plusieurs captures sur le Loir, sans précisions, avant 1907¹³.

Une femelle tuée près de Cloyes-sur-le-Loir le 12 décembre 1975, ainsi qu'une autre à la même époque à Saint-Denis-des-Ponts.

MACREUSE BRUNE

MELANITTA FUSCA

Migrateur occasionnel : 4 dans la deuxième décade de décembre 1983 à Saint-Firmin-des-Prés.

A été tuée sur le Loir en 1902 aux Roches-l'Evêque¹³ et 3 femelles notées le 17 décembre 1978 à Saint-Calais²⁴.



Macreuse brune

GARROT À ŒIL D'OR

BUCEPHALA CLANGULA

Migrateur occasionnel en dehors de la vague de froid de 1985 (12 oiseaux) et 1987 (5 oiseaux). Dans la région de Cloyes-sur-le-Loir, 2 le 13 décembre 1981, couple en janvier 1982.

Même statut dans le passé. Dans la décennie soixante-dix, malgré une pression d'observation plus faible, rencontré six fois dans un éventail plus large de dates : 19 novembre - 4 avril.

HARLE PIETTE

MERGUS ALBELLUS

Migrateur régulier lors des accidents climatiques hivernaux : au moins 20 individus en 8 localités entre le 5 janvier et le 8 mars 1985, puis en 1987, un le 11 janvier à Naveil et un le 8 février à Saint-Denis-les-Ponts.

En 1907, Etoc¹³ le signale régulier ! Reboussin⁴¹ le classe dans les accidentels ! Lors du coup de froid de janvier 1979, 7 oiseaux sont contactés le 3 à Boisvinet/Le Plessis-Dorin - Saint-Avit.

HARLE HUPPÉ

MERGUS SERRATOR

Migrateur occasionnel : 4 (un mâle) le 14 février 1985 sur le Loir à Saint-Jean-Froidmentel.

Un mâle collecté sur la Brayre à Sargé-sur-Brayre au début du siècle¹³.

HARLE BIÈVRE**MERGUS MERGANSER**

Migrateur rare : 4 des 7 observations intéressent l'hiver froid de 1985 pour 11 oiseaux sur 4 sites entre le 21 janvier et le 18 février. Sinon, une femelle le 31 janvier 1984 au Plessis-Dorin - Saint-Avit, un couple le 21 février 1984 à Saint-Firmin-des-Prés et 2 le 11 janvier 1987 à Navcil.

Rare dans le passé également, mais chaque année d'après Etoc¹³.

BONDRÉE APIVORE**PERNIS APIVORUS**

Estivant nicheur régulier de mai à août (limites : 20 avril - 24 septembre). L'enquête de 1979-1981 a établi que la densité est de l'ordre d'un couple pour 3-4 000 hectares. Comme la bondrée niche uniquement dans les bois et forêts, la population de notre secteur d'étude ne doit pas dépasser la cinquantaine de couples et fluctue en fonction de l'abondance des hyménoptères dont elle dépend.

Statut identique dans le passé, les déboisements de la forêt de Fréteval lui étaient défavorables d'après de La Mairie¹⁹.



Souvent confondue avec la buse variable, la bondrée apivore ne séjourne ici que le temps de se reproduire. Fontaine-Raoul, le 25 mai 1982.

MILAN NOIR**MILVUS MIGRANS**

Migrateur régulier en petit nombre de mars à juin (2 mars - 27 juin), avec un pic très net sur les deux premières décades de mai, contre une seule observation le 11 août, expression d'un vagabondage sur la marge nord occidentale de l'aire française de répartition. Vu une fois en hiver, le 24 janvier 1985 à Saint-Hilaire-la-Gravelle.

Un couple cantonné a été signalé au printemps 1981 autour des étangs de La Chapelle-Guillaume, sans suite semble-t-il ?

Migrateur occasionnel naguère : le 17 décembre 1924 à Meslay³ et une fois à Chauvigny-du-Perche entre 1929 et 1938¹⁹.

MILAN ROYAL**MILVUS MILVUS**

Migrateur isolé régulier en faible nombre de mars à début mai au passage prénuptial (29 février - 11 mai), d'octobre à mi-novembre pour le postnuptial (3 octobre - 23 novembre).

Occasionnel de fin décembre à fin janvier (6 cas) et deux données curieuses : le 18 juin 1987 à Busloup et 3 oiseaux le 23 août 1980 à Azé.

Même statut au début du siècle avec parfois des groupes de 6 à 8 individus¹³.

PYGARGUE À QUEUE BLANCHE**HALIAEETUS ALBICILLA**

Migrateur occasionnel naguère : un juvénile fin décembre 1871 à Melleray¹⁵, un en 1898 à La Chapelle-Huon⁹ et un en octobre 1906 sur les limites du département avec la Sarthe¹³.

CIRCAËTE JEAN LE BLANC**CIRCAETUS GALLICUS**

Migrateur occasionnel : le 19 septembre 1988 à Baillou.

Même statut jadis : le 2 février 1906 à Rahay⁹, juin 1937 à Sargé-sur-Braye⁴², mais Etoc envisageait, sans documenter son propos, la reproduction dans les forêts de Fréteval-Morée ?

BUSARD DES ROSEAUX**CIRCUS AERUGINOSUS**

Migrateur rare, probablement régulier, de mi-avril à mi-mai (9 avril - 9 juin) et en septembre (9 août - 4 octobre).

Se reproduisait au début du siècle dans les landes de Saint-Marc-du-Cor - Romilly-du-Perche - La Chapelle-Vicomtesse¹³ et à l'étang de Boisvinet/Plessis-Dorin - Saint-Avit⁷. Un couple très anciennement établi² était fixé sur nos limites sud d'étude à Villerable jusqu'en 1983 ; le mâle chassait parfois en vallée du Loir sur Navcil.

BUSARD SAINT-MARTIN**CIRCUS CYANEUS**

Visible toute l'année. Nicheur régulier et localisé dans les plantations de la forêt de Fréteval, de Vendôme, probable au bois de Fargot/Montoire-sur-le-Loir et dans celui de l'Epau/Lisle, mais aussi en cultures : Sougé, Azé. Plus au nord de cette distribution, en rive droite du Loir, la nidification reste à certifier, mais se développe sur les plateaux agricoles du Dunois : Unverre, Arrou !

Migrateur et hivernant sur l'ensemble de la région de septembre à avril.

La distribution ancienne de ce busard paraissait moins étendue, aux mêmes places que le busard des roseaux.



Nicheur peu fréquent, le busard Saint-Martin cherche à intimider l'intrus qui s'aventure près de sa nichée. Lunay, juillet 1990.

BUSARD CENDRÉ**CIRCUS PYGARGUS**

Migrateur rare en avril-mai (17 avril - 29 mai) et une fois le 26 août 1981 à Saint-Jean-Froidmentel. Nidification éventuelle à rechercher, notamment dans la vallée du Loir près de Ternay, des soupçons en 1983 ayant concerné le secteur de Saint-Firmin-des-Prés !

*Rare aussi dans le nord du département au début du siècle, il semble que l'espèce ait habité le marais de Conival/Sargé-sur-Braye*⁴³.

AUTOUR DES PALOMBES**ACCIPITER GENTILIS**

Statut imprécis de ce rapace forestier, en principe sédentaire... Nicheur possible dont les observations sont rares : surtout forêt de Fréteval, mais peut-être aussi sur le complexe forestier au nord de Montoire-sur-le-Loir et à Bois Ruffin/Arrou.

Trois autres sites impropres à la reproduction fournissent des contacts hivernaux dont un immature venant capturer les tourterelles turques dans l'agglomération de Mondoubleau pendant l'hiver 1985-1986.

*Autrefois nicheur régulier rare, mais persécuté. Avait colonisé quelques sites à Baillou et Sargé-sur-Braye dans les années quarante*⁴³.

ÉPERVIER D'EUROPE**ACCIPITER NISUS**

Visible toute l'année. Nicheur régulier et commun dans les boisements de toute la région. En 1979-1981, l'enquête FIR relève 8 à 9 couples sur 20 400 hectares inventoriés. Cette valeur mériterait d'être actualisée à la hausse, la commune de Vendôme abritant 3 couples en 1988 pour 2 400 hectares, le massif forestier de Fréteval en hébergeant quant à lui un minimum de 5 couples pour 3 800 hectares...

Un passage de visiteurs nordiques existe mais reste bien délicat à déclicer. Tout au plus, remarque-t-on des observations plus fournies en septembre, puis décembre-janvier ! et mars-avril, mais, pour ces deux derniers mois, les activités nuptiales des nicheurs les rendent plus visibles.

*D'abondant, l'épervier était devenu rare dans les années soixante à la suite de l'emploi des pesticides organochlorés tels que le DDT. La reconstitution des effectifs a germé vers le milieu des années soixante-dix*¹⁹.

BUSE VARIABLE**BUTEO BUTEO**

Visible toute l'année. Nicheur régulier et commun dans les bois et forêts de toute la région. Par contre, elle ne paraît pas établie dans les haies de bocage. En 1979-1981, 11 couples ont été recensés sur 20 400 hectares, ce qui fournit une tabulation théorique supérieure à 100 couples pour la région étudiée, peut-être même un peu sous-estimée !

Quelques observations en septembre-octobre, notamment en Val de Loir, suggèrent des mouvements chez l'espèce qui sont bien délicats à mettre en évidence, vu la présence permanente de la buse et l'absence de contacts d'individus en migration active ou de contrôle d'oiseaux bagués.

Aucun élément ne nous permet de traduire une modification de statut.

AIGLE ROYAL**AQUILA CHRYSAETOS**

Migrateur occasionnel. Il existe 4 mentions anciennes d'apparitions hivernales de l'aigle royal : novembre 1815

aux environs de Vibraye⁹, signalé à La Gaudinière/La Ville-aux-Clercs et près de Sargé-sur-Braye avant 1907 sans autres détails¹³ et, enfin, un en janvier 1923 à Chauvigny-du-Perche¹⁹.

AIGLE BOTTÉ**HIERAAETUS PENNATUS**

Migrateur occasionnel : un individu de la phase claire à la mi-septembre 1984 à La Chapelle-Vicomtesse, et un autre le 9 septembre 1988 à Mondoubleau.

Avant 1865, un jeune mâle a été tué en forêt de Fréteval⁹.

BALBUZARD PÊCHEUR**PANDION HALIAETUS**

Migrateur rare, probablement régulier au double passage en avril-mai et septembre-octobre : le 12 mai 1982 à Epuisay, le 29 septembre 1982 au Plessis-Dorin - Saint-Avit, avril 1986 près de Châteaudun, le 10 octobre 1986 à Fréteval, le 26 avril 1988 au Plessis-Dorin - Saint-Avit, le 3 mai 1989 à Montigny-le-Gannelon.

Rencontré de manière identique par le passé, notamment sur l'étang de Boisvinet/Le Plessis-Dorin - Saint-Avit^{13,41}.



Le balbuzard pêcheur fait quelquefois étape sur nos plans d'eau lors de sa migration qui relie la Scandinavie à l'Afrique de l'Ouest. Villiers-sur-Loir, le 1^{er} septembre 1990.

FAUCON CRÉCERELLE**FALCO TINNUNCULUS**

Visible toute l'année. Nicheur commun. Fréquente tous les milieux mais plus rare dans les grandes plaines, absent du cœur des grands massifs forestiers mais peut nicher en ville (château de Vendôme). Il n'existe probablement pas moins de 200 couples de crécerelles (en 1979-1981, 17 à 18 couples inventoriés sur 20 400 hectares) sur la région étudiée, peut-être plus puisque l'abondance est à la hausse depuis l'automne 1987, riche en micromammifères.

A l'instar de la buse, le passage n'est pas détecté mais est souligné par deux reprises d'oiseau bagué poussins, l'un en Ecosse, l'autre en Hollande.

De même, une approche mensuelle et sommaire des 900 observations consignées dans notre fichier fait ressortir une présence hivernale forte en décembre-janvier (25 % des notes), un autre pic légèrement inférieur en mars-avril (lié au moins, pour partie, aux activités de cantonnement des couples), mais aussi un gros déficit estival (7 % des notes de juillet à septembre) attribuable, sans doute, à l'absence des observateurs et de leurs notes !

Était déjà commun et présent partout au début du siècle.

FAUCON ÉMERILLON

FALCO COLUMBARIUS

Migrateur rare d'octobre à mars : femelle le 20 janvier 1981 à Busloup, le 11 novembre 1981 à Danzé, mâle le 26 janvier 1984 à Saint-Hilaire-la-Gravelle, femelle le 17 février 1984 à Busloup, le 24 novembre à Arrou, femelle le 2 février 1988 à Saint-Hilaire-la-Gravelle, femelle le 31 mars 1988 à Morée, le 2 octobre 1988 à La Fontenelle ; fréquente plutôt les plaines.

Mentionné encore plus rarement dans le passé, notamment le 9 décembre 1910 à Sargé-sur-Braye⁴¹.

FAUCON HOBEREAU

FALCO SUBBUTEO

Estivant nicheur régulier et rare de mi-avril à mi-septembre (1^{er} avril - 7 octobre), dont les passages migratoires sont marqués fin avril / début mai et les deux premières décades de septembre.

Nicheur sporadique dont une dizaine de couples a été repérée : au moins un couple en forêt de Fréteval, puis stations à Sargé-sur-Braye, Montoire-sur-le-Loir, Souday, Saint-Firmin-des-Près, Arrou, Azé, Savigny-sur-Braye, peut-être en vallée de la Grenne, à La Chapelle-Guillaume, naguère à Montmirail. Tous ces territoires ne sont pas nécessairement occupés chaque année...

N'a jamais été abondant semble-t-il, mais Reboussin enregistre son développement à partir de 1910⁴¹.

FAUCON PÈLERIN

FALCO PEREGRINUS

Migrateur rare : le 11 novembre 1981 à Savigny-sur-Braye, le 28 septembre 1986 à Busloup, le 11 juin 1988 à Pezou et le 9 décembre 1989 à Morée.

Peu fréquent mais plus régulier autrefois⁴³, spécialement à l'automne et au printemps⁴¹.

PERDRIX ROUGE

ALECTORIS RUFA

Visible toute l'année. Nicheur sédentaire régulier peu commun surtout en zone bocagère, de généralement moins de 3 couples/100 hectares, la moyenne avoisine 5 couples à la fin de la décennie.

Elle est moins fréquente en vallée du Loir. Ce peuplement se positionne sur les marges septentrionales de son aire de répartition française, ce qui, conjugué avec l'éradication des haies, éléments importants de son biotope, rend incertain le devenir de la perdrix rouge, malgré l'apport de plusieurs centaines d'oiseaux lâchés chaque année par les cynégètes (un millier depuis 1986 sur les groupements d'intérêt cynégétique, avec contrat de non-chasse pendant trois ans).

Plus commune dans le passé, le recul de l'espèce étant déjà signalé à la fin du XX^e siècle²⁰.

PERDRIX GRISE

PERDIX PERDIX

Visible toute l'année. Nicheur sédentaire plus fréquent que la perdrix rouge, surtout en Val de Loir et sur les plateaux agricoles. En 1980, la densité moyenne pour le Perche du Loir-et-Cher était estimée à 4 couples/100 hectares par les services de la chasse. En 1989, elle voisine 15 à 20 couples pour la vallée du Loir (avec des records à 39 et 44 respectivement à Thoré-la-Rochette et Naveil) et autour d'une dizaine de couples pour le secteur percheron (maximum de 14 à Savigny-sur-Braye et Sargé-sur-Braye).

Cet essor, malgré des conditions de milieux dégradées, revient à la mise en place d'un plan de chasse de ce gallinacé à partir de 1986 et généralisé en 1989 (le prélèvement, par la chasse, a été divisé par quatre !), permettant



La perdrix grise, espèce gibier, fait désormais l'objet d'un plan de gestion pour améliorer sa situation. Langey, avril 1991.

de presque doubler les effectifs du Val de Loir en quatre ans. Le succès a été renforcé par le lâcher d'au moins 4 000 oiseaux sur les GIC depuis 1986.

Très commune dans les endroits cultivés autrefois.

CAILLE DES BLÉS

COTURNIX COTURNIX

Estivant nicheur de fin avril à septembre ? (limites : 11 avril - 18 octobre). Elle occupe, en faible nombre, les prairies des vallées et les cultures des plateaux faiblement boisés. Son statut postnuptial est mal documenté ici : une jeune nichée rencontrée un 6 septembre, les quelques données tardives n'intéressent peut-être pas notre oiseau sauvage, mais la sous-espèce japonaise (*Coturnix coturnix japonica*) parfois lâchée comme gibier de tir.

Le statut antérieur de la caille semble identique, mais sa biologie encore énigmatique ne la rend guère facile à étudier.

FAISAN VÉNÉRÉ

SYRMATICUS REEVESI

Visible toute l'année. Nicheur introduit récemment (2 à 3 décennies !) ici et là en milieu boisé, comme oiseau de tir, au moins sur les communes de Bouffry, Ruan-sur-Eggonne, Fontaine-Raoul, Azé, Sargé-sur-Braye, Le Temple, Plessis-Dorin, Saint-Avit. En 1986, une opération d'implantation est entreprise dans la forêt de Fréteval. Après quatre ans sans chasse et le lâcher d'environ 1 200 individus sur 3 800 hectares, il subsiste des îlots de population qui demeurent tributaires d'une assistance importante et représentent à l'automne 150 à 200 oiseaux.

Inconnu naguère.

FAISAN DE COLCHIDE

PHASIANUS COLCHICUS

Visible toute l'année. Nicheur introduit de longue date dans les bois et boqueteaux de toute la région. L'importance des lâchers cynégétiques (plusieurs dizaines de milliers d'oiseaux chaque saison) empêche d'avoir une idée précise du peuplement « sauvage » de cette magnifique espèce qui reste, de toute façon, largement dépendante du secours de l'homme au point de s'interroger sur son indigénat ! En 1989, une densité de 25 individus aux 100 hectares est rapportée pour le massif de Fréteval.

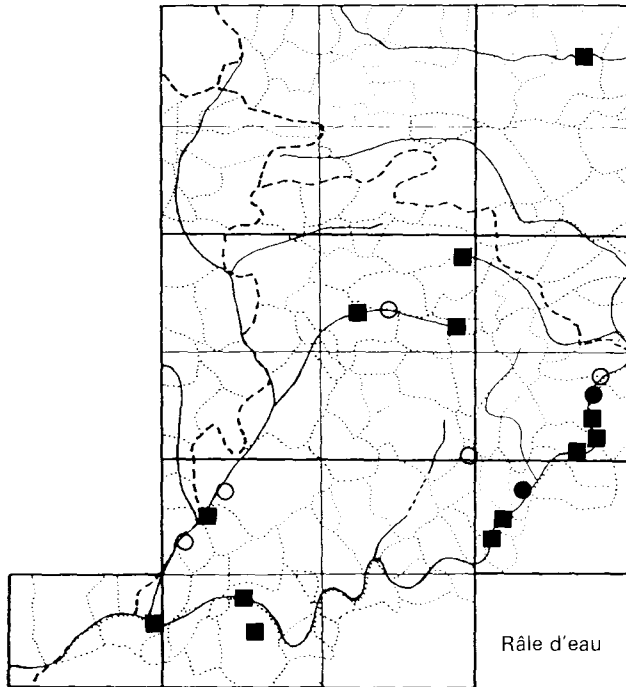
Déjà commun au début du siècle, malgré l'importance du braconnage.

RÂLE D'EAU

RALLUS AQUATICUS

Visible toute l'année, mais localement sur une quinzaine de sites marécageux des vallées du Loir, de la Braye, de l'Eggonne, de l'Yerre et aux étangs de Rahart. Nicheur rare, 7 localités potentielles inventoriées (carte n° 4) dont une seule fournit un cas documenté : nid éclos le 20 mai 1985 à Morée. Plus de 60 % des contacts entre octobre et février (limites : 4 octobre - 23 février) soulignent un hivernage plus étoffé ! Un migrateur le 5 mars 1985 sur une mare de La Chapelle-Vicomtesse.

Naguère beaucoup plus régulier et répandu dans les marais des étangs et cours d'eau. Verdict intransigeant du bouleversement des marécages...



MARQUETTE PONCTUÉE

PORZANA PORZANA

Migrateur régulier autrefois, probablement nicheur. Etoc mentionne même beaucoup de localités entre Châteaudun et Château-du-Loir¹³.

Un contact à Courtalain entre 1973 et 1989 constitue la seule mention moderne !

MARQUETTE DE BAILLON

PORZANA PUSILLA

Migrateur occasionnel dans le passé : avril 1902 à Cormenon¹³.

RÂLE DES GENÊTS

CREX CREX

Migrateur occasionnel : le 18 mai 1980 à Savigny-sur-Braye, le 13 septembre 1982 à Azé, le 4 juin 1985 à Sougé.

Estivant nicheur régulier au début du siècle dans les prairies des vallées.

POULE D'EAU

GALLINULA CHLOROPUS

Visible toute l'année. Nicheur sédentaire régulier omniprésent sur l'éventail des lieux humides de la région, dont la densité était d'au moins un couple pour 0,8 km de cours d'eau en 1984. La commune de Vendôme héberge une vingtaine de couples en 1988-1989. Regroupements hivernaux (maximum 30 signalés) plus concentrés le long du réseau hydrographique.

Statut ancien identique.

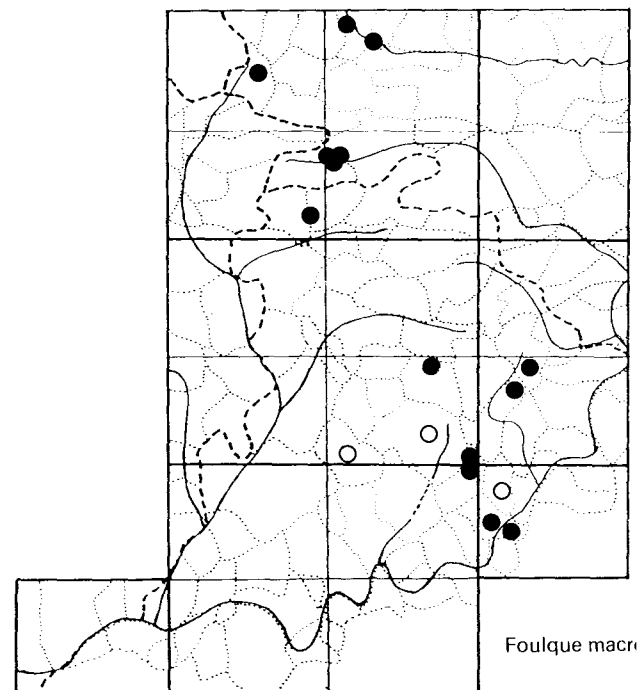
FOULQUE MACROULE

FULICA ATRA

Visible toute l'année. Nicheur régulier localisé aux étangs et irrégulièrement sur le complexe de ballastières de Saint-Firmin-des-Prés (en 1983, 1986 et 1988) dont les effectifs, de l'ordre d'une vingtaine de familles, sont délicats à cerner : variabilité annuelle avec une tendance à la baisse, présence d'individus non nicheurs parfois en nombre (exemple : 48 adultes pour seulement 3 nichées en 1984 à l'étang du Vieux-Moulin/La Chapelle-Guillaume) et inventaire des sites incomplet la même année... (carte n° 5).

Migrateur d'août à novembre et de février à avril en petit nombre et hivernant régulier (moyenne de 120 comptés à la mi-janvier pour la décennie quatre-vingt) essentiellement sur 3 étangs où les stationnements sont soumis à l'influence du gel et 3 sites le long du Loir plus traditionnels à Fréteval, Montigny-le-Gannelon et surtout Saint-Jean-Froidmentel.

La seule différence notable naguère est son cantonnement exclusif aux étangs !



GRUE CENDRÉE

GRUS GRUS

Migrateur régulier peu fréquent, principalement en mars (limites : 7 février - 12 avril) et novembre (9 septembre - 4 décembre). Très occasionnellement, un individu a hiverné près de Droué en 1982-1983, de novembre à avril (le 11). En novembre 1982, sous les influences météorologiques, le passage s'est décalé plus à l'ouest que la normale, entraînant une abondance plus forte dans notre région, avec notamment près de 500 oiseaux dans la région de Cloyes-sur-le-Loir le 6 novembre 1982.

Double passage enregistré également au début du siècle.

GRUE DEMOISELLE *ANTHROPOIDES VIRGO*

Migrateur occasionnel : un oiseau le 30 mars 1975 à Arrou. Cette occurrence, bien qu'associée à une troupe de grues cendrées, ne concerne peut-être pas un sujet sauvage.

OUTARDE CANEPETIÈRE *TETRAX TETRAX*

Migrateur rare : en septembre ou octobre au début des années quatre-vingt à Areines, une femelle en avril 1980 à Saint-Ouen, un mâle en avril 1984 à Trôo, un mâle le 6 avril 1985 à La Ville-aux-Clercs, le 15 mai 1987 au Temple et le 23 mars 1989 à Couture-sur-Loir.

Egalement rare au passage autrefois avec 2 mentions circonstanciées : un important volier le 19 mars 1902 à Azé⁴³ et une le 10 septembre 1919 à Saint-Calais⁹.

GRANDE OUTARDE *OTIS TARDA*

Migrateur occasionnel en hiver : 7 prises entre Bonneval et Châteaudun en janvier 1841²⁰, une femelle tuée à Sougé avant 1865²⁹, une femelle tuée dans une bande de 11 individus le 11 janvier 1891 à Saint-Firmin-des-Prés¹, et Etoc¹³ et Reboussin⁴¹ mentionnent que l'exemplaire du Musée de Vendôme a été capturé à Meslay.

HUÎTRIER PIE *HAEMATOPUS OSTRALEGUS*

Plusieurs individus ont été tués sur le Loir¹³ sans plus de précisions, et un sujet observé à Saint-Firmin-des-Prés dans la décennie soixante-dix.

AVOCETTE ÉLÉGANTE

RECURVIROSTRA AVOSETTA

Migrateur occasionnel : 6 oiseaux le 21 novembre 1987 à Montigny-le-Gannelon, un le 12 mai 1989, puis 2 le 17 mai à Villiers-sur-Loir. Mais l'espèce serait de passage annuel régulier en petit nombre dans le secteur de Cloyes-sur-le-Loir, à la baisse ces dernières années.

Trois observations nous sont également connues de la décennie soixante-dix : une non datée de Saint-Firmin-des-Prés, 8 le 3 mai 1975 à Montigny-le-Gannelon et une dizaine d'individus le 12 mai 1975 à Savigny-sur-Braye séjournant depuis un mois environ.

ŒDICNÈME CRIARD

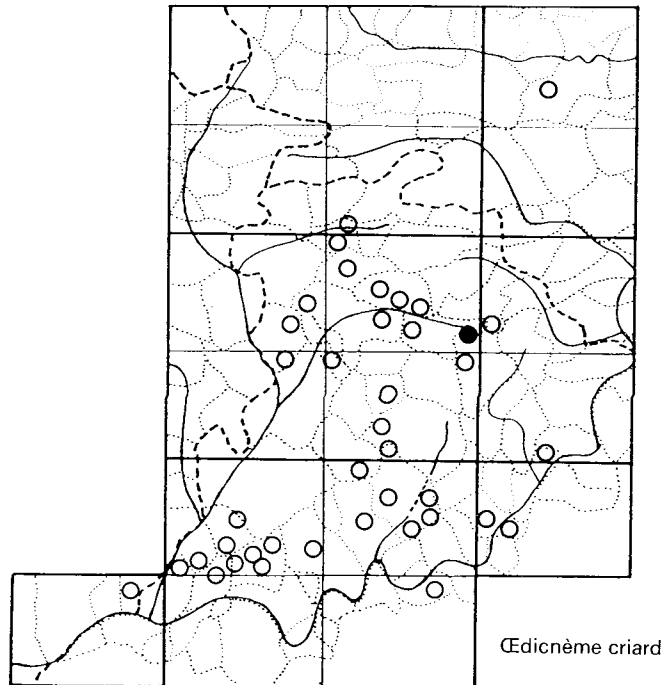
BURHINUS OEDICNEMUS

Estivant nicheur régulier de fin mars à début octobre (limites : 21 mars - 18 octobre). Une mention hivernale occasionnelle en janvier 1980 à Chauvigny-du-Perche.

L'espèce n'habite pas les fonds de vallées (cas en 1985 à Saint-Firmin-des-Prés et en 1987 à Navcil en Val de Loir) mais les plateaux agricoles ouverts. La limite nord

connue de distribution régulière en France passe par notre région et se trouve jalonnée par les communes suivantes en l'état actuel de nos connaissances (d'ouest en est) : Baillou, Choue, Saint-Agil, Oigny, Boursay, La Chapelle-Vicomtesse, Chauvigny-du-Perche..., plus Yèvres (carte n° 6). Il est assez surprenant d'avoir découvert à l'automne 1989 un rassemblement de plus ou moins 40 oiseaux à Oigny, traditionnel d'après les témoignages locaux, alors que nous sommes sur l'extrémité de son aire de distribution connue.

Comparé à la situation d'antan, il est possible qu'une rétraction de l'aire se soit produite sur l'Ouest où Cotte-reau⁹ le signalait assez commun sur le plateau calaisien et Reboussin rapporte même avoir rencontré de nombreuses pattes d'œdicnème sous une aire d'épervier près de Rahay⁴¹. L'espèce a également pratiquement disparu du Perche ornais où la dernière preuve de nidification a été observée à Bretoncelles en 1973.



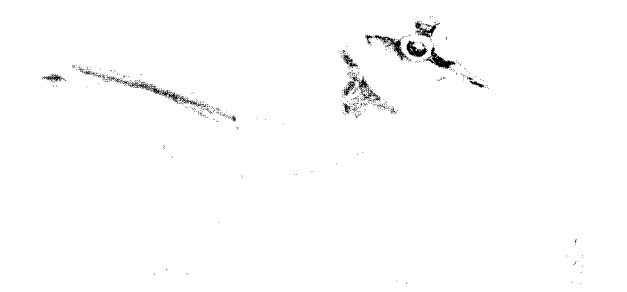
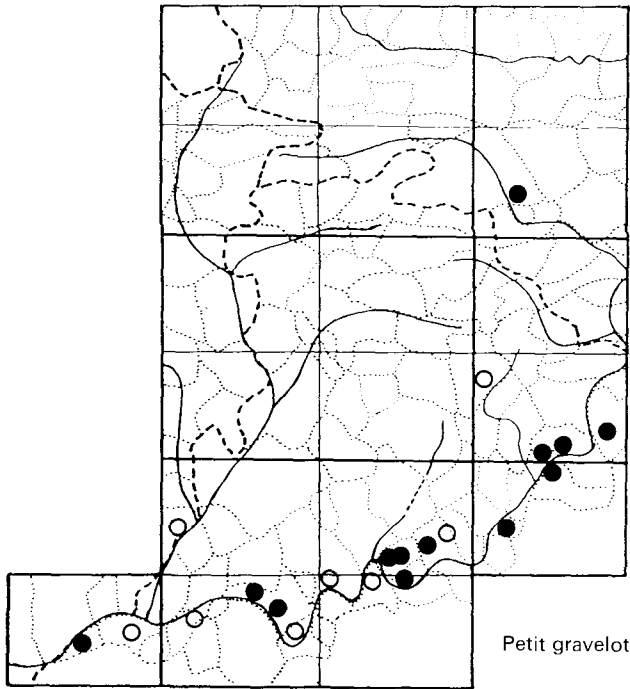
Œdicnème criard

PETIT GRAVELOT

CHARADRIUS DUBIUS

Estivant nicheur régulier sur les gravières de la vallée du Loir de fin mars à août (limites : 11 mars - 25 août). En l'absence de berges et îlots caillouteux dénudés, son biotope d'origine, le petit gravelot a, comme en maints endroits de l'Ouest européen, colonisé les exploitations de matériaux alluviaux, formant donc ici un chapelet de stations dans le Val de Loir, soit une quinzaine de localités recensées dans la décennie quatre-vingt (carte n° 7), mais pas toutes occupées simultanément et souvent temporairement suite à l'évolution du milieu. L'espèce s'est également reproduite sur les chantiers liés à la construction du rgv à Arrou de 1986 à 1988 et même sur l'emplacement de la gare de Vendôme en 1988 et 1989. La migration pré-nuptiale est sensible jusqu'au début de mai, celle de l'été n'a pas été détectée (défaut d'observation?).

Les premières mentions locales du petit gravelot datent de la décennie soixante-dix⁵² au moins pour la reproduction et sont donc contemporaines du développement des exploitations de graviers. Au printemps 1978, un couple, dont la reproduction n'a pu être certifiée, a séjourné sur un terre-plein industriel de Bessé-sur-Braye.



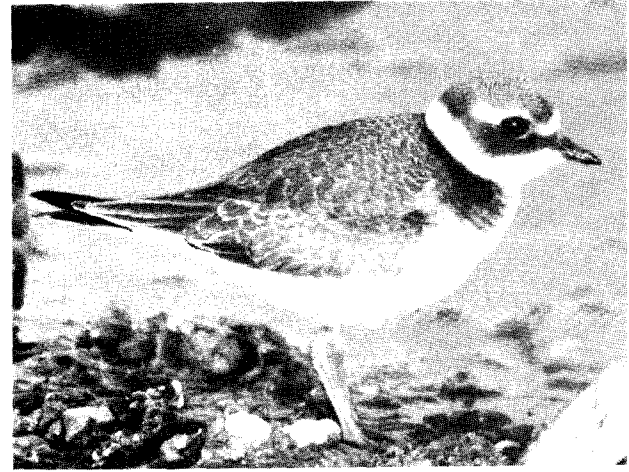
Petit gravelot

GRAND GRAVELOT

CHARADRIUS HIATICULA

Migrateur rare : 2 le 3 mai 1986 à La Chapelle-Guil-laume, le 13 avril 1988 un individu s'accouple avec un petit gravelot à Arrou!, un le 6 juin 1988 à Villiers-sur-Loir où un autre est vu le 15 mai 1989 et un le 10 septembre 1989 à Montigny-le-Gannelon.

Reboussin⁴¹, naguère dit de lui : « Une rareté, passant tout au plus régulièrement. »



Ce jeune grand gravelot, probablement né dans l'Arctique, affiche une grand confiance à sa halte de Pezou, le 17 septembre 1990.

PLUVIER DORÉ

PLUVIALIS APRICARIA

Migrateur, hivernant régulier de novembre à mars (limites : 25 octobre - 13 avril). Le passage culmine de fin novembre à mi-décembre, puis de mi-février à mi-mars. L'hivernage, souvent associé à celui du vanneau huppé, est régi par le gel qui engendre de fréquents déplacements. Les troupes, qui peuvent regrouper plusieurs milliers d'individus notamment à la remontée de printemps, sont en moyenne d'une centaine d'oiseaux. Il existe également 3 observations plus tardives : 6 oiseaux le 1^{er} mai 1986 à Ruan-sur-Eggonne, un blessé le 5 juin 1985 à La Ville-aux-Clercs et un en plumage nuptial du 5 au 7 juin 1989 à Saint-Firmin-des-Près.

Les témoignages le relatent beaucoup plus rare aux mêmes époques, il y a trois quarts de siècle.

PLUVIER ARGENTÉ

PLUVIALIS SQUATAROLA

Migrateur occasionnel : le 22 mai 1975 à Montigny-le-Gannelon.

VANNEAU HUPPÉ

VANELLUS VANELLUS

Visible toute l'année. Nicheur régulier, initialement cantonné aux milieux prairiaux marécageux puis maintenant régulièrement dans des cultures. Cette installation se trouve conditionnée, d'une part, par une végétation herbacée rase au moment de la ponte et, d'autre part, par une humidité prononcée. Aussi, les cantonnements varient-ils avec le temps et l'évolution du milieu, avec cependant quelques localités stables fixant les effectifs les plus conséquents (maximum 9 couples). La tabulation des recherches conduites en 1983 et 1984 a permis d'avancer la fourchette de 40 à 60 couples pour notre

zone d'étude, la reproduction ayant intéressé au moins 29 communes dans la décennie quatre-vingt.

Dès juin-juillet, de petits groupes apparaissent mais la véritable migration se déclenche en octobre ; l'hivernage, à l'instar de celui du pluvier doré, demeure gouverné par le froid et le gel qui provoquent des fuites vers le sud avec retour rapide dès que les conditions redeviennent plus propices. Aucun recensement n'a été entrepris, mais l'espèce est présente en très grand nombre ici en hiver, record d'environ 10 000 oiseaux le 18 janvier 1981 à Ruil-lé-sur-Loir⁶. Le passage prénuptial est sensible en février-mars.

Le statut ancien semble identique dans sa phénologie, mais avec des effectifs moindres qu'aujourd'hui.

BÉCASSEAU MAUBÈCHE

CALIDRIS CANUTUS

Migrateur prénuptial occasionnel : le 17 mai 1986 à Morée, le 14 mai 1987 et 2 le 19 mai 1989 à Pezou. Trois observations bien concentrées dans le temps.

Inconnu autrefois.



Sur la route du Groeland, au passage printanier, le bécasseau maubèche revêt sa livrée nuptiale fortement teintée de roux. Pezou, le 20 mai 1988.

BÉCASSEAU SANDERLING *CALIDRIS ALBA*

Migrateur occasionnel : un les 20 et 21 mai 1985 à Morée, un adulte le 30 août 1988 à Pezou.

Deux oiseaux le 21 mai 1979 à Montigny-le-Gannelon.

BÉCASSEAU MINUTE *CALIDRIS MINUTA*

Migrateur occasionnel : le 12 mai 1989 à Naveil et une observation probable le 24 juillet 1989 à Villiers-sur-Loir.

Ce bécasseau a également stationné en Val de Loir à Alluyes du 20 août au 18 septembre 1986¹².

Pas de mentions antérieures.

BÉCASSEAU VARIABLE *CALIDRIS ALPINA*

Migrateur régulier en faible nombre (1 à 3 individus par observation) entre mars et septembre.

Même statut dans le passé au double passage.

BÉCASSEAU COMBATTANT

PHILOMACHUS PUGNAX

Migrateur régulier au passage prénuptial de mi-mars à mi-mai (limites : 17 mars - 16 mai) isolément ou en groupe jusqu'à 12 individus.

Observations hivernales rares : le 27 décembre 1981 à Saint-Firmin-des-Prés, le 15 février 1983 à Sargé-sur-Braye, le 21 janvier 1985 à Montigny-le-Gannelon.

Périodique et régulier naguère avec également passage postnuptial de juillet à novembre, non détecté aujourd'hui !

BÉCASSINE SOURDE

LYMNOCRYPTES MINIMUS

Migrateur occasionnel : le 12 janvier 1985 à Montigny-le-Gannelon, le 19 mars 1988 à Lignièrès.

Beaucoup plus commune d'octobre à mars au début du siècle. Il est indéniable que l'observation ornithologique actuelle ne permet pas d'appréhender le statut réel de cette petite bécassine d'une discrétion notoire et que des enquêtes auprès des chasseurs permettraient d'en apprendre davantage ! Il n'en demeure pas moins qu'une diminution de l'espèce existe³¹.



Extrêmement discrète, il est rare de surprendre la bécassine sourde à découvert. Montigny-le-Gannelon, le 12 janvier 1985.

BÉCASSINE DES MARAIS

GALLINAGO GALLINAGO

Migrateur, hivernant régulier de septembre à avril (limites : 2 août - 25 mai), en petit nombre (maximum 24 oiseaux le 9 avril 1984 à Vibraye), préférentiellement sur les prairies des vallées.

La reproduction d'un couple bien cantonné a été soupçonnée sans preuve en 1983 sur le site de la « Grande Prairie » à Savigny-sur-Braye.

Migrateur commun autrefois, la reproduction était probable au moins en 1928, toujours dans la vallée de la Braye à Sargé-sur-Braye⁴¹.

BÉCASSINE DOUBLE *GALLINAGO MEDIA*

Deux tuées autour de Vendôme en mars 1905⁴¹.

BÉCASSE DES BOIS

SCOLOPAX RUSTICOLA

Visible toute l'année. Nicheur rare : poussins en avril 1983 en forêt de Montmirail/Le Plessis-Dorin et en 1984 en forêt de Fréteval avec une ponte prédatée/Fontaine-Raoul et un adulte simulant l'oiseau blessé/Saint-Hilaire-la-Gravelle. Sur ce dernier massif, la croule est régulièrement notée jusqu'en juin sur diverses places suggérant une petite population. La croule a également été notée le 24 mai 1986 en forêt de Vendôme. Migrateur et hivernant régulier de novembre à février (limites : 19 octobre - 4 mars), l'hivernage véritable devant être rare et tributaire des conditions météorologiques.

Même statut ancien, avec notamment un nid en mai 1903 dans les bois du Temple¹³.



Bécasse des bois

BARGE À QUEUE NOIRE LIMOSA LIMOSA

Migrateur rare, probablement régulier ! en mars-avril : le 21 mars 1983 et le 15 avril 1983 à Morée, 7 le 11 avril 1983 à Savigny-sur-Braye, 3 les 20 et 21 avril 1985 à Thoré-la-Rochette et également le 8 mars 1986, le 12 avril 1986 à La Chapelle-Guillaume.

Statut passé identique, avec au moins une mention de septembre : le 15 à Rahart en 1973.

BARGE ROUSSE LIMOSA LAPPONICA

Migrateur occasionnel : 2 le 2 mai 1987 à Beaumont-les-Autels, 9 le 1^{er} novembre 1988 à Epuisay, encore 2 le 5 novembre 1988, 6 le 1^{er} août 1989 puis 8 le 10 août au même endroit.

Autrefois, citée de Baillou en mars¹³ et de Rahart du 6 au 12 septembre 1979.

COURLIS CORLIEU NUMENIUS PHAEOPUS

Migrateur occasionnel : 49 en vol migratoire sur le Sud-Ouest le 2 août 1984 à Fréteval.

Mentionné près de Sargé-sur-Braye en février 1906¹³.

COURLIS CENDRÉ NUMENIUS ARQUATA

Migrateur régulier, hivernant occasionnel : 4 à 6 individus en janvier et jusqu'au 21 février 1984 à Savigny-sur-Braye. Apparaît surtout en hiver (50 % des observations en décembre-janvier) lors de fuites devant le froid (maximum de 93 oiseaux le 16 janvier 1982 à Couture-sur-



Courlis cendré

Loir). Les observations de juillet à octobre concernent peut-être la dispersion des nicheurs proches ? Un passage de retour se décèle fin mars - début avril.

Migrateur peu commun dans le passé, en augmentation au début du siècle d'après Etoc¹³. Le chant de l'espèce noté au début de l'été 1970 à Chicheray/Pezou est-il l'indice d'une reproduction locale ? Les nicheurs les plus proches sont de nos jours établis dans le parc de Normandie-Maine⁴.

CHEVALIER ARLEQUIN

TRINGA ERYTHROPUS

Migrateur rare : le 15 avril 1983 à Tréhet, 2 le 8 mai 1984 à La Chapelle-Huon⁵¹, le 6 mai 1985 à Morée, le 13 avril et le 3 mai 1986 à La Chapelle-Guillaume, les 15 et 16 avril 1986 à Morée.

Signalé uniquement par Etoc¹³ notamment au bord de la Braye à Sougé en 1904. Quelques migrateurs (6 oiseaux différents) entre le 22 avril et le 21 mai 1975 à Montigny-le-Gannelon.

CHEVALIER GAMBETTE

TRINGA TOTANUS

Migrateur régulier en petit nombre (troupes jusqu'à 20) en avril-mai (limites : 21 mars - 14 juin) et rare en août (21 juillet - 18 août).

Cette prédominance du passage printanier était déjà mentionnée par Reboussin⁴¹.

CHEVALIER STAGNATILE

TRINGA STAGNATILIS

Deux sujets tués sur le Loir, sans plus de précisions, cités par Reboussin⁴¹.

CHEVALIER ABOYEUR

TRINGA NEBULARIA

Migrateur régulier isolément ou petits groupes jusqu'à 9 de mi-avril à fin mai (surtout ce dernier mois, limites : 15 avril - 1^{er} juin) et moins fréquemment d'août à novembre (1^{er} août - 23 novembre). Hivernage occasionnel à Lignéres de janvier à mars 1988 d'un à deux individus.

Comme l'arlequin, seul Etoc¹³ mentionne son double passage. Maximum de 9 individus entre le 20 avril et le 22 mai 1975 à Montigny-le-Gannelon.

CHEVALIER CULBLANC

TRINGA OCHROPUS

Visible toute l'année, c'est un migrateur régulier de fin mars à mi-mai (limites : 19 mars - 15 mai) mais surtout en avril, puis de mi-juin (16 juin) jusqu'à début octobre avec des attardés jusqu'en novembre.

Observations hivernales peu fréquentes mais sans doute régulières. S'observe plutôt isolément mais parfois en petits groupes jusqu'à 15. Ne niche pas.

Signalé le plus commun des chevaliers après le guignette au début de ce siècle, ce qui n'a pas changé. Les assertions sur sa reproduction sur le Loir, notamment autour de Montoire-sur-le-Loir, sont sans fondements¹³.



C'est souvent en solitaire que l'on rencontre le chevalier culblanc. Pezou, le 2 mai 1989.

LABBE PARASITE

STERCORARIUS PARASITICUS

Migrateur occasionnel : le 19 août 1980 à Azé, le 27 juin 1981 à Danzé. Un immature indéterminé le 1^{er} septembre 1988 à Pezou était probablement de cette espèce.

Pas d'occurrences plus anciennes.

MOUETTE RIEUSE

LARUS RIDIBUNDUS

Visible toute l'année, mais surtout en février-mars lors de la migration de printemps en petit nombre (groupes maximum de 200 oiseaux) avec halte sur les inondations des vallées. Pas d'hivernage durable et absence totale de dortoir. Il est d'ailleurs possible que les observations hivernales soient issues des dortoirs ligériens ? Quelques vellétés de reproduction ont été soupçonnées, notamment en 1984 à Montigny-le-Gannelon. En marge de notre secteur, un couple a niché sur les gravières de Saumeray en 1986¹².

Statut ancien mal défini (confusion spécifique ?), mais plutôt rare au passage.

GOÉLAND CENDRÉ

LARUS CANUS

Migrateur hivernal rare, surtout lors des vagues de froid : le 4 janvier 1985 à Naveil, 5 le 21 janvier 1985 à Fréteval, adulte le 18 février 1985 à Cloyes-sur-le-Loir, le 9 mai 1985 à Saint-Firmin-des-Près, immature le 25 janvier 1987 à Saint-Jean-Froidmentel, sub-adulte le 3 février 1987 à Montoire-sur-le-Loir.

Statut antérieur identique à l'exception d'Etoc qui le mentionne fréquent de novembre à février¹³ !

GOÉLAND BRUN

LARUS FUSCUS

Migrateur occasionnel : une observation possible le 11 avril 1986 à Chauvigny-du-Perche d'un oiseau en vol.

Un mâle a été tué à Boisvinet/Saint-Avit - Le Plessis-Dorin en février 1904¹³.

GOÉLAND ARGENTÉ/LEUCOPHÉE

LARUS ARGENTATUS/CACHINNANS

Migrateur régulier depuis 1983 en avril-mai et de juillet à octobre (limites : 11 juillet - 5 octobre). Il s'agit souvent d'oiseaux jeunes ou immatures isolés. La distinction spécifique, à ce stade, étant délicate, nous avons regroupé les deux espèces, l'occurrence du leucophée devant dominer !

Non cité dans le passé.

GOÉLAND MARIN

LARUS MARINUS

Un oiseau a été pris vivant au siècle précédent à Vendôme, mais était peut-être échappé de captivité¹.

MOUETTE TRIDACTYLE

RISSA TRIDACTYLA

Migrateur occasionnel : un cadavre trouvé le 3 février 1984 à Romilly-du-Perche.

Était citée plus fréquemment dans le passé, la dernière mention datant du 13 novembre 1936 à Chauvigny-du-Perche¹⁹. Cet oiseau hiverne en mer et se trouve déporté à l'intérieur des terres lors de tempêtes. Notre observation de 1984 s'inscrit dans un tel contexte (une vingtaine d'oiseaux enregistrés à cette époque en divers points du Loir-et-Cher).

CHEVALIER SYLVAIN

TRINGA GLAREOLA

Migrateur occasionnel : le 6 juillet 1984 à Greez-sur-Roc et le 28 avril 1986 à Morée.

Auparavant, un le 10 septembre 1974 à Rahart.

CHEVALIER GUIGNETTE

ACTITIS HYPOLEUCOS

Migrateur régulier visible de mi-avril à début novembre mais dont le double passage se déroule essentiellement de fin avril à fin mai, culminant la première quinzaine de mai et de début juillet à mi-septembre, avec pic fin juillet - début août. Mentions hivernales occasionnelles : fin décembre 1983 à Saint-Firmin-des-Près et le 15 janvier 1984 à Trôo. Pas d'indices fiables de reproduction, estivage signalé le long de Yerre à Arrou en 1986 et 1987...

Statut inchangé depuis le début du siècle où les preuves de la nidification n'ont jamais été apportées.

TOURNEPIERRE À COLLIER

ARENARIA INTERPRES

Migrateur occasionnel : adulte tué à Ruillé-sur-Loir en 1915⁹.

LABBE POMARIN

STERCORARIUS POMARINUS

Migrateur occasionnel : tué à Savigny-sur-Braye avant 1864²⁹, un juvénile tué à Pont-de-Braye en 1899¹³, un tué à Saint-Agil le 21 octobre 1936¹⁹.

STERNE PIERREGARIN *STERNA HIRUNDO*

Migrateur régulier et nicheur occasionnel. En Val de Loir, l'espèce est régulière entre mai et août (limites : 6 avril - 4 septembre). Seule exception à ces lieux : 10 individus le 2 août 1987 à Yèvres. Si des oiseaux sont souvent vus en pleine période de reproduction, les cas documentés restent rares : un nid de 3 œufs le 13 juin 1983 à Tréhet, un nid ébauché le 13 juin 1985 à Pezou ne recevra pas de ponte et surtout 3 couples nicheurs élevant 5 jeunes en 1988 à Villiers-sur-Loir. Signalons que l'espèce niche maintenant régulièrement à Saumeray depuis 1984.

Uniquement de passage au début du siècle, notamment sur les étangs de Boisvinet/Le Plessis-Dorin - Saint-Avit et Epuisay^{13,41}. Un exemplaire collecté à La Chapelle-Huon en 1893⁹.

STERNE NAINE *STERNA ALBIFRONS*

Migrateur rare : 3 adultes le 7 juillet 1984 à Tréhet, le 6 juin 1988 à Villiers-sur-Loir, 2 le 19 juin 1988 à Pezou, début août 1989 à Saint-Firmin-des-Prés. Toutes ces observations concernent les ballastières du Val de Loir.

Etoc mentionne plusieurs individus tués sur le Loir au début du siècle¹³ et Cottereau un oiseau le 28 octobre 1911 à Poncé-sur-Loir⁹.

GUIFETTE MOUSTAC *CHLIDONIAS HYBRIDUS*

Migrateur rare : juvénile le 22 septembre 1980 à Fréteval, 3 le 7 juin 1981 à La Chapelle-Guillaume, le 11 avril 1983 à Savigny-sur-Braye, 2 le 18 avril 1983 à Saint-Firmin-des-Prés, le 26 août 1985 à Montigny-le-Gannelon où 3 sont notées le 20 août 1988 et, enfin, le 7 mai 1989 à Saint-Firmin-des-Prés, soit 12 oiseaux/7 observations/6 années.

Non citée dans le passé.



Deux guifettes moustacs de passage, revêtues de leur parure de noces. Saint-Firmin-des-Prés, le 18 avril 1983.

GUIFETTE NOIRE *CHLIDONIAS NIGER*

Migrateur régulier au double passage en mai (limites : 28 avril - 14 juin) et septembre (limites : 12 août - 24 septembre), parfois en groupes jusqu'à 17 oiseaux. Les vellétés de reproduction signalées en 1986, près du Plessis-Dorin, n'ont pas reçu confirmation. L'espèce se montre surtout sur les plans d'eau du Val de Loir et l'étang de Boisvinet/Le Plessis-Dorin - Saint-Avit.

Même statut antérieur.

PIGEON BISET DOMESTIQUE *COLUMBA LIVIA*

Visible toute l'année. Sédentaire.

Cité pour mémoire, car complètement délaissé par les observateurs.

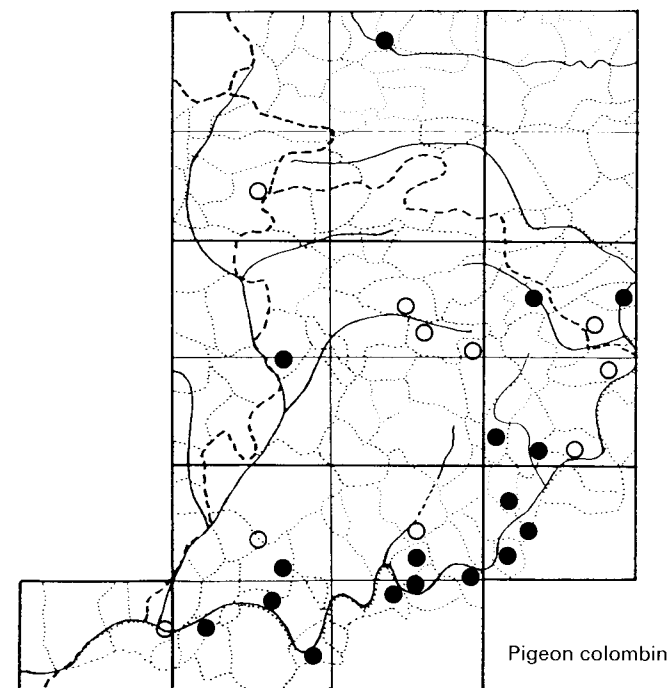
Occupait déjà la plupart des vieilles tours, églises et grands édifices des villes au début du siècle.

PIGEON COLOMBIN *COLUMBA OENAS*

Visible toute l'année. Nicheur sédentaire localisé et peu commun, plus régulier en Val de Loir (carte n° 8).

Peu d'éléments documentés sur sa migration : 6 en migration le 5 novembre 1989 à Trôo.

Nicheur inconnu au début du siècle, les premières preuves signalées datent de 1939 à Rahay et 1940 à Sargé-sur-Braye⁴³. Migrateur plus abondant naguère, de La Maleine¹⁹ signalant des bandes en novembre dans la région de Chauvigny-du-Perche regroupant jusqu'à 250 oiseaux.



Pigeon colombin

PIGEON RAMIER *COLUMBA PALUMBUS*

Visible toute l'année. Nicheur sédentaire commun dans tous les secteurs boisés, y compris en milieu urbain. La reproduction s'étale d'avril à septembre. Hivernage important, mal documenté et paraissant à la baisse ces dernières années.

Très commun dans les bois jadis, sa croissance spatiale et numérique se développe ensuite...

TOURTERELLE TURQUE *STREPTOPELIA DECAOCTO*

Visible toute l'année. Nicheur sédentaire répandu dans les agglomérations et hameaux campagnards.

Inconnue dans la région au début du siècle, c'est en 1962³⁴ que l'espèce apparaît à la périphérie, Châteaudun, Blois, Le Mans et, sans doute ici, pour s'implanter rapidement et durablement ensuite.

TOURTERELLE DES BOIS

STREPTOPELIATURTUR

Estivant nicheur répandu de fin avril à début septembre (limites : 11 avril - 29 septembre, 2 attardés un 31 octobre à Azé). La date moyenne de la première observation pour la décennie quatre-vingt est le 21 avril, celle de la dernière observation le 21 septembre.

Fréquente spécialement les haies, broussailles et fourrés. En 1988-1989, au moins 15 couples occupaient la commune de Vendôme.

Tout aussi commune autrefois

COUCOU GRIS

CUCULUS CANORUS

Estivant nicheur répandu d'avril à juin, seulement 8 observations après le 1^{er} juillet (limites : 26 mars - 18 septembre).

Date moyenne de la première observation pour la décennie quatre-vingt : le 4 avril. Parasite principalement le rouge-gorge et la rousserolle effarvate. 15 chanteurs ont été dénombrés sur les 2 400 hectares de la commune de Vendôme en 1988.

La présence saisonnière du coucou n'a pas connu de modifications depuis les temps anciens. De 1933 à 1942, la date moyenne de la première observation à Chauvigny-du-Perche est le 5 avril¹⁹.



Le coucou gris parasite souvent la rousserolle effarvate, fauvette liée aux roselières. Fréteval, juillet 1991.

CHOUETTE EFFRAIE

TYTO ALBA

Visible toute l'année. Nicheur sédentaire répandu mais peu commun, souvent au voisinage de l'homme dans les ruines, vieux bâtiments, greniers, clochers, nichoirs. Il n'existe pas de cas documentés de nidification dans les arbres ici. Cette espèce subit une mortalité importante le long des routes, avec deux phases plus marquées en octobre-novembre (dispersion des jeunes ?) et mars, suggérant des déplacements plus ou moins réguliers ?

Plus abondante dans le passé.

PETIT DUC SCOPS

OTOS SCOPS

Migrateur occasionnel : un chanteur en mai-juin entre 1982 et 1984 à Arrou.

Autrefois, estivant nicheur rare mais régulier, notamment à Vendôme, même en pleine ville⁴¹. Signalé également à Thoré-la-Rochette⁴¹, Montoire-sur-le-Loir, plus rare dans le Perche, une capture à Confans-sur-Anille le 26 avril 1889²³.

GRAND DUC D'EUROPE

BUBO BUBO

Occasionnel au siècle précédent : une capture à Sargé-sur-Braye vers 1870⁴¹.

CHOUETTE CHEVÊCHE

ATHENE NOCTUA

Visible toute l'année. Nicheur sédentaire localisé au bocage, se raréfiant (une cinquantaine de stations repérées lors des trois premières années de la décennie quatre-vingt, moins de 20 sur les trois dernières !).

Cette régression, quasi généralisée en Europe de l'Ouest, repose essentiellement sur les modifications agricoles qui éliminent les cavités de nidification et appauvrissent la diversité et la qualité des proies.

Très commune naguère.

CHOUETTE HULOTTE

STRIX ALUCO

Visible toute l'année. Nicheur sédentaire dans les lieux boisés, et bien représenté (10 à 14 couples en 1988-1989 sur la commune de Vendôme).

Aussi commune autrefois.

HIBOU MOYEN-DUC

ASIO OTUS

Visible toute l'année. Niche régulièrement en petit nombre (18 communes recensées) avec des fluctuations annuelles. Sédentaire bien que nous ne connaissions pas d'observations en août-septembre.

Dortoirs hivernaux rares et peu importants : 6 oiseaux en février 1983 à Areines, 5 l'hiver 1985-1986 à Arrou où 3 seulement sont présents en janvier 1987.

Mentionné peu commun au début du siècle.

HIBOU DES MARAIS

ASIO FLAMMEUS

Migrateur hivernal rare : le 22 mars 1980 au Poislay, le 15 novembre 1982 à Danzé, le 25 novembre 1982 à Ruan-sur-Egvonne, le 2 décembre 1982 à Romilly-du-Perche, les 3 et 5 décembre 1983 à Authon-du-Perche, le 31 janvier 1986 à Châtillon-en-Dunois.

Statut ancien identique, avec des mentions à partir du 19 septembre¹⁹.

CHOUETTEDE TENGMALM

AEGOLIUS FUNEREUS

Etoc signale détenir un exemplaire capturé à Saint-Agil.

ENGOULEVENT D'EUROPE

CAPRIMULGUS EUROPAEUS

Estivant nicheur très localisé. De fait, quelques couples sont régulièrement cantonnés sur les jeunes plantations du massif forestier de Fréteval, et un ou deux autres sur l'ancien terrain de manœuvres de la forêt de Vendôme. Présent de mai à août (limites : 14 mai - 10 septembre). En dehors de ces sites, migrateur rare : un chanteur le 15 mai 1982 à Mazangé où une femelle sera trouvée morte l'été 1984, fin mai 1985 à Cormenon, le 17 mai 1986 à Saint-Firmin-des-Prés.

Était plus répandu naguère et nichait notamment autour de Sargé-sur-Braye⁴¹.



Huppe fasciée (dessin de D. Mansion)

MARTINET NOIR

APUS APUS

Estivant nicheur régulier, cantonné aux agglomérations. La date moyenne d'arrivée est le 26 avril (record : 18 avril). Le départ massif s'effectue dans les derniers jours de juillet avec des attardés ou migrateurs courant août (record : 9 septembre).

Statut passé similaire.

MARTINET ALPIN

APUS MELBA

Migrateur occasionnel : 21 juin 1987 à Bessé-sur-Braye²².

Pas d'autre occurrence connue.

MARTIN-PÊCHEUR

ALCEDO ATTHIS

Visible toute l'année. Nicheur sédentaire le long du réseau hydrographique et auprès des étangs et gravières. Un couple se reproduit même au cœur de la ville de Vendôme, le long du Loir. En 1984, une enquête conduite sur 70 km de cours d'eau a établi une moyenne d'un couple pour 5 km, ce qui conduirait à une évaluation d'environ 60 couples pour notre secteur d'étude. La succession d'hivers froids de 1985 à 1987 a considérablement amoindri la population. Les effectifs initiaux se sont reconstitués en 1989.

Signalé commun jadis.

HUPPE FASCIÉE

UPUPA EPOPS

Estivant nicheur régulier en petit nombre (rencontrée sur 1/3 des communes de la zone d'étude pendant la décennie quatre-vingt). Présente d'avril à août (limites : 19 mars - 26 août). Comme densité, nous pouvons citer celle de 4 à 5 couples en 1982 sur un secteur de 2 500 ha d'Azé-Epuisay avant le remembrement.

Le statut antérieur fait état de fluctuations, mais finalement d'une situation similaire à ce que l'on observe de nos jours. Des localités ont cependant disparu après le bouleversement du milieu.

TORCOL FOURMILIER

JYNX TORQUILLA

Estivant nicheur rare, en cours de disparition. Observé de la mi-avril à la mi-juillet (limites : 15 avril - 13 juillet) et deux migrateurs un 14 septembre et un 14 octobre.

Pour la décennie quatre-vingt, seulement deux cas documentés de nidification en 1981 à Bessé-sur-Braye et 1981 et 1982 à Saint-Ouen. Sinon, l'espèce était régulièrement cantonnée jusqu'en 1984 sur le coteau des Rottes à Vendôme et, en 1983, à Bessé-sur-Braye. Depuis, les contacts sont généralement ponctuels dans le temps soulignant son passage épisodique.

Estivant nicheur assez commun autrefois avec, par exemple, 5 à 6 couples dans un rayon de 3 km autour de Sargé-sur-Braye au début du siècle⁴⁰, mais une régression se dessine ensuite⁴¹.

PIC CENDRÉ

PICUS CANUS

Rare, nicheur à rechercher :

* 3 mentions entre le 10 avril et le 3 mai sur trois points différents de la forêt de Fréteval entre 1980 et 1984.

* 2 à 3 contacts dans et autour de la forêt de Vendôme : fin de l'hiver 1981/1982 à Naveil, femelle adulte le 7 juin 1988 en plein cœur du massif, seul contact au cours du printemps qui a fait l'objet de nombreux relevés, une audition possible le 7 décembre 1988.

* enfin, avec réserves, un contact probable au bois Fargot à Fontaine-les-Coteaux le 21 mars 1983.

Occasionnel aussi dans le passé : femelle collectée en décembre 1903 dans les bois du Temple¹⁵, une observation le 12 novembre 1972 à Montmirail.

PIC VERT

PICUS VIRIDIS

Visible toute l'année. Nicheur sédentaire commun en milieu bocager et cultivé semi-boisé, plus local en zone forestière. En 1988-1989, la commune de Vendôme abritait entre 12 et 14 couples.

Commun naguère.

PIC NOIR

DRYOCOPUS MARTIUS

Visible toute l'année. Nicheur sédentaire, en cours d'implantation, dans les grands massifs forestiers : forêt de Vendôme où la reproduction n'a pas encore été démontrée, bois Fargot/Fontaine-les-Coteaux, forêt de Montmirail, forêt de Vibraye, mais totalement absent de celle de Fréteval. A également été noté en février 1981 au bois de l'Épau/Lisle, le 8 mars 1983 au bois des Galouries/Sargé-sur-Braye, le 18 mai 1986 au bois de Taillefer/Souday, le 6 octobre 1986 à Pezou, les 11 décembre 1988 et 2 janvier 1989 au bois de la Grève/Saint-Bomer.

La première mention de l'espèce³⁴ date du printemps 1967 en forêt de Vendôme. C'est probablement dans le milieu des années soixante-dix que le pic noir s'implante au nord de Montoire-sur-le-Loir.

PIC ÉPEICHE

DENDROCOPOS MAJOR

Visible toute l'année. Nicheur sédentaire commun dans les lieux boisés, par exemple 25-30 couples en 1988-1989 sur la commune de Vendôme dont 2 couples dans la zone urbaine.

Moins répandu que le pic vert autrefois⁴¹, ce n'est plus le cas partout de nos jours.

PIC MAR

DENDROCOPOS MEDIUS

Occasionnel, nicheur à rechercher :

* un chanteur le 1^{er} avril 1983 près de l'étang du Pont/La Chapelle-Guillaume.

* un chanteur très cantonné du 16 mars au 5 avril 1984 en forêt de Fréteval/Fontaine-Raoul... disparaît ensuite.

* un chanteur probable au printemps 1984 à Azé sur le flanc gauche du Boulon.

Au début du siècle, Etoc mentionne sa présence au Plessis-Dorin, Saint-Avit et Arville³⁵ ; Reboussin signale un exemplaire collecté à Rahay vers 1912 et à Conflans-sur-Anille en septembre 1949⁴³ (signalons qu'en avril 1984 nous avons détecté plusieurs couples en forêt de Vibraye).

PIC ÉPEICHETTE

DENDROCOPOS MINOR

Visible toute l'année. Nicheur sédentaire répandu d'une part dans les rideaux d'arbres qui bordent les cours d'eau et, d'autre part, en milieu forestier ainsi que les bois et les parcs même urbains.

La commune de Vendôme abritait 13 à 14 couples en 1988-1989.

Même statut ancien avec, en plus, fréquentation des vergers.

ALOUETTE CALANDRE

MELANOCORYPHA CALANDRA

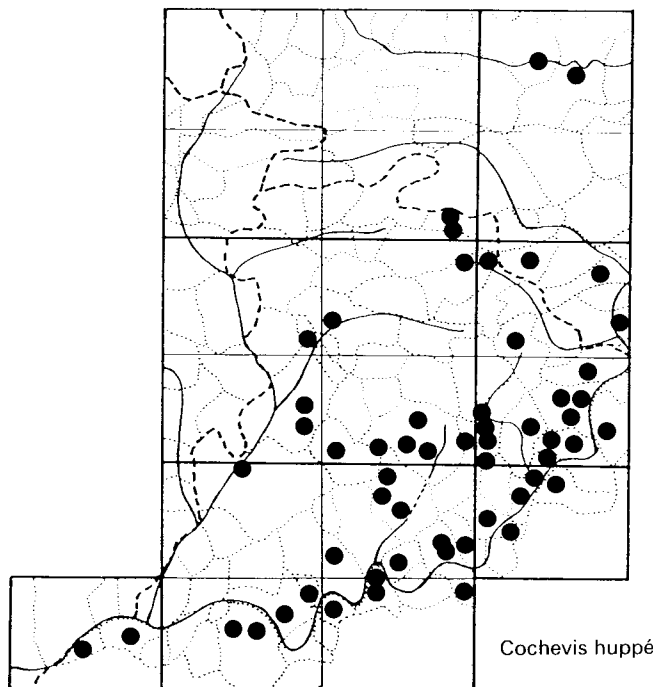
Une capture, autour de Vendôme, est mentionnée à l'automne, avant 1907¹³.

COCHEVIS HUPPÉ

GALERIDA CRISTATA

Visible toute l'année. Nicheur sédentaire plutôt commun, sans être abondant dans tout le Val de Loir (en 1988-1989, la commune de Vendôme héberge une quinzaine de couples distribués sur les deux zones industrielles), constant mais dispersé auprès des bourgs et exploitations agricoles des grands plateaux à l'est de l'axe Mazangé-Droué ; l'état de nos connaissances se révèle fragmentaire entre Ozanne et Yerre (Brou, Gohory, Yèvres...). A l'ouest de ce schéma, les localités sont sporadiques : Choue, Epuisay, Mondoubleau, Le Poislay, Sargé-sur-Braye, Savigny-sur-Braye, mais sans certitude de reproduction (carte n° 9). Cette distribution est marquée par une anthropophilie prononcée et jalonne l'aire française de distribution qui, en diagonale, relie les côtes sud-atlantiques aux frontières nord.

La répartition décrite dans le premiers tiers de ce siècle, bien que moins précise, se montre identique.



Cochevis huppé

ALOUETTE LULU

LULLULA ARBOREA

Migrateur et hivernant rare, quoique probablement régulier. Rencontrée de la mi-octobre à février (limites : 15 octobre - 1^{er} mars) dont un groupe exceptionnel d'une centaine d'oiseaux le 28 février 1985 à Ruillé-sur-Loir^{6 bis}.

Deux observations peuvent intéresser des nicheurs à rechercher : le 7 juin 1980 à Boursay et chant soutenu le 1^{er} avril 1983 au Plessis-Dorin.

Nicheur sédentaire autrefois commun. Le dernier témoignage connu de sa nidification ici date de 1972 à Montmirail et elle subsiste au nord et à l'ouest de nos limites⁵⁵.

ALOUETTE DES CHAMPS

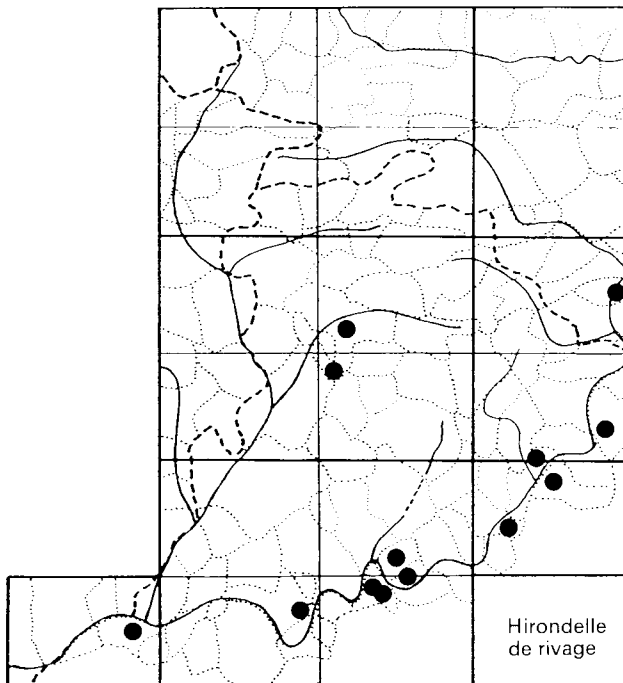
ALAUDE ARVENSIS

Visible toute l'année. Nicheur, migrateur et hivernant commun dans les espaces cultivés et les herbages ouverts. Ponctuellement, quelques couples peuvent nidifier sur des coupes forestières comme en forêt de Fréteval.

Avec trois quarts de siècle de recul, il est logique d'admettre une distribution moins étoffée dans le Perche bocager de naguère, dont le maillage étroit ne convient pas à cette alouette. Elle était cependant déjà répandue dès que les champs s'ouvraient et a toujours représenté le passereau le plus commun des plaines.

HIRONDELLE DE RIVAGE *RIPARIA RIPARIA*

Estivant nicheur localisé. Les colonies, pouvant regrouper jusqu'à 80 couples, se rencontrent essentiellement dans les parois des exploitations de graviers et s'alignent dans le Val de Loir (11 sites différents pour la décennie quatre-vingt). Deux autres sites, plus occasionnels, ont été recensés à Choue (5 couples en 1982) et Cormenon (jusqu'en 1986 ou 1987) (carte n° 10). Toutes les localités ne sont pas recensées chaque année, l'effectif global oscille cependant autour d'une bonne centaine de couples dont la reproduction et le maintien restent très précaires et subordonnés aux activités des carrières.



L'hirondelle de rivage affectionne les parois de sable pour établir ses colonies. Saint-Firmin-des-Prés, juin 1985.

Présente d'avril à début septembre (limites : 13 mars - 7 octobre ; dates moyennes de la première et de la dernière observation : 31 mars et 17 septembre), la migration pré-nuptiale est sensible jusqu'à la mi-mai sur les plans d'eau et les étangs, celle post-nuptiale débutant fin juillet.

Outre les sablières, l'hirondelle de rivage nichait aussi dans les berges des rivières, ce qui n'est plus d'actualité.

HIRONDELLE RUSTIQUE

HIRUNDO RUSTICA

Estivant nicheur commun. Si ses activités de chasse la conduisent au-dessus de tous les milieux de la région, c'est à l'intérieur des constructions humaines en milieu rural, surtout auprès du bétail, qu'elle nidifie. Visible de fin mars au début d'octobre (limites : 28 février - 21 octobre ; dates moyennes de la première et la dernière observation : 21 mars et 12 octobre), son passage de printemps dure jusqu'à mi-mai et le maximum des départs d'automne se réalise fin septembre.

Au début du siècle, se reproduisait encore dans les cheminées¹⁰ et la date moyenne de son apparition se situait le 8 avril au siècle précédent⁴⁵. Cette date plus tardive correspond vraisemblablement à l'apparition sur le site de reproduction, tandis qu'aujourd'hui les oiseaux sont d'abord signalés au-dessus des plans d'eau.

HIRONDELLE DE FENÊTRE

DELICHON URBICA

Estivant nicheur commun. Davantage urbaine, elle se reproduit dans les encorbellements et sous les avant-toits des habitations, même en centre-ville comme à Vendôme et souvent en petites colonies (maximum 42 nids à Yèvres). Elle s'établit plus rarement dans les étables et il n'y a pas d'exemple de sa reproduction sur les parois calcaires du Val de Loir. Se rencontre de la mi-avril à fin septembre (limites : 24 mars - 20 octobre ; dates moyennes des premières et dernières observations : 8 avril et 5 octobre).

Statut identique dans le passé.

PIPIT ROUSSELINE

ANTHUS CAMPESTRIS

Estivant nicheur régulier sur une localité de Sargé-sur-Braye au début du siècle d'après Etoc¹³, ce dont doute Reboussin⁴¹, mais notons que Gentil le mentionne nicheur en Sarthe au XIX^e siècle¹⁵.

PIPIT DES ARBRES

ANTHUS TRIVIALIS

Estivant nicheur commun. Habite les landes et milieux boisés ouverts : coupes, clairières, lisières... La percée de la ligne rgv, en forêt de Vendôme, a permis l'installation de quelques familles ! En 1988-1989, la commune de Vendôme accueille une douzaine de couples. Apparaît en avril pour disparaître à la mi-septembre (limites : 2 avril - 20 septembre ; dates moyennes des premières et dernières observations : 5 avril - 15 septembre).

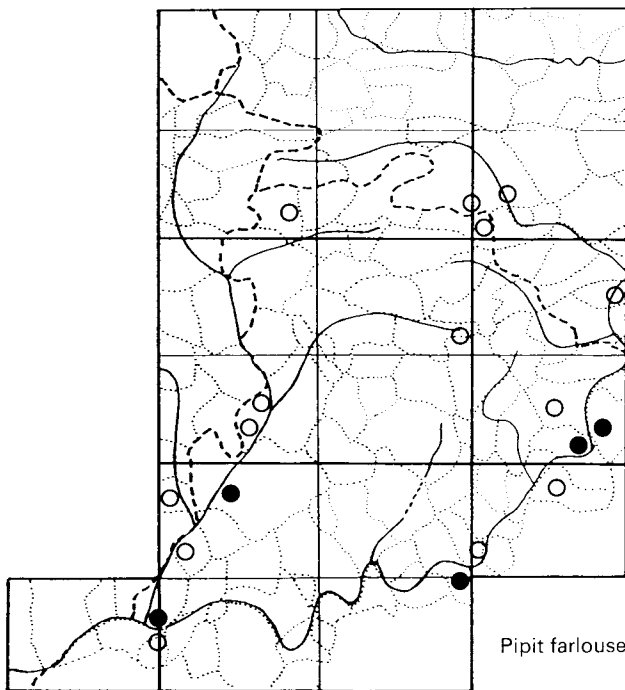
Ne paraît pas avoir subi de changement conséquent de statut depuis le début du siècle.

PIPIT FARLOUSE

ANTHUS PRATENSIS

Visible toute l'année. Beaucoup plus abondant au passage et en hivernage de septembre à avril (limites : 12 septembre - 24 avril) dans les prairies et les champs. Les effectifs assez réduits de reproducteurs se distribuent principalement dans les vallées du Loir et de la Braye sur les prés humides, puis sur les friches bordant les ballastières et, enfin, quelques couples le long de talus routiers comme à Arrou, Dangeau, Le Poislay, Saint-Hilaire-la-Gravelle... et même en milieu suburbain à Vendôme. Au total, 18 communes ont révélé des indices de cantonnement dont 6 avec reproduction certifiée (carte n° 11).

En 1907, Etoc¹³, qualifiant ce pipit de sédentaire et commun, admet implicitement la reproduction, ce qui impliquerait un déclin important par la suite puisque, pendant le demi-siècle qui suit, Reboussin^{41,42} n'y mentionne qu'un indice probable en 1920 dans les prairies de Sargé-sur-Braye, puis de nouveau en 1959 et 1960. Ces dernières dates débutent-elles le développement actuel ? Saint-Firmin-des-Prés est atteint en 1972... Le statut internuptial est resté identique.



PIPIT SPIONCELLE

ANTHUS SPINOLETTA

Migrateur rare de mi-mars à mi-avril (limites : 11 mars - 14 avril), parfois en nombre appréciable : 30 le 5 avril 1984 à Morée. Leur livrée les identifie à cette espèce naguère n'ayant que le rang de sous-espèce. Occasionnel en hiver : les 12 et 21 janvier 1985 à Montigny-le-

Gannelon, le 3 février 1986 au même endroit, le 18 février 1985 à Saint-Firmin-des-Prés et le 14 janvier 1989 à Beaumont-les-Autels.

Tout aussi rare naguère entre octobre et mars, même inconnu de certains auteurs^{41,9}. Observé en hiver autour de Mondoubleau et Cormenon le long de la Grenne¹³.

BERGERONNETTE PRINTANIÈRE

MOTACILLA FLAVA

Migrateur commun et estivant nicheur rare.

Les premiers oiseaux abordent la région fin mars / début avril (record : 27 mars ; date moyenne de la première observation : 5 avril). Le passage est régulier jusqu'au début de mai, les derniers individus se remarquent à la fin du mois (record : 29 mai).

La migration postnuptiale s'étale de fin août à début octobre (limites : 26 août - 12 octobre). Ce double mouvement s'observe principalement en vallée du Loir, mais aussi en compagnie du bétail sur les prairies. « Flavisima » étant désormais traitée comme une espèce à part entière, le flot de ces migrants (bande jusqu'à 60 exemplaires...) relève de la race type « flava », la sous-espèce nordique « thunbergi » n'a donné lieu qu'à une seule rencontre : 2 couples le 5 mai 1986 à Montigny-le-Gannelon. Les témoignages sur la reproduction de la bergeronnette printanière, pendant la décennie quatre-vingt, se limitent au Val de Loir et sont irréguliers : couple alarmant le 11 mai 1980 à Tréhet²⁶ ; à Montigny-le-Gannelon/Cloyes-sur-le-Loir, chant le 24 avril 1984, deux couples cantonnés en 1985 dont un nid de 4 poussins le 20 mai ; à Saint-Firmin-des-Prés, une nichée élevée en 1985 et un nid avec jeunes le 7 juin 1987 ; couple construisant le 18 mai 1986 à Morée où l'espèce est présente le 4 juin 1988 et nidifie en 1989 (nourrissage les 1^{er} et 3 juin) ; et le 15 mai 1989, une femelle transporte des matériaux à Villiers-sur-Loir.

Tous ces sites correspondent aux abords en friche de carrières d'extraction de granulats, milieux fragiles et temporaires. L'examen du plumage rattache ces nicheurs à la sous-espèce type « flava ».

Si la nidification de la bergeronnette printanière au début du siècle paraît une certitude, les témoignages écrits laissent planer une ambiguïté. Sur la vallée de la Braye et les secteurs adjacents, Etoc¹³ ne fait que suspecter la reproduction. Cottereau⁹ situe le nid dans les prairies du plateau calaisien (ponte datée du 28 avril 1897 à Conflans-sur-Anille dans sa collection oologique déposée au musée de Saint-Calais) et Reboussin trouvera les prairies propices³⁸, puis l'espèce rarement nichante^{41,43}, tandis qu'un autre texte⁴⁴ précise « ne niche pas ». Pour le Val de Loir, Reboussin³⁸ parle de reproduction chaque année, alors que Coursimault¹⁰ ne connaît l'espèce qu'au passage et de manière peu commune.

Plus récemment, une nidification probable est enregistrée au début de la décennie soixante-dix à Saint-Firmin-des-Prés³⁶.



Bergeronnette printanière

BERGERONNETTE FLAVÉOLE

MOTACILLA FLAVISSIMA

Migrateur rarement noté, quoique probablement régulier. Sur la plaine de la Varenne à Morée, l'examen des bergeronnettes jaunes au passage révèle les présences suivantes : 8 oiseaux le 8 avril 1985, 1 le 29 avril 1985, 2 le 23 avril 1986, 1 le 31 mars 1988.

Non mentionnée auparavant et considérée comme sous-espèce de la bergeronnette printanière.

BERGERONNETTE DES RUISSEAUX

MOTACILLA CINEREA

Visible toute l'année. Elle niche régulièrement à proximité des rivières et ruisseaux de l'ensemble de notre zone d'étude, préférentiellement à la faveur des moulins et de



Bergeronnette des ruisseaux

leur chute d'eau, tous habitats (4 couples à Vendôme). Sédentaire, hors période de nidification, des immigrants sont notés entre septembre et mars.

A la fin du XIX^e siècle / début XX^e, l'espèce n'est pas connue nicheuse dans le Nord du Loir-et-Cher, l'est Sarthe et le Perche d'Eure-et-Loir^{10, 9, 13, 15, 20}.

Les premières mentions de reproduction sont relatées vers la fin du premier quart de ce siècle à Saint-Calais en 1925 et 1928¹⁴ ; Sargé-sur-Braye avant 1929 et Vendôme à la même époque⁴¹, cette dernière localité n'est pas signalée occupée en 1913¹⁰. Rien de nouveau ne sera ensuite mentionné jusqu'à notre époque.

BERGERONNETTE GRISE MOTACILLA ALBA

Estivant nicheur répandu, hivernant rare. Largement distribuée, elle niche en couples disséminés le long des cours d'eau, auprès des étangs et des fermes, voire en milieu forestier à la faveur d'une pile de bois. Le passage prénuptial souvent en bandes de quelques dizaines d'oiseaux culmine dans les deux dernières décades de mars (date moyenne de la première observation : 4 mars), celui d'automne s'amorce en août et s'achève à la fin d'octobre. Parmi ce contingent, la sous-espèce anglaise « Yarelli » a été reconnue les 2 mars 1987, 4 mars 1988, 21 mars 1988, 19 septembre 1988 et du 13 au 18 mars 1989.

L'hivernage d'oiseaux isolés (maximum de 14 le 19 décembre 1983 à La Chapelle-Guillaume) apparaît marginal et souvent limité aux agglomérations.

Même statut ancien, avec unanimité moins une voix sur la sédentarité de l'espèce... ce qui autorise à songer à une fréquence plus forte qu'aujourd'hui à la mauvaise saison.

JASEUR BORÉAL

BOMBYCILLA GARRULUS

Migrateur occasionnel : 23 août 1898 à Sargé-sur-Braye, puis une fois en hiver ensuite. Oiseau d'apparition à caractère invasionnel dans nos régions, il existe une observation insuffisamment circonstanciée en 1982 à Droué.

TROGLODYTE MIGNON

TROGLODYTES TROGLODYTES

Nicheur sédentaire et commun. Répandu dans les milieux buissonnants, il n'est absent que des grandes plaines dépourvues de végétation. L'hiver froid de 1985 affecta beaucoup ses effectifs qui se sont reconstitués rapidement.

Très commun et sédentaire de tout temps.

ACCENTEUR MOUCHET

PRUNELLA MODULARIS

Nicheur sédentaire répandu et abondant. Occupe tous les lieux couverts d'arbustes et de buissons depuis le centre-ville jusqu'au cœur des forêts en passant par le bocage. Il est bien représenté dans les jeunes reboisements de conifères de la forêt de Fréteval.

Egalement répandu autrefois. Coursimault¹⁰ signale aussi son double passage en mars et septembre.

ACCENTEUR ALPIN

PRUNELLA COLLARIS

Migrateur occasionnel : janvier 1907 au Plessis-Dorin¹³.

ROUGE-GORGE FAMILIER

ERITHACUS RUBECULA

Nicheur sédentaire commun. Répandu dans les sous-bois, les haies ainsi que les jardins pourvus de quelques arbres. Le passage de migrateurs nordiques qui existe n'est pas documenté. Il a également souffert des rigueurs hivernales de 1985 puis 1986.

Tout aussi répandu naguère.



Oiseau familier connu de tous, la région héberge en bon nombre le rouge-gorge familier. Fréteval, le 3 novembre 1983.

ROSSIGNOL PHILOMÈLE

LUSCINIA MEGARHYNCHOS

Estivant nicheur commun. Revient régulièrement au début d'avril (date moyenne de la première observation : 8 avril ; extrêmes : 25 mars - 23 avril). Arrêtant de chan-

ter fin juin, son départ estival nous échappe en grande partie, la mention la plus tardive relève d'un 12 août. Il recherche les buissons touffus des haies et lisières forestières, particulièrement mais non exclusivement à proximité de l'eau.

Statut similaire dans le passé, avec des attardés jusqu'en septembre¹³, voire octobre².

GORGE BLEUE A MIROIR

LUSCINIA SVECICA

Migrateur occasionnel : un mâle de la forme « cyane-cula » à miroir blanc le 11 avril 1984 à Savigny-sur-Braye.

Egalement une citation ancienne de mars 1906 à Cormenon¹³.

ROUGE-QUEUE NOIR

PHOENICURUS OCHRUROS

Estivant nicheur fréquent. Présent partout où il y a des bâtiments, y compris en centre-ville, où il a trouvé un succédané à ses goûts saxatiles. Visible de mars à octobre (limites : 1^{er} mars - 1^{er} novembre). Après une observation tardive un 28 novembre, il existe trois occurrences hivernales : le 20 janvier 1981 à Mondoubleau, le 14 février 1982 et le 10 décembre 1982 à Choue, bien concentrées géographiquement !

Le rouge-queue noir s'implante ici à l'aube du XX^e siècle, 1907 en constituant le premier repère à Cormenon¹³. Vingt ans plus tard, il est fréquent et supplante même le rouge-queue à front blanc⁴¹.

Nos collègues sarthois rapportent deux mentions hivernales non circonstanciées sur la carte 1/50 000 de Vendôme pour la période 1977-1978/1980-1981²⁵.

ROUGE-QUEUE A FRONT BLANC

PHOENICURUS PHOENICURUS

Estivant nicheur peu fréquent. *A contrario* du rouge-queue noir, c'est la verdure et surtout l'arbre qui l'attirent. Il occupe ainsi les parcs, jardins et vergers (une quinzaine de couples en 1988-1989 dans l'agglomération vendômoise) et quelques vieilles parcelles de forêts feuillues (chênaies de la forêt de Fréteval par exemple). On le rencontre d'avril à mi-septembre (limites : 19 mars - 22 septembre ; date moyenne de la première observation : 10 avril).

Nicheur assez commun, sa diminution est déjà signalée dans le premier quart de ce siècle⁴¹, au moins dans les villages.



Rouge-queue à front blanc

TARIER D'EUROPE

SAXICOLA RUBETRA

Migrateur régulier au double passage, nicheur occasionnel. On le voit fréquemment au printemps de la mi-avril à la mi-mai (limites : 13 mars - 28 mai ; date moyenne de la première observation : 18 avril, sans tenir compte des deux observations très précoces de mars : couple le 13 mars 1984 à Boursay, un le 19 mars 1988 à La Fontenelle) puis en septembre (limites : 7 août - 1^{er} octobre).

Un seul cas documenté de reproduction a été obtenu en 1984 à Sougé au confluent Loir/Braye sur une prairie de fauche. Deux oiseaux le 26 juin 1983 à Lavardin peuvent constituer un indice et en 1987 chant et parades de couples cantonnés sont signalés en 1988 d'Authon-du-Perche et Charbonnières, ce qui serait une nouveauté ici.

Élément caractéristique des prairies alluviales au début du siècle (Loir et Braye au moins⁴¹), l'oiseau s'est raréfié à l'image de son milieu d'élection dont la gestion de ce qui subsiste actuellement ne correspond plus à son calendrier de reproduction.

TARIER PÂTRE

SAXICOLA TORQUATA

Estivant nicheur commun. Le tarier pâtre est constant le long des talus routiers, sur les friches, les prairies de fauche et occupe parfois les coupes forestières et les jeunes plantations comme en forêt de Fréteval. Son abondance est variable selon les lieux, un seul couple plus un autre mitoyen sur la commune de Vendôme en 1988-1989. Son séjour court de mars à début octobre avec observations hivernales sporadiques (24 données), assez régulières dans les vallées où jusqu'à 4 individus sont vus le 22 décembre 1984 à Savigny-sur-Braye.

Peut-être plus abondant dans le passé, sinon la phénologie décrite de son séjour reste similaire.

TRAQUET MOTTEUX

ŒNANTHE ŒNANTHE

Migrateur régulier au double passage. Les périodes de migration concernent, au printemps, la fin de mars à la mi-mai (limites : 8 mars - 17 mai) et, à l'automne, surtout le mois de septembre (limites : 11 août - 6 octobre). On le rencontre isolément ou en petits groupes lâches de quelques oiseaux principalement sur les vastes étendues de terres agricoles et auprès des ballastières où il est deux fois plus noté au passage printanier.

Signalé également en migration autrefois, mais qualifié de rare. Un exemplaire a été collecté à Sargé-sur-Braye en juin 1864¹⁵, s'agit-il d'un indice de reproduction au regard de la date ?

MERLE A PLASTRON

TURDUS TORQUATUS

Migrateur peu fréquent. Le passage pré-nuptial, sans doute régulier, domine, centré sur les 2 premières décades d'avril et certaines années (1984) sont plus favorables ! : le 8 avril 1980 à Chauvigny-du-Perche, 1 mâle du 9 au 16 avril 1984 à Saint-Firmin-des-Prés, 1 mâle du 9 au 12 avril 1984 puis un couple du 17 au 19 à La Chapelle-Vicomtesse, 2 mâles le 11 avril 1984 à Morée, 2 le 12 avril 1986 à Pezou, 1 le 19 septembre 1989 à La Fontenelle.

Périodique et rare au début du siècle, curieusement sur 7 références précises (1894-1938), 5 sont postnuptiales (1 de septembre et 4 d'octobre : du 4 au 14 octobre).

En 1977-1978, il existe également une donnée hivernale en Vendômois³⁷.

MERLE NOIR

TURDUS MERULA

Visible toute l'année. Nicheur sédentaire commun, absent uniquement des plaines dégarnies de végétation. Le peuplement suburbain et villageois semble s'être développé au cours de ce siècle et regroupe désormais les densités les plus fortes. Les effectifs hivernaux sont renforcés par des immigrants en nombre inconnu (reprise d'un oiseau néerlandais en janvier à Vendôme).

Déjà fort répandu dans le passé, particulièrement dans le bocage.

GRIVE LITORNE

TURDUS PILARIS

Migrateur hivernant régulier en nombre variable. Les premiers oiseaux sont signalés en novembre, parfois fin octobre (limite : 12 septembre), mais quelquefois pas avant décembre. L'espèce est régulière jusqu'au début d'avril (limite : 23 avril). C'est dans les vergers et les prairies qu'elle séjourne en troupes de quelques dizaines à plusieurs centaines d'oiseaux (record : environ 2 000 le 29 janvier 1984 à Saint-Martin-des-Bois).

Un adulte blessé, en plumage nuptial a été noté le 8 juillet 1984 à Montigny-le-Gannelon, site où une information non vérifiée signale un groupe le 26 août 1989 (reproduction ?)..., il convient de surveiller attentivement une éventuelle installation de nicheurs.

Abondance hivernale déjà soulignée au début de ce siècle.

GRIVE MUSICIENNE

TURDUS PHILOMELUS

Visible toute l'année. Nicheur sédentaire commun dans les boisements au couvert bas et dense, y compris dans les jardins. Les apports migratoires sont peu documentés en octobre et mars principalement. En décembre, un oiseau belge est repris à Montoire-sur-le-Loir. Les rigueurs hivernales, comme en 1985, engendrent une forte mortalité, la population se reconstituant lentement ensuite.

Particulièrement présente dans les taillis frais naguère. Reboussin⁴³ la mentionne moins fréquente que la grive draine dans la région de Sargé-sur-Braye.

GRIVE MAUVIS

TURDUS ILIACUS

Migrateur hivernant régulier, en nombre variable. Présente de fin octobre à début avril (limites : 10 octobre - 14 avril), souvent associée à la grive litorne sur les prés, mais fréquente aussi les bois. Son abondance et son séjour sont étroitement liés aux conditions météorologiques.

Statut identique dans le passé.

GRIVE DRAINE

TURDUS VISCIVORUS

Visible toute l'année. Nicheur sédentaire fréquent dans le bocage, les haies, les vergers, les clairières et lisières forestières.

En 1988-1989, la commune de Vendôme est peuplée de 16 à 19 couples (il y a rarement plus d'un couple au kilomètre carré). Quelques observations de troupes en vol (maximum de 100 oiseaux le 4 mars 1983 à Charbonnières) suggèrent un passage migratoire en septembre puis en mars.

Pas d'évolution enregistrée de la situation antérieure.

BOUSCARLE DE CETTI

CETTIA CETTI

Nicheur sédentaire disparu en 1986. Dans les fourrés denses à proximité de l'eau, elle est régulièrement distribuée dans les vallées du Loir et de la Braye, plus locale

sur celles du Boulon, du Couëtron, de l'Eggonne, de la Grenne, de l'Yerre, ainsi qu'aux étangs de Boisvinet/Le Plessis-Dorin - Saint-Avit et de Rahart, soit quelque 32 localités pointées entre 1980 et 1985. La plupart héberge des chanteurs isolés, ce qui autorise une estimation ne devant pas être supérieure à une cinquantaine de territoires. La vague de froid de 1985 anéantit près de 70 % des individus entre Vendôme et Saint-Jean-Froidmentel et celle de 1986 balaye complètement les survivants. Depuis, quatre individus sont contactés le 30 mars 1987 au confluent de la Braye et de la Grenne/Sargé-sur-Braye et le chant entendu le 7 août 1988 à Montoire-sur-le-Loir.

Signalée pour la première fois en juillet 1935 à Sargé-sur-Braye⁴³, époque où l'espèce s'implante dans le centre-ouest de la France, sa colonisation locale n'est guère documentée et peut déjà avoir fait l'objet de retraits hivernaux dans le passé. Les premières mentions connues aux étangs de Rahart et Boisvinet/Le Plessis-Dorin - Saint-Avit datent respectivement de 1973 et 1977.

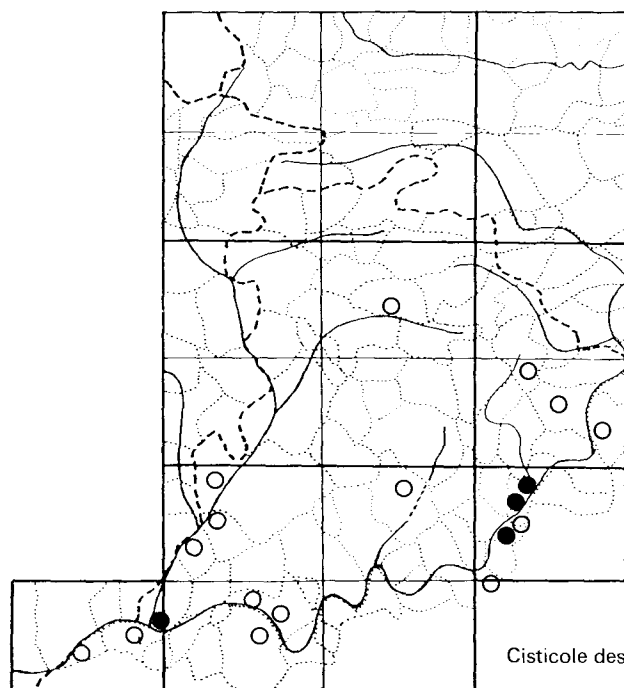
CISTICOLE DES JONCS

CISTICOLA JUNDICIS

Nicheur sédentaire disparu en 1985. Cette fauvette, d'affinité tropicale, n'a fait qu'une courte mais spectaculaire apparition dans l'avifaune percheronne, sur les friches herbacées.

Mentionnée pour la première fois en 1982 à Azé et Savigny-sur-Braye, puis en 1983 à Morée, c'est une véritable invasion qui s'opère en 1984 avec un minimum de 15 communes concernées, surtout concentrées dans le Val de Loir (mieux prospecté, il est vrai) et 4 reproductions ou tentatives observées à Pezou, Saint-Firmin-des-Prés et Sougé (pour les détails, voir³⁵) (carte n° 12). L'hiver rigoureux de 1984-1985 anéantit virtuellement cette implantation. Une seule donnée du 9 décembre 1985 à Savigny-sur-Braye marque son ultime présence.

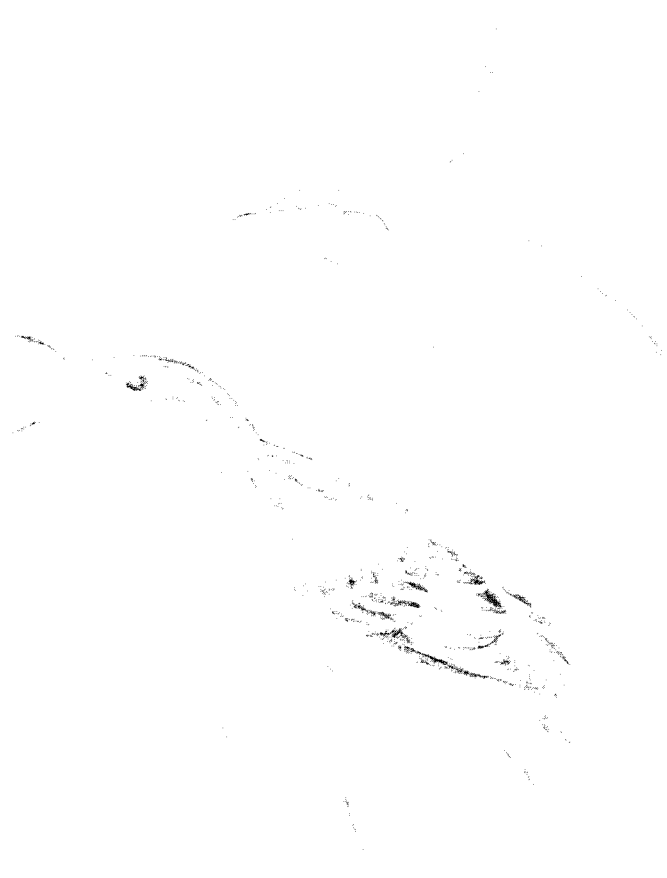
Jamais mentionnée auparavant.



Cisticole des



Locustelle tachetée, étude de terrain (dessin de M. Turgis)



LOCUSTELLE TACHETÉE

LOCUSTELLA NAEVIA

Estivant nicheur. De la mi-avril à août, la locustelle tachetée est constante sur les stades jeunes des enrésine-ments de la forêt de Fréteval, régulièrement distribuée dans les friches avec buissons, plus ou moins maréca-geuses, du réseau hydrographique et très ponctuelle ail-leurs sur des milieux favorables (Arrou, Chauvigny-du-Perche, Droué, Le Plessis-Dorin). L'espèce se remarque fréquemment au passage printanier d'avril (record : 6 avril; date moyenne de la première observation : 14 avril à fin mai). Le départ (dernier chant noté le 1^{er} août) et le passage postnuptial (record : 1^{er} septembre) échappent à l'observation.

Les écrits du début du siècle ne la signalent d'abord que le long du Loir, puis à Sargé-sur-Braye à partir de 1913 et en augmentation ensuite⁴¹ (mention en 1924 en forêt de Ven-dôme⁴⁰), ce qui correspond à la situation actuelle soumise à fluctuations annuelles (signalées sur la vallée voisine de la Conie à la baisse en 1986 notamment).

LOCUSTELLE LUSCINOÏDE

LOCUSTELLA LUSCINOIDES

Migrateur occasionnel : le 30 avril 1985 à Yèvres.

Liée à un biotope bien précis, la cariçaie inondée, la locus-telle luscinoïde demeure rare sur le bassin du Loir qui n'a été colonisé qu'au cours de ce siècle. Reboussin⁴³ signale son

apparition à Sargé-sur-Braye en 1941, puis note le couple en 1942. Y nichait-elle ? L'état actuel de nos zones humides ne paraît pas devoir offrir d'habitats convenables, peut-être à Boisvinet/Le Plessis-Dorin - Saint-Avit (?) où elle aurait été vue le 5 juillet 1972. Une occurrence imprécise existe aussi aux étangs de Rahart le 28 juillet 1973.

PHRAGMITE AQUATIQUE

ACROCEPHALUS PALUDICOLA

Etoc¹³ le range parmi les nidificateurs, notamment à Ven-dôme et Nogent-sur-Loir sans en fournir de détails, ce qui est surprenant pour un oiseau dont la reproduction sur sol français relève de la rareté.

Reboussin⁴¹ le classe dans les migrateurs accidentels, en automne, sans davantage circonstancier ses informations.

Il n'existe pas de contacts modernes de cette fauvette dans nos limites.

PHRAGMITE DES JONCS

ACROCEPHALUS SCHOENOBÆNUS

Estivant nicheur très rare. Lors de cette décennie, seule-ment 4 stations de reproduction sont localisées dans les cariçaies du Val de Loir à Saint-Jean-Froidmentel, Pezou, Montoire-sur-le-Loir et Sougé, et n'hébergent qu'un seul couple à chaque fois. En 1980, la nidification est possible aux étangs de Rahart.

L'espèce n'apparaît qu'à la fin avril (record : 17 avril 1977) et la dernière mention se situe le 15 août 1984. De rares observations en dehors des sites mentionnés étaient le passage pré-nuptial jusqu'au début de mai : 8 mai 1986 à Naveil.

Plutôt rare au début du siècle, l'espèce s'accroît ensuite le long des ruisseaux en prairies, au moins jusqu'à la décennie cinquante⁴³. Celle de soixante-dix voit disparaître l'espèce : encore 3 couples en 1978 aux étangs de Rahart.

ROUSSEROLLE EFFARVATTE

ACROCEPHALUS SCIRPACEUS

Estivant nicheur. Cette fauvette inféodée aux roselières, pas nécessairement pures, est présente en petit nombre (± 100 couples) dans tous les milieux favorables de la région. Localisée mais assez régulière le long des rives du Loir (en 1984-1985, pas moins de 19 sites abritent entre 40 et 50 couples sur la portion en amont de Vendôme jusqu'à la limite départementale), les stations sont plus sporadiques dans les vallées de la Brayé et de la Grenne. Les étangs, tels ceux de Boisvinet/Lc Plessis-Dorin-Saint-Avit, de La Chapelle-Guillaume et de Rahart abritent quelques familles.



Rousserolle effarvate

Migratrice, elle n'apparaît qu'en mai (date moyenne d'arrivée : 3 mai, record : 22 avril). Des oiseaux de passage, qui peuvent se rencontrer en divers milieux y compris en ville, sont visibles tout le mois de mai. Constante jusqu'à la mi-août, elle est moins notée ensuite, le record étant établi à ce jour par un 12 septembre, date à laquelle 3 jeunes se faisaient encore nourrir !

Régulière naguère sur les berges, elle y était signalée plus rare que la rousserolle turdoïde^{13,41} et représentée surtout le long du Loir, la diminution étant remarquée dans la vallée de la Brayé⁴¹.

ROUSSEROLLE TURDOÏDE

ACROCEPHALUS ARUNDINACEUS

Migrateur occasionnel : le 18 mai 1986 à Saint-Firmin-des-Près dans un jardin... de passage donc !

Nichait communément autrefois le long du Loir et de la Brayé, ainsi que sur certains étangs. Elle était même abondante, puisque Reboussin⁴¹ cite jusqu'à 9 nids sur 3 km du Loir. Il ne mentionne pas de diminution dans une publication de 1957⁴³. Quelques indices de présence sont encore connus dans la décennie soixante-dix : Fréteval, Saint-Firmin-des-Près... L'ultime référence signalée 2 chanteurs le 23 mai 1977 à l'étang du Souci/Rahart.

HYPOLAÏS POLYGLOTTE

HIPPOLAIS POLYGLOTTA

Estivant nicheur. Se rencontre dans les buissons bas et les jeunes taillis de toute la région qu'elle rejoint à la fin d'avril / début mai (record : 21 avril ; date moyenne d'arrivée : 7 mai). Son départ est peu documenté, avec deux données en septembre pour les plus tardives dont la dernière le 16.

Rare à assez commune au début du siècle, Coursimault¹⁰ mentionne même sa première rencontre le 29 mai 1913 près de la forêt de Vendôme (en 1988-1989, l'espèce est présente sur la moitié des unités d'inventaire de la commune de Vendôme), avec une prédilection pour les terrains ensoleillés et secs⁴¹, ce que traduit de nos jours sa fréquence plus forte les années sèches.

FAUVETTE PITCHOU

SYLVIA UNDATA

Nicheur sédentaire disparu. En 1981, la prospection du massif forestier de Fréteval révèle la présence de la fauvette pitchou dont l'implantation est antérieure à n'en pas douter, au vu du peuplement régulièrement établi sur les stades jeunes des enrésinements qui débutent historiquement au début des années soixante, à Busloup, Fontaine-Raoul, Saint-Hilaire-la-Gravelle et La Ville-aux-Clercs.

L'ancien terrain de manœuvres de la forêt de Vendôme, écologiquement propice, n'est pas occupé. Sur nos limites, l'espèce est observée en avril 1984 à Conflans-sur-Anille. La vague de froid de l'hiver 1984-1985 raye de la carte ce peuplement, confirmant *a posteriori* la sédentarité de ce passereau méridional, bien qu'un individu soit contacté le 18 décembre 1987 à Trôo dans la vallée du Loir (erratisme hivernal).

Inconnue dans le passé.

FAUVETTE BABILLARDE

SYLVIA CURRUCA

Estivant nicheur rare. Malgré une implantation ancienne, cette espèce reste méconnue de beaucoup d'observateurs. Quoique peu fréquente, elle paraît, néanmoins, régulièrement établie dans la vallée de la Brayé et peut-être du Loir. Elle existe aussi par place sur les plateaux : Beauchêne, Courtalain, Danzé... Elle affectionne les haies denses, avec aubépines dans les vallées. Migrateur tardif (record : 27 avril), le passage post-nuptial est régulier en août, notamment à Saint-Firmin-des-Près (record : 15 septembre).

Présente au moins dans la région de Montoire-sur-le-Loir au début du siècle¹³, elle s'installerait à partir de 1919 autour de Sargé-sur-Braye⁴¹, bien qu'elle existât déjà plus à l'ouest^{9,15}. Il n'apparaît donc pas que cette distribution occidentale ait beaucoup évolué depuis.

FAUVETTE GRISETTE

SYLVIA COMMUNIS

Estivant nicheur. Recherchant les haies, buissons, landes et jeunes plantations forestières, elle s'installe même dans les champs de colza, l'espèce demeure commune quoique en diminution (22 couples dénombrés en 1988-1989 sur la commune de Vendôme). Elle arrive régulièrement vers le milieu d'avril (date moyenne d'arrivée : 13 avril, record : 7 avril), la fin de son séjour est peu circonstanciée (record : 23 septembre).

Naguère signalée comme la plus commune des fauvettes terrestres, elle est aujourd'hui supplantée par la fauvette à tête noire plus ubiquiste.

FAUVETTE DES JARDINS *SYLVIA BORIN*

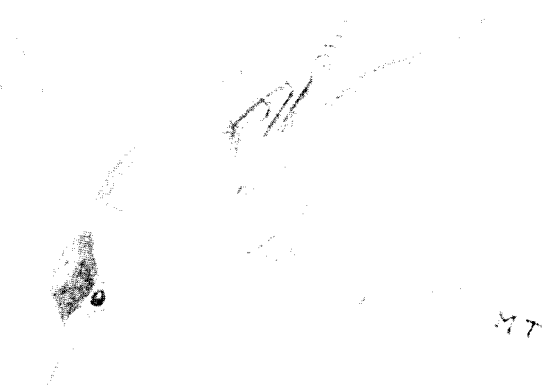
Estivant nicheur. On la rencontre plus spécialement dans le sous-bois des ripisylves de toutes les vallées et aussi dans les jeunes fasciés forestiers touffus, formes résineuses incluses. Ce n'est guère qu'aux derniers jours d'avril (record : 16 avril ; date moyenne d'arrivée : 28 avril) qu'elle revient de ses quartiers africains d'hivernage pour y repartir dans le courant d'août (record : 24 août).

Pas d'évolution connue au cours de ce siècle.

FAUVETTE À TÊTE NOIRE

SYLVIA ATRICAPILLA

Estivant nicheur, hivernant occasionnel. La moins exigeante des fauvettes terrestres quant à l'habitat pourvu que buissons et arbres existent, même en ville. C'est aussi la plus commune, entre fin mars et début octobre. Les dates précises ne peuvent être cernées, faute de pouvoir



Fauvette à tête noire

départager les oiseaux qui tentent l'hivernage dans les bourgs et les vallées (dominance de mâles), mais la répartition décadaire des informations de mars illustre un arri-
vage généralisé dans la période du 20 au 31.

A l'automne, les oiseaux sont peu fréquents après les premiers jours d'octobre.

Son peuplement n'a pas changé depuis les témoignages passés.

POUILLOT DE BONELLI

PHYLLOSCOPUS BONELLI

Estivant nicheur d'avril à juin. Le tempérament méridional de ce pouillot le cantonne aux parties thermophiles des forêts, spécialement les boisements de pins, mais aussi les zones colonisées par la fougère aigle des boisements décidus, avec une prédilection pour les pentes ensoleillées. Il arrive classiquement dans la deuxième quinzaine d'avril (record : 11 avril) ; par contre, son départ reste inconnu (dernière mention consignée : 28 juin !... devrait se rencontrer jusqu'en août).

La situation d'antan paraissait identique, encore que le peuplement ait pu aujourd'hui s'étoffer devant le développement de son habitat.

POUILLOT SIFFLEUR

PHYLLOSCOPUS SIBILATRIX

Estivant nicheur d'avril à juin. Sylvicole intransigeant, le pouillot siffleur affectionne les sous-bois sombres et dégagés des forêts feuillues où il peut être localement commun (de l'ordre d'un couple à l'hectare). A l'instar du précé-

dent, les limites de son séjour percheron courent de la mi-avril (limite : 12 avril) au 22 juin ! (mi-septembre d'après les auteurs anciens, mais, en Sarthe voisine, les dernières mentions concernant surtout le mois de juillet, plus rarement en août⁵).

Le pouillot siffleur a étendu sa répartition au cours de ce siècle. Initialement connu et commun en forêt de Fréteval⁶, il colonise ensuite le Perche et le Vendômois d'après Reboussin qui ne précise pas les étapes de cette conquête.

POUILLOT VÉLOCE

PHYLLOSCOPUS COLLYBITA

Estivant nicheur répandu de mars à octobre et hivernant occasionnel. Occupe tous les lieux boisés pourvu d'un peu de végétation arbustive avec un minimum d'ensolcille-
ment.

Les contacts hivernaux s'opèrent essentiellement dans les vallées et jardins, sans doute à la faveur de microclimats plus propices à son régime insectivore.

Le passage pré-nuptial s'amorce à la mi-mars (quelques oiseaux souvent dès fin février / début mars, délicats à départager des candidats ayant hiverné), puis l'espèce devient commune et cela jusqu'à la mi-octobre ; le passage post-nuptial étant sensible dès fin août, en plusieurs vagues.

A toujours été le plus commun des quatre pouillots.

POUILLOT FITIS

PHYLLOSCOPUS TROCHILUS

Estivant nicheur d'avril à août. L'habitat forestier du pouillot fitis sélectionne les stades bas et buissonnants, de préférence humides (il occupe, par exemple, tous les sec-teurs de saules des bords d'étangs et des vallées).

Strictement migrateur, la date moyenne de son arrivée est le 31 mars (limites : 25 mars - 15 avril) et nous n'avons pas enregistré sa présence après le 7 septembre !

Rien ne permet d'envisager une quelconque modification de sa répartition ancienne.

ROITELET HUPPÉ

REGULUS REGULUS

Visible toute l'année, mais plus commun en hiver. Très lié au feuillage des résineux à l'époque de la reproduction, sa distribution calque leur présence, même ponctuelle comme dans les agglomérations. Son peuplement le plus fourni se rencontre dans les vastes boisements de conifères de la forêt de Fréteval. Son cycle annuel est mal renseigné, la cohorte des immigrants septentrionaux aborde la région dès fin septembre. Les groupes, souvent à la remorque des rondes hivernales de mésanges, sont alors visibles dans tous les types de boisements et sont signalés jusqu'en mars.

Nichait moins communément dans le passé, semble-t-il !

ROITELET TRIPLE-BANDEAU

REGULUS IGNICAPILLUS

Visible toute l'année, plus fréquent en hiver. Non seulement le roitelet triple-bandeau apparaît moins lié que le précédent aux conifères pour nidifier, mais il affectionne particulièrement les vieux peuplements de chênes envahis de lierre. Comme il semble que cette colonisation soit assez récente, il reste un oiseau peu commun (et peu connu ?) (8 couples au moins en 1988-1989 à Vendôme).

Si l'espèce se remarque à partir de fin septembre en déplacement migratoire, elle devient constante avec le roitelet huppé mais en moins grand nombre de décembre à février principalement.

*Selon les différents auteurs, la nidification ancienne du roi-
telet triple-bandeau était controversée, il faut donc admet-
tre un développement ultérieur. Pour la première moitié du
XX^e siècle, seul Coursimault¹⁰ signale la reproduction à
Vendôme et aux environs, dès 1914.*

GOBE-MOUCHES GRIS *MUSICAPA STRIATA*

Estivant nicheur de mai à septembre. C'est un des derniers migrateurs à rejoindre la contrée, ce qu'il fait généralement au début du mois de mai (moyenne : 4 mai, record : 9 avril). Les derniers oiseaux sont vus à la fin de septembre (record : 4 octobre). Ce passereau discret dans son plumage et son ramage se rencontre fréquemment dans les boisements le long des cours d'eau, dans les parties âgées des forêts de feuillus, ainsi que dans les villages.

Pas de changement notable avec la situation passée.

GOBE-MOUCHES À COLLIER

FICEDULA ALBICOLLIS

Visiteur occasionnel signalé par Etoc¹³ sans référence précise.

GOBE-MOUCHES NOIR

FICEDULA HYPOLEUCA

Migrateur régulier au double passage à la fin avril / début mai (limites : 24 avril - 15 mai) et deux fois plus fréquent de mi-août à mi-septembre (limites : 14 août - 18 septembre).

Trois données rendent possible une reproduction occasionnelle : un oiseau le 27 juin 1981 dans le bois Saint-Georges/Danzé, un probable jeune écrasé en juin 1989 à Saint-Ouen, et un mâle transportant de la nourriture en juin 1989 à la Soucherie/Baillou.

Le même double transit migratoire, supérieur en nombre à l'automne, existait déjà au début de ce siècle.



A la fin de l'été,
les cris secs du gobe-mouches noir signalent son passage.
Fréteval, le 15 septembre 1990.

MÉSANGE À MOUSTACHES

PANURUS BIARMICUS

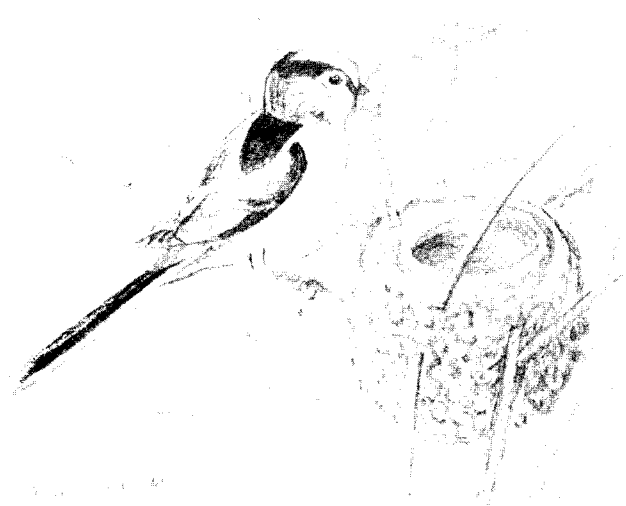
Migrateur occasionnel : au moins 3 oiseaux le 7 novembre 1972 à Fréteval, observation s'inscrivant dans un large mouvement ayant touché la France occidentale à cette époque.

MÉSANGE À LONGUE QUEUE

AEGITHALOS CAUDATUS

Visible toute l'année. Bien répandue dans les bosquets, les haies, les coupes et lisières forestières, les parcs, où elle se reproduit tôt dans la saison (nids en construction les 5 et 6 mars). Après la période de nidification, l'espèce sédentaire erre en bandes dans les buissons et les bois.

Situation similaire naguère.



Mésange à longue queue

MÉSANGE NONETTE

PARUS PALUSTRIS

Visible toute l'année. On la trouve régulièrement en petit nombre dans les arbres feuillus du bocage, des bois, vergers et parcs. Sédentaire.

Les auteurs anciens la donnent commune en soulignant une préférence pour les terrains humides, domaine par excellence de la mésange boréale qu'ils confondaient.

MÉSANGE BORÉALE

PARUS MONTANUS

Visible toute l'année. Par méconnaissance et faute de recherches appropriées, l'espèce n'est mentionnée ici qu'à partir de 1976 (Le Plessis-Dorin). La décennie quarante-vingt est donc l'occasion d'esquisser sa répartition précise, intérêt renforcé par la position limite de cette aire à l'échelle française.

Elle occupe toute la vallée du Loir (au moins 8 stations de Saint-Jean-Froidmentel à Fréteval) jusqu'au contact avec le département de la Sarthe, la forêt de Fréteval et celle de Vendôme, puis des stations ponctuelles à Azé, Boursay, La Chapelle-Guillaume, Droué, Le Plessis-Dorin et Rahart.

Pour la vallée de la Braye, 2 observations hors période de nidification évoquent sa présence (l'espèce est considérée comme sédentaire) : le 2 janvier 1983 à Sargé-sur-Braye et le 7 août 1989 à Sougé, tandis que légèrement plus à l'ouest un nid est observé le 24 avril 1986 à Lamnay et qu'un couple transportant des matériaux est contacté le 28 avril 1986 à Conflans-sur-Anille, ce qui représente les premiers indices de nidification en Sarthe⁷.

Son milieu de prédilection est constitué par les vieilles saulaies et aulnaies des queues d'étangs et rives des cours d'eau.

Cette mésange, décrite en 1827, était inconnue de tous les ornithologues anciens qui la confondaient sans doute avec la précédente.

En 1936, Mayaud délimite l'aire connue de cette forme de plaine comme atteignant l'Orne²¹...

MÉSANGE HUPPÉE *PARUS CRISTATUS*

Visible toute l'année. Largement distribuée en densité modeste dans les boisements, avec un attachement prononcé aux résineux dont l'extension lui a été favorable. Ce goût n'est pas exclusif, la mésange huppée s'accommodant à l'occasion de peuplements feuillus purs pourvu qu'ils disposent de perches pourrissantes, notamment de bouleaux, pour creuser sa loge de reproduction. Nous n'avons pas d'éléments pour juger d'un apport exogène et hivernal d'individus, les indigènes se livrant à un erratisme alimentaire.

Moins fréquente dans le passé.



La mésange huppée creuse elle-même sa loge de nidification dans le bois pourri d'un petit tronc. Pezou, mai 1988.

MÉSANGE NOIRE *PARUS ATER*

Visible toute l'année. La mésange noire niche régulièrement dans les forêts de Fréteval et de Vendôme (6 à 10 couples en 1988-1989 sur la fraction de la commune de Vendôme) et des probabilités existent ponctuellement à Baillou, Beaumont-les-Autels, Danzé, Fontaine-les-Coteaux, Saint-Firmin-des-Prés et sans doute ailleurs à la faveur d'îlots forestiers résineux et mixtes qu'elle recherche.

Irrégulièrement, l'espèce se remarque en plus grand nombre de décembre à mars (limites : 3 décembre - 4 avril).

Statut identique dans le passé avec une reproduction moins étoffée puisque certains auteurs ne la mentionnent pas (le reboisement du massif de Fréteval en essences résineuses remonte seulement à une trentaine d'années).

MÉSANGE BLEUE *PARUS CAERULEUS*

Visible toute l'année. Répandue dans l'ensemble des milieux boisés feuillus de toute la région en nombre moins important que la mésange charbonnière. Sédentaire.

Même statut antérieur.

MÉSANGE CHARBONNIÈRE *PARUS MAJOR*

Visible toute l'année. Omniprésente dès qu'existent des arbres feuillus. Sédentaire.

Même statut antérieur.

SITELLE TORCHEPOT *SITTA EUROPAEA*

Visible toute l'année. Présente dans les formations boisées feuillues avec vieux arbres. Sédentaire.

Même statut ancien.

TICHODROME ÉCHELETTE
TICHODROMA MURARIA

Migrateur occasionnel noté 3 fois le long des murs du château de Châteaudun : une femelle le 26 mars 1894⁴⁶, un depuis quelques jours le 1^{er} novembre 1916 et un autre capturé quelques années auparavant¹¹.

GRIMPEREAU DES JARDINS
CERTHIA BRACHYDACTYLA

Visible toute l'année. Fondamentalement lié à l'arbre, le grimpeur des jardins est l'occupant sédentaire discret de tous les lieux boisés où les tiges ligneuses âgées sont bien représentées.

Statut passé identique.

Une population de grimpeurs des bois, *Certhia familiaris*, récemment découverte^{22, 49}, ponctue les massifs forestiers du Grand Perche. Les forêts de Bellême et même celle de Bercé matérialisent les stations les plus proches de nos limites. Une recherche, assistée de magnétophone, dans les parties âgées de la forêt de Montmirail, pourrait révéler des surprises...!

LORIOT D'EUROPE *ORIOLOUS ORIOLOUS*

Estivant nicheur d'avril à août. Il occupe régulièrement les boisements des vallées, avec une prédilection pour les peupleraies, ainsi que les forêts feuillues. Il n'est jamais très abondant : au moins 3 couples en 1982 sur la commune de Droué et 6 à 8 en 1988-1989 sur celle de Vendôme. Revient périodiquement aux premiers jours de mai (date moyenne de la première observation : 28 avril ; record : 13 avril) et, fin août, il a disparu (record : 25 septembre).

Même situation naguère.

PIE-GRIÈCHE ÉCORCHEUR
LANIUS COLLURIO

Estivant nicheur rare de mai à mi-août. Toutes les preuves de reproduction de la décennie quatre-vingt concernent la basse vallée de la Braye et son confluent avec le Loir (Artins, Couture-sur-Loir, Sargé-sur-Braye, Sougé, Trôo) et n'intéressent que quelques couples.

Si des migrateurs occasionnels abordent la région dès fin avril (record : 23 avril), l'espèce ne s'installe guère avant mi-mai sur ses sites et y demeure jusqu'à mi-août (record : 18 août). Occasionnelle au passage en août : jeune le 5 août 1989 à Pezou.

Beaucoup plus commune dans le passé, principalement dans les vallées en prairies.

PIE-GRIÈCHE À POITRINE ROSE
LANIUS MINOR

Abondante dans maintes régions françaises jusqu'à la fin du XIX^e siècle, un magistral déclin s'amorce dans les premières décennies du XX^e siècle, engendré par la détérioration du climat rendant difficile l'alimentation de cette pie-grièche au spectre de prédateur très étroit. L'action postérieure des



Pie grièche grise (dessin J.-Ph. Mauchien)

pesticides a pu brutaliser la situation. Le Perche s'insère dans ce schéma et le dernier oiseau est observé en 1926 près de Vendôme.

PIE-GRIÈCHE GRISE *LANIUS EXCUBITOR*

Visible toute l'année, rare. Si les premières années de la décennie quatre-vingt montrent une fréquence encore appréciable de la pie-grièche grise dans les secteurs bocagers et même un couple établi sur un déboisement de la forêt de Fréteval, le déclin est aujourd'hui évident, l'oiseau n'est plus mentionné que sur un seul site en 1989 : La Bazoche-Gouet.

En période hivernale, quelques oiseaux exogènes se mêlent aux oiseaux locaux sédentaires. A Saint-Firmin-des-Prés, de tels passagers ont été notés le 29 janvier 1984 et le 12 avril 1987.

Dans le passé, l'espèce semble même avoir été plus rare, sauf en Val de Loir et Vendômois où aucune station n'a été recensée de nos jours ; l'espèce nichait encore à Morée en 1972.

PIE-GRIÈCHE À TÊTE ROUSSE

LANIUS SENATOR

Estivant nicheur disparu³⁴. Sans avoir été répandue, l'espèce occupait certaines places, au moins irrégulièrement, au début du siècle. Puis, la pie-grièche à tête rousse est devenue occasionnelle, Reboussin remarquable, dès 1924, une quasi-disparition. Elle est encore notée en 1931 près de Vendôme et, vers la même époque, à La Ville-aux-Clercs.

En 1964, elle fréquente Boissasson et, plus récemment, l'Atlas des oiseaux nicheurs de France la mentionne sur les secteurs de La Chartre-sur-le-Loir et Illiers pendant la période 1970-1975.

GEAI DES CHÊNES

GARRULUS GLANDARIUS

Visible toute l'année. Régulièrement répandu dans les bois de toute nature, les bosquets, grosses haies et parfois vergers de toute la région. Sédentaire, l'apport d'immigrants probables reste à démontrer.

Même situation au début du siècle.

PIE BAVARDE

PICA PICA

Visible toute l'année. Elle occupe largement toute la région à l'exception de l'intérieur des forêts et des grands bois, et s'installe même en ville à la faveur de grands arbres et très souvent à la périphérie des villages. Sédentaire.

Très commune depuis toujours.

CASSE-NOIX MOUCHETÉ

NUCIFRAGA CARYOCATACTES

Migrateur occasionnel : bandes nombreuses l'hiver 1899¹³, un tué à l'automne 1910 près de Vendôme⁴¹ et un mâle tué le 8 octobre 1911 à La Bazoche-Gouet.

CRAVE À BEC ROUGE

PYRRHOCORAX PYRRHOCORAX

Migrateur occasionnel : 3 avec des choucas sur le château de Châteaudun le 11 avril 1988.

Jamais signalé auparavant.

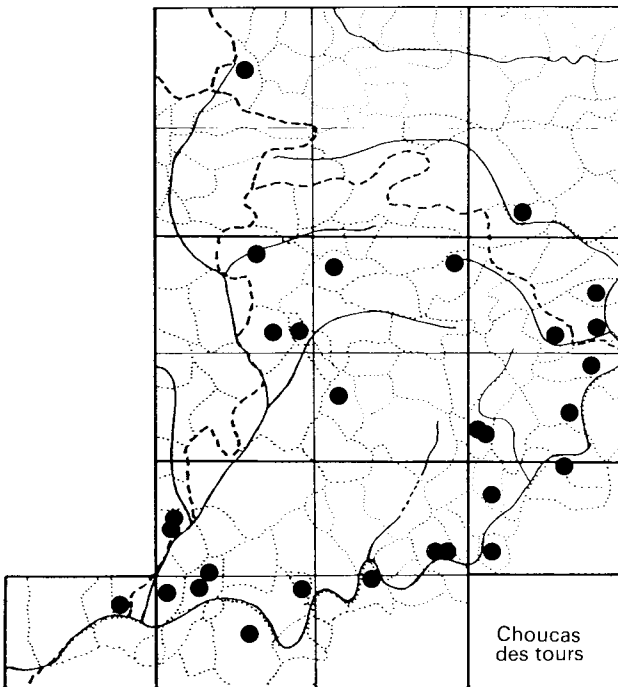
CHOUCAS DES TOURS

CORVUS MONEDULA

Visible toute l'année. Les colonies de ce corvidé se distribuent sur l'ensemble de la vallée du Loir, secteur le mieux peuplé. Les autres localités sont irrégulièrement distribuées (carte n° 13). Au total, pas moins d'une trentaine de communes abritent des nicheurs, généralement dans les grands édifices (église, château...) et, plus ponctuellement, dans les arbres creux et les parois naturelles, pour un effectif global de quelques centaines de couples (≥ 330).

L'apport hivernal d'immigrants entre novembre et mars ne concerne apparemment que peu d'individus et reste mal documenté.

Naguère présent aux mêmes lieux dont certains sont toujours occupés. Curieusement, Coursimault signale son départ de fin juin à fin septembre.



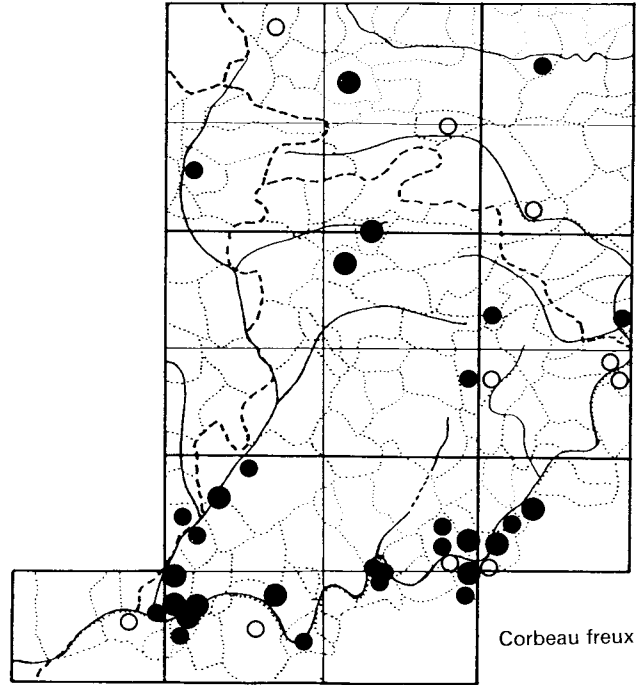
CORBEAU FREUX

CORVUS FRUGILEGUS

Visible toute l'année. Cantonné dans les plaines cultivées pour des raisons alimentaires, il nidifie en colonies de taille variable (limites : 10 à 145 nids) au sommet de grands arbres, souvent des peupliers. Les deux tiers se distribuent sur la vallée du Loir, particulièrement autour du confluent Bray/Loir. L'inventaire de 1983 totalise 1 700 couples en 34 colonies (carte n° 14).

Les comportements hivernaux de parade et réfection des nids plaident pour la sédentarité des nicheurs. En hiver, les rangs locaux sont néanmoins grossis d'immigrants (reprise d'un oiseau allemand) présents sur l'ensemble de la région mais dont le nombre et la phénologie restent à préciser (fin octobre-mars!).

La situation décrite naguère paraît très voisine.



CORNEILLE NOIRE

CORVUS CORONE

Visible toute l'année. Omniprésente dès qu'existent des arbres, elle se montre rare ou absente à l'intérieur des forêts, des villes et des villages. Sédentaire, il n'y a pas de preuves de passage et les bandes observées concernent des immatures.

Un individu de type « mantelé » (*Corvus corone cornix*) a été rencontré le 22 mai 1987 à Saint-Hilaire-la-Gravelle.

Déjà commune jadis, la situation apparaît plus prospère de nos jours. La variété mantelée se montrait quelquefois en hiver, en mélange avec les freux migrateurs à Chauvigny-du-Perche¹⁹, et un adulte fut collecté le 2 décembre 1909 à Saint-Gervais-de-Vic⁹.

GRAND CORBEAU

CORVUS CORAX

Migrateur occasionnel : le 7 mars 1983 à Savigny-sur-Braye.

Non cité antérieurement bien que Gentil⁵ le signale en Sarthe dans les grands bois en 1878.

ÉTOURNEAU SANSONNET

STURNUS VULGARIS

Visible toute l'année. Terrains de pâture découverts pour s'alimenter et cavités de toute nature pour se reproduire (jusque dans les habitations en ville et même distantes des premiers) conjuguent les exigences de cette espèce grégaire qui affiche une vitalité démographique remarquable. Il n'y a qu'au cœur des vastes boisements pauvres en cavités que l'absence de l'étourneau se remarque. Les autochtones sédentaires se mêlent à la mauvaise saison aux cohortes d'immigrants qui forment alors des dortoirs parfois importants, voire encombrants!

Une évolution du peuplement n'est pas documentée, mais, comme en beaucoup d'autres lieux, pourrait bien être à la hausse, encore que la régression du bocage puisse agir défavorablement.

MARTIN ROSELIN

STURNUS ROSEUS

Migrateur occasionnel : un adulte en juin 1989 à Authueil.

Inconnu avant.

MOINEAU DOMESTIQUE

PASSER DOMESTICUS

Visible toute l'année. Présent partout et très commun auprès des constructions humaines. Quelques couples sont établis dans les parois calcaires du Val de Loir : Thoré-la-Rochette par exemple. Niche, en principe, dans les cavités de toute nature des bâtiments, mais occupe aussi les constructions diverses (lampadaires...) et édifie parfois un nid en boule dans les branches. Sédentaire.

Même statut antérieur.

MOINEAU FRIQUET

PASSER MONTANUS

Visible toute l'année. Typiquement campagnard, à la périphérie des villages et auprès des fermes, l'espèce n'est pas commune (signalée sur moins de la moitié des communes de notre secteur !). Le moineau friquet ne présente pas de population soudée, mais des petits agrégats de peuplement, souvent dans les vergers et avec une fréquence plus grande en vallée du Loir. Sédentaire, il paraît mieux représenté en hiver, en mélange avec les troupes de fringilles, mais sans être abondant.

A-t-il diminué à en juger d'après les qualificatifs de commun à très commun des écrits anciens ? Reboussin⁴¹ le qualifie pourtant d'accidentel dans la partie bocagère du Perche.

MOINEAU SOULCIE

PETRONIA PETRONIA

Migrateur occasionnel naguère : en hiver 1905 à Cormenon.

PINSON DES ARBRES

FINGILLA COELEBS

Visible toute l'année. L'un des passereaux nicheurs le plus répandu et commun, ne manquant que là où l'arbre est absent, s'accommodant de leur présence clairsemée et même utilisant, à défaut, un buisson en milieu urbain. Entre novembre et mars, un bon nombre d'oiseaux septentrionaux passent et hivernent, se mélangeant aux indigènes grandement sédentaires.

Même statut passé pour les reproducteurs qui ont dû diminuer, sous l'impact du remembrement ; aucun mot n'étant dit sur les mouvements et l'hivernage.

PINSON DU NORD

FRINGILLA MONTIFRINGILLA

Migrateur hivernant régulier. Si chaque hiver voit l'apparition du pinson du Nord en provenance des taïgas nordiques, les dates et les effectifs se montrent instables en fonction des conditions météorologiques. Selon les années, les premiers oiseaux sont signalés en octobre (record : 18 octobre) ou pas avant le début de décembre. Puis, en fin d'hiver, on ne le signale plus après la mi-février, alors que d'autres fois sa présence est remarquée jusqu'en avril (record : 13 avril).

Les observations peuvent de même intéresser quelques individus, plusieurs dizaines ou centaines, le millier étant rarement atteint : 18 décembre 1980 à Saint-Hilaire-la-Gravelle. Il fréquente, souvent en association avec d'autres espèces, les friches et les zones cultivées mais aussi la forêt.

Les écrits du début du siècle témoignent également de ce schéma.

SERIN CINI

SERINUS SERINUS

Estivant nicheur. Fréquent au contact des lieux habités, surtout dans les parcs et jardins ornés de conifères des zones suburbaines et résidentielles. On le rencontre également dans les ripisylves de la vallée du Loir. Son séjour se limite de mars à août sur ces lieux. Après la reproduction,



Serin cini

des petits groupes, ne dépassant pas quelques dizaines d'individus, fréquentent les friches et les abords des ballastières (limites du séjour : 2 mars - 16 novembre). Une donnée du 26 février 1988 à Vendôme est peut-être l'indice d'un hivernage marginal passé inaperçu.

En 1907, il est mentionné peu commun ici⁴³, toujours rare en 1913 à Vendôme¹⁰ et encore peu fréquent en 1935 à Sargé-sur-Braye⁴¹. Cette espèce méridionale a donc consolidé depuis sa répartition locale, à l'image d'un phénomène général en Europe du Nord-Ouest qui a débuté dans la deuxième moitié du XIX^e siècle.

VERDIER D'EUROPE

CARDUELIS CHLORIS

Visible toute l'année. C'est assurément dans les jardins et les haies des quartiers urbains qu'il est le plus commun à l'époque des nichées. Il fréquente aussi les haies de la campagne, surtout dans les vallées et, plus localement, les massifs boisés dans les fasciés de jeunes conifères. En hiver, les verdiers locaux se regroupent et sont rejoints par des individus nordiques, leurs groupes erratiques de quelques dizaines de sujets parcourent alors les milieux ouverts.

Même statut antérieur.

CHARDONNERET ÉLÉGANT

CARDUELIS CARDUELIS

Visible toute l'année. Son statut de nicheur le lie plutôt aux milieux anthropiques des jardins, vergers, parcs où il est commun ainsi qu'aux haies du milieu prairial des vallées (Loir au moins...). Sa présence hivernale rare induit une migration partielle mal documentée. A cette saison, les groupes qui fréquentent les friches ne dépassent que rarement deux à trois dizaines d'exemplaires. Un double passage se remarque, en outre, de septembre à novembre, puis en mars-avril.

Qualifié de sédentaire et commun dans les mêmes lieux autrefois, aucune précision n'est relatée sur son statut inter-nuptial.

TARIN DES AULNES *CARDUELIS SPINUS*

Migrateur hivernant régulier. Vers la mi-octobre (record : 30 septembre), en provenance des forêts septentrionales, retentit l'appel des petites bandes migratrices de tarins. Le nombre de ces migrants, comme celui de ceux qui restent, varie d'un hiver à l'autre et se limite aux lieux où croît l'aulne glutineux, c'est-à-dire le long des rivières. Les bouleaux, en forêt, sont aussi visités. Sa présence en groupes de quelques dizaines d'individus, confondue avec le passage de printemps, dure jusqu'en mars. Les derniers sujets se remarquent jusqu'en avril (record : 24 avril).

Les données anciennes évoquent la même situation.

LINOTTE MÉLODIEUSE
CARDUELIS CANNABINA

Visible toute l'année. La linotte se cantonne dans les buissons à proximité de terrains découverts, avec une affection marquée pour les landes de toute nature, les plantations et régénérations forestières, les friches buissonnantes et les haies basses avec ronciers, voire même dans les jardins périphériques et, comme la fauvette grisette, nous le soupçonnons de s'établir dans les cultures de colza. Souvent des groupes lâches de nicheurs se forment. Commune sans être abondante. La plupart des indigènes sont migrants entre septembre et avril. L'hivernage se révèle faible dans les étoules et variable d'une année à l'autre (bande maximum de 150 le 29 janvier 1984 à Saint-Martin-des-Bois).

La qualification de sédentaire naguère est la seule précision qui diffère du statut actuel et, en hiver 1937, une troupe supérieure à 500 stationne près de Chauvigny-du-Perche¹⁹.

LINOTTE À BEC JAUNE
CARDUELIS FLAVIROSTRIS

Migrateur occasionnel : 2 capturées en décembre 1904 à Cormenon¹³.

SIZERIN FLAMME *CARDUELIS FLAMMEA*

Migrateur rare : une femelle le 3 décembre 1980 à Saint-Hilaire-la-Gravelle, 6 le 12 janvier 1981 à Droué, 3 le 26 février 1981 à Fréteval, 3 le 14 mars puis 30 le 3 mai 1981 en forêt de Fréteval, un couple le 31 mars et un oiseau le 2 avril 1983 à Vendôme, fin décembre 1983 et mi-février 1984 près de Rahart, 2 le 13 février 1985 en forêt de Vendôme, 5 le 17 mars 1985 à Meslay, 6 le 30 avril 1986 à Dangeau.

Est-il si irrégulier que cela ? Toujours peu commun, il fréquente spécialement les bouleaux plutôt en fin d'hiver (limites : 3 décembre - 3 mai).

Déjà peu noté dans le passé entre novembre et mars, les deux variétés « cabaret » Carduelis flammea cabaret et « boréale » Carduelis flammea flammea ayant été signalées.

BEC-CROISÉ DES SAPINS
LOXIA CURVIROSTRA

Migrateur rare : 6 le 7 juin 1983 à Sargé-sur-Braye, au moins 13 en 3 groupes le 13 mars 1984 à Vendôme, maximum 20 du 7 au 9 avril 1984 à Conflans-sur-Anille, 4 le 7 et 1 le 11 septembre 1989 à Vendôme.

L'apparition du bec-croisé s'inscrit dans le cadre de mouvements invasionnels irréguliers qui débutent au commencement de l'été.

Ce phénomène a déjà été remarqué dans le passé, notamment en 1898⁴¹, 1901, 1902¹³, 1917⁸, 1918⁹, 1931⁴¹, 1938¹⁹.

BOUVREUIL PIVOINE
PYRRHULA PYRRHULA

Visible toute l'année. Nulle part abondant, il niche dans les lieux boisés touffus, en forêt, dans les ripisylves, comme dans les parcs et jardins. Les petits groupes hivernaux sont-ils composés uniquement des autochtones sédentaires ?

Sylvicole plus exclusif autrefois.



Discret et jamais abondant, le bouvreuil pivoine fréquente les endroits touffus. Morée, juin 1988.

GROS-BEC CASSE-NOYAUX
COCCOTHAUSTES COCCOTHAUSTES

Visible toute l'année. Répandu mais peu abondant dans les boisements feuillus surtout où existe le charme. La commune de Vendôme abrite une dizaine de couples en 1988-1989. La reproduction de plusieurs couples est parfois concentrée sur un canton restreint (vallon de « L'homme mort » en forêt de Vendôme, par exemple...).

En principe sédentaire, la présence postnuptiale est mal renseignée et l'apport d'immigrants est possible entre novembre et avril, mais irrégulier : 30 oiseaux le 1^{er} février 1984 à Saint-Jean-Froidmental représentent le groupement maximal rencontré.

Sa plus forte présence hivernale était déjà soulignée jadis^{41,19} et sa reproduction moins fréquente et/ou moins connue.

BRUANT JAUNE *EMBERIZA CITRINELLA*

Visible toute l'année. Cultures, haies et buissons mixent les exigences de son cantonnement, délaissant les vastes champs dénudés, les forêts fermées à l'exception de leurs lisières et coupes et ne pénétrant pas les agglomérations. La proportion d'hivernants exogènes parmi les troupes lâches de quelques dizaines d'oiseaux entre octobre et mars sur les étoules n'est pas connue.

Statut inchangé depuis le passé, quoique la régression du bocage l'évince en beaucoup de sites.

BRUANT ZIZI *EMBERIZA CIRLUS*

Estivant nicheur avec hivernage régulier en petit nombre. L'espèce habite les haies et buissons denses bien exposés et les espaces jardinés à la périphérie des agglomérations. La phénologie de son séjour est assez confuse. L'espèce est peu notée après l'été, constante et discrète mais en nombre très faible de décembre à février, la reproduction

couvrant la période d'avril à août. Les mouvements migratoires nous échappent ! et doivent se situer en octobre-novembre puis mars.

Naguère fréquent, en densité pouvant égaler celle du bruant jaune⁴¹, ce qui n'est plus actuel.

BRUANT FOU

EMBERIZA CIA

Migrateur occasionnel : 3 contacts tous situés à Azé, le 3 mai 1981, le 15 février 1985 et le 28 février 1987.

Non cité auparavant.

BRUANT ORTOLAN

EMBERIZA HORTULANA

Migrateur occasionnel : un mâle le 21 avril 1987 à Sargé-sur-Braye.

Seul Coursimault mentionne l'espèce pour la région sur la base des chanteurs entendus en juillet dans les vignobles des coteaux près de Vendôme au début de ce siècle, ce qui suggère une reproduction possible ?

BRUANT DES ROSEAUX

EMBERIZA SCHOENICLUS

Visible toute l'année. Le bruant des roseaux occupe l'ensemble des milieux marécageux et humides des vallées du Loir (en 1984 : minimum de 53 couples sur 30 sites et jusqu'à 7 couples sur 3 hectares de cariçaias à Pezou en 1985) et de la Braye, localement aussi celles du Boulon, de la Grenne et de l'Yerre. Il fréquente également l'étang de Boisvinet/Le Plessis-Dorin - Saint-Avit et ceux de la La Chapelle-Guillaume où la tourbière du « saut du lièvre » est aussi habitée.

Migrateur partiel, avec passage d'oiseaux nordiques (visibles même en forêt) en octobre et mars, et un hivernage peu conséquent.

Naguère rare, Etoç¹³ enregistre son séjour toute l'année sur le Loir et une nidification à Sargé-sur-Braye en 1904, tandis que Reboussin¹¹ le recherche en vain en Val de Loir et signale 2 micro-colonies en 1929 près de Sargé-sur-Braye, annonçant ensuite son développement⁴³ après le milieu de la décennie trente.



Bruant des roseaux

BRUANT PROYER

MILIARIA CALANDRA

Visible toute l'année, mais beaucoup plus fréquent à la belle saison. Il niche régulièrement dans les prairies ouvertes des vallées et tous les grands plateaux agricoles dégagés. Migrateur partiel, son statut internuptial est bien mal documenté avec présence hivernale de petites bandes (maximum de 30 le 3 décembre 1983 à Pezou). Les premiers chants de cantonnement se manifestent en mars.

A étendu vers le nord sa distribution antérieure limitée aux coteaux calcaires de la rive droite du Loir⁴¹ et, par places, en vallée de la Braye jusqu'à Sargé-sur-Braye¹³. En 1957, Reboussin⁴³ le donne régulier dans les prairies de cette rivière et répandu en Val de Loir. Depuis, la débocagisation a offert au bruant proyer un milieu plus en rapport avec ses exigences.

POUR CONCLURE...

Cet inventaire signale 252 espèces d'oiseaux dont 29 n'ont pas d'occurrences connues dans la deuxième moitié du XX^e siècle.

Pour près du tiers d'entre elles, leurs rencontres demeurent occasionnelles.

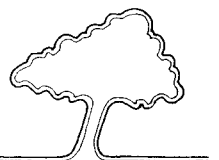
De nos jours, la nidification en intéresse 113, tandis que 53 autres transitent régulièrement dans la région.

Si c'est un lieu commun de dire que tout évolue, les oiseaux n'échappent pas à la règle.

Depuis le début du siècle jusqu'en 1989, 25 espèces nidificatrices ont disparu ou sont en danger de l'être. Quelques autres, de par leurs faibles effectifs, sont potentiellement menacées. En contrepoint, de nouveaux venus s'installent. La cisticole des joncs (*Cisticole judicis*) témoigne en un raccourci saisissant de cette évolution.

Les ornithologues de demain auront aussi à témoigner de ces changements...

Fréteval, février 1991



BIBLIOGRAPHIE

1. Anonyme, 1865 – Rubrique acquisition, *Bulletin de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois*, p. 71.
2. Anonyme, 1893 – Rubrique acquisition, *Bulletin de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois*, p. 141.
3. Archives Musée de la Trinité de Vendôme.
4. Beesau H. et al., rédacteurs, 1986 – *Oiseaux nicheurs du parc naturel régional Normandie-Maine*, PNRNM, AFO, GSO, GON, MNE, Fresnay-sur-Sarthe, 268 p.
5. Besnault J. et Letard J., 1985 – Les populations de pouillots en Sarthe, *Bulletin Groupe ornithologique sarthois*, 16, 7-15.

6. Bugnot O., 1986 – Nidification du tadorne de Belon (*Tadorna tadorna*) en Eure-et-Loir en 1985, *L'Oiseau et la Revue française d'Ornithologie*, 56, 70-71.
- 6 bis. Cerneau N., non daté – Observations ornithologiques pour la période du 1^{er} septembre 1984 au 28 février 1985, *Bulletin Groupe ornithologique sarthois*, 16, 29-41.
7. Clous G. et Ph. et Paincau G., 1988 – Compte rendu des observations du 1^{er} mars au 31 août 1986, *Bulletin Groupe ornithologique sarthois*, 19, 18-35.
8. Cottureau E., 1918 – Passage de becs-croisés, *Revue française d'Ornithologie*, 106, 216.
9. Cottureau E., 1919 – *Les oiseaux observés dans l'arrondissement de Saint-Calais*, chez l'auteur, 48 p.
10. Coursimault E., 1914-1917 – Oiseaux chanteurs des environs de Vendôme, *Revue française d'Ornithologie*, 57, 12-16 ; 58, 232-235 ; 60, 270-272 ; 64-65, 341-344 ; 66-67, 374-376 ; 69, 9-11 ; 73, 68-72 ; 74, 88-90 ; 76-77, 138-140 ; 80, 188-190 ; 85, 272-275 ; 88-89, 315-318 ; 91, 362-364 ; 95, 42-45 ; 97, 75-76 ; 99, 101-103.
11. Coursimault E., 1918 – Au sujet du tichodrome échellette, *Revue française d'Ornithologie*, 115, 336.
12. Doublet M., 1986 – Observations d'espèces d'oiseaux rares ou occasionnels en Eure-et-Loir, année 1985, *Bulletin de la Société des Amis du Muséum de Chartres et des Naturalistes d'Eure-et-Loir*, 6, 48-56.
13. Etoc G., 1907 – Avifaune du Loir-et-Cher, *Bulletin de la Société d'Histoire naturelle du Loir-et-Cher*, 10, 202-224.
14. Gasse, abbé, 1928 – Remarques sur quelques oiseaux de la Sarthe, *Revue française d'Ornithologie*, 12, 161-163.
15. Gentil A., 1878 – *Oiseaux de la Sarthe*, Le Mans, Monnoyer, 204 p.
16. L'Hardy J.-P., 1985 – Bilan de l'enquête sur la mise à jour de l'Atlas des oiseaux nicheurs, *Bulletin Groupe ornithologique sarthois*, 14, 5-16.
17. Lapous E., non daté – Observation d'un plongeon catmarin (*Gavia stellata*) sur le plan d'eau de Marçon, *Bulletin Groupe ornithologique sarthois*, 17, 9-10.
18. Lapous E., 1988 – Première observation sarthoise du martinet alpin (*Apus melba*), *Bulletin Groupe ornithologique sarthois*, 19, 13.
19. De La Maleine, 1929-1940 – Notes manuscrites.
20. Marchand A., 1873 – *Catalogue des oiseaux observés dans le département d'Eure-et-Loir*, Paris, Bouchard-Huzard, 50 p.
21. Mayaud N., 1936 – *Inventaire des oiseaux de France, Société d'études ornithologiques*, Paris, 212 p.
22. Moreau G. et J., 1984 – Le grimpeur des bois dans l'Orne, *Le Cormoran*, 26, 95-101.
23. Moreau G. et J., 1984 – Première nidification du grèbe à cou noir en Normandie, *Le Cormoran*, 26, 130.
24. Motel G., 1980 – Observations ornithologiques pour la période du 15 novembre 1978 au 15 mars 1979, *Bulletin Groupe ornithologique sarthois*, 5, 16-20.
25. Motel G., 1980 – Le point sur l'Atlas des oiseaux en hiver, *Bulletin Groupe ornithologique sarthois*, 6, 13-17.
26. Motel G., 1982 – Observations pour la période du 15 mars au 15 juillet 1980, *Bulletin Groupe ornithologique sarthois*, 9, 12-15.
27. Nief J.-C., 1981 – Stationnement exceptionnel d'oies cendrées dans la vallée du Loir, *La Sauvagine et sa chasse*, 211, 17-18.
28. Normand N. et Lesaffre G., 1977 – *Les oiseaux de la région parisienne*, Paris, APO, 156 p.
29. Nouel, 1865 – Note sur une collection d'oiseaux, acquise par la Société Archéologique, le 23 octobre 1864, *Bulletin de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois*, 22-25.
30. Paincau G., 1985 – Compte rendu des observations, période du 1^{er} septembre 1982 au 28 février 1983, *Bulletin Groupe ornithologique sarthois*, 14, 29-34.
31. Paincau G., non daté – Compte rendu des observations de la période du 1^{er} mars 1983 au 31 août 1984, *Bulletin Groupe ornithologique sarthois*, 16, 21-28.
32. Perthuis A., 1974 – Inventaire ornithologique de la région Centre, *Bulletin de l'Association des Naturalistes orléanais*, 11, 3-40.
33. Perthuis A., 1976 – Actualités ornithologiques : période du 1^{er} janvier 1972 au 15 novembre 1975, *Bulletin de l'Association des Naturalistes orléanais*, 19, 3-18.
34. Perthuis A., rédacteur, 1983 – *Les oiseaux nicheurs du Perche en Loir-et-Cher*, Mondoubleau, Perche Nature, 126 p.
35. Perthuis A. et Lunais B., 1986 – La cisticole des joncs a colonisé le Loir-et-Cher, *Annales ornithologiques du Loir-et-Cher*, 3, 15-20.
36. Perthuis A., rédacteur, non daté – *Les oiseaux nicheurs du Perche-Gouët et du Vendômois, actualisation 1983-1985*, Perche Nature, non paginé.
37. Pratz J.-L., rédacteur, 1981 – *Atlas des oiseaux hivernants, résultats en région Centre*, Groupe ornithologique des Naturalistes orléanais / Société ornithologique de France, 36 p.
38. Reboussin R., 1902 – Ornithologie du Perche-Gouët et du Val de Loir, *Bulletin Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois*, 41, 133-143.
39. Reboussin R., 1905 – Nidification du grèbe huppé (*Podiceps cristatus* L.) sur l'étang de Boisvinet, *Bulletin de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois*, 44, 191-197.
40. Reboussin R., 1924 – Nid aérien de la mésange huppée, *Revue française d'Ornithologie*, 8, 426-428.
41. Reboussin R., 1935 – Faune ornithologique des régions naturelles du Loir-et-Cher, *Mémoire de la Société Ornithologique et Mammalogique de France*, 102 p.
42. Reboussin R., 1939 – Circaète Jean-le-Blanc dans le Perche, *L'Oiseau et la Revue française d'Ornithologie*, 9, 302.
43. Reboussin R., 1953-1957 – Observations sur les oiseaux du Loir-et-Cher, *L'Oiseau et la Revue française d'Ornithologie*, 23, 265-280 ; 24, 180-188 ; 26, 4-18 ; 27, 335-355.
44. Reboussin R., 1981 – *La chasse du peintre*, Bordeaux, Edition de l'Orée, 206 p.
45. Renou E., 1883 – Sur l'arrivée annuelle des premières hirondelles à Vendôme, *Bulletin de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois*, 180-185.
46. Richer, 1894-1896 – *Bulletin de la Société dunoise*, 8, 253-254.
47. Richer, 1897-1900 – dans Séance du 7 février 1899, *Bulletin de la Société dunoise*, 9, 319.
48. Roux F. et Spitz F., 1963 – Les stationnements d'anatidés en France pendant la vague de froid de 1962-1963, *Oiseaux de France*, numéro spécial, 14 p.
49. Spitz F., 1976 – Problèmes de répartition des deux grimpeurs (*Certhia familiaris* et *Brachydactyla*) en France, *L'Oiseau et la Revue française d'Ornithologie*, 46, 187-193.
50. Vaillant G., 1979 – Un fuligule à bec cerclé sur trois étangs sarthois, *Bulletin Groupe ornithologique sarthois*, 4, 38-40.
51. Yeatman L., 1971 – *Histoire des oiseaux d'Europe*, Bordas, 364 p.
52. Yeatman L., rédacteur, 1976 – *Atlas des oiseaux nicheurs de France*, Paris, Société Ornithologique de France / Ministère de la Qualité de la vie et de l'Environnement, 282 p.

LISTE DES COMMUNES SUR LA ZONE PROSPECTÉE

Loir-et-Cher (41)

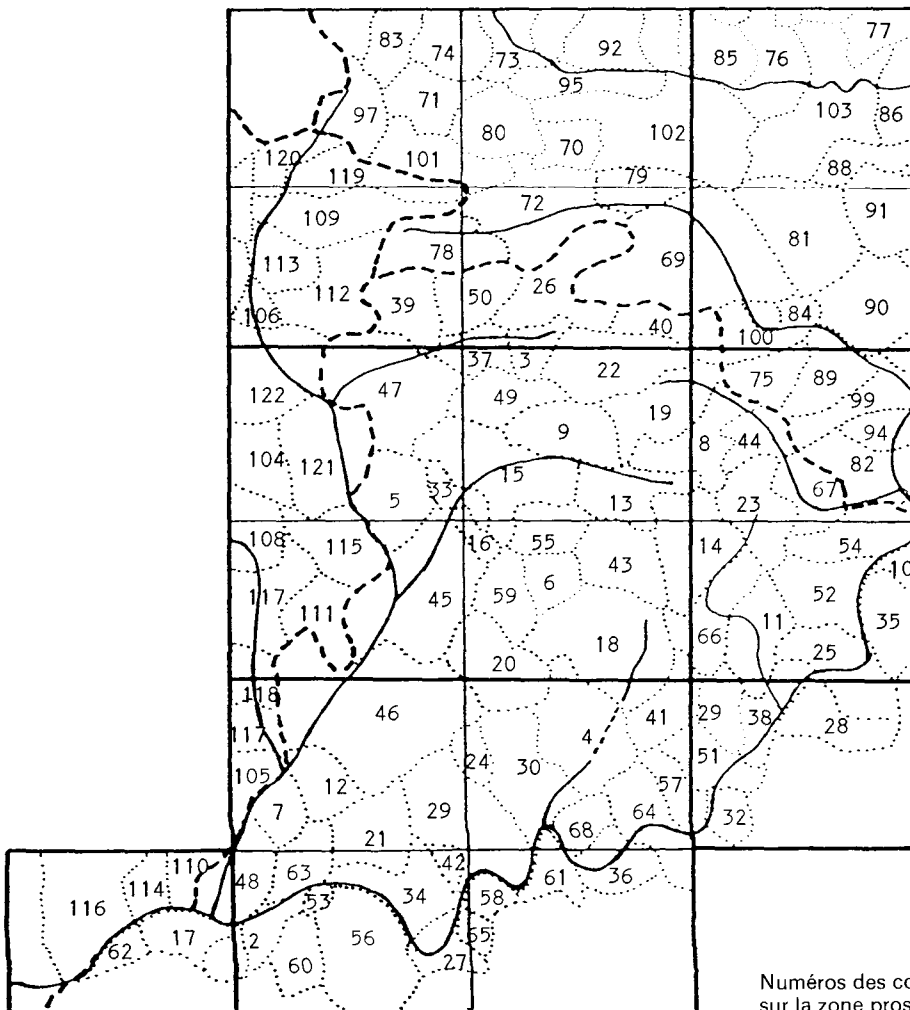
- 1 Areines
- 2 Artins
- 3 Arville
- 4 Azé
- 5 Baillou
- 6 Beauchêne
- 7 Bonneveau
- 8 Bouffry
- 9 Boursay
- 10 Brévainville
- 11 Busloup
- 12 Cellé
- 13 Chapelle-Vicomtesse
- 14 Chauvigny-du-Perche
- 15 Choue
- 16 Cormenon
- 17 Couture-sur-Loir
- 18 Danzé
- 19 Droué
- 20 Epuisay
- 21 Fontaine-les-Coteaux
- 22 Fontenelle
- 23 Fontaine-Raoul
- 24 Fortan
- 25 Fréteval
- 26 Gault-du-Perche
- 27 Lavardin
- 28 Lignières
- 29 Lisle
- 30 Lunay
- 31 Mazangé
- 32 Meslay
- 33 Mondoubleau
- 34 Montoire
- 35 Morée
- 36 Naveil
- 37 Oigny
- 38 Pezou
- 39 Plessis-Dorin
- 40 Poislay
- 41 Rahart
- 42 Roches-l'Evêque
- 43 Romilly-du-Perche
- 44 Ruan-sur-Eggonne
- 45 Sargé-sur-Braye
- 46 Savigny-sur-Braye

Eure-et-Loir (28)

- 69 Arrou
- 70 Autels-Villevilon
- 71 Authon-du-Perche
- 72 Bazoche-Gouet
- 73 Beaumont-les-Autels
- 74 Bethonvilliers
- 75 Boisgasson
- 76 Brou
- 77 Bullou
- 78 Chapelle-Guillaume
- 79 Chapelle-Royale
- 80 Charbonnières
- 81 Châtillon-en-Dunois
- 82 Cloyes-sur-le-Loir
- 83 Coudray-au-Perche
- 84 Courtalain
- 85 Dampierre-sous-Brou
- 86 Dangeau
- 87 Etilleux
- 88 Gohory
- 89 Langey
- 90 Lanneray
- 91 Logron
- 92 Luigny
- 93 Miermaigne
- 94 Montigny-le-Gannelon
- 95 Moulhard
- 96 Romilly-sur-Aigre
- 97 Saint-Bomer
- 98 Saint-Denis-les-Ponts
- 99 Saint-Hilaire-sur-Yerre
- 100 Saint-Pellerin
- 101 Soize
- 102 Unverre
- 103 Yèvres

Sarthe (72)

- 104 Berfay
- 105 Bessé-sur-Braye
- 106 Champrond
- 107 Chapelle-Huon
- 108 Conflans-sur-Anille
- 109 Greez-sur-Roc
- 110 Lavenay
- 111 Marolles-lès-Saint-Calais
- 112 Melleray
- 113 Montmirail
- 114 Ponce-sur-Loir
- 115 Rahay
- 116 Ruillé-sur-Loir
- 117 Saint-Calais
- 118 Saint-Gervais-Deviz
- 119 Saint-Ulphace
- 120 Théligny
- 121 Valennes
- 122 Vibraye



Numéros des communes sur la zone prospectée

LOUIS I^{er} DE BOURBON, COMTE DE VENDÔME

*Christian de l'Eprevier**

Parmi les comtes de Vendôme, Louis de Bourbon est particulièrement digne d'attirer l'attention.

Dans une période des plus sombres de notre histoire nationale, alors que tout semblait perdu, que ceux-là mêmes qui auraient dû réagir contre les ennemis de la patrie étaient désespérés et, de faiblesses en faiblesses, s'étaient mis entre les mains de traîtres qui les livraient à l'ennemi, Louis de Bourbon fut un des rares qui, gardant confiance, luttèrent jusqu'au bout, et il prépara l'armée qui libéra le pays.

Il était né en 1376 du comte Jean VII et de Catherine de Vendôme. C'est par celle-ci que le comté de Vendôme était passé dans la Maison de Bourbon. On était alors en pleine guerre de Cent Ans; vingt ans plus tôt, son père avait été fait prisonnier des Anglais à la bataille de Poitiers et à son retour il avait trouvé le pays en proie à une grande misère. Aux méfaits habituels de la guerre, s'était ajouté l'appauvrissement entraîné par le paiement des rançons des prisonniers de Poitiers et, tandis que les Anglais s'amollissaient grâce à cet or dans les provinces que le Traité de Brétigny leur avait cédées, les troupes devenues sans emploi, par suite de l'arrêt des combats, n'avaient plus d'autre moyen de vivre que le pillage et le ravage des campagnes. Ces compagnies de gens d'armes, désignés sous le nom de brigands parce qu'ils portaient une armure en forme de cote de mailles appelée brigandine, plus légère que la cuirasse, se composant d'un pourpoint rembourré et recouvert de lames de fer, avaient été licenciées par le Traité de Brétigny. Commandées le plus souvent par des chevaliers dépourvus de conscience, on y trouvait surtout des Anglais et des Gascons auxquels s'étaient joints des pillards originaires de tous les pays : Allemands, Flamands, Bretons, Normands, etc. Tout individu n'ayant aucun moyen régulier de subsistance avait pu s'incorporer dans ces compagnies et y vivre de pillage, semant partout le désordre et la terreur. Dans un pays désorganisé et ruiné, de tels individus ne devaient pas être rares.

Pour se mettre à l'abri de ces fléaux, l'Anglais et les Grandes Compagnies, les villes s'armaient; c'est alors que furent construites les fortifications de la ville de Vendôme et celles de l'abbaye. C'est alors aussi que le comte Jean VII restaure les châteaux de Vendôme, Lavardin et Montoire.

Pendant toute la jeunesse du comte Louis de Bourbon, son père guerroya en Bretagne, en Flandre, à Taillebourg dans la Charente-Maritime, puis de nouveau en Flandre. Comme son père, le comte Louis passa la plus grande partie de sa vie à guerroyer et, nous le verrons, il fut l'un

des principaux artisans qui, à la suite de la Pucelle d'Orléans, conduisit Charles VII au sacre de Reims et le pays à la victoire, qui, le libérant des troupes anglaises et bourguignonnes, ramena la paix et la prospérité, mettant fin à cette terrible épreuve de la guerre de Cent Ans.

Nous verrons que ce ne sont ni les épreuves ni les difficultés accumulées sur sa route qui lui manqueront mais, pour lui, elles ne seront qu'un stimulant pour l'exciter à les surmonter.

Dès 1386, son père et sa mère avaient fait un partage de leurs biens entre leurs enfants. A leur fils aîné Jacques, ils avaient donné le comté de la Marche qui venait de Jean VII, tandis que Louis avait reçu le comté de Vendôme qui venait de Catherine.

A la mort de son père, en 1393, Louis avait alors dix-sept ans, il hérita donc du comté de Vendôme, mais, laissant sa mère, en laquelle il avait la plus grande confiance, se charger de l'administration du comté qui d'ailleurs lui appartenait en propre, il continua à guerroyer et à remplir à la Cour les charges qui lui avaient été confiées.

Dès les premières années du xv^e siècle, on le trouve combattant sous les ordres de son frère aîné, Jacques, comte de la Marche, en compagnie de son frère plus jeune, Jean, seigneur de Carency et de Savigny-sur-Braye, sur les côtes d'Angleterre afin de forcer le roi d'Angleterre, Henri IV, à rendre la couronne à son cousin Richard II, lequel avait épousé Isabelle de France, fille de Charles VI.

Malgré le succès de nos armes, cette expédition échoua; les religieux de Saint-Denis en rendent responsable son chef, le comte de la Marche, qui se serait attardé pendant trois mois à Paris à danser et à jouer aux dés, gaspillant ainsi la solde de ses troupes. Ce qui est certain, c'est qu'Henri IV qui tenait Richard II en prison le fit assassiner; l'expédition devenait ainsi sans objet. C'est au cours de cette expédition, à la prise de Falmouth, que Louis de Bourbon fut armé chevalier.

En 1403, Catherine de Vendôme remit à son fils sa part d'héritage qui comprenait le comté de Vendôme et les seigneuries d'Epéron et de Rémalard; Louis fit alors hommage de son comté de Vendôme au duc d'Anjou, dont il était suzerain, Louis II, roi de Sicile.

Bien que Catherine eût remis à son fils l'administration de son comté, il semble qu'elle continua en fait à le suppléer. Louis avait toute confiance pour cela en sa mère et d'autres tâches le retenaient à la Cour où les plus hautes charges l'attendaient.

De 1404 à janvier 1415, on relève vingt-cinq fois son nom au bas des ordonnances et lettres royales. Il faisait alors partie de tous les conseils qui réunissaient les princes, les prélats, les barons, les grands seigneurs. En 1408 il avait été nommé grand chambellan de France. Il avait donc une situation très importante à la Cour et ne put manquer d'être mêlé aux discordes qui s'y élevaient et aux luttes entre les deux factions entre lesquelles elle était partagée.

* Christian de l'Eprevier (1898-1963), ingénieur, fit en outre une conférence « Ronsard et la Brigade à Arcueil » à la 281^e assemblée de la Société en 1961. Il était le fils de Jacques de l'Eprevier, ancien président de la Société et conservateur du Musée, et le père de François de l'Eprevier, président de « Résurgence ».

Depuis 1392, la France était pratiquement sans gouvernement; le roi Charles VI en démence était hors d'état d'exercer les fonctions royales, son fils le duc de Guyenne se livrait à la débauche et à la boisson; la Cour était scindée en deux partis qui cherchaient à acquérir l'influence : le parti du duc de Bourgogne et celui du duc d'Orléans soutenu par le comte d'Armagnac, tandis que le duc d'Orléans gémit dans les geôles anglaises depuis Azincourt. Déjà en 1407, le duc de Bourgogne, Jean sans Peur, avait fait assassiner le duc Louis d'Orléans. Cet assassinat, s'il lui a assuré momentanément la primauté à la Cour, n'en a pas moins excité les Armagnac à la vengeance. Or, le comte de Vendôme était un des principaux chefs du parti d'Orléans tandis que son frère Jacques était un des principaux chefs du parti bourguignon. Or, il ne peut pardonner à Louis d'avoir hérité du comté de Vendôme qu'il prétend devoir lui revenir. Il en est résulté entre les deux frères une hostilité dont le comte de Vendôme a dû supporter les dures conséquences.

C'est à la mort de leur mère, en 1411, que débutèrent pour le comte Louis les difficultés avec son frère. Elles prirent rapidement une tournure critique au point qu'en 1412 Louis est fait prisonnier de son frère. On ne sait pas exactement comment les choses se sont passées, mais on sait qu'il resta huit mois en prison.

Un moine de l'abbaye de Saint-Denis, qui eut l'occasion de s'entretenir avec lui peu après sa sortie de prison, nous a laissé un récit de son entretien. On ne saurait mieux faire que de le citer intégralement :

« Du comte de Vendôme, frère du comte de la Marche.

« Le jour qui suivit l'arrivée du duc de Bretagne fut signalé par celle de Monseigneur Louis comte de Vendôme, cousin du roi, chevalier non moins recommandable par sa piété que par sa douceur, dont je dois retracer ici l'éloge. Il vint à l'église de Saint-Denis pour y faire ses dévotions, se prosterna devant les reliques des martyrs et offrit à saint Louis un cierge de 100 livres pour s'acquitter d'un vœu solennel. Comme il me racontait familièrement et avec détail tous les vœux qu'il avait faits en d'autres occasions à Dieu, à la Sainte Vierge et aux saints, je lui demandais quel en était le motif. "C'est que je suis fermement convaincu, me répondit-il, que c'était le seul moyen d'échapper à l'exécrable cruauté de mon frère, le comte de la Marche, que la jalousie et la convoitise de mon bien animaient contre moi. En effet, irrité de ce que notre pieuse mère, Dieu veuille avoir son âme, m'avait institué, à son lit de mort, le seul et unique exécuteur de son testament, le gardien et le dispensateur de son riche mobilier, il n'écoula que son aveugle cupidité, m'enjoignit de lui rendre plus que je n'avais reçu et menaça même d'attenter à ma vie, si je ne lui résignais mon patrimoine dont j'avais joui paisiblement jusqu'alors. Comme je refusais de céder à ses exigences injustes, sa colère ne connut plus de bornes, foulant aux pieds la tendresse qu'il devait à un frère, il envoya contre moi d'infâmes agents qui m'arrêtèrent sans aucune forme de procès comme si j'eusse commis quelques crimes abominables, me jetèrent sans pitié dans un noir cachot où j'ai languï huit mois dans la douleur et la tristesse, recommandant toutefois, dans l'amertume de mon cœur, mon innocence au souverain juge et à toutes les puissances célestes. Je vis enfin que mes prières n'avaient pas été vaines. Vers la fête de Pâques (23 avril 1413), alors que je croyais bien que mon frère s'était emparé de mes terres et de tous mes biens, je fus informé que le roi de Sicile, mon suzerain, l'en avait dissuadé jusque-là; puis, tandis que l'on me menaçait plus sérieusement que jamais d'une détention perpétuelle si je ne cédaï à mon frère, j'appris que les recteurs des églises refusaient de lui donner l'absolution tant qu'il me retiendrait en prison. C'est,

je le reconnais, à l'intercession des saints auprès de Dieu que je dois d'avoir obtenu ma délivrance au moment même où j'en désespérais le plus. Je ne veux donc pas encourir le reproche d'ingratitude et, suivant ma promesse, je laisserai croître ma barbe et mes cheveux, comme vous le voyez, sans les faire raser, jusqu'à ce que j'aie acquitté tous les vœux que j'ai faits librement. Je sais, ajoute-t-il en finissant, que si je portais plainte au roi contre mon frère, si je lui dénonçais les cruautés et les outrages qu'il m'a fait souffrir sans motif, l'éclat de son nom pourrait être terni et son honneur flétri à jamais; mais comme ce déshonneur rejaillirait sur notre famille et sur moi, j'ai cru devoir garder le silence sur un si noir attentat."

« Après m'avoir fait ce récit pour que je le consignasse par écrit, il entendit la messe en grande dévotion et retourna ensuite à Paris auprès du roi. »

Les difficultés ont beau s'accumuler sur sa route, elles ne l'arrêtèrent pas. Son énergie, sa confiance en Dieu, en l'intercession des saints, qu'il sollicitait par des vœux multiples, lui permettaient de les surmonter.

Une chartre de lui, datée de l'église Saint-Martin de Tours le 5 mai 1413, nous apprend que durant sa captivité il avait consacré son comté et toute sa seigneurie à saint Martin; puis, après sa libération, s'étant rendu à Chartres, il fit construire dans la cathédrale, en exécution d'un vœu et en reconnaissance de sa libération, une chapelle dite « Chapelle de Vendôme »; elle se trouve située dans la deuxième travée du bas-côté sud.

Dès lors, Louis de Bourbon s'attacha au parti d'Orléans et assista constamment aux conseils du roi où Charles VI, dans ses moments de lucidité, cherchait à rétablir la paix entre les partis d'Orléans et bourguignons. En 1413, il avait été fait grand maître d'hôtel du roi. C'est en cette qualité qu'il fit partie de la brillante escorte de princes orléanais qui menèrent le roi et le duc de Guyenne aux sièges de Compiègne, de Soissons et d'Arras et qu'il fut envoyé par le roi pour recevoir la soumission des habitants d'Arras, faire mettre les bannières du roi sur les portes de la ville et recevoir les serments des habitants promettant d'être bons et loyaux sujets du roi. La soumission d'Arras mettait fin à cette campagne et rétablissait la paix entre le roi et le duc de Bourgogne. La paix ainsi faite, le comte de Vendôme revint à Paris, accompagnant le cortège royal par Bapaume, Péronne, Noyon, Compiègne, Senlis où l'on séjourna tout le mois de septembre et Saint-Denis.

Au retour de cette campagne, à la fin de 1414, Louis de Bourbon épousa à Paris Blanche de Roucy.

Des pourparlers furent engagés vers cette époque par le duc d'York en vue d'un mariage entre le roi d'Angleterre Henri V et Catherine, fille de Charles VI. Des fêtes somptueuses eurent lieu en l'honneur des ambassadeurs venus traiter cette question et le comte de Vendôme, en sa qualité de grand maître d'hôtel de France, y fut sans aucun doute mêlé; il avait été parmi les personnalités qui avaient été les recevoir aux portes de Paris. Toutefois, si Charles VI reçut ces ambassadeurs avec magnificence et avec de grandes fêtes, il se déroba sur la question du mariage de sa fille et il se contenta de promettre l'envoi d'une ambassade à Londres pour y traiter l'affaire. Une ambassade fut, en effet, envoyée en Angleterre; le comte de Vendôme en faisait partie ainsi que l'archevêque de Bourges et plusieurs autres seigneurs et ecclésiastiques. L'archevêque de Bourges proposa au roi d'Angleterre la main de Catherine pour Henri V avec quelques terres et une forte somme d'argent; mais il lui demandait de licencier l'armée qu'il avait assemblée dans les ports anglais et qui, de là, apparaissaient comme une menace pour la France. Ce mariage complété par le licenciement de cette armée serait le symbole et les gages d'une paix parfaite et durable entre les deux pays. Mais, bien que l'accueil fait aux envoyés du roi de France n'ait pas été

moins somptueux que celui qui avait été fait en France à ceux du roi d'Angleterre, le roi d'Angleterre ne leur fit pas moins répondre qu'il accepterait volontiers la main de la princesse Catherine si on lui donnait, avec celle-ci, les duchés de Guyenne, de Normandie, d'Anjou et de Touraine, les comtés de Poitou, du Mans et de Ponthieu. Ces territoires ayant autrefois fait partie du domaine de l'Angleterre, ils devaient lui être rendus, faute de quoi son armée était là pour les reconquérir. Devant de telles prétentions, les ambassadeurs rentrèrent en France en rompant les pourparlers.

L'élite de la noblesse de France se prépara à défendre ses provinces par les armes et le comte de Vendôme fut l'un des premiers. La rencontre eut lieu à Azincourt le 25 octobre 1415. Le comte de Vendôme commandait la plus importante des deux ailes de la cavalerie, l'aile gauche, avec mission de prendre l'ennemi en flanc par un mouvement tournant; malheureusement le terrain avait été détrempé par des pluies récentes et la cavalerie s'embourba dans un terrain marécageux.

Le comte Louis de Bourbon fut fait prisonnier avec toute l'élite de la chevalerie française. Il se rendit à un chevalier anglais, Jean de Cornwall, et fut emmené en Angleterre, enfermé à la Tour de Londres où pendant huit ou neuf ans il va voir s'écouler les plus belles années de sa jeunesse.

La situation de ces chevaliers faits prisonniers à Azincourt pouvait paraître désespérée. Le roi d'Angleterre n'avait aucun intérêt à les relâcher; en les maintenant dans les prisons d'Angleterre il privait le roi de France de l'élite de ses défenseurs et le meilleur moyen de les garder dans les geôles anglaises était de leur imposer des rançons hors de proportion avec les ressources de leur pays ruiné par la longue période de guerre qu'il venait de traverser et par ses conséquences.

C'est ainsi que la rançon du comte de Vendôme fut fixée à 100 000 écus d'or, somme énorme pour le temps et qu'il ne put jamais trouver. Sur cette somme, il parvint à payer 54 000 écus d'or au moyen d'un prêt de 60 000 écus d'or que lui consentit en 1417 Jean Victor, marchand de Florence, et sur lesquels 6 000 furent sans doute gardés par Louis de Bourbon pour ses besoins personnels.

Le roi d'Angleterre encaissa bien les 54 000 écus mais n'en garda pas moins Louis en prison. On a prétendu qu'il l'aurait autorisé à revenir en France pour y compléter la somme de sa rançon et que, n'ayant pu la compléter, il serait loyalement retourné en Angleterre. Rien ne le prouve; ce qui semble certain, c'est que le pays était épuisé par la guerre, le pillage, la famine et les épidémies qu'elle avait entraînés et qu'il n'était guère possible de lui demander les sommes considérables correspondant aux rançons que les Anglais imposaient à leurs prisonniers.

C'est au cours d'une de ces épidémies, en 1421, que mourut la comtesse Blanche de Roucy tandis que son mari se morfondait dans les geôles de Londres.

On ne sait pas comment le comte de Vendôme fut libéré et revint en France. L'abbé Simon, l'historien de Vendôme, laisse entendre que ce fut un miracle; il est permis d'être sceptique. Deux choses paraissent certaines: d'abord sa libération fut régulière; les missions officielles dont il fut chargé par la suite auprès des Anglais témoignent de la régularité de sa situation vis-à-vis de ses anciens geôliers; ensuite, s'il n'y eut pas miracle, ce fut cependant à la suite d'un vœu qu'il fut libéré.

Comme il désespérait de réunir la somme exigée pour sa mise en liberté, ne comptant plus que sur l'intervention de la Providence, il fit vœu que, s'il était libéré sans déshonneur de sa personne et sans violation de sa foi, il porterait lui-même au cours d'une procession, le vendredi qui précède le dimanche de la Passion et où on lit l'évangile de la résurrection de Lazare, un cierge de 33 livres en mémoire des 33 ans passés par Jésus-Christ sur la terre, qu'il offrirait ce cierge à l'abbaye de la Trinité pour y brûler nuit et jour devant la Sainte Larme jusqu'à Pâques et que

cette cérémonie serait renouvelée chaque année à l'avenir, le cierge étant porté par un criminel extrait des prisons de Vendôme, lequel serait gracié.

Louis de Bourbon fut sans doute libéré en 1423 ou 1424, il accomplit son vœu en 1428. A partir de cette date, la cérémonie eut lieu chaque année jusqu'en 1738. Le paiement annuel du cierge avait été imputé sur la ferme des boucheries de Vendôme. En 1718, le roi ayant aliéné la ferme des boucheries de Vendôme sans imposer aux acheteurs la fourniture du cierge, ceux-ci s'en affranchirent. Ce fut alors le fermier général du domaine qui, de 1718 à 1738, s'en chargea; puis à partir de cette date, la fondation n'étant plus exécutée, les moines présentèrent à l'intendant de la généralité d'Orléans une requête à la suite de laquelle celui-ci préleva, à titre de dédommagement, sur le domaine une somme de 57 livres par an pour tenir lieu du cierge.

Peu après son retour de captivité, Louis de Bourbon se maria et épousa en 1424 Jeanne de Laval. Il avait trouvé le pays, et notamment son comté, dans une situation fort critique. Les dernières places de Picardie étaient tombées dans les mains des Anglais et les Français ainsi que leurs alliés écossais avaient été défaits à Crevant et à Verneuil. L'ennemi était solidement établi en Normandie, il tenait le Maine et Alençon, il occupait le Perche et la Beauce, avec son quartier général à Chartres, Le Mans, Château-du-Loir, La Chartre-sur-le-Loir, Saint-Calais, Mondoubleau, Savigny, Châteaurenault, et, du côté de la Beauce, Marchenoir était entre ses mains et, de là, il menaçait Vendôme.

Un simple coup d'œil sur la carte montre à quel point le duché d'Anjou et le comté de Vendôme étaient solidement menacés et l'importance que présentait pour l'un comme pour l'autre une ligne de défense sur le Loir.

Anticipant sur des victoires qu'il croyait prochaines, le duc de Bedford s'intitulait duc d'Anjou et il avait octroyé le titre de comte de Vendôme à Robert Willerghby.

Le véritable duc d'Anjou, c'était un enfant; mais il avait une mère dont le mérite n'avait d'égal que la valeur: Yolande d'Aragon. Celle-ci avait, par ailleurs, marié sa fille, Marie d'Anjou, au dauphin Charles VII et, dans les circonstances difficiles où se trouvait le jeune couple, elle l'entourait d'une sollicitude vraiment touchante. Elle déploya donc toute son énergie pour la défense des intérêts de ses enfants et, pour cela, fit appel à son vassal le comte de Vendôme dont, nous venons de le voir, les intérêts étaient solidaires des siens, et qui de surplus n'était sans doute pas fâché de cette occasion de se venger de sa longue captivité à Londres.

Mais pour maintenir les Anglo-Bourguignons sur le Loir, il faudrait une armée; or, les troupes de Charles VII sont sans hardie et sans commandement, ce ne sont que des bandes de partisans dont les pillages et les déprédations font plus de torts aux populations qu'à l'ennemi.

Le pays est décimé, non seulement par l'ennemi, mais par la guerre civile, la famine, les épidémies et, dès que les hostilités se calment, par les déprédations causées par les bandes constituées par les armées qui n'ont plus d'autres moyens de vivre que de piller les campagnes.

La situation à la Cour de Charles VII n'est pas plus brillante. Les princes du sang, au lieu de s'unir pour faire front contre l'ennemi et soutenir leur souverain légitime, se sont scindés en deux factions, d'une part les Orléans groupés derrière le connétable d'Armagnac, d'autre part les Bourguignons, chacune de ces deux factions cherchant à acquérir l'influence sur le jeune dauphin qui oscille d'une faction à l'autre.

Le dauphin, il est né en 1403 d'un roi fou et d'une mère perdue de débauche; il a grandi au milieu des pires intrigues. A l'âge de seize ans il a été tenu pour responsable de l'assassinat du duc de Bourgogne parce que ce meurtre avait été effectué en sa présence, alors qu'il n'y avait participé en rien. Devant la conduite scandaleuse de sa mère, avec le connétable d'Armagnac, il a eu l'im-

prudence de faire coudre dans un sac et jeter à la Seine le corps du plus favori des amants de sa mère et de reléguer celle-ci à Tours. Elle lui en a voué une haine implacable et pour se venger, lors du Traité de Troyes, elle a contesté qu'il fût le fils de Charles VI. Ceci entraînait la suppression de tout droit à son héritage sur le trône de France, droit qui se trouvait reporté sur le trône d'Angleterre, du fait de sa femme Catherine, fille de Charles VI. On comprend dès lors le drame de conscience du dauphin et ses scrupules à poursuivre une guerre dont la légitimité lui paraissait douteuse mais dont il mesurait les conséquences terribles pour son peuple. Un tempérament énergique eût peut-être réagi; Charles VII en était bien incapable, et d'incertitude en incertitude il n'arrivait pas à prendre de décision et à s'y tenir, subissant l'influence tantôt d'un conseiller, tantôt de l'autre, et malheureusement le plus souvent de La Trémouille et de Renault de Chartres.

Bref, la situation pouvait paraître désespérée, il fallait une confiance, une volonté et une énergie comme celles de Yolande d'Aragon et du comte de Vendôme pour ne pas désespérer et entreprendre de sauver le pays en créant une ligne de résistance sur le Loir, où précisément le comte Jean VII avait récemment restauré les châteaux de Montoire, de Lavardin et de Vendôme.

Il fallait tout d'abord réorganiser une armée.

C'est la tâche à laquelle Yolande d'Aragon et Louis de Bourbon vont s'atteler sans se douter que cette armée sera celle qui, sous les ordres de Jeanne d'Arc, fera lever le siège d'Orléans, et conduira Charles VII à Reims.

Charles VII paraît avoir approuvé leurs vues et à la provocation de Bedford qui avait octroyé le comté de Robert Wellerghby, il répondit en ajoutant le comté de Chartres à celui de Vendôme, espérant sans doute encourager Louis de Bourbon à le reconquérir. Il ne se doutait pas alors que des circonstances imprévues allaient orienter l'activité de celui-ci vers d'autres théâtres. Si l'on voit Louis de Bourbon prendre le titre de comte de Vendôme et de Chartres, il ne reconquit pas Chartres et le titre de comte de Chartres ne lui fut jamais confirmé.

Pour organiser la résistance sur le Loir, le comte de Vendôme va s'appuyer sur deux hommes de confiance qui proviennent de l'ancienne armée de Charles VII. L'un, Etienne de Vignolle, dit La Hire, vieux capitaine gascon, l'autre jeune chevalier tourangeau, Jean, sire de Bueil. Tandis que le premier recouvrait Marchenoir, écartant le danger qui menaçait directement Vendôme, Jean de Bueil fortifiait du côté de la Touraine les manoirs de Courcillon et de La Machère. Pendant ce temps, Louis de Bourbon réunissait un certain nombre de capitaines et de chevaliers venus de l'Anjou, du Poitou, du Maine et de la Touraine et qui seront l'âme de la future armée : le vicomte de Thomas, les sires de Xaintrailles, de Raiz, de Beaumanoir, de Tucé, de Champagne, de La Varenne, de La Mothe, d'Orval et le maître d'artillerie Bessoneau.

De 1427 à 1429, les escarmouches et les opérations de détails se poursuivent en coopération avec Dunois qui occupe Blois et Orléans pendant que son frère le duc d'Orléans gémit depuis Azincourt dans les prisons d'Angleterre et avec Ambroise de Loré qui opère dans le bas Maine.

A la Cour, la situation ne s'améliorait pas. Charles VII était entouré de ministres et de conseillers dont les influences étaient des plus diverses.

Ses ministres, ce sont d'abord La Trémouille, qui a pris sur son esprit un ascendant considérable et malheureusement des plus néfastes. Il semble bien qu'en même temps que ses fonctions de ministre de Charles VII il remplit celles d'agent du duc de Bourgogne et qu'il profite de sa situation de ministre pour trahir la cause nationale. Mais Charles VII se voit d'autant plus tributaire de La Trémouille que celui-ci est puissamment riche, tandis que son trésor est vide. Le ministre est donc tout disposé à prêter au dauphin les fonds dont il a le plus pressant besoin pourvu qu'il passe sous ses fourches Caudines.

A côté de La Trémouille, Regnault de Chartres, évêque de Reims, lui aussi assez triste personnage dont le rôle paraît bien louche; puis Raoul de Gaucourt, qui s'est fait remarquer par sa bravoure sur les champs de bataille mais comme ministre a tendance à se ranger du côté de la majorité; enfin, Gérard Machet, le confesseur du dauphin, et Robert Le Masson représentent la tendance nationale et exercent une influence salutaire sur le dauphin.

Les conseillers parmi lesquels nous citerons Yolande d'Aragon, le duc d'Alençon, le comte de Vendôme et un certain nombre de chefs militaires sont tout dévoués à la cause nationale, mais ils n'arriveront pas toujours, loin de là, à contrebalancer l'influence du parti de La Trémouille.

Nous avons cité le duc d'Alençon, pour le moment c'est le plus dévoué à la cause nationale et le meilleur défenseur des intérêts du dauphin, et cependant c'est le même qui quelques années plus tard sera jugé et condamné en grand apparat dans les salles du château de Vendôme pour avoir trahi son roi et être passé au parti du duc de Bourgogne.

Telle était la situation en 1428 lorsque le chevalier anglais de Montagu, comte de Salisbury, débarqua en France avec une nombreuse armée, et pénétrant sans grande difficulté dans le territoire vint mettre le siège devant Orléans, tandis que le duc de Bourgogne occupait Sully.

Ce fut alors que Jeanne d'Arc se présenta à Chinon, demandant à être reçue par le dauphin. Louis de Bourbon a été témoin de cette entrevue de la vierge lorraine avec Charles VII, ses fonctions de souverain maître d'hôtel lui ont valu d'être l'introduit de la jeune fille. Nous ne saurions mieux faire que d'emprunter à Mgr Debout, l'historiographe de Jeanne d'Arc, le récit de cette scène historique :

« Dans le riche appartement tout avait été disposé pour éblouir la pauvre petite paysanne de Domrémy. Elle était impressionnante par elle-même la vaste pièce aux trois élégantes baies gothiques qui s'étendait au premier étage de l'aile gauche du château : 30 mètres de longueur sur 16 et demi de largeur permettait d'y réunir une nombreuse assemblée de courtisans.

« La nuit était venue, entre les colonnettes de la gigantesque cheminée, un tronc d'arbre entier se consumait, jetant mille flammes. Pour éclairer la salle on avait disposé en son pourtour 50 hommes d'armes porteurs chacun d'une torche, et sous cette brillante clarté scintillaient les pierres précieuses et les broderies d'or qui ornaient les vêtements d'apparat des seigneurs de la Cour. Trois cents chevaliers entouraient ces nobles gentilshommes. Près des marches du trône vide, Charles de Bourbon, comte de Clermont, se dressait dans tout l'éclat d'un somptueux costume.

« On s'était souvenu, en effet, que la Pucelle avait promis de reconnaître entre tous le roi qu'elle n'avait jamais vu, et pour l'éprouver on avait décidé de faire jouer au comte de Clermont le rôle de Charles VII. Quant à celui-ci, il s'était dissimulé dans la chambre de retrait, et de là s'appropriait à suivre les péripéties de cette scène mémorable.

« Tout étant ainsi préparé, le grand maître d'hôtel, Louis de Bourbon, comte de Vendôme et de Chartres, descendit les 18 degrés qui donnaient accès à la porte extérieure du rez-de-chaussée où les gens de service retenaient Jeanne d'Arc.

— Que voulez-vous? interrogea-t-il.

— Parler au roi, répondit-elle.

— Venez je vais vous conduire vers lui.

« Le comte de Vendôme s'avança, accompagné de la jeune fille, et gravit le large escalier; puis, sur un signe, deux valets écartèrent brusquement les tapisseries qui tombaient sur la porte de la salle d'audience et en masquaient la vue. Le coup d'œil était féérique. Jamais sur terre Jeanne n'avait aperçu tant de richesses accumulées ni tant de lumière éclairant un

pareil luxe. Mais son regard, qu'un fréquent miracle ouvrait sur les secrets de l'au-delà divin, avait maintes fois contemplé à l'aise choses plus magnifiques que les plus belles d'ici-bas : la splendeur des anges et des saints du paradis et les ravissantes clartés du ciel.

« Cependant le grand maître d'hôtel marchait droit au comte de Clermont qui, feignant d'être Charles VII, s'apprêtait à recevoir le salut de la jeune fille; celle-ci s'arrêta tout net :

— Ce n'est pas le roi, déclara-t-elle.

« Un peu décontenancé, le comte se tourna vers un écuyer qui se trouvait à sa portée, et le désignant :

— Le voici, indiqua-t-il.

— Oh! non, s'écria l'inspirée, si le dauphin était là je le reconnâtrai tout de suite.

« En ce moment, l'assemblée, cédant à un mouvement instinctif de curiosité, avait dû se rapprocher de la nouvelle venue et l'entourait.

« Obligé sans doute de suivre ce mouvement pour ne rien perdre de cette scène qu'il regardait avec un intérêt bien compréhensible, le monarque sortit de la chambre où il se tenait et s'avança au milieu des groupes pressés de ses officiers. Tout aussitôt l'ange qui la guidait prévint Jeanne; elle se détourna et sans hésiter aborda Charles VII. Son chaperon à la main, elle lui fit correctement, à la distance de quelques pas, les révérences d'usage à la Cour.

— Dieu vous donne bonne vie, noble prince, dit-elle.

— Je ne suis pas le roi, répliqua Charles VII, le roi le voilà.

« Et il montrait de nouveau le comte de Clermont bien plus somptueusement vêtu que lui.

— Au nom de Dieu, c'est vous et non un autre, reprit la libératrice. Je suis venue vers vous de la part du Roi du ciel... J'ai nom Jeanne la Pucelle. Si vous voulez écouter le message que je vous apporte vous recouvrirez votre royaume et les Anglais s'en iront hors de France.

— Quel est donc ce merveilleux message?

— Dieu vous mande que vous me mettiez en œuvre et je ferai lever le siège de devant Orléans, puis je vous conduirai à Reims pour recevoir votre sacre et votre royale couronne. Vous serez ainsi le lieutenant du Roi des Cieux qui est roi de France.

« Le souverain écoutait la jeune fille, intrigué certes par son air de majesté et la gravité pleine d'assurance avec laquelle elle s'exprimait, mais sur son visage régnaient toujours un scepticisme profond et une vive anxiété.

— Utilisez-moi, noble sire, insista-t-elle, et la patrie ne tardera pas à être soulagée de ses maux. Oui, le siège d'Orléans sera levé et je vous mènerai sacrer à Reims, n'en doutez pas.

— Et comment voulez-vous que je ne doute pas puisque vous ne m'apportez aucune preuve à l'appui de vos paroles et de vos promesses?

— La preuve, au contraire, je vous l'apporte, noble prince, si vous voulez m'entendre en secret, je vous dirai la réponse de Dieu aux tendres prières que vous lui avez adressées dans les jours malheureux.

« Charles VII hésita un instant. Il ne pouvait se retirer seul avec cette jeune inconnue; déjà à demi dompté par le prestige surnaturel de l'enfant, il lui répugnait de la renvoyer sans l'écouter. Il s'arrêta donc à un moyen terme, et, emmenant Jeanne d'Arc dans le haut de la salle, il donna ordre à tous ceux qui remplissaient l'enceinte de se masser à l'autre extrémité.

« On devine la curiosité de la Cour entière pendant ce mystérieux entretien, et l'attention de chacun à suivre les mouvements, l'expression de physionomie et jusqu'aux moindres gestes des deux interlocuteurs.

« Quand donc le roi et la Pucelle furent à l'abri de toute indiscretion, le monarque interrogea :

— Dites-moi, maintenant, le message de Dieu?

— Monseigneur vous dit : Tu es vrai héritier de France et fils de roi.

« A ce simple énoncé Charles VII fut extrêmement surpris. L'affirmation de la Pucelle répondait à une grande anxiété qui torturait son âme et qu'il n'avait, ainsi que nous le savons, déjà confiée qu'à Dieu. Combien de fois, en effet, voyant les calamités qui fondaient sur lui et sur son royaume n'était-il pas retombé dans ce doute affreux.

« Néanmoins, voulant mettre Jeanne à l'épreuve, il feignit de ne pas comprendre, mais la jeune fille continua :

— Souvenez-vous, noble prince, de cette nuit de douleur où, accablé par les coups répétés qui vous frappaient, vous cherchiez en vain dans le sommeil l'oubli de tant de maux. Alors votre esprit se tourne vers Dieu; vous vous êtes mis à genoux au pied de votre lit, et voici la prière que vous avez adressée à Notre Seigneur : "O mon Dieu, si j'ai le bon droit pour moi dans les guerres que je soutiens, venez à mon secours!" Le matin suivant vous êtes entré seul dans votre oratoire, et là, sans prononcer une parole, du fond de votre cœur, vous avez présentée cette nouvelle requête au Tout-Puissant : "Si je suis vraiment descendant de la noble maison de France et par conséquent héritier du royaume, gardez-le en mon pouvoir et défendez-le! Si je ne mérite pas ce secours, accordez-moi au moins d'échapper à la mort et à la captivité et de trouver un refuge assuré auprès des rois mes alliés, soit en Espagne, soit en Ecosse."

« En s'exprimant ainsi, les yeux de Jeanne s'étaient levés vers saint Michel, ses saintes et les anges qui l'encourageaient et inspiraient ses paroles. Son regard rempli de la vision céleste avait quelque chose de surhumain et Charles VII frappé de cet admirable spectacle non moins que de la révélation de ces secrets connus uniquement de Dieu était en proie à une émotion telle qu'il était impuissant à retenir ses pleurs.

« A la lueur des torches, les grands de la Cour contemplaient cette scène. Ayant vu les larmes du monarque et son visage habituellement pâle s'empourprer, ils se demandaient quelle en était la cause et s'approchaient déjà pour mettre fin à un entretien qui semblait causer tant de peine à leur souverain.

« D'un geste impérieux le roi les retint.

— Parlez et achevez votre message.

— Sire, continua-t-elle, vous souvenez-vous aussi que le jour de la dernière Toussaint, séjournant au château de Loches, vous étiez seul dans la chapelle, à la place qui vous y est réservée, et que vous fîtes trois requêtes à Dieu?

— Je m'en souviens, reprit-il.

— Noble prince, si je vous révèle ces trois requêtes, croirez-vous que Dieu m'envoie?

— Oui, répondit Charles VII, se sentant subjugué par l'intervention divine qui se manifestait si clairement en tout ce qu'il entendait.

« Alors Jeanne ajouta :

— Sire, voici la première prière que vous avez faite au Seigneur : "Si je ne suis point véritable héritier du royaume de France, faites, ô mon Dieu, que je ne sente plus en moi la force et le courage de poursuivre cette campagne, et qu'ainsi je ne sois plus cause d'une guerre affreuse qui désole mon pays." Vous avez formulé ensuite une autre prière : "Si les grandes adversités actuellement et depuis si longtemps supportées par mon pauvre peuple de France proviennent de mes péchés, si ces malheureux souffrent par ma faute, ah! je vous en supplie, pardonnez à mon peuple, seul je dois être puni. Faites que je porte entièrement le châtement de mes péchés quelle que soit la peine qu'ils méritent, fût-ce la mort elle-même!" Enfin, dans votre troisième requête vous avez dit : "O mon Dieu, si les péchés de mon peuple lui attirent tant de maux, je vous

en conjure, pardonnez à la nation que vous m'avez confiée, apaisez enfin votre colère et tirez le royaume des tribulations qui le désolent depuis douze ans et plus."

« Tandis que Jeanne parlait, la physionomie du roi exprimait une émotion profonde, mais douce cette fois; on le voyait rayonner d'une joie sincère. Il venait, en effet, d'acquiescer la certitude qu'il était l'objet des communications célestes.

« Toujours sous l'action de ses voix, l'inspirée continuait ainsi :

— Oui, Dieu s'est souvenu de la grande et belle parole que vous avez eue dans les terribles tribulations que je viens de rappeler. Il a entendu votre prière et c'est lui qui a dirigé mes pas vers nous. Je ne suis qu'une pauvre fille de village, mais il a daigné m'envoyer saint Michel, sainte Catherine et sainte Marguerite avec les anges du ciel qui m'assistent, m'éclaireront et me soutiennent depuis cinq années. Il m'a dit de quitter mon père, ma mère, mon pays, mes travaux, de venir vers vous sans retard. Je dois vous révéler les moyens qu'il m'a divinement enseignés afin que vous puissiez mettre vos adversaires hors des frontières et poser sur votre front la couronne de France.

— Que dois-je faire pour cela ?

— Noble sire, donnez-moi des armes et des troupes. Ayez confiance, je saurais m'en servir, car il plaît au Roi du Ciel de délivrer par une simple pucelle votre noble royaume.

— Les vœux divins seront accomplis, assura Charles VII.

« Et, le visage radieux, il rejoignit avec Jeanne les personnages de sa Cour, qui commençaient à s'impatienter de cette longue attente. L'entretien secret du souverain et de la vierge lorraine avait duré plus d'une heure. Se tournant vers les membres de son Conseil, le roi leur fit signe de s'approcher :

— Cette Pucelle, dit-il, m'est envoyée par Dieu pour m'aider à recouvrer mon royaume. Il y a lieu de l'interroger plus au long et d'aviser ensuite. »

Ce n'est que plusieurs années après que Charles VII a fait le récit de l'entretien secret qu'il avait eu alors avec Jeanne d'Arc.

Désormais l'histoire de Louis de Bourbon va être liée à celle de Jeanne d'Arc. L'armée qu'il a constituée pour garder les bords du Loir va être appelée à une toute autre destination : passant sous les ordres du duc d'Alençon et de Jeanne d'Arc, elle va libérer Orléans et conduire Charles VII au sacre de Reims.

Le comte de Vendôme ne prit pas part au siège et à la libération d'Orléans autrement que dans les préparatifs.

Une lettre de Charles VII aux habitants de Narbonne, leur annonçant la délivrance d'Orléans, montre que les hostilités se poursuivaient en Vendômois :

« ... D'autre part, écrit-il, nous venons de recevoir une lettre de notre beau cousin de Vendôme, il nous fait savoir que son château de Vendôme, où les ennemis étaient de nouveau entrés grâce à un valet de garnison, a été promptement repris par nos gens. »

Ce n'est que le 8 juin que le comte de Vendôme rejoignit l'armée après avoir convoqué les nobles de sa seigneurie. Il la rejoignit à Selles-sur-Cher; et dès lors son histoire est étroitement liée à celle de l'armée de Jeanne d'Arc. Dès le lendemain celle-ci fait une entrée solennelle à Orléans; Jeanne chevauchait en tête avec le duc d'Alençon à ses côtés; le comte de Vendôme, le maréchal de Boussac, le bastart d'Orléans, le sire de Graville, maître des arbalétriers, l'amiral de Culant, La Hire, Ambroise de Loré, Gauthier de Brusac, Florent d'Illiers, Jamet de Tilleroy, le sire de Rais et un gentilhomme breton, Tudal de Kermoisan, l'accompagnaient.

Dès le 11 on mit le siège devant Jargeau qui tombe le 12 après un assaut de trois à quatre heures.

Lorsque Charles VII reçut la dépêche de la reddition de Jargeau, il en exprima une grande joie et il fit savoir aux personnages de sa Cour qu'il les engageait à rejoindre l'armée. Un certain nombre d'entre eux allèrent donc grossir le nombre des chevaliers de l'armée et parmi eux se trouvait le vidame de Chartres, lequel descendait du comte de Vendôme, Pierre I^{er} de Montoire.

Jargeau fut le début d'une campagne où Jeanne d'Arc conduisit son armée de victoire en victoire à Meung-sur-Loire, Beaugency et Patay. Cette dernière victoire fut suivie de la retraite des Anglais qui abandonnèrent la région de la Loire et se dirigèrent vers Etampes et Corbeil.

Le comte de Vendôme, s'il ne fut pas à Orléans, prit part à cette campagne qui constitua, pour lui, sa revanche d'Azincourt.

Après la bataille de Patay, tandis que l'Anglais était en fuite et que l'armée de Charles VII regagnait Orléans, Louis de Bourbon entreprit une chevauchée des plus téméraires : presque seul, il courut d'une traite jusqu'à Chartres; il ne put entrer dans la ville, mais il promena sa bannière autour de la place qui fut sommée d'ouvrir ses portes au roi et à lui comte légitime. Les Anglais n'osèrent pas le poursuivre et il revint sans être inquiété jusqu'à la Loire.

Orléans délivré, les Anglais chassés des bords de la Loire, la mission de Jeanne d'Arc voulait qu'elle conduise Charles VII à Reims pour y être sacré. L'armée ayant été concentrée à Gien, le dauphin y réunit son Conseil. A partir de ce moment, dans celui-ci deux tendances vont se manifester qui seront perpétuellement en lutte. D'un côté, le parti qui, suivant l'inspiration de Jeanne d'Arc, préconisait le combat pour chasser les Anglais hors de France, n'envisageant en quelque sorte aucun repos tant que l'ennemi foule notre sol. Il ralliait la plupart des chefs militaires, entre autres le duc d'Alençon et le comte de Vendôme. De l'autre côté, le parti dirigé par La Trémouille et Regnault de Chartres qui étaient d'avis de se contenter des succès déjà obtenus et préconisaient un retour au sud de la Loire, ayant la prétention de résoudre les difficultés par des pourparlers diplomatiques. En réalité, pour ses chefs, plus que des Anglais et des Bourguignons, il importait de se débarrasser de cette jeune paysanne qui attirait à elle tous les lauriers et détournait vers elle tous les honneurs et toute la gloire dont ils se sentaient frustrés.

Dans la circonstance ce fut le parti de Jeanne d'Arc qui l'emporta et l'on décida de conduire le dauphin à Reims pour y être sacré; mais l'entreprise n'apparaissait pas sans difficultés : pour se rendre à Reims la route était entièrement entre les mains des Anglo-Bourguignons.

Heureusement l'armée du dauphin bénéficiait maintenant d'un prestige considérable que lui avaient valu les victoires remportées dans l'Orléanais. Celles-ci, dues à l'intervention d'une jeune fille, avaient vivement frappé les esprits tant anglais que bourguignons et français, et chacun y voyait une intervention surnaturelle. Tandis que les Français y voyaient un encouragement à épouser la cause de Charles VII et à venir grossir son armée et pour les villes une raison de se rendre à celle-ci, les Anglo-Bourguignons y trouvaient une raison de découragement, la lutte leur paraissant inutile ils avaient tendance à abandonner les places. Officiellement, plus tard, les Anglais parleront de sorcellerie, c'est-à-dire de rapports avec les démons, et c'est comme sorcière qu'ils condamneront Jeanne d'Arc, mais il semble bien que dans l'esprit du peuple et des combattants il s'agissait bien d'une intervention de Dieu.

Le comte de Vendôme accompagnait le dauphin au départ de Gien le 29 juin. Après trois jours de pourparlers, Auxerre se rendit; le 4 juillet ce fut le tour de Brienne-l'Archevêque, Saint-Florentin et Saint-Phal et le 5 au matin on mit le siège devant Troyes; cette dernière ville ne se rendant pas, au bout de deux jours, le 8 juillet, le dauphin convoqua les ducs d'Alençon et de Bourbon, le comte de Vendôme et plusieurs autres conseillers. On agita de

nouveau la question de la retraite vers la Loire et ce ne fut pas sans peine que Robert Le Masson, encouragé par la vierge lorraine, tint tête à l'indécision de Charles VII et à Regnault de Chartres. Le lendemain Troyes capitulait et le jour suivant, le dimanche 10 juillet, le dauphin faisait son entrée à Troyes. On passa la Seine et le 14 on atteignait Châlons; le 15 on était à Septsaulx où une députation de Rémois apportait l'acte de reddition de leur ville. Le samedi 16 Charles VII entra à Reims et séance tenante convoquait un conseil qui fixait au lendemain dimanche 17 juillet la cérémonie du sacre.

Comment put-on préparer en une nuit une cérémonie aussi grandiose et minutieuse, alors que la plupart des ornements habituellement employés se trouvaient depuis près de cinquante ans à Saint-Denis près de Paris? Nous ne chercherons pas à éclaircir ce mystère, nous pensons seulement que l'on y mit beaucoup de bonne volonté, d'imagination et que le repos de la nuit fut sensiblement écourté.

Il fallait notamment s'assurer le concours d'un certain nombre de personnages officiels, en particulier celui des douze pairs de France, dont six laïcs, les ducs de Bourgogne, de Normandie, de Guyenne, les comtes de Flandres, de Toulouse, de Champagne, et six ecclésiastiques, l'archevêque-duc de Reims, les évêques-ducs de Laon et de Langres, les évêques-comtes de Châlons, de Beauvais et de Noyon. Or, sur les douze pairs, deux seulement étaient là : Regnault de Chartres, archevêque de Reims, et Jean de Saarebruck, évêque de Châlons; les quatre autres pairs ecclésiastiques furent remplacés par les évêques d'Orléans et de Sées et deux autres évêques dont l'histoire n'a conservé ni le nom ni le siège épiscopal; en ce qui concerne les pairs laïques on fit appel aux nobles seigneurs qui avaient accompagné le dauphin : le duc de Bourgogne fut remplacé par le duc d'Alençon, le duc de Normandie par le duc de Clermont, le duc d'Aquitaine par le comte de Vendôme et le comte de Flandres par le sire de La Trémouille. En ce qui concerne les comtes de Toulouse et de Champagne les chroniques contemporaines ne sont pas d'accord sur leurs remplaçants.

Nous empruntons à Mgr Dubout le récit de cette cérémonie du sacre de Charles VII dans laquelle le comte de Vendôme prit une part importante comme représentant du duc d'Aquitaine.

« Dès la veille au soir, selon le cérémonial accoutumé, le roi, suivi de ses pairs, devait se rendre à la cathédrale, et là, prenant place sur une estrade préparée à cet effet sur le jubé, il était montré à la foule par les grands vassaux qui prononçaient ces paroles :

— Voici votre roi, que nous, pairs de France, allons couronner comme monarque et souverain seigneur. S'il y a parmi vous âme qui le veuille contredire, nous sommes ici pour en faire droit. Si personne de vous ne s'élève contre lui, il sera consacré demain par la grâce du Saint-Esprit.

« Les chroniques du temps ne nous disent point si cette cérémonie eut lieu, mais elles permettent de le conclure, puisqu'elles affirment que tout se passa suivant les usages et la tradition...

« En ce dimanche 17 juillet 1429, la cathédrale de Reims fut témoin d'une des plus magnifiques cérémonies qui l'illustrèrent, et d'un fait historique digne d'être classé parmi les plus célèbres.

« Les Anglais maîtres de Reims n'avaient pas eu l'idée, dans leur retraite précipitée, d'enlever l'huile sainte et miraculeuse qui avait servi à saint Rémi lors du sacre de Clovis, et dont les onctions avaient depuis ce moment fait les rois de France... La Sainte Ampoule était conservée à l'abbaye de Saint-Rémi de Reims et n'en sortait qu'au seul jour du couronnement avec un cérémonial particulièrement imposant. Quatre grands seigneurs armés de toutes pièces, portant leur bannière et désignés sous le nom d'Otages de la Sainte Ampoule,

devaient aller la chercher. Avant de s'en charger ils prêtaient serment de ne point la perdre de vue un instant et s'engageaient à la restituer fidèlement à l'abbaye.

« Pour cette fonction solennelle, on choisit le maréchal de Boussac, l'amiral de Culant et les sires de Rais. Ils se rendirent à cheval à l'abbaye de Saint-Rémi où ils furent accueillis par l'abbé Jean Canart; celui-ci, revêtu d'un riche ornement de drap d'or et entouré de ses religieux, quitta son église, pour se mettre en marche sous un dais magnifique, tenant entre ses mains le vase mystérieux. De son côté, Regnault de Chartres, portant les insignes épiscopaux et environné de chanoines, vint au-devant de la Sainte Ampoule jusqu'à l'église de Saint-Denis, où l'abbé de Saint-Rémi s'était arrêté pour attendre l'archevêque. Celui-ci reçut alors l'huile miraculeuse et les quatre seigneurs, continuant à l'escorter à cheval, atteignirent l'entrée du chœur de la cathédrale, où, là seulement, ils mirent pied à terre.

« Quand la précieuse relique eut été déposée sur le maître-autel, le monarque s'avança et prit place au milieu du chœur. Il était vêtu somptueusement; à sa droite se trouvaient les pairs ecclésiastiques avec des chapes d'or, et à sa gauche les six pairs laïques dont la tunique, toute d'or également, était recouverte par un manteau d'étoffe violette garnie d'hermine. Chacun avait sa fonction déterminée : les pairs laïques portaient les deux épées du roi, ses trois bannières et ses éperons; aux pairs ecclésiastiques étaient confiés la Sainte Ampoule, le sceptre, le manteau royal, l'anneau, le baudrier; enfin l'archevêque de Reims avait le privilège d'oindre, de consacrer et de couronner le nouveau roi.

« Tout proche de Charles VII, à la place du duc de Richemont non admis, le sire d'Albret tenait haut l'épée de connétable. Mais il y avait un personnage dont la présence n'était point prévue au rituel du sacre : Jeanne la Pucelle, qui demeura durant toute la cérémonie bien près de son prince, levant sur la tête du monarque son étendard où resplendissaient les noms de Jésus et de Marie...

« Après que l'appel des seigneurs eut été fait par les soins du héraut Berry (roi d'armes), les pairs ecclésiastiques requièrent Charles VII de prêter le serment accoutumé de défendre l'Eglise en son royaume. Aussitôt le prince s'exprima en ces termes :

— Au nom de Jésus-Christ, je promets au peuple chrétien qui m'est soumis ces trois choses :

- de conserver en tout temps et selon mon pouvoir, en véritable paix, l'Eglise de Dieu et de tous les fidèles;
- d'interdire aux différents degrés de l'Etat les rapines et toutes sortes d'iniquités;
- de prescrire dans tous les jugements la justice ainsi que la miséricorde, afin d'obtenir pour moi et pour tous la bonté du Dieu clément et miséricordieux qui vit et règne dans les siècles des siècles.

« Le souverain revêtit ensuite les ornements royaux disposés sur l'autel, et le duc d'Alençon l'arma chevalier, puis l'archevêque de Reims lui fit les onctions avec la Sainte Ampoule en prononçant ces paroles :

— Je te sacre avec cette huile sanctifiée, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

« Quand la couronne eut été placée sur sa tête, Charles VII, afin de se montrer au peuple, se rendit au trône élevé sur le jubé, et l'archevêque de Reims par trois fois répéta l'acclamation :

— Vive le roi à jamais!

« Dans la cathédrale, la foule pleine d'enthousiasme lança jusqu'aux voûtes le cri joyeux : Noël! Noël! et les trompettes sonnèrent...

« La cérémonie commencée à 9 heures du matin se termina à 2 heures de l'après-midi. »

Jeanne d'Arc comme tout le parti militaire conseille au roi Charles VII de profiter de l'avantage que lui donnent les succès de son armée et des villes qui se soumettent sans combat pour poursuivre la conquête du pays et s'emparer de Paris; mais le parti de La Trémouille ne désarme pas et après le sacre du roi la lutte va être âpre entre les deux partis.

Le roi se dirige d'abord vers le prieuré de Saint-Marcoul à Corbeny où on lui apporte la soumission de Laon puis l'armée reçoit celle de Vailly où lui parvint celle de Soissons.

Le 23 juillet l'armée royale entre à Soissons et le 29 à Château-Thierry. C'est alors que, au lieu de faire route sur Paris, elle traverse la Marne et se met en retraite vers la Loire. Elle campe le 1^{er} août à Montmirail et le lendemain elle atteint Provins, où elle séjourne jusqu'au 5 ou 6 août. A cette date elle se dirige vers Nangis dans l'espoir d'y rencontrer l'Anglais. Comme cet espoir est déçu, elle se dirige sur Bray-en-Champagne où un pont doit lui permettre de traverser la Seine. Mais arrivée au pont de Bray son avant-garde y rencontre des Anglais; on renonça donc à passer sur l'autre rive. L'armée rétrograda, à la grande satisfaction du comte de Vendôme et de tout le parti militaire, et elle reprit le chemin de Paris. Le 7 elle est à Coulommiers, elle repasse la Marne à Château-Thierry et le 10 elle est à La Ferté-Milon et le 11 en Crépy-en-Valois. Le 13 les deux armées sont en présence entre Crépy-en-Valois et Paris dans la région de Dammartin et Senlis. Le 16 les Anglais sont retranchés près de Senlis, non loin de l'abbaye de la Victoire fondée naguère par Philippe Auguste en souvenir de la victoire remportée à Bouvines, et les Français sont rangés près du château de Montespiloy dont les ruines dominent encore la route de Crépy à Senlis.

L'avant-garde de l'armée française était commandée par le duc d'Alençon et le comte de Vendôme; le corps de bataille par les ducs de Bar et de Lorraine; un autre corps commandé par les maréchaux de Boussac et de Retz. Le comte de Clermont, le sire de La Trémouille et une assez nombreuses compagnie d'hommes d'armes constituaient la garde personnelle du roi. Un corps de bataille mobile, destiné à se porter sur les divers points du front où le besoin se ferait sentir et à manœuvrer le cas échéant sur le flanc gauche et la ligne de retraite de l'ennemi.

Les Anglais avaient alors une tactique nettement défensive. Leurs archers étaient munis de pieux qu'ils plantaient en terre devant leurs lignes, constituant ainsi devant eux une barrière s'opposant aux charges de l'ennemi. C'est ainsi qu'à Crécy, à Poitiers et à Azincourt les chevaliers français avaient vu leur élan brisé par ces pieux tandis qu'ils étaient accueillis à coup de flèches qui les décimaient.

Pour engager la bataille, la seule solution était de faire sortir l'Anglais de derrière sa ligne de pieux; ce fut en vain que les chevaliers du parti français vinrent les provoquer, ceux du parti anglais restèrent embusqués. Charles VII lui-même suivi de La Trémouille et de ses capitaines vint galoper à deux portées d'arbalète, il envoya même un héraut dire au duc de Bedford que s'il voulait sortir de son parc il le combattrait. Seuls quelques Picards du parti anglais se risquèrent à quitter leur abri, il en résulta quelques escarmouches sanglantes mais sans résultat. La Trémouille, chevauchant un destrier magnifique et revêtu d'une armure somptueuse, la lance au poing, voulut charger un de ces Picards, mais son cheval s'étant abattu il se trouvait dans une situation fort critique qui aurait entraîné soit sa capture soit sa mort si on n'était accouru rapidement à son secours; on est en droit de se demander si cela n'eût pas mieux valu, c'eût sans doute été dans le Conseil du roi le triomphe du parti de Jeanne d'Arc.

La nuit mit fin à ces escarmouches sans qu'il en résultât rien de positif, mais dans la nuit, Bedford renonçant à la lutte, son armée reprit le chemin de Paris. En fait, si l'armée de Charles VII n'avait pas obtenu de victoire, elle

n'en était pas moins parvenue au résultat cherché, et cela avec un minimum d'effusion de sang.

Le roi était retourné le soir même à Crécy où il recevait la soumission de Compiègne; il donna alors ordre au comte de Vendôme et aux maréchaux de Boussac et de Rais de se porter devant Senlis. Le siège ne fut pas de longue durée et Senlis se rendit.

Dans un texte de l'époque relatif à la soumission de cette ville on relève :

« Ceux là de dedans, considérans la grande conquête que le roy a faicte en peu de temps par l'aide de Dieu et le moyen de la Pucelle, et que ilz avoient veu la puissance du duc de Bedford qui, près de leur place n'avoit osé combattre le Roy et se estoit recullé à Paris, il se rendirent au roi et à la Pucelle... Le Comte de Vendôme demeura garde de la place et y acquit honneur et chevence. »

Ce texte mérite d'être cité. Il montre très bien que les bourgeois de Senlis attribuaient les victoires de l'armée de Charles VII à l'intervention divine, laquelle se manifestait au moyen de la Pucelle; il apparaissait donc comme inutile de combattre et le mieux était de faire sa soumission.

Charles VII nomma le comte de Vendôme gouverneur de Senlis et établit son quartier général à Compiègne où il s'attardait pendant que La Trémouille menait avec le duc de Bourgogne des négociations qui devaient aboutir à une trêve de courte durée, tandis que Jeanne d'Arc et avec elle tout le parti militaire étaient impatients de marcher sur Paris dont la voie était libre.

Il paraît que depuis Reims, pour La Trémouille, il importait avant tout d'éviter que Charles VII dût la reconquête de Paris à la vierge lorraine. Il lui devait déjà son sacre et le prestige qui s'attachait à tant de victoires de ses armes. Il lui paraissait quelque peu humiliant, pour un homme de son importance, de n'avoir rien pu faire en regard de ce qu'avait fait cette jeune paysanne et il lui paraissait nécessaire à son intérêt que ce fût à lui que Charles VII dût la reddition de Paris. En attendant que les circonstances le permettent, il convenait donc d'entretenir chez le roi l'illusion que lui, La Trémouille, pouvait l'obtenir sans effusion de sang au moyen d'un traité de paix avec le duc de Bourgogne. C'était bien une illusion, parce que Paris n'était pas entre les mains du duc de Bourgogne mais entre celles de Bedford qui ne l'aurait certainement cédée à aucun prix. Seule, et cela Jeanne d'Arc le savait, une victoire des armes pouvait ramener Paris sous l'autorité de Charles VII.

Pour arriver à ses fins La Trémouille devait soustraire Charles VII à l'influence de Jeanne d'Arc, et pour cela l'éloigner d'elle; d'où cette insistance à se retirer de l'autre côté de la Loire. Toutefois il fallait ménager en quelque sorte l'opinion et tenir compte de la popularité que les victoires de Jeanne lui avaient acquise.

Jeanne d'Arc obtint donc l'autorisation d'effectuer une nouvelle étape vers Paris le 25 août et avec le duc d'Alençon elle rallia à Senlis les troupes du comte de Vendôme et entra à Saint-Denis où elle attendit le roi. Celui-ci ne se pressait pas.

Cette autorisation de tenter une opération vers Paris fut, sans doute, une concession faite au parti militaire, mais Jeanne ne fut pas soutenue et, bien plus, Charles VII, toujours sous l'influence de La Trémouille, suscita maintes difficultés. L'expédition se termina par l'échec devant la porte Saint-Honoré et la blessure de Jeanne d'Arc le 8 septembre. Alors que celle-ci comptait reprendre le combat le lendemain, on la contraignit d'abandonner la lutte et de se retirer avec l'armée et le roi jusqu'à Gien. Là l'armée fut dissoute tandis que le roi et ses ministres passaient la Loire; Jeanne dut les suivre.

Toutefois, pour garder toutes les villes et les conquêtes que les victoires de Jeanne avaient ramenées au roi Charles VII sur la rive droite de la Seine, le roi y laissait des garnisons sous le commandement du comte de Clermont,

Charles de Bourbon, nommé lieutenant général du roi et assisté par un Conseil souverain dont Regnault de Chartres était l'âme mais comportait un certain nombre de membres énergiques et actifs au nombre desquels se trouvaient entre autres le comte de Vendôme, l'amiral de Culan, Christophe d'Arcourt et le doyen du chapitre de Paris : Jean Trudert.

Le comte de Vendôme et l'amiral de Culan devaient garder Saint-Denis, mais compte tenu de l'insuffisance de la garnison ils durent l'abandonner et se retirer à Senlis.

Sous l'influence de La Trémouille une trêve avait été signée entre les Français et les Bourguignons; il en était résulté une inaction des troupes qui se livraient au brigandage et au pillage. Les difficultés qui en résultèrent entraînèrent la démission du comte de Clermont qui fut remplacé comme lieutenant général du roi par le comte de Vendôme.

Pendant ce temps Jeanne d'Arc avait dû suivre le roi à Bourges avec la Cour puis au château de Sully-sur-Loire qui appartenait à La Trémouille. On la couvrait d'honneur mais on la maintenait dans l'inaction. Sully c'était pour elle une prison dorée, ce n'en était pas moins une prison. Elle ne tarda pas à s'en échapper, ce qui ne plut sans doute pas beaucoup à La Trémouille, mais on n'osa réagir, il fallait bien ménager l'opinion. On la laissa faire, mais on se garda bien de l'aider. Elle rejoignit Lagny-sur-Marne, non loin de Paris qui restait pour elle l'objectif qu'il importait d'atteindre. Elle y réunit une armée d'un millier d'hommes et de chevaux.

Tandis que ces événements se déroulaient, le comte de Vendôme était à Senlis dont il était gouverneur, son rôle était alors limité à la réorganisation de l'administration de la ville. On le voit intervenir dans les affaires de la ville, notamment le 26 octobre 1429 dans une séance tenue par les atournés de la ville en présence d'un certain nombre de bourgeois de celle-ci; il y fut exposé que le comte de Clermont, lieutenant général du roi, avait commis Mgr le comte de Vendôme et Mgr Guillaume de Jouvenel de remonter aux habitants de Senlis les affaires du roi afin d'avoir l'aide pour l'entretien des gens d'armes. Les seigneurs de Vendôme et de Jouvenel demandant une somme de 1 000 livres tournois si faire se pouvait. Sur quoi il a été conclu que, considéré la pauvreté et affaires de la ville, et les grands frais, mises et dépenses qu'elle a eu à supporter à la venue du roi et à son occasion la ville ne pouvait supporter si grande charge; et a-t-on conclu que ladite ville fera ledit aide jusqu'à la somme de 400 livres.

Le 24 avril 1430, dans une assemblée réunissant les atournés, les officiers de la ville et 250 habitants, il fut exposé que le capitaine de Chantilly réclamait qu'on lui rende son clerc et son valet que le bailli de Senlis et le lieutenant de Mgr de Vendôme avaient fait prisonniers. Dans cette même réunion on décida que si la Pucelle qui était à Lagny avec une armée de mille hommes de cheval voulait entrer à Senlis avec sa compagnie, on lui démontrerait la pauvreté de la ville en vivres, en foin, en avoine et en vin et qu'on limiterait à trente personnes, parmi les plus notables de sa compagnie, le nombre de gens pouvant entrer dans la ville.

Cette dernière décision nous montre jusqu'à quel point la présence des armées était redoutée dans les villes. Le pays était, en fait, épuisé par une longue période de guerre qui avait entraîné une augmentation sensible des terres en friche, une réduction considérable des produits de la terre et des destructions de toutes sortes par le pillage des armées et des bandes de brigands. Ce n'était pas seulement à Senlis que les notables s'opposaient à l'entrée des armées dans la ville, on le constate dans toutes ou presque toutes les agglomérations urbaines.

Vers le 15 avril, la nouvelle s'était répandue que les Anglo-Bourguignons préparaient le siège de Compiègne. Jeanne d'Arc comptait bien que l'armée qu'elle venait de

réunir à Lagny contribuerait à sa défense. Elle se trouvait concentrée à Crépy et dans les environs. Il semble que tout d'abord Regnault de Chartres et le comte de Vendôme aient été en parfait accord avec elle sur les opérations à entreprendre. Le duc de Bourgogne occupait Noyon et en vue du siège de Compiègne il établissait non loin et en amont de cette ville, à Choisy, un bac. Cette localité se trouvait près du confluent de l'Aisne et de l'Oise, mais du côté opposé de l'Aisne par rapport à Crépy. Jeanne devait donc faire traverser cette rivière à ses troupes pour empêcher les Bourguignons de s'établir à Choisy-au-Bac. Et il importait d'agir sans perdre de temps.

Des ponts sur l'Aisne existaient assez proches pour permettre que l'opération soit effectuée dans de bonnes conditions et rapidement. Jeanne conseillait de les utiliser. Pour quelle raison Regnault de Chartres et le comte de Vendôme imposèrent-ils la traversée de cette rivière sur le pont de Soissons bien autrement lointain? Cela n'a jamais été éclairci, mais il paraît bien qu'il y a eu là une manœuvre de Regnault de Chartres qui ne visait à rien moins que de préparer la capture de la vierge lorraine, et l'on regrette vivement d'y voir le comte de Vendôme associé.

Certes, Regnault de Chartres était tout disposé à entrer dans les vues de La Trémouille, et celui-ci avait le plus grand désir de se débarrasser de cette petite jeune fille qui accaparait pour elle tout l'honneur de sauver son roi et son pays.

De plus, Regnault de Chartres avait des liens d'amitié, voire même de parenté avec le gouverneur de Compiègne : Guillaume de Flavy. Or celui-ci était avide, ambitieux et entendait bien être le seul maître dans sa ville; il était donc froissé d'y voir commander un chef de guerre de la valeur et de la notoriété de Jeanne et qui plus est une jeune paysanne. Mais on a peine à admettre que Louis de Bourbon, qui, jusqu'alors, s'était toujours montré le plus fervent soutien de la vierge lorraine et l'avait toujours soutenue contre La Trémouille dans les conseils du roi, se soit fait le complice de cette trahison. Faut-il considérer qu'il a été en la circonstance la victime ingénue de Regnault de Chartres et qu'il aura été trompé ou abusé? Toute sa conduite antérieure comme celle qu'il suivra dans la suite tendraient à le faire croire.

Lorsque l'armée se présenta devant Soissons elle en trouva les portes fermées, le capitaine de la garnison avait réuni les notables de la ville et il les avait persuadés que le logement de l'armée réduirait la ville à la misère et à la servitude; il raisonnait comme si elle devait y faire un long séjour, alors qu'il s'agissait uniquement d'utiliser le pont pour traverser l'Aisne sans s'arrêter. Les notables n'acceptèrent donc de ne loger que Regnault de Chartres, Jeanne d'Arc et le comte de Vendôme accompagnés d'une faible escorte, le reste des troupes dut passer la nuit en dehors de la ville.

Tandis que Jeanne était à l'intérieur de celle-ci, Regnault de Chartres et le comte de Vendôme retournèrent vers les troupes et leur montrèrent qu'il leur était impossible de séjourner dans la région de l'Oise épuisée par les opérations de l'année précédente et que la ville même de Compiègne n'était suffisamment pourvue de vivres pour que l'on puisse envisager d'y soutenir un siège. Dès le matin la plus grande partie de l'armée avait été dirigée vers le sud et peu de temps après elle avait traversé la Marne et la Seine. Lorsque au matin Jeanne voulut rejoindre ses troupes elle ne trouva plus que quelques compagnies qui lui étaient restées fidèles et avec lesquelles elle se dirigea sur Compiègne accompagnée de Regnault de Chartres tandis que le comte de Vendôme gagnait Senlis et de là il rejoignait Compiègne quelques jours plus tard. Jeanne, après un essai infructueux pour isoler Choisy de Noyon, s'était retirée à Crépy. Elle y recrutait une nouvelle troupe de 3 à 400 hommes qu'elle ramenait à Compiègne dans la matinée du 23 mai. Guillaume de Flavy prétextant la nécessité de ne pas surcharger la ville par l'entretien d'une

troupe dépassant la nécessité de la défense insistait pour qu'une sortie soit effectuée dès le soir même. Elle eut lieu l'après-midi, contre les Bourguignons qui alors occupaient toutes les localités situées sur la rive droite de l'Oise en face le pont de Compiègne. C'est là alors que Jeanne d'Arc fut faite prisonnière; notons en passant qu'elle se rendit à un chevalier bourguignon : le bâtard Lionel de Wandonne. Un certain nombre d'auteurs, considérant le peu d'importance que les scribes du xv^e siècle accordaient à l'orthographe des noms propres, confondent le bâtard de Wandonne avec le bâtard de Vendôme. Ce dernier était fils de Louis de Bourbon qui l'avait eu d'une Anglaise pendant sa captivité à Londres; il n'avait donc pas pu naître avant 1416 et n'avait pas plus de quatorze ans en 1430. Il paraît d'autre part bien invraisemblable qu'un enfant de quatorze ans ait combattu dans les rangs des Bourguignons alors que son père s'était toujours distingué dans les rangs du parti d'Orléans. En outre, le bâtard de Vendôme avait pour prénom Jean et non Lionel.

Le récit de la captivité, du procès et de la mort de l'héroïne capturée à Compiègne n'entre pas dans le cadre de cette étude. Nous dirons simplement l'intérêt qu'elle portait à Compiègne. Sa tristesse en apprenant qu'elle était assiégée par le duc de Bourgogne et en pensant aux souffrances et aux privations que ses bourgeois devaient supporter du fait de l'état de siège. Ses voix lui promirent que cette ville serait délivrée avant la Saint-Martin. Elle conçut donc un ardent désir d'aller la secourir, ce qui l'entraîna jusqu'à une tentative d'évasion.

Si elle ne put contribuer à la libération de Compiègne, elle eut tout au moins la consolation, dans sa prison, d'apprendre que celle-ci avait eu lieu.

En octobre 1430 tous les yeux, à Senlis, étaient tournés vers Compiègne et tous les esprits occupés par les préparatifs que faisait le comte de Vendôme pour la libérer. Lui-même nous a laissé le récit de son entreprise :

« Fondation d'un service à N.-D.-de-la-Pierre (Vierge vénérée à la cathédrale de Senlis) par Monseigneur de Vendosme, pour le vœu qu'il avoit fait si le siège de Compiègne pouvait être levé.

« En l'honneur de Dieu et de sa glorieuse Mère, Nous, Louis de Bourbon, comte de Vendosme et de Chartres, seigneur d'Épernon et de Mondoubleau, souverain maître d'Hôtel de France, lieutenant général de monseigneur le Roy de deça de la rivière de Seine, nous avons ordonné perpétuel service estre fait en l'église Notre Dame de cette ville de Senlis, comme nous fussions demeuré lieutenant général de mondit seigneur es pays deça la rivière de Somme (*sic*) durant lequel tems le duc de Bourgogne et les anglois eussent mis le siège devant la ville de Compiègne, à très grosse puissance, qui est demeuré très longuement, durant lequel siège les Anglois et Bourguignons ont donné plusieurs forts assauts à la dicte ville et aux gens estanz en garnison en icelle, desquels il y a eu plusieurs morts et prins le temps durant; et aussi le long temps que dura ledit siège et la grande diminution de vivres qui y estoient, dont ils n'avoient plus nuls, la ville a été très fort grevée, et les gens de dedans si fort lassez et grevés que impossible chose estoit qu'ils se puissent plus tenir.

« Pour laquelle chose nous eussions été délibéré d'assembler notre frère le maréchal de Sainte Sèvre et les autres capitaines de cette ville frontière pour secourir et ravitailler la ditte ville de Compiègne de notre pouvoir et pour ce faire, nous assemblant en cette ditte ville de Senlis. Pourquoi nous confiant En Dieu et en sa glorieuse mère, connaissant leur grande puissance et miséricorde, et la grande grâce et victoire qu'ils ont toujours fait et donné à Monseigneur le Roy promisme et vouasme à Dieu et à sa glorieuse Mère que si, de leur grâce, il leur plaisait nous donner force

et puissance et vertu de lever le dit siège et d'en faire départir les Anglois et les Bourguignons ou au moins avitailler ville et les gens de dedans reconforter, et que nous, mon dit frère le maréchal et notre compagnie puissions retourner sauvement et à notre honneur en cette ditte ville de Senlis nous fonderions un service solennel et perpétuel en l'église de Notre Dame de cette ville, dont la messe soit célébrée devant l'image de la Pierre à tel jour que Dieu et sa glorieuse Mère nous auroient fait cette grâce, c'est à sçavoir les vespres, premières et secondes matines, messe et tout le service de l'Annonciation Notre-Dame, ainsi et en telle forme solennité et sonnerie comme il est fait et célébré en la ditte église le jour de l'Annonciation de Notre-Dame.

« Et après ce, nous départimes et mondit frère et notre compagnie, pour aller à l'aide de Dieu accomplir notre entreprise, à très petite puissance au regard des dits Anglois et Bourguignons mesmement au regard des gens de notre pays, lesquels nous avoins mandez et n'estoient encore arrivez. Il n'étoit pas chose possible à nous de la parfaire, si Dieu n'y eust étendu sa grâce et sa miséricorde. Toutesfois, en suivant notre entreprise nous vinsmes près d'icelle ville de Compiègne et aperçumes les dits Anglois et Bourguignons que venoient à l'encontre de nous, en bataille à très grosse puissance, et estoient de trois à quatre mille combattants, et nous n'étions pas plus de douze vingt fust de lance en toute notre compagnie; et néanmoins, par la grâce de Dieu et de sa glorieuse mère, nous passâmes outre et fismes mener et conduire tous les vivres dedans la ditte ville sans quelconque perte et dommage; et icelle pourvue, même furent prises deux de leurs bastilles, où il y avait plusieurs des dits Anglois et Bourguignons morts, et dont les autres furent tous si épouvantez que, cette nuit ils passèrent tous outre la rivière et laissèrent leurs logis, et le lendemain se départirent du dit siège et mirent le feu en leurs logis et autres bastilles, et s'enfuirent honteusement à leur grand deshonneur. Parquoy la ditte ville et ceux de dedans furent pleinement délivrés du tout et déchargés des peines et travaux qu'ils avaient longuement soufferts. Et de là nous suivismes nos ennemis en pays de Picardie et retournesmes à notre honneur et sans quelconque perte.

« Parquoy nous voulans accomplir notre dit vœu et promesse, et reconnaissant la grande grâce que Dieu et sa glorieuse Mère nous ont fait avons donné et donnons à la ditte église quatre livres de rente annuelle et perpétuelle pour faire et accomplir le dit service en icelle église en la forme et manière qui dessus est dit et estre distribué par la manière qui ensuit c'est à sçavoir soixante sols tournois pour le luminaire et les sonneurs; cinq sols tournois qui seront offerts à la messe pour estre distribuez au prêtre qui chantera ladite messe et aux assistants à l'autel; et les cinq autres sols seront donnez et distribués aux pauvres qui seront présents en icelle église audit service. Lesquels quatres livres tournois de rente nous promettons payer, fournir, et faire valoir par chacun an; et à ce obligeons tous nos biens et ceux de nos hoirs présents et à venir par ainsi que toutes et quantes fois que nous et nos hoirs voudront besi bailler les dites quatre livres tournois de rente en bonne assiette et suffisant, nous en demeurerons quittes et déchargés envers ceux de la ditte Eglise, et ils seront tenus faire ledit service partiellement comme dessus est dit.

« En témoing de ce, nous avons fait mettre notre scel à ces présentes le 20^e jour de décembre l'an 1430. »

Ainsi s'était accomplie les 25 et 26 octobre 1430 la prédiction faite à Jeanne d'Arc par ses voix dans sa prison : « Les Compiégnois seront assistés avant la Saint-Martin d'hiver. »

**LOUIS I^{er} DE BOURBON,
COMTE DE VENDOME**

1376	Naissance.		
1403-4	Armé chevalier au cours de l'expédition conduite par son frère Jacques, comte de la Marche, au Pays de Galles.	1430	Commande le siège de Jargeau. Est à la victoire de Patay. Se saisit de Chartres. Nommé gouverneur de Picardie.
1408	Nommé grand chambellan de France (lettres du 17 avril).	1435	Fait lever le siège de Compiègne.
1409	Nommé général conseiller juge.	1436	Présent au traité d'Arles. Chargé de conduire Marguerite d'Ecosse (qui épousera Louis XI) au château de Tours.
1414	Prend Arras.	1437	Prend part au siège de Montereau où se signala Charles VII.
1414	Epouse à Paris le 21 décembre Blanche de Roucy († 1421).	1438	(15 juillet) A une grande part à la Pragmatique Sanction (nomination des évêques et abbés).
1415	Envoyé en ambassade en Angleterre pour obtenir la neutralité d'Henri V.	1439	Prend une grande part dans les négociations de paix entre la France et l'Angleterre. Mène Catherine de France à la Cour de Bourgogne.
1415	Combat à Azincourt. Fait prisonnier. Enfermé neuf ans à la Tour de Londres.		Fait partie de la ligue des Princes (Ligue de la Praguerie) contre Charles VII.
1424	Libéré.	1440	Est de ceux qui se portent caution de la rançon du duc d'Orléans.
1424	Epouse à Rennes le 24 août Jeanne de Laval († 18 décembre 1468 au château de Lavardin). Lieutenant général aux pays de Campagne, Brie, Chartres, Beauce et Vendômois.	1446	Assiste à la conférence de Saint-Omer. Meurt à Tours le 21 décembre. Est inhumé dans la collégiale Saint-Georges à Vendôme, son cœur est porté à la cathédrale de Chartres.
1425	Grand maître de l'Hôtel du roi. Sert au siège d'Orléans.		

Charles V le Sage 1337-1364-1380 × Jeanne de Bourbon	Charles VI, 1368-1380-1422 × Isabeau de Bavière	Charles VII, 1402-1429-1461 × Marie d'Anjou Fille de Louis II, duc d'A., et Yolande d'Aragon	Louis XI 1423-1461-1483
		Isabelle, 1389 × 1 / 1395 Richard II d'Angleterre 2 / 1406 Charles, duc d'Orléans	
		Michelle, 1394 × 1409 Philippe le Bon, duc de Bourgogne	
	Louis, duc d'Orléans, comte de Valois, 1371-1407 (assassiné)	Charles, duc d'Orléans, 1391-1465 prisonnier de 1415 à 1440 × 1406 Isabelle de France	Louis XII 1462-1498-1514

Parenté Charles VII - Louis de Bourbon

Louis I ^{er} de Bourbon °ca 1280 † 1342 fils de Robert de Clermont, petit-fils de saint Louis	Pierre I ^{er} , duc de Bourbon °ca 1310 † 1356 × Isabelle de Valois	8 enfants dont Jeanne 1337-1378 × 1349 Charles V voir ci-avant	Jacques II, comte de la Marche °ca 1370 † 1438 × 1415 Jeanne de Sicile
	Jacques, comte de la Marche 1311-1361 × Jeanne de Châtillon	Jean I ^{er} , comte de la Marche, comte de Vendôme × 1364 Catherine de Vendôme	Louis I ^{er} , comte de Vendôme 1376-1446 × 1 / 1414 Blanche de Roucy † 1421 2 / 1424 Jeanne de Laval Jean, seigneur de Carency † av. 1458

BIBLIOGRAPHIE

Bulletin de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois :

- 1887, 21 : Abbé MÉTAIS, Note sur la fondation d'une chapelle dans la cathédrale de Chartres.
- 1892, 232-235 : Abbé MÉTAIS, Détention de Louis de Bourbon après la bataille d'Azincourt.
- 1909, 209-236 : R. de SAINT-VENANT, Louis de Bourbon. Sa rançon.
- 1911, 181-232 : M. HALLOPEAU, Louis de Bourbon. Son histoire.

1912, 312-333 : ID., *ibid.*
1913, 311-330 : ID., *ibid.*

M. L. A. HALLOPEAU, *Essai sur l'histoire des comtes et ducs de Vendôme.*

Mgr Henri DEBOUT, *La bienheureuse Jeanne d'Arc. Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis :*

1914-1916 : Jeanne d'Arc à Senlis.
1929-1930 : Jeanne d'Arc dans le Valois.

Tableaux généalogiques de la dynastie capétienne par Jules Boselli.

UNE FAMILLE VENDÔMOISE

*Michel Buffereau**

De l'origine d'un nom rare et ancien

Un Bufroi ou Bufeor, selon les dialectes du XII^e ou du XIII^e siècle, est quelqu'un de moqueur. On voudra bien admettre que Buffereau en dérive. Mais faire du vent, donc souffler ou buffer, n'est-ce pas également le fait du moqueur ? En quatre siècles, la signification du sobriquet a changé, quittant la moquerie pour les enfants d'Eole. En 1696 les armoiries de Gérémié Buffereau, bourgeois lyonnais, représentent une tête sortant d'une nuée et soufflant vers un ciel étoilé. Le jeu sur le nom est transparent.

Buffereau, une famille de Villiers-sur-Loir

Cet épisode lyonnais est, semble-t-il, une anomalie. C'est du moins ce qu'il ressort de l'étude faite à partir du *Dictionnaire topographique, historique, biographique, généalogique et héraldique du Vendômois* de R. de Saint-Venant, le « dictionnaire du Vendômois », et de nombreux registres paroissiaux et d'état civil. La thèse avancée est que, au moins depuis le XIV^e siècle, Villiers-sur-Loir est le berceau des Buffereau. Vignerons, marchands, petits notables de village, certains, ayant acquis une relative indépendance, n'ont pu qu'être tout d'abord attirés par la ville voisine : Vendôme.

Une première vague de départs et son devenir

Elle a lieu vers la fin du XV^e siècle, au début avec une certaine réussite. Denis est, en 1483, receveur du comté et du duché de Vendôme. Alexandre le sera dix ans plus tard à plusieurs reprises. Quant à François, il est secrétaire d'Antoine de Gingin, seigneur de Divonne, premier président de Savoie (Charles II, duc de Savoie). François suit son patron dans sa retraite en 1514. Pour se distraire, il traduit en français des textes latins et il écrit un livre, *Le Mirouer du Monde*, que le marquis de Rochambeau qualifie, en 1884, dans sa biographie vendômoise, de compilation sans grand intérêt.

Denis, auditeur-conseiller à la Chambre des Comptes du comté puis du duché de Vendôme, fait un mariage avantageux. Sa femme lui apporte plusieurs terres, dont l'une lui permet d'être qualifié de sieur de Buissay. Denis a en effet épousé Colette, la fille de Thomas Brodeau, également auditeur-conseiller, bourgeois et marchand à Vendôme. Thomas avait des armes : d'azur à la croix

recroisetée, au chef d'or chargé de trois palmes naturelles. Colette est l'héritière de quatre propriétés :

- L'Aubrière, ancien fief au hameau des Vaux, paroisse de Lunay;
- La Bretonnerie de Buissay, métairie sur Azé;
- Nuisement (lieu-dit de la commune d'Azé), métairie avec fief, sans justice, relevant de la seigneurie de Villeporcher (Saint-Ouen);
- Les Rochettes, fief sur la commune de Saint-Ouen au sujet duquel Thomas rend hommage en 1459 du fait de sa femme, fille de Jean Cordier et de Guillemette, son épouse.

La première vague va jusqu'à Paris. Claude Buffereau, époux de Perrette de Loigny, y est cleric au greffe du Palais. En 1537, un acte de François I^{er} a pour objet « un don à Jean Pineau, fruitier du roi, du quart denier de la résignation de l'office de sergent à cheval au Châtelet de Paris que doit faire Nicolas Le Pelletier au profit de Claude Buffereau ». Ce dernier reste présent en Vendômois puisqu'il y possède encore en 1552 La Bretonnerie et Nuisement. A la même époque Les Rochettes sont à Charles Buffereau, marchand drapier.

Cette première vague ne va pas plus avant. A Vendôme, au tournant du XVII^e siècle, il n'y a guère plus qu'un seul rameau avec Macé Buffereau, maître boulanger. Au cours des deux siècles suivants, à partir d'un autre maître boulanger et d'un maître meunier, descendants de Macé, il y a à peu près un maintien du niveau social dans la petite bourgeoisie locale.

Du maître boulanger on va un peu au-delà la Révolution. Certains membres de sa lignée passent du fournil à la coiffure (un maître perruquier retourne à la terre avec la Révolution), à la basoche (Jean Buffereau est notaire à Ternay dans les années 1770) et à l'artisanat (Jacques Claude est maître soudeur à Mondoubleau dans les années 1800).

Parallèlement, du maître meunier, au Petit-Moulin, sont issus des marchands gantiers (Jacques épouse en 1766 la fille du sieur François Buscheron, marchand de drap) jusqu'aux alentours de la Révolution. Leur dernier descendant est tourneur dans la première moitié du XIX^e siècle. La meunerie reste cependant dans la famille avec Pierre (1709-1787), fermier du moulin Frabot, puis meunier de MM. les prêtres de l'Oratoire. Au tournant du XX^e siècle, des descendants exploitaient encore les moulins de la Fontaine et de l'Isle au pied de la Porte Saint-Georges. Mais le domaine judiciaire avait un attrait certain. Jacques devient notaire royal à Vendôme de 1773 à 1812. C'est très probablement lui qui est élu comme notable du corps municipal en 1790, puis envoyé à Paris en 1792 pour solliciter une loi de la Convention nationale. Il disparaît de la scène jusqu'en 1799 où, sous le Consulat, il est à nouveau élu conseiller municipal (l'église de la Madeleine

* Michel Buffereau, né à Paris, a des racines vendômoises. Elles ne sont pas totalement perdues puisqu'il est parti à *La recherche des Buffereau : une famille vendômoise*. Il a confié à la bibliothèque de notre Société l'état actuel de ses travaux sous forme d'une monographie d'une centaine de pages. On en trouvera ci-après quelques traits.

a une plaque portant le nom de sa fille Marie-Madeleine-Hélène, épouse de Louis Leroy). Pierre (1761-1833), son demi-frère, est successivement praticien, puis féodiste de « Messires les Bénédictins de cette ville » (il met de l'ordre dans leurs actes de propriétés, terriers), premier huissier et enfin juge de paix du canton de Vendôme, après avoir été notaire à La Ville-aux-Clercs en 1788.

Les derniers descendants de la première vague ne vont pas au-delà du début du xx^e siècle.

Une seconde vague

Olivier Beaupied, marchand gantier à Vendôme, est à l'origine du départ de Villiers de René (1628-1713), son neveu, et de Vincent (1619-1688), le cousin de René.

Vincent est maître tailleur, son fils Charles, marchand gantier, mais sa descendance ne va guère au-delà.

Charles du fait d'un long voyage à Nantes en 1724 a mis en ordre ses affaires à Vendôme. Il a notamment donné pouvoir à sa femme Anne Fouquet pour le mariage de leurs trois enfants.

René (messire René) est marchand gantier, gantier du roi, officier du roi et greffier de la maison de ville de Vendôme. Marié à Catherine Gatineau, il a plusieurs enfants dont Catherine (qui épouse Julien Pinevoise, procureur), Pierre et Louis.

Pierre, mari de Catherine Ballon, marchand gantier, sieur de La Varenne, apparaît en 1719 comme chef de fourrière de la maison du roi, demeurant ordinairement à Orléans. Anne et Catherine ses filles épousent respectivement René Honoré Rouve, bourgeois de Paris, et Michel Buscheron. Pierre et René ses fils, bourgeois marchands gantiers, sont respectivement sieur de La Varenne et sieur de Lubidé (fief situé sur la commune de Vendôme vers Montrieux). Louise Marie, fille de Pierre et nièce de René, épouse son lointain cousin Pierre Robert Beaupied, marchand gantier, et ce rameau s'arrête là faute de descendance mâle.

Louis, honorable homme, marchand gantier, fabricant de l'église de Saint-Martin, est également échevin. A ce titre il est présent au baptême de deux cloches de l'église de la Madeleine. C'est le seul Buffereau que retient de Trémault à la fin du xix^e siècle dans son relevé des familles notables de Vendôme! Pierre a accolé de La Rougerie à son nom. Le patronyme Buffereau de La Rougerie persiste, un temps, grâce à son fils Louis Joseph (officier de marine d'après l'auteur de la *Condita* de Naveil), qui épouse Anne Gasselín de Bompert (fille d'un officier de la maréchaulsée de Vendôme et nièce de François Pothier, seigneur de La Bouchardière), et à ses deux filles Anne Thérèse et Suzanne. La seconde vague s'arrête avec la fille de Louis Joseph, Marie Anne Louise Buffereau de La Rougerie, qui décède à Thoré en 1823.

Marie Hogu, femme de Louis, est probablement apparentée à Nicolas François Hogu, seigneur de La Sauverie, écuyer, conseiller-secrétaire du roi. Suzanne a pour parrain François Léonard Cadot, fils de Léonard Cadot, conseiller en l'élection de Vendôme et qui possède le manoir de Braucueil. Marie Olivier, femme de Léonard Cadot, ainsi que Marie fille du même sont marraines d'une fille de Louis Buffereau de La Rougerie.

Bien que restant des marchands, les héritiers de René Buffereau et de Catherine Gatineau acquièrent des titres et nouent des relations. L'élan de la seconde vague se rompt faute de descendants mâles. Et pourtant ce ne sont pas les enfants qui manquent (Louis en a 16) mais ils disparaissent dans leurs premières années.

Et à Villiers

Naissances, mariages et décès se succèdent sans bruit et font qu'il y a encore aujourd'hui une poignée de Buffereau, bien que certains se sont actuellement un peu éloignés du Vendômois.

Au xvii^e siècle René et son fils Pierre sont notaires, un fils de Pierre devient curé de Coulommiers-la-Tour après avoir été vicaire à la Madeleine. A la même époque un fils de Jean est curé de Meslay. Un peu plus tard un fils de Pierre est curé de Naveil. La plupart des Buffereau de Villiers ou de Naveil (les deux paroisses se partagent le hameau de La Garelière jusqu'en 1747) savent signer. Ils sont vigneron, même si les terriers de Rochambeau de 1634 montrent qu'ils ont non seulement des vignes mais aussi des terres à bled et des prés. A cette époque il apparaît clairement que des Buffereau de Villiers sont en quelque sorte des vassaux de la famille de Rochambeau qui assiste parfois aux mariages de ses obligés. Certains sont également marchands. Les mariages consanguins sont fréquents; on vit en milieu fermé et il faut conserver la terre.

Il y a encore des départs mais rien de comparable à la première et à la deuxième vague. Il est remarquable que les Buffereau restent essentiellement des vignerons alors qu'à l'évidence certains n'ont plus de terres. Rares sont ceux qui se déclarent journaliers. Une migration vers les terres du Perche au début du xvii^e siècle reste l'exception, d'ailleurs le rameau en question perd l'écriture en deux générations et disparaît en cinq. Tout au long du xvii^e et du xviii^e siècle les départs identifiés ont lieu à petite distance : Azé, Villersable, Marçilly, Naveil, Saint-Rimay, Saint-Ouen et bien évidemment Vendôme, vers des zones où la vigne est cultivée. Pour y trouver un emploi, une fille à épouser dont le père a quelques arpents de vigne! On note cependant des professions telles que cabaretier, aubergiste, farinier, sabotier... Les guerres de la Révolution prélèvent leur tribut : on relève trois décès aux armées. Il en était peut-être de même auparavant mais les registres sont muets à cet égard.

Quelques faits notables

Pierre (1685-1745) est maître boulanger à Vendôme. Il a au moins dix-huit enfants avec Marie Anne Mereaux (1690-1761) son épouse. Il ne reste malheureusement que deux filles et trois garçons. Il faut deux épouses à Louis (1670-1738) pour en avoir dix-neuf; deux seulement atteignent l'âge adulte.

Le sort semble viser Olivier (1664-1704), Jean (1704-1734) et Charles Joseph (1757-1800) : tous trois de la même lignée. Ils décèdent avec un fils nouveau-né ou à naître. Alors que la mortalité est ce que l'on connaît, elle épargne les trois orphelins de père, permettant ainsi à la plupart des Buffereau d'aujourd'hui d'être là!

Les soins doivent être rares pour qu'en 1673, au décès d'un enfant de Pierre Buffereau et de Michelle Fouquet, soit notée à Villiers la présence de M. Roberteau, chirurgien de la paroisse de Saint-Martin. Quelle est la nature exacte des soins à cette époque? En 1704, Andrée Vaudour, trente-cinq ans, femme de René Buffereau, décède. On baptise et on enterre son enfant sorti de son sein (six mois)!

Les remariages sont relativement fréquents mais les quatre mariages d'Olivier (1628-1693) (en 1655, 1656, 1685 et 1688) sont l'exception.

Deux couples qui se croyaient légitimement mariés et qui avaient des enfants doivent demander une dispense et passer à nouveau devant le curé de Villiers.

A Vendôme, les signatures féminines sont relevées très tôt : Marie signe à un baptême en 1591. Les femmes des marchands bourgeois savent au moins signer leur nom. A Villiers seuls des hommes signent dès l'origine des registres paroissiaux (1604), certains avec aisance, d'autres avec d'autant plus de difficultés que l'âge avance.

Si la famille Buffereau ne constitue pas une de ces grandes familles que l'on trouve dans les manuels d'histoire, elle a cependant contribué à cette histoire et il faut souhaiter que d'autres personnes se lancent dans de pareils travaux pour mieux faire connaître ce que furent nos ancêtres.

HEURS ET MALHEURS DE L'OCTROI A MONTOIRE

André Motheron

L'octroi était une administration municipale chargée de percevoir des droits que payaient certaines denrées à leur entrée en ville. C'était donc un impôt perçu au profit de la ville, qui a été supprimé en France depuis 1949; mais presque partout il avait déjà disparu. Il est vrai que depuis on a fait beaucoup mieux : taxe locale, d'abord, TVA ensuite... Toutes les villes, grandes ou petites, avaient leur octroi, avec des bureaux installés aux entrées de l'agglomération. C'est en 1807 que la municipalité montoirienne institua son octroi.

Quatre bureaux furent installés pour percevoir ces droits d'entrée sur les marchandises : 1 / celui du faubourg Saint-Oustrille, 2 / celui de Saint-Laurent, 3 / celui de Prazay, 4 / celui de l'entrée de la rue Saint-Denis. Un bureau central coordonnait le tout. Les quatre bureaux étaient ouverts tous les jours, y compris le dimanche, depuis le lever du soleil jusqu'à la nuit. Le règlement précisait que « toute introduction d'objets soumis à l'octroi, qui aura lieu en d'autres points que ceux indiqués, sera considérée comme frauduleuse et punie comme telle ».

Un octroi pouvait être administré directement par la ville; il était alors en régie. Il pouvait aussi être affermé par adjudication à un « fermier », qui en faisait son affaire, avec obligation de respecter le cahier des charges et les tarifs décidés par la municipalité. C'est cette solution que choisit le Conseil municipal de Montoire.

FERMAGE, RÉGIE, FERMAGE...

En 1808, 1809 et 1810, l'octroi fut affermé pour la somme de 7 850 F par an, et en 1811, pour 7 000 F. Mais des difficultés s'étant élevées avec le fermier, la municipalité décida l'exploitation en régie. Il ne semble pas que les résultats aient été satisfaisants, car un rapport municipal déclare que « depuis cette époque, les revenus ont diminué chaque année d'une manière sensible sans qu'il y ait eu de diminution dans les tarifs des droits... ». Si bien que, dans une lettre du 31 juillet 1816, le sous-préfet de Vendôme conseille au maire de remettre l'octroi en fermage.

Pour l'ensemble des années 1808 à 1811 (octroi affermé) la moyenne annuelle des recettes fut de 6 630 F. Le salaire total des cinq employés se montait à 1 500 F par an; le loyer des cinq bureaux à 230 F; les frais de bureau à 200 F, soit un total de 1 930 F de frais. Selon la loi, 10 % du produit devait être versé au Trésor.

En 1817, l'octroi est donc mis en adjudication de fermage. Dans le cahier des charges, il était spécifié que

« les employés, saisissant ou concourant à une saisie d'octroi, jouiront du partage qui leur est dévolu par le § 2 de l'article 240 de la loi du 28 avril 1816 dans les proportions établies par l'article 84... De même, l'adjudicataire et la ville auront droit au partage dans la portion des amendes et confiscations qui se rattachent aux droits spéciaux du Trésor ».

Tarifs 1808

Vin en fût	1	F l'hl
Vin en bouteille	0,05	F la bout.
Vinaigre	0,75	F l'hl
Eau-de-vie	3	—
Bière	0,75	—
Cidre, poiré	0,50	—
Huile toutes espèces	2	—
Vin gâté	0,75	—
Bœufs, vaches	4	F la tête
Veaux	0,60	—
Moutons	0,30	—
Chèvres	0,30	—
Cochons	1,50	—
Marée salée	0,20	F la caisse
Foin, paille, luzerne, etc.	0,10	F le quintal
— par voiture	0,30	F voiture 1 cheval
— —	0,60	— 2 chevaux
Bois de chauffage	1	F la corde
Bourrées	0,50	F le cent
Charbon de bois, de terre	0,03	F l'hl

L'adjudicataire fut le sieur Mauclair-Percheron, pour la somme de 4 700 F par an. Sa prise en charge commença le 1^{er} octobre 1818 pour 3 ans et 6 mois. Mais, M. Mauclair étant décédé, son épouse, arrivée en fin de bail, renonça à poursuivre cette activité. Le 31 décembre 1821, elle accompagne le maire, Louis Roulleau, et le receveur des impôts indirects; tous trois se rendent, à minuit, dans les différents bureaux, procèdent à l'inventaire et au règlement des recettes.

A partir du lendemain 1^{er} janvier 1822, l'octroi est mis en régie municipale mais il est décidé qu'il sera remis en adjudication de fermage pour le 1^{er} janvier 1823.

La municipalité ayant exprimé le désir d'exonérer les combustibles (bois, charbon), le sous-préfet exprime son désaccord dans une lettre du 6 novembre 1821. Afin de diminuer les frais d'exploitation, les édiles locaux avaient

exprimé le désir de supprimer les quatre bureaux d'entrée et de conserver le bureau central. Refus du sous-préfet qui craint la fraude. Mais, par une lettre du 30 août 1822, le sous-préfet informe le maire que les droits sur les combustibles sont supprimés par l'ordonnance royale du 17 juillet 1822. Les vœux de la municipalité sont donc exaucés.

DIFFICULTÉS AVEC LE FERMIER D'OCTROI

Pour le 1^{er} janvier 1823, la « ferme » de l'octroi fut adjugée à Ch. B... pour une somme annuelle de 3 500 F. Il est bien spécifié à celui-ci que, les bureaux n'étant point propriété de la ville, il devra en payer les loyers aux différents propriétaires. Dans une lettre du 1^{er} juillet 1823 adressée au maire, le sous-préfet indique que :

« ... si ce fermier veut s'assurer s'il a été introduit dans la ville, un jour de foire, pour la consommation, d'autres bestiaux que ceux déclarés par les bouchers, il peut aller visiter les écuries de ces bouchers, afin de vérifier si on lui a fait quelque fraude. Mais je ne pense pas qu'il soit fondé à aller dans les auberges compter les bestiaux qui sont en entrepôt dans la ville, le soir ou le lendemain, pour leur destination respective.

« Quant à la prétention qu'il a de faire prendre des "passe-debout" aux bestiaux qui sont dans la ville, chaque fois qu'ils seront conduits aux champs, cette prétention n'est pas plus fondée... »

La lettre se termine ainsi :

« Vous me permettrez de vous dire que la police directe des octrois n'est point dans mes attributions, mais dans celles de MM. les maires. »

Le 22 août de la même année, le sous-préfet reproche au maire que le sieur B... n'a pas encore fourni son cautionnement.

« M. le Préfet me recommande de vous représenter, M. le Maire, combien vous avez tort d'exposer ainsi votre responsabilité en laissant gérer un octroi par un fermier non cautionné... »

Le 23 septembre, à une demande du maire demandant ce qu'il y a lieu de faire si le fermier ne paie pas les mensualités, le sous-préfet répond « qu'il y aura lieu de faire intervenir un huissier ». Il faut également le mettre en demeure de fournir « le cautionnement et les preuves à l'appui ».

Le 30 novembre, le receveur municipal écrit au maire qu'il vient de sommer le sieur B... de venir payer, dans la journée même, le mois qu'il doit d'avance, le prévenant que, en cas de retard, il dirigera contre lui les poursuites de droit. Le mois fut payé et la caution fut trouvée, grâce à un ami de Mondoubleau.

Le 8 janvier 1824, le sieur Dabin est nommé par le préfet au poste d'ambulancier. Mais, le 24 mars, B... écrit au maire qu'il a dû révoquer Dabin « pour cause d'incapacité ». Celui-ci se plaint au maire et s'estime déshonoré.

« Je vous assure, Monsieur que je noze plus paraître dans les rues, le jour. Je suis plaint par les uns, méprisé par les autres. On me dit : vous voulà bien récompensé d'avoir passé les jours et les nuits à vous faire des ennemis, à tatonner les poches des uns et fouiller les paniers des autres... » (*sic*).

Le 2 juin 1824, le sous-préfet écrit au maire :

« Vous m'informez que le fermier de l'octroi ne se conforme point à ses obligations et que sa femme

prend ses emplois. Celle-ci n'a aucun droit sur les produits de l'octroi. Vous devez faire continuer les poursuites, saisir et arrêter les fonds qui se versent chez les receveurs, et les faire verser directement dans la Caisse nationale. Vous avez aussi le droit de faire décerner la contrainte par corps. Il faut mettre les intérêts de la ville et de la caution à l'abri. »

Le 10 juin, le sous-préfet autorise le maire à « fermer les mains » au fermier, « attendu que ce fermier ne satisfait pas aux versements prescrits. Cet arrêté ne sera pas un obstacle à ce qu'il continue dans son intérêt, comme dans celui de la ville, la surveillance de ses employés qui ne doivent pas se relâcher dans l'exercice de leurs fonctions... ». « Fermer les mains » consistait à faire verser directement à la Caisse municipale, jour par jour, les recettes, par les receveurs de l'octroi, sans les verser à leur employeur. Comme on le voit, la confiance régnait!...

DEMANDES DE SUPPRESSION DE L'OCTROI

En 1831, l'adjudication au plus offrant échoit à Odéré Bazile qui laisse la place libre en 1834. Cette année-là, la mise à prix est de 2 800 F. Les enchères montent et, à la onzième chandelle, l'octroi est adjugé pour un fermage annuel de 3 570 F.

En janvier 1835, un conseiller municipal demande la suppression de l'octroi, déclarant que « sans lui, la commune avait des ressources suffisantes ». Mais, dans une lettre du 17 du même mois, le préfet déclare cette démarche nulle, car cette question n'était pas à l'ordre du jour. D'autre part, cette proposition n'était ni détaillée, ni motivée. « Elle ne contient ni le détail du budget, ni les moyens d'y satisfaire... » Question de procédure!

En 1838, la municipalité décide de mettre une nouvelle fois l'octroi en régie. Le taux moyen de recettes des trois années du dernier « fermage » a été de 6 215,85 F. Les dépenses ont été de : traitement des employés : 1 620 F; frais de bureau : 40 F. Total des dépenses : 1 620 + 40 = 1 660 F. Excédent : 4 555,85 F. A déduire 10 % pour le Trésor public, soit 455,58 F. Bénéfice net : 4 100,28 F.

Le 6 février 1838, au Conseil municipal réuni sous la présidence de M. Chesneau, maire, un conseiller renouvelle sa demande de suppression de l'octroi :

« La commune peut se passer de l'octroi, qui, par là même, devient vexatoire. Le Conseil doit refuser son concours à l'imposition des charges inutiles... »

Le maire a répondu que :

« Le Conseil, s'il prend à cœur les réformes qui paraissent utiles, doit au moins rester dans la limite de son droit, et n'opposer à l'autorité supérieure, qu'une résistance légale... et il doit consacrer par son approbation un produit régulier, tant qu'il ne sera pas supprimé... »

C'était une fin de non-recevoir. Douze conseillers ont refusé de signer le budget de l'octroi. Cinq seulement, dont le maire et l'adjoint Allard, l'ont approuvé. Malgré ce refus de la majorité du Conseil, ce budget 1838 fut approuvé par le Conseil de Préfecture (note du 17 juin 1839).

Le 14 août 1839, le Conseil demande la simplification du mode de perception des taxes, à défaut de pouvoir supprimer l'octroi : supprimer les quatre bureaux aux entrées de la ville et établir un seul bureau central. Affranchir certains produits :

« La perception des droits sur les fruits à cidre et poiré sont vexatoires et le produit insignifiant. Elle exige des déclarations sans fin, des visites multipliées,



À l'Océroi de Montoire, le mercredi, "jour de marché"

L'illustration est de Mme Michèle Loisel.

des frais de timbre nombreux, pour n'aboutir qu'à un misérable produit. »

En effet, cette année-là, ce droit n'a produit que 16,77 F!

Mais le sous-préfet refuse pour une question de procédure (lettre du 27 septembre) car le Conseil municipal, vu le traité passé avec les Contributions indirectes, n'a point « notifié la transformation de cette gestion aux termes de l'article 8 dudit traité ». Même refus en ce qui concerne les taxes sur les fruits à cidre et poiré.

Le 17 août, le maire donne lecture d'une lettre du sous-préfet :

« M. le Préfet me fait connaître les inconvénients qui résulteraient des changements demandés. Il se ferait plus de fraudes; si, en dépit des formalités préalables, on obtenait satisfaction, cela pourrait être l'objet de plaintes et faire renaître des oppositions, car les sanctions pour fraude seraient démesurées par rapport à la faute; les tarifs devraient être relevés. C'est pourquoi il est convenable de laisser les choses intactes... »

PROCÈS-VERBAUX

« L'an 1840, le 21 mai, à 7 heures du matin... nous, soussigné, Jacques Désiré Richardot, préposé principal de l'octroi, et René Potereau, receveur au bureau Saint-Jacques, assermenté en justice, certifions que ce jour, à 6 h et demie du matin, étant au bureau de Saint-Jacques, nous avons vu passer le sieur Malnou, boucher à Montoire, qui avait au bras un panier qui nous a paru contenir quelque chose de lourd; nous étant approché de lui, nous lui avons demandé ce qui était dans son panier, à quoi il a répondu que c'était du mouton qu'il portait chez son frère, et nous l'a montré à l'instant. Nous avons demandé au sieur Malnou s'il avait une quittance d'octroi à nous présenter pour l'introduction de ce mouton dans la ville. Il nous a répondu que non. Revenus avec lui au bureau Saint-Jacques, nous avons pesé le mouton et avons reconnu qu'il y en avait 3,500 kg que nous avons déposé audit bureau. Nous sommes ensuite allés chez le sieur Malnou, et en sa présence, nous avons procédé à une visite. Nous avons trouvé une moitié de mouton pendue dans sa chambre à coucher, qu'il nous a dit être le reste du mouton trouvé dans le panier et qu'il lui avait été donné par le sieur Rougé, boucher à Montoire. Vu la contravention du sieur Malnou à l'article 11 du règlement de l'octroi de la ville, qui dit que les bouchers devront représenter les quittances d'octroi pour les viandes trouvées chez eux toutes les fois qu'ils en seront requis, nous lui avons déclaré procès-verbal et saisie de 3,500 kg de mouton trouvés dans son panier et de la moitié trouvée dans sa chambre. Nous avons estimé le tout à la somme de deux francs et lui avons remis les 3,500 kg de mouton sur la promesse qu'il a faite de la représenter, ou la valeur, à toute réquisition de justice. Nous lui avons déclaré que nous allions nous rendre au bureau pour y rédiger procès-verbal... »

Ce procès-verbal fut enregistré le jour même à la justice de paix, ainsi qu'au bureau de l'Enregistrement. Nous ignorons le montant de l'amende, mais les frais d'enregistrement du procès-verbal se sont élevés à : papier timbré 0,70 F, et frais d'enregistrement 2,20 F, soit 2,90 F.

Il y avait parfois des transactions. Le sieur Doron, tisserand et marchand de marée aux Rochettes, commune de Montoire, avait introduit chez lui, dans la nuit, le 16 septembre 1844, un baril de sardines, amené près de Montoire par un voiturier venant de Châteaurenault. Pris

en flagrant délit, Doron bénéficia d'une transaction. Il s'obligea à payer la somme de 3,75 F pour arrêter les poursuites, plus les frais de timbre et d'enregistrement, soit 2,90 F, et les droits d'octroi, 0,75 F.

En cas de contravention, le maire pouvait, en effet, faire bénéficier le contrevenant d'une transaction, en général plus favorable qu'un procès. C'est ainsi que, le 13 mai 1850, la dame Fougeray s'était opposée à la visite de ses paniers par un agent de l'octroi. Procès-verbal fut dressé, mais la contrevenante préféra verser la somme de 25 F proposée à titre de transaction par le maire, plutôt que d'aller devant un tribunal. Cette somme fut répartie entre les buralistes-agents de l'octroi.

CITOYEN MAIRE, CITOYEN SOUS-PRÉFET

1848. On est en II^e République. Le vocabulaire change. Le maire reçoit des missives officielles débutant par « Citoyen maire ». Celui-ci répond en ces termes : « Citoyen sous-préfet ». Dans une lettre du 16 octobre 1848, le citoyen maire demande au citoyen sous-préfet l'autorisation de mettre l'octroi en fermage « attendu le manque de ressources pour faire face aux dépenses importantes et indispensables... ».

Le 15 janvier 1849, « le citoyen maire » informe le public « que tous les bruits que l'on fait circuler sur la suppression de l'octroi sont faux et malveillants et que, plus que jamais, l'administration municipale fera respecter cette branche indispensable des produits commerciaux ».

Le 13 février, la municipalité change d'avis. Elle informe le « citoyen sous-préfet » qu'elle a décidé de maintenir la régie. Chaque agent buraliste aura un traitement annuel de 300 F, et elle se propose d'embaucher un employé ambulant, appointé à 50 F par mois, pour la surveillance, et qui sera placé sous la seule autorité du maire.

Les termes « citoyen maire », « citoyen sous-préfet » disparaissent rapidement et on revient vite à s'appeler : « Monsieur le Maire » et « Monsieur le Sous-Préfet ». C'est en ces termes que débute maintenant la correspondance entre les deux administrations, car la mairie a des propositions à faire.

Au cours d'une discussion concernant l'octroi, un conseiller a fait observer une anomalie : les quatre bureaux sont d'importance inégale, mais chaque buraliste touche le même traitement annuel : 300 F. Deux buralistes exercent même une autre activité, sur place, au bureau; l'un est tisserand, l'autre est boisselier (fabricant de « boisseaux » et mesures à grain). Les buralistes les plus occupés, ceux qui font les plus fortes recettes, sont donc lésés. En conséquence, la municipalité décide de soumettre à l'approbation préfectorale que, à partir du 1^{er} janvier 1852, chaque buraliste touchera 200 F par an, fixe. Un second salaire sera versé, proportionnellement au nombre d'enregistrements consignés aux registres.

Le 10 février 1853, une demande d'éclairage extérieur des bureaux a été repoussée. La dépense annuelle d'éclairage serait de 70 F et, la première année, l'achat de quatre lanternes en fer blanc, 6 F pièce, s'élèverait à 24 F.

LES DERNIÈRES ANNÉES DE L'OCTROI DE MONTOIRE

Jusqu'au bout, son sort et son mode d'exploitation auront été incertains. Le 13 février 1880, la municipalité décide de le mettre en fermage à partir du 1^{er} janvier 1881,

en soumettant de nouvelles denrées à la taxe. Mais le 11 mai de la même année, par 12 voix contre 6, elle choisit de conserver la régie! Le 9 novembre 1880, elle décide à l'unanimité d'appointer le surveillant, Auguste Gohier, 700 F par an; Léon Chesneau, bureau Saint-Denis, 350 F; Rousseau, bureau Saint-Oustrille, 350 F; Joseph Souriau, Saint-Jacques, 300 F; et Scorgeon, Saint-Laurent, 300 F. Si le produit brut atteint 8 500 F, le traitement de chacun sera augmenté de 10 %.

Le 8 février 1881, le Conseil émet le vœu de la suppression de l'octroi, et, en attendant, décide d'en modifier les limites : 1 / le ruisseau de Fargot, route de Trôo; 2 / routes de Vendôme et Savigny, ligne de chemin de fer; 3 / route de Châteaurenault, jusques et y compris le « Clos Mazagran »; 4 / route de Couture, l'allée Salis; 5 / route de Blois, limite communale.

Quelques modifications aux tarifs, en 1892 : taxe sur les veaux, 2 F. Pour la première fois, apparaît la taxation sur les huîtres, langoustes et homards, le kilogramme 0,10 F. Les autres poissons de mer, 0,05 F. Conserves de poisson et de viande, 0,10 F. En 1896, le préfet ayant proposé une augmentation sur les boissons, la municipalité a refusé; mais le 7 août 1898 elle accepte : vins en cercle (futaie), taxe à l'hectolitre 0,55 F; cidre, 0,35 F; bière (hl), 2 F.

SUPPRESSION DE L'OCTROI

Depuis longtemps demandée, cette suppression est enfin décidée lors d'une séance du Conseil municipal, le 28 mai 1899, à l'unanimité des présents. L'octroi sera supprimé le 31 décembre de la même année. L'adminis-

tration préfectorale, qui jusqu'alors avait toujours refusé cette suppression, accepta. C'est que, le même jour, la municipalité avait voté des augmentations d'impôts compensant les pertes de recettes :

- 1 / une imposition spéciale de 6 centimes 2/10 au principal des quatre contributions directes, devant produire 2 000 F;
- 2 / sur le marché du mercredi, une taxe de 10 centimes sur les grands paniers de beurre, œufs et fromages et de 5 centimes sur ceux de moins d'un mètre; produit : 2 000 F;
- 3 / augmenter de 0,05 F le prix du terrain occupé sur les marchés par les boutiques, les étalages, etc., devant produire 1 000 F;
- 4 / élever les droits d'abattoir; supplément escompté : 1 000 F.

Le sous-préfet ayant fait observer que cette dernière disposition paraissait entachée d'irrégularité, le Conseil municipal vota une surimposition spéciale de 3 centimes au principal des quatre contributions directes, soit un total de 9 centimes 2/10, produisant 3 000 F.

C'est ainsi que disparut à Montoire cette institution vieille de près d'un siècle, et qui donna bien des soucis à nos édiles. En d'autres villes plus importantes, l'octroi dura bien plus longtemps et ne disparut que plusieurs années après la fin de la Grande Guerre 1914-1918. Ce fut le cas, par exemple, de Vendôme et d'Orléans. Dans cette dernière ville, il dura jusqu'en 1924. Il faut bien dire que si sa disparition a contribué à aggraver la fiscalité directe locale, l'octroi, qui constituait une véritable entrave à la libre circulation des denrées, n'a été regretté par personne.

1791-1991 : UN « BICENTENAIRE VENDÔMOIS »

1791 : Coexistence de la France royale et de la France révolutionnaire, un moment confondues — à Vendôme — autour du duc de Chartres, le futur roi Louis-Philippe

Philippe Rouillac



Imp. PHOT. ARON FERRÈS, PARIS

LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS

DUC DE CHARTRES

Deux cents ans après cet imbroglio illustre et non sans pittoresque, il est bon de se souvenir de la présence du futur roi des Français à Vendôme.

Fils de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans et de Louise de Bourbon, né duc de Valois à Paris en 1773, il devint duc de Chartres. Il reçut à partir de 1782 une éducation encyclopédique et pratique. En 1789 il suivit la politique révolutionnaire de son père, dit Philippe-Egalité. Membre de la Garde nationale et du Club des Jacobins en 1790, à dix-sept ans et demi il prend à Vendôme le commandement effectif du 14^e dragons, s'illustra à Valmy lieutenant général de l'Armée du Nord.

Voici ce qu'écrivit Mgr le Comte de Paris sur l'engagement de son ancêtre :

« [...] Ce qui montre, de la façon la plus frappante, l'ambiguïté de la situation où se trouvait la France, durant les années 1791 et 1792, c'est certainement l'état de son armée. Les anciennes troupes royales voi-

sinaient avec les volontaires nationaux enrôlés au lendemain de Varennes, puis lorsque la patrie fut déclarée en danger. Cela ne laissa pas de créer, pendant un temps, de sérieuses difficultés : différences de mentalité, de solde, d'habillement concouraient à entretenir la division entre les unités dont, par ailleurs, l'encadrement était devenu des plus médiocres, la plupart des

officiers ayant planté là leurs hommes pour rejoindre l'émigration.

« La présence de Chartres dans cet imbroglia illustre, non sans pittoresque, cette coexistence de la France royale et de la France révolutionnaire un moment confondues. Voici un prince de dix-sept ans et demi qui décide de prendre, dès juin 1791, à Vendôme, le commandement effectif de l'un des deux régiments dont il était propriétaire, le 14^e de dragons qui avait cessé de porter le nom de *Chartres*. Bientôt, le jeune colonel s'y trouve seul à exercer le commandement avec quelques officiers sortis du rang, tous les autres ayant préféré abandonner leur formation plutôt que de prêter serment "à la nation, à la loi et au roi". Néanmoins, le fils aîné du premier prince du sang est accepté sans difficulté par ses hommes, "toujours bien aises de l'avoir à leur tête". Malgré son jeune âge, il réussit à merveille dans un métier dont il dut tout apprendre par lui-même ; il est fait maréchal de camp à son tour d'ancienneté" (!), puis nommé lieutenant général par le Conseil exécutif, et il obtient les commandements qu'il réclame dans les armées stationnées aux frontières. Ses chefs l'estiment et acceptent les avis, voire les remontrances de ce blanc-bec qui veut toujours aller de l'avant. Cela ne va pas sans créer des situations souvent cocasses, parfois touchantes, dont notre héros se tire toujours à son avantage car il a le don de plaire, son assurance est sans faille et sa parole agile. Il est à son aise dans ce milieu en cet instant où tradition et révolution vont encore de pair. Il est là lorsque les troupes de ligne et les volontaires s'élancent d'un même cœur au combat en criant, les uns "Navarre sans peur !", "Auvergne sans tache !", les autres "Vive la Nation !". Ce fut pour lui un "insigne bonheur d'avoir commandé à la bataille de Valmy" ; d'avoir partagé à Jemmapes la griserie de ses soldats qui, après la victoire, "étaient dans une espèce d'ivresse" ; et, à propos de Neerwinden, il a la fierté de pouvoir dire : "Là où je commandais, la bataille n'a pas été perdue." Son exemple montre tout ce qui était encore possible, si les princes et les plus fermes tenants de la Monarchie avaient aussi bien compris leur devoir et l'avaient accompli avec autant de loyauté et de courage. »

Laissons maintenant la plume au duc de Chartres dans ses *Mémoires*...

« [...] Je passai à Paris le reste du mois de mai et dans les premiers jours de juin, je me disposai à rejoindre mon régiment de dragons à Vendôme. J'allai aux Tuileries prendre congé du Roi et de la Reine qui me reçurent très froidement. J'avais été constamment m'acquitter de mes devoirs envers LL. MM. depuis qu'elles étaient aux Tuileries, et ce fut la dernière fois que j'eus l'honneur de leur faire ma cour. J'allai aussi avec mon père et mon frère le duc de Montpensier* chez M. le Dauphin, chez Madame, fille du Roi, chez Madame Elisabeth, ainsi que chez Monsieur, comte de Provence, et chez Madame qui habitaient le petit Luxembourg. Après avoir fait une course rapide à la ville d'Eu pour voir ma mère et le duc de Penthièvre mon grand-père, je partis de Paris le 14 juin 1791, n'emmenant avec moi que M. Pieyre qui m'était attaché depuis quelque temps en qualité de secrétaire des commandements. J'arrivai à Vendôme le 15 ; et le 16, je fus reçu colonel à la tête du régiment par M. de Lagondie qui en était lieutenant-colonel.

« Conformément aux nouveaux règlements de l'armée qui supprimaient les anciennes dénominations des Régiments en y substituant un numéro déterminé par

* Le comte de Beaujolais était trop jeune pour nous accompagner ; il n'avait pas encore été présenté.

le rang de leur création dans chaque arme, mon régiment avait cessé de porter le nom de *Chartres* et s'appelait le 14^e régiment de dragons. Je ne trouvai à Vendôme que l'état-major du régiment et trois compagnies, le reste ayant été dispersé depuis quelque temps. Avant d'être en garnison à Vendôme, le régiment avait été au Mans pendant plus de deux ans. Une querelle que quelques officiers avaient eue à la comédie avec des habitants de cette ville au sujet de propos et d'allusions politiques, avait occasionné une émeute populaire contre le régiment qui, dans tous les temps, est resté très fidèle à ses chefs. L'administration du département de la Sarthe, dont Le Mans est le chef-lieu, avait requis le commandant du régiment de sortir de la ville immédiatement, et d'aller cantonner dans le voisinage, et le ministre de la Guerre M. Duportail l'avait dispersé ensuite : l'état-major et trois compagnies avaient été envoyés à Vendôme, une compagnie au Montoire à quatre lieues de là, un escadron à Caen en Normandie et plusieurs détachements de divers côtés, pour protéger la circulation des grains qui excitait encore de l'inquiétude. Cette dispersion était fort désagréable. Elle entraînait nécessairement un relâchement fâcheux dans la discipline et dans la tenue. Elle nuisait à l'instruction, fatiguait les chevaux en leur faisant faire le service de la maréchaussée, ruinait l'équipement, et détériorait le régiment dans toutes ses parties. Je désirais donc beaucoup, et je sollicitais vivement que mon régiment fût réuni et envoyé dans quelque ville de guerre, où il pût se remettre dans de bons quartiers, et se trouver des premiers à entrer en campagne dans le cas où la guerre s'allumerait, ce qui devenait chaque jour plus probable. Je craignais que sous prétexte d'avoir besoin de troupes dans l'intérieur, on n'y laissât celles qui s'y trouvaient, et par ce moyen, on ne parvint à m'exclure des armées actives.

« Le Roi, la Reine, et tous les membres de la famille royale sortirent mystérieusement des Tuileries dans la nuit du 20 au 21 juin 1791, et quittèrent Paris immédiatement. Les barrières de Paris ayant été fermées pendant quelques heures, aussitôt qu'on se fut aperçu du départ du Roi, je n'en reçus la nouvelle à Vendôme que le jeudi 23 dans la matinée, et je ne fus informé de son arrestation à Varennes que dans la soirée. Ce jeudi se trouvait être précisément celui de la fête-Dieu, dont la procession solennelle devait nécessairement attirer à Vendôme une grande affluence de peuple du voisinage. Craignant l'effervescence que cette nouvelle devait produire, j'allai de bonne heure chez le maire (M. de Frémant) pour me concerter avec lui sur les mesures de police qui pouvaient devenir nécessaires. Nous convînmes que comme le régiment se trouverait tout naturellement à cheval pour la procession, il n'y avait rien à faire, excepté de tenir les chevaux sellés jusqu'à la nuit, et de faire rester les dragons dans leurs chambrées. Il n'arriva rien pendant la procession, et tout se passa très tranquillement. A deux heures, au moment où j'allais me mettre à table, un de mes gens vint tout essoufflé, m'avertir que le peuple était attroupé dans la principale rue, et voulait prendre deux hommes. J'y courus à l'instant avec M. Pieyre et deux officiers MM. Dubois et d'Albis qui étaient chez moi pour dîner. Je trouvai en effet une foule assez considérable qui criait : "Ils sont violateurs de la loi ; il faut qu'ils soient pendus ; à la lanterne !" Le maire était avec quelques gardes nationaux en petit nombre devant la porte de la maison dans laquelle se trouvaient les deux objets de la fureur populaire. C'était un vieux prêtre non assermenté et son père que le peuple accusait d'avoir fait la *grimace* au curé constitutionnel, lorsqu'il était passé en portant le saint sacrement à la procession. Le maire me dit qu'il avait envoyé chercher une voiture qui allait venir dans un moment, et

qu'il espérait qu'avec l'assistance des gardes nationaux il parviendrait à les faire sortir de la ville. Cependant la fureur du peuple augmentait, et il était question dans la foule de forcer la porte de la maison. Alors, je montai sur un petit banc de pierre qui était devant la porte, et ayant obtenu du silence, je haranguai le peuple de mon mieux pour lui faire sentir l'horreur du crime qu'il voulait commettre. Je m'apercevais que le silence que j'avais obtenu, calmait le peuple qui s'anime toujours par le bruit, et je prolongeais ma harangue autant que je pouvais, espérant que la voiture arriverait. Enfin une voix s'écria du milieu de la foule : *"Vous êtes un bon patriote, et nous leur ferons grâce en votre considération."* *"Me le promettez-vous ?"* m'écriai-je immédiatement ; *"Oui, oui, oui, oui"* — *"Eh bien"*, leur dis-je, *"je me fie à votre promesse, et je vais les chercher."* Je montai aussitôt dans la maison et le spectacle que je vis ne s'effacera jamais de ma mémoire. Ces deux vieillards étaient assis vis-à-vis l'un de l'autre devant une table, la tête baissée sur la poitrine et dans un profond silence. Je leur dis : *"Il n'y a pas un moment à perdre, fiez-vous à moi, sortons d'ici. — Ah mon dieu ! s'écria l'un d'eux, sortir d'ici ! Le peuple va nous mettre en pièces ! — Si vous y restez, vous êtes perdus sans ressource, car le peuple forcera la porte. Croyez-moi, partons au plus vite."* Ils s'y décidèrent. Dès qu'ils parurent dans la rue, ils furent accueillis par une huée générale. Je voulus faire avancer la voiture qui d'après la demande formelle du maire, n'était escortée que de deux dragons, mais il y eut dans le peuple une opposition générale à cette proposition ; *"A pied, à pied, à pied, que nous puissions les huer à notre aise !"* s'écria-t-on de toutes parts. Je remontai sur le banc pour haranguer de nouveau la foule. Je rappelai la promesse qui m'avait été faite, et je ne consentis à faire sortir à pied les deux vieillards qu'à condition qu'ils seraient conduits paisiblement hors de la ville. Le peuple paraissait satisfait, nous nous mîmes en marche. L'un des deux vieillards marchait entre le maire et moi, et nous lui donnions le

bras. L'autre nous suivait immédiatement donnant le bras aux deux officiers. Cela se passa bien tant que nous fûmes dans la ville, mais comme nous en sortions nous fûmes assaillis par une bande de paysans armés et furieux, qui criaient : *"Pendus, pendus, il faut pendre toute cette B... là"*, et sans rien entendre, ni écouter, ils se jetèrent sur moi, pour m'arracher mon vieux prêtre. Je le pris à brasse-corps, et je saisis l'autre par un bras, le maire fut enlevé bien loin par la foule, et j'eus beaucoup de peine avec l'assistance des deux officiers à défendre ces deux malheureux contre cette nouvelle furie. Enfin voyant qu'il était impossible de les sauver autrement, je criai de tout ma force : *"Il faut qu'ils soient jugés, en prison, en prison"*, aussitôt toute cette foule se mit à crier de même : *"En prison, en prison !"* et nous retournâmes vers la ville. Quelques minutes après, M. de Lagondie arriva avec le régiment. La vue des troupes ralluma la fureur du peuple, et la dirigea contre moi qu'ils accusèrent tout de suite de les tromper. Mais je fis faire place en annonçant que j'allais renvoyer les dragons qui venaient à mon insu. En effet je m'avançai et je criai à M. de Lagondie de faire rentrer le régiment. Cela finit tout. Je menai les deux malheureux, sans obstacle, à la prison. Je les fis écrouer devant la porte, et je recommandai au geôlier en présence de tout le peuple d'avoir l'œil sur eux. Ensuite je fis fermer la prison, la foule se dispersa, et n'y pensa plus, à ce que je crois. Le soir je fus à la prison avec le maire. Le geôlier fidèle à ma recommandation, les avait tenus séparés. Nous les fîmes réunir, et les bons vieillards s'embrassèrent de la manière la plus touchante. Ils restèrent encore deux jours en prison ; après quoi, de concert avec la municipalité, nous fîmes un acte qui constatait que pendant ces deux jours, il ne s'était présenté personne pour déposer contre eux, et en conséquence le soir à onze heures, ils montèrent dans une chaise de poste et s'en allèrent. Le lendemain de l'émeute, j'eus la visite de deux ou trois de ceux qui avaient montré le plus d'animosité, entre autres, le sonneur de la paroisse. Ils vinrent en pleurant me pré-

Gravure en noir et blanc du tableau d'Horace Vernet qui en 1845 était placé dans une galerie au Palais-Royal à Paris et maintenant conservé au château royal d'Amboise à la demande de Mgr le Comte de Paris.

« Le duc de Chartres en grand uniforme dans une prairie se jete au devant d'un pretre entouré d'une foule menaçante et qu'un homme couchait en joue. »



Lettre de Louis-Philippe, alors duc de Chartres, à un journaliste, sur le serment qu'il prête à Vendôme le 8 juillet 1791.

Je n'ai pas encore pu vous remercier, Monsieur, de tout ce que vous avez bien voulu dire de moi dans votre journal, vous savez depuis longtemps combien j'en suis touché; tout se passe fort bien ici, les dragons sont fort bien avec le peuple, ils se conduisent parfaitement, ils vont à la société des amis de la constitution, se brûlent d'être sur les frontières pour avoir le bonheur de défendre leur patrie et la constitution, sur 26 officiers, il n'y en a que 3 qui n'ayent pas quitté leurs guidons et qui ayent voulu jouer de mourir pour la patrie, le reste ou au moins la plus grande partie a été à Paris, je ne sais pourquoi, il faisoit

une pluie d'averse dans le moment où nous avons prêté le serment, il y avoit malgré cela beaucoup de monde, en arrivant, notre musique jouoit ca ira, ensuite j'ai lu le décret, j'ai annoncé que j'avois prêté ce serment ainsi que m.^{rs} Ducastaing, Jacquemin, Roussel Perin, le moine et Bebbard, j'ai ensuite prononcé la formule, toutes les mains se sont levées en criant nous le jurons, tous les sabres en l'air, les caquets au bout des sabres et des applaudissemens, des cris de vive la nation et de vive les dragons, pendant cette scène touchante, le démocrate ca ira alloit toujours mais on faisoit un tel bruit qu'on ne pouvoit pas l'entendre, quand on a été un peu plus calme et que cette douce musicale harmonie a frappé nos

oreilles patriotiques, alors tous ces
bons payeurs (qui étoient venus
pour le marché et qui ne s'atten-
doient pas à cette fête) se sont
mis à crier ah, ça ira, ça ira, &c.
et nous sommes rentrés au
bruit des applaudissemens d'un
peuple immense qui nous comblait
de bénédictions. — excepté moi, tous
les officiers assermentés sans des
officiers. et devant dits de fortune
c'est-à-dire, qui ont passé par les
grades, qui ont été dragon et sous
officier, il y en a un (m. Ducastings)
qui a 44 ans de service, il a fait
5 campagnes d'honneur, il n'a fait
que 3 semestres dans sa vie, il a 60
ans, il est le plus ancien officier
du régiment, mais il a été soldat
avant et il n'est pas riche, ce qui
fait qu'il n'étoit que lieutenant.

Mais en voilà bien assez, ^{sur} pour
tout cela, vous pouvez employer tous
ces matériaux, mais seulement ^{pour}
je vous prie, qu'on ne sache pas qu'ils vien-
nent de moi, vous connaissez, ^{à l'occasion}
les sentimens que je vous ai voulu prou-
ver.

S. Chartres

Vendôme, ce 8^e P^{er} 1791.

senter des fruits, et me remercié de les avoir empêchés de commettre un grand crime*.

« [...] Je reçus à Vendôme dans les premiers jours de juillet 1791 le décret de l'Assemblée nationale sur le nouveau serment des officiers, qui me fut expédié par le ministre de la Guerre. J'en fis part sur-le-champ aux officiers, en les prévenant que je mettrais le décret à exécution dans le délai prescrit. Ils gardèrent le silence. Le lendemain matin j'appris qu'un des capitaines (M. de Mastin) était parti dans la nuit, et on m'apporta une lettre de lui extrêmement polie dans laquelle il me témoignait son regret de s'éloigner de ses guidons ; il ajoutait qu'il lui était impossible de prêter le serment exigé à moins que je ne lui permisse d'introduire le mot *Roi* dans la formule, après la *nation* et la *loi*, et que si j'y consentais, alors il reviendrait à son poste avec autant d'empressement qu'il éprouvait de peine à le quitter. Les autres officiers me firent la même demande en me déclarant verbalement leur résolution de refuser le serment, si je ne me rendais pas à leurs désirs. Je leur répondis qu'il n'était pas en mon pouvoir de rien changer à la formule du serment exigé, que je n'avais autre chose à faire que de leur demander de le prêter ou de le refuser, afin d'en rendre compte au ministre ; qu'ils voyaient par les termes du décret qu'ils cessaient d'être officiers dès l'instant où ils refusaient le serment, que je les voyais partir avec regret, et que je me flattais que quoique nous eussions été peu de temps ensemble, ce regret serait réciproque. Ils m'en assurèrent, et me répondirent avec beaucoup d'obligeance : quelques-uns d'entre eux étaient émus et paraissaient très affectés de quitter le régiment. Le lieutenant-colonel M. de Lagondie me demanda au nom de tous, de les dispenser de la cérémonie de refuser publiquement le serment, et me pria même de ne pas parler encore de leur résolution afin qu'ils pussent partir tranquillement pendant la nuit. Je me prêtais volontiers à tout ce qu'ils me demandèrent, et nous nous séparâmes très amicalement. Un moment après M. de Lagondie revint chez moi pour me dire que la municipalité leur refusait des passeports, et que mes bons offices étaient nécessaires pour leur en procurer. J'allai tout de suite à l'Hôtel de Ville où je trouvai la municipalité assemblée, et en effet, les municipaux étaient alarmés de ce qu'un aussi grand nombre d'officiers leur demandaient des passeports. Je leur dis que tous ces officiers étant décidés à refuser le nouveau serment, j'avais consenti à leur épargner le désagrément d'un refus public, et je leur expliquai que comme après le refus, ils ne seraient plus officiers, on ne pourrait pas alors leur refuser des passeports, qu'ainsi il valait mieux les leur expédier tout de suite ; et les municipaux y consentirent.

« La composition d'un régiment de dragons était alors de trois escadrons et de vingt-huit officiers. Huit seulement prêtèrent le serment. Ils étaient tous, excepté moi que je compte dans les huit**, ce qu'on appelait alors des *Officiers de fortune*, c'est-à-dire des officiers qui avaient commencé par être simples soldats. Il ne resta avec moi pour les quatre compagnies que j'avais à Vendôme et qui formaient environ deux cent quarante dragons, que quatre officiers ; les trois autres étaient détachés. J'avoue que n'ayant alors que dix-sept ans et n'ayant jamais servi (il n'y avait que

trois semaines que j'étais à Vendôme), je me trouvais fort embarrassé de commander un régiment dé garni d'officiers. Je savais que le régiment était très attaché à ses officiers, et je craignais la sensation que leur départ pourrait produire sur les dragons. Mais ils témoignèrent plutôt du mécontentement que du regret d'être *abandonnés* par leurs officiers — c'étaient l'expression dont ils se servaient : "Pourquoi", disaient-ils, "nous *abandonnent* -ils, ainsi que les guidons, quand ils savent bien que nous ne pouvons pas les quitter ? Nous nous sommes toujours conduits comme de vrais dragons bien soumis à nos chefs ; ils n'ont rien à reprocher au régiment, et nous ne méritons pas cela de leur part." Dans la nuit, une des compagnies (la compagnie de Mastin), où il ne restait pas un seul officier, prit l'alarme, et envoya chez moi s'informer s'il était vrai que je fusse parti en emportant les guidons ; mais sur l'assurance de la sentinelle qui était à ma porte, que j'étais tranquillement dans ma chambre, ainsi que les guidons, ils retournèrent à leur quartier où leurs camarades avaient déjà sellé les chevaux pour se mettre à la poursuite de leurs guidons.

« Le lendemain, le régiment monta à cheval, et le serment fut prêté en présence de la municipalité et d'une foule assez nombreuse qui criait : *Vivent la Nation et les dragons de Chartres !* Tout continua dans le régiment à peu près comme avant le départ des officiers, et la discipline fut bien maintenue par le petit nombre qui était resté.

« Ce ne fut qu'à la fin de juillet 1791, que l'Assemblée nationale prononça l'abolition de tous les ordres de la chevalerie (excepté l'Ordre de Saint-Louis qui fut conservé comme une simple *Décoration militaire*), mon père cessa alors de porter l'Ordre du Saint-Esprit, et j'en fis autant. Je l'avais constamment porté jusqu'alors. Je ne fis aucune autre démarche à cet égard, et je ne rapporte cette circonstance assez peu importante en elle-même que pour trouver l'occasion de démentir toutes les absurdités qu'on a débitées sur ce sujet. On a dit que j'avais été à la barre de l'Assemblée, me dépouiller de mon cordon bleu, et faire offrande de mon collier de l'Ordre. Cela est entièrement faux. Je puis même ajouter qu'après mon départ de France en 1793, on trouva mon collier de l'Ordre au Palais-Royal dans mon appartement, et qu'on le porta en triomphe à la Convention nationale, comme si on avait fait une découverte ou une capture importante.

« Il ne se passa plus rien pendant mon séjour à Vendôme qui vaille la peine d'être rapporté, jusqu'au moment où j'obtins enfin que mon régiment serait envoyé sur les frontières et qu'il y serait réuni.

« Le ministre de la Guerre m'adressa l'ordre de le conduire à Valenciennes. Quelques jours avant mon départ de Vendôme, j'eus le bonheur de retirer de l'eau, un homme* qui se noyait et qui avait déjà perdu connaissance, ce qui ajouta à l'aventure des deux prêtres que j'ai racontés ci-dessus, me valut de la part de la municipalité une harangue et des remerciements aussi inattendus que peu mérités. »

* M. Siret, ingénieur des Ponts-et-Chaussées.

* J'ai raconté cette anecdote en détail, parce qu'il m'a paru qu'elle dépeignait le temps, et ensuite parce que dans le cours de la procédure du Châtelet, quelques personnes s'étant amusées à déposer *m'avoir entendu souhaiter que tous les Aristocrates fussent mis à la lanterne*, j'ai trouvé que le fait que je viens de raconter était une bonne réponse à leur calomnie.

** Ces sept officiers étaient MM. Ducastaing, Tousch, Vilmet, Logan, Roussel, Perrin et le quartier-maître Jacquemin.

BIBLIOGRAPHIE

Archives Nationales, Maison de France, branche d'Orléans, cote 300 AIII, 8 à 12 (15 dossiers).
LOUIS-PHILIPPE, *Mémoires*, t. I.
Abbé MÉTAIS, *Vendôme pendant la Révolution*.
M. ARNOULD, *Bulletin SASLV*, 1981, p. 51.

QUI SE SOUVIENT DE LA COMTESSE DASH?

Jean Arnould

Qui est la comtesse Dash? Aujourd'hui, un illustre inconnu du bataillon des lettres! Quel Vendômois connaît ce nom? Si encore quelque édile avait jamais songé à le donner à une humble rue plutôt qu'à lui préférer quelque personnage ayant toute sa vie ignoré nos contrées. Écoutez-la, en relisant avec elle *Le Loir* du vendredi 6 juillet 1849 :

« Lorsque je vous ai quittée, ma chère amie, vous m'avez embrassée comme si je partais pour les antipodes; votre omniprésence parisienne s'est effrayée des 45 lieues que j'allais franchir. La province! ce mot vous représente une série d'inconvénients, une existence rétrécie et arriérée; vous croyez enfin avoir le monopole de l'esprit avec celui des révolutions, que nous ne vous disputons pas, grâce à Dieu (1)! Eh bien, ma chère, je prétends non seulement vous guérir de vos prétentions, mais encore vous amener à suivre mon exemple à quitter notre grande ville, au moins pendant les beaux mois fleuris, à venir respirer un air plus frais, plus pur, et surtout plus tranquille. Si vous le voulez bien, nous entreprendrons ensemble une promenade dans ce joli pays. Je vous raconterai chemin faisant des histoires et des légendes, pour amuser la route. Nous sommes une province historique, je vous prie de n'en pas douter; nos vieilles tours furent un des berceaux de la Maison de Bourbon. Henri IV a laissé beaucoup de traces de son passage près de notre petite rivière, et ne fût-ce que La Bonne Aventure au gué! nous avons le droit de réclamer notre part dans les chroniques du grand roi.

« Vendôme est admirablement bien situé, au bord du Loir, qui l'enserme deux fois de ses ondes, ainsi que l'on disait aux temps mythologiques. Ses trois clochers, ses ruines sur la montagne, forment le plus gracieux fond de paysage que puisse désirer un peintre. Nous possédons des monuments anciens, et si vous

désirez savoir l'histoire réelle du Vendômois, si vous désirez lire cette histoire, faite avec toute la conscience et l'érudition d'un bénédictin, parée d'un style imagé et vigoureux, procurez-vous l'excellent et brillant ouvrage de M. de Pétigny (2). Je ne me permettrai pas d'entrer en lutte avec un homme sérieux et savant; cependant à côté de la vérité sévère, il reste un peu de place pour l'imagination et c'est celle-là que je réclame. Dans ce siècle où l'on est forcé d'être grave et triste, malgré qu'on en ait, nos esprits féminins aiment à regarder en arrière, pour chercher dans les anciens jours les distractions qui nous manquent. Je sais bien qu'il faut toujours rentrer chez soi... au moins pendant qu'on rêve, on ne regrette pas.

« Quand je vous aurai promenée à Lavardin, à Montoire, autour de notre vieux prieuré de Courtiras, à La Bonne Aventure, à l'église de Trôo, à Meslay, dont le bon châtelain est toujours l'homme d'esprit par excellence et le bienfaiteur de son petit royaume (3), vous me demandez, j'en suis sûre, dans quel coin de cet Eldorado vous pouvez construire votre nid et vous aurez raison, ma chère, car ici les oiseaux chantent, le soleil brille, les fleurs parfument l'air, on trouve encore le repos sous les ombrages. Les palais sont tombés, les grandeurs sont détruites, mais Dieu donne la paix aux habitants des chaumières » (1).

C'est signé : Comtesse Dash. La collection des bulletins de la Société (1862-1990) renferme la somme des travaux consacrés au Vendômois. Pourtant, nos écrits n'évoquent la comtesse qu'à deux reprises — 1882 et 1902 —, si peu, que j'ai désiré en connaître davantage (4).

En 1882, M. Bouchet, revenant sur l'existence de l'abbé Simon, premier historien de Vendôme dès le XVIII^e siècle, nous apprend que le 24 octobre 1758, devenu chanoine de la collégiale Saint-Georges de Vendôme, le digne ecclésiastique fit l'acquisition d'une petite closerie, à Courtiras, appelée La Courtaudière, comprenant une maison en pavillon, cour, jardin et plusieurs morceaux de vigne et terres labourables. Rien de moins somptueux que ce logis : une chambre haute, un cellier au-dessous, un grenier au-dessus, un escalier en bois, un jardin enclos de haies vives.

Cette maison, qui appartient ensuite à Mlle de Musset, abrita Mme Cisternes et son fils, commandant de la garde nationale de Vendôme. Sa fille profitait de son passage pour écrire dans le journal *Le Loir* des articles d'actualité. Au début du XIX^e siècle, la famille Loiseau, propriétaire, l'a fait rebâtir, dit-on, dans un style moderne. Voilà pour les chercheurs un but tout trouvé.

(1) Les révolutions : celle de 1848, février et juin.

(2) Pétigny de Saint-Romain (1807-1858), *Histoire archéologique du Vendômois* (Vendôme, Henrion, 1846).

(3) Il s'agit d'Hippolyte de La Porte, littérateur, né à Paris en septembre 1771, mort à Meslay en 1852. Voir le *Bulletin de la Société* 1989 : « Panache blanc et cocarde tricolore », p. 21.

(4) 1882 : « Un chanoine du XVII^e siècle, l'abbé Simon, historien du Vendômois », par Ch. Bouchet (voir p. 154).

1902 : une lettre autographe de la comtesse Dash (p. 147). *Dictionnaire de Saint-Venant* : aux articles « Cisternes », p. 358 ; « Dash », p. 437 ; « Pincé », p. 57 ; « La Courtauderie », p. 399.

Que vont nous apprendre les dictionnaires (5)?

Ceux-ci la nomment : Gabrielle Anne de Cisterne(s) de Courtiras. Pour l'état civil, elle était Gabrielle Anne Cisterne. Courtiras n'était que le nom du village vendômois où vivaient sa mère et son frère et où elle revint de longues années avec plaisir, si on s'en réfère à ce qu'elle écrit sur Vendôme.

On la donne née à Poitiers — non à Paris — vers 1805. Vapereau la fait naître le 2 août 1804. Elle décédera à Paris, en septembre 1872, soit le 9, soit le 12.

La famille Cisterne a occupé un rang honorable dans la bourgeoisie vendômoise. Les origines, pour nous, resteront obscures. Selon la tradition la famille aurait des origines étrangères. Le bulletin 1902 parle d'une ancienne famille noble venue d'Auvergne.

Gabrielle fut élevée dans un milieu respectueux de l'Ancien Régime, recevant une éducation soignée, destinée à passer sa vie dans ce qu'il est convenu d'appeler un monde aristocratique.

Gaie, spirituelle, avec de la grâce, de la distinction, elle se trouva, très jeune, épouser le vicomte de Poillou de Saint-Mars, officier qui deviendra général de cavalerie. Comme on ne prête qu'aux riches, certains la feront marquise de Poillou de Saint-Mars, d'autres écriront Poillou ou Poillou.

La vie qui lui a été facile et agréable s'assombrit. Des revers de fortune, des déceptions, des ennuis domestiques l'accablent et elle se trouve contrainte de demander des ressources au travail littéraire.

Nous sommes vers 1840.

« Selon l'usage aristocratique, sa famille s'opposa formellement d'abord à ce que la jeune femme, tombée dans la gêne, cherchât en écrivant à acquérir l'aisance; elle finit par y consentir cependant, mais à la condition qu'elle adopterait un pseudonyme. Après en avoir cherché plusieurs qui n'obtenaient pas l'approbation de ses amis, la marquise de Saint-Mars déclara un soir, dans le salon de la princesse Mestchersky, qu'elle prendrait celui qu'on allait lui choisir. Or la princesse avait un petit épagueul que Mme de Saint-Mars aimait beaucoup et qui s'appelait Dash. Tout frétilant et joyeux, il s'approche au moment où se discutait la grave question du choix d'un pseudonyme, et vient caresser la jeune femme. "Mais, s'exclama tout à coup Mme Mestchersky s'adressant à son amie, que Dash soit votre parrain; il vous portera bonheur. Devenez la comtesse Dash" » (6).

La bibliothèque de la ville de Vendôme conserve un ouvrage intitulé *La main gauche et la main droite*. La première partie s'intitule : « Feuilles détachées des Mémoires d'une femme du monde ». Elle commence ainsi :

« J'ai la manie d'écrire ce que j'entends dire : les anecdotes de salon peignent les mœurs plus sûrement que les gros livres, aussi je les ramasse avec soin, en voici quelques-unes.

« Une jeune et très-jolie femme se promenait seule dans sa calèche, au bois de Boulogne. Des gandins passent à côté d'elle dans leur américaine, ils lui font l'honneur de la remarquer, et, juste en ce moment, la belle promeneuse, qui ne les regardait pas, fit arrêter son cocher, descendit de voiture et s'enfonça dans une allée, afin de marcher un peu. Aussitôt nos beaux fils font comme elle et la suivent, très-persuadés qu'elle va les attendre. La dame, après quelques instants, est obligée de s'apercevoir de leur présence et de deviner leurs prétentions. Elle traverse l'allée, ils font comme elle, elle double le pas, ils l'imitent, elle prend une autre direction, cette direction devient la leur. Impatiente, elle fait volte-face, elle s'enveloppe dans son châle, affecte un air hautain et résolu et retourne vers sa voiture, où elle remonte vivement, en ordonnant de la ramener chez elle. Les fâcheux exécutent les mêmes

mouvements, l'américaine suit la calèche jusqu'à la porte de l'héroïne.

« Avant que les domestiques n'aient eu le temps de la refermer, les jeunes gens étaient déjà sous le vestibule, l'un d'eux se précipita pour offrir la main à la comtesse (c'était une comtesse, et de bonne roche), elle ne perdit pas la tête et, se retournant vers un de ses gens, avant que les ennemis n'aient eu le temps de lui adresser la parole :

— Ces Messieurs désirent parler à M. le comte, dit-elle, conduisez-les chez lui.

« Et, légère, elle s'élança dans l'escalier, qu'elle franchit en quelques secondes.

« Les gandins n'osèrent pas refuser, c'était peut-être un encouragement, c'était peut-être une façon de les introduire au logis. Ce comte pouvait être un homme de paille, obéissant à la pantoufle de sa femme et accueillant tout ce qui se présentait de sa part; c'était peut-être aussi une enseigne, plus ou moins légitime; dans tous les cas, il fallait voir, sauf à se retirer si l'aventure ne tournait pas comme on en avait l'espoir.

« Ils suivirent le valet de pied; il leur fit traverser la cour, ils montèrent quelques marches et entrèrent dans un pavillon, isolé de toutes parts, n'ayant qu'un rez-de-chaussée dont les fenêtres s'ouvraient sur un jardin situé derrière l'hôtel. Ce pavillon contenait l'appartement particulier du comte. On les introduisit, sans les annoncer, dans une grande salle ressemblant à celle d'un maître d'armes ou d'exercices gymnastiques. Des fleurets, des bâtons, des fusils de toute espèce, garnissaient les murs. Le comte lui-même était au milieu de la chambre, orné d'un plastron, d'un gantelet, s'exerçant tout seul, comme un homme qui pelote en attendant partie, suivant l'expression de nos pères.

« Dès qu'il aperçut les étrangers, il s'avança au-devant d'eux, les salua d'un air de bonne humeur, les assurant qu'ils étaient les bienvenus et qu'il serait heureux de recevoir d'eux une leçon. Ce spadassin élégant était un homme de trente à trente-six ans, très-fort, très-vigoureux, ayant toute l'apparence d'un bon enfant, à qui il ne fallait pas néanmoins dire plus haut que son nom.

« Ils se regardèrent, fort surpris de cet accueil, plus indécis que jamais. On les attendait! La comtesse avait-elle déjà eu le temps de prévenir? Avait-elle dressé ses batteries? Fallait-il accepter cette étrange proposition? Ils allaient donner une leçon, laquelle? N'étaient-ils pas exposés plutôt à en recevoir une? La position était comique, ils en auraient ri s'ils n'y avaient pas joué le premier rôle.

— Habits bas, Messieurs, et dépêchons-nous, continua le maître du logis, vous trouverez ici tout ce qu'il vous faut. Je suis impatient de savoir si tout ce que Leboucher m'a raconté de vous est vrai, ou bien s'il m'a préparé un triomphe flatteur en me procurant l'occasion de lutter avec vous.

— Quoi! Monsieur Leboucher...?

— Vous a annoncés comme des adversaires dignes de moi; ainsi il n'y a pas moyen de reculer, en garde!

« Le sourire dont ces paroles étaient accompagnées ne révélait aucune arrière-pensée ironique, évidemment le comte était dans l'erreur, ou, selon toutes les probabilités, le génie inventeur de sa femme avait trouvé ce moyen d'introduction, en flattant ses goûts favoris. Tout le monde sait, plus ou moins, tenir un fleuret, il s'agissait d'un assaut, ce n'était pas dangereux; le

(5) Dictionnaires consultés : *Larousse du XX^e siècle* en six volumes; *Nouveau Larousse illustré*; *Dictionnaire universel des littératures* de Vapereau (Paris, 1884); *Dictionnaire universel des contemporains* de Vapereau (Paris, 1880). Ces dictionnaires font une place honorable à la comtesse Dash, mais ils se répètent quand ils ne se trompent pas.

(6) Pierre Larousse, *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle*.

comte semblait être un amateur formidable, il serait vainqueur, on le porterait aux nues, justement parce qu'il se serait trouvé plus fort qu'eux. Un d'eux se dévoua bravement et accepta le défi. Il n'en était pas où il pensait.

« Non-seulement il était question d'une lutte à l'es-crime, mais encore, mais surtout, d'une lutte à la savate et à la canne. Le comte voulut les combattre ensemble, il les provoqua, du pied et de la parole, leur jura qu'il avait parié de se défendre contre tous les deux, prit la position de l'attaque et de la riposte, les pressa, tourna autour d'eux, les força enfin de se placer en ligne, et une véritable bataille commença bientôt.

« Ces pauvres enfants n'étaient pas de force, à peine connaissaient-ils les premiers éléments, et ils avaient en face un des premiers tireurs de Paris. Ils furent superbes, et y mirent de la bonne volonté d'abord, de la rage ensuite, car la colère finit par les gagner, et frappèrent de leur mieux, ce qui ne les empêcha pas d'être rossés à plates coutures. Plus le comte cognait, plus il s'excitait lui-même, plus il devenait terrible; ils ne voulaient cependant pas demander grâce, mais ils faiblissaient, et leurs bras, leurs épaules portaient les marques de cette lutte inégale dans laquelle ils succombèrent en s'avouant vaincus.

« Le comte eût volontiers chanté sa victoire comme le coq en posant le pied sur ses victimes, il leur offrit des rafraichissements et des secours. Suffisamment battus, ils le prièrent de leur permettre de se retirer. La leçon annoncée était bonne, ils remirent promptement leurs habits et se hâtèrent de battre en retraite. Dans la cour, ils rencontrèrent deux vigoureux messieurs, qui se dirigeaient vers le pavillon du comte.

— Ah! dit l'un des battus en se retournant, si nous avions eu ces poings-là, il n'eût pas eu si bon marché de nous! Ceux-ci puissent-ils lui rendre ce qu'il a donné!

« En levant les yeux, il leur sembla apercevoir le visage moqueur de la comtesse, derrière une vitre du premier étage; ils pensèrent qu'elle venait jouir de leur humiliation et qu'elle aurait désormais beau jeu à se moquer de leurs poursuites. Ils étaient défaits sur toute la ligne, et il ne leur restait rien à faire qu'à s'éloigner bien vite, et ils n'y manquèrent pas.

« Cependant les nouveaux visiteurs furent introduits chez le comte; il se reposait sur ses lauriers et s'étonnait de les avoir si facilement cueillis. On lui annonça deux Messieurs de la part de M. Leboucher.

— Encore! s'écrie-t-il, Leboucher compte donc m'envoyer tous ses élèves. N'importe! qu'ils entrent.

« Ces champions ne ressemblaient point aux précédents, du premier coup d'œil le comte en fut certain; il les interrogea, leur raconta ce qui venait de se passer, il acquit la certitude que le professeur n'avait envoyé qu'eux et que ses autres adversaires étaient de faux bâtonnistes. Pourquoi étaient-ils venus? Que cherchaient-ils alors? On questionna les domestiques, ils répondirent que Madame leur avait ordonné de conduire ces étrangers chez leur maître. Madame fut appelée et, en riant aux éclats, elle raconta l'aventure. Son mari ne se doutait guère qu'il l'avait vengée, et il s'applaudit plus que jamais de sa passion pour un art qui donnait si à propos aux gens ce qu'ils avaient mérité » (7).

Un romancier appartient au milieu dans lequel il vit. La comtesse Dash ne peut le réfuter. En vingt ans, elle publiera plus de quarante romans dont les sujets sont empruntés aux mœurs d'un monde qu'elle connaît fort bien et aux traditions monarchiques dont elle fut nourrie. Sa fécondité alla en augmentant. *Le Journal de la Librairie* a enregistré jusqu'à cinq ou six romans par année.

(7) Extrait de l'ouvrage intitulé *La main gauche et la main droite*.

Tiré de la page de publicité de son ouvrage *La bohème du XVII^e siècle*, édition datée 1883, voici, chez Calmann-Lévy, la liste de ses ouvrages :

Un amour coupable.
Les amours de la belle Aurore (2 vol.).
L'arbre de la vierge.
Les aventures d'une jeune mariée.
Les bals masqués.
Le beau voleur.
La belle Parisienne.
La bohème du XVII^e siècle (Bibl. mun. de Vendôme).
Bohème et noblesse.
La ceinture de Vénus.
La chaîne d'or.
La chambre bleue.
La chambre rouge.
Le château de la roche sanglante.
Les châteaux en Afrique.
Les comédies des gens du monde.
Comment on fait son chemin dans le monde.
Code du savoir-vivre.
Comment tombent les femmes.
Le costume de bal.
La Dame du château muré.
La dette de sang.
La dernière expiation.
Le drame de la rue du Sentier.
La duchesse d'Eponnes (Bibl. mun. de Vendôme).
La duchesse de Lauzun (3 vol.).
La fée aux perles.
La femme de l'aveugle.
Une femme entre deux crimes.
Les femmes à Paris et en province.
Le fils du faussaire.
Un fils naturel.
Les folies du cœur.
Le fruit défendu.
Les galanteries de la Cour de Louis XV (4 vol. : *La Régence; La jeunesse de Louis XV; Les maîtresses du roi; Le Parc aux Cerfs*) (Bibl. mun. de Vendôme).
Les héritiers du prince.
Le jeu de la reine.
La jolie bohémienne.
Les Lions de Paris.
Le livre des femmes.
Madame Louise de France.
Madame de La Sablière.
Mademoiselle Cinquante millions (Bibl. mun. de Vendôme).
Mademoiselle de La Tour du Pin.
La main gauche et la main droite (Bibl. mun. de Vendôme).
Les malheurs d'une reine.
La marquise de Parabère.
La marquise sanglante.
Le neuf de pique.
La nuit de noces.
La poudre et la neige.
La princesse de Conti.
Un procès criminel.
Une rivale de la Pompadour.
Le roman d'une héritière.
La route du suicide.
Le salon du diable.
Un secret de famille.
Les secrets d'une sorcière (2 vol.).
La sorcière du roi (2 vol.).
Le souper des fantômes.
Les soupers de la Régence (2 vol.).
Les suites d'une faute.
Trois amours.
Les vacances d'une Parisienne.
La vie chaste et la vie impure.

NOTES SUR LES DÉVOTIONS POPULAIRES DE L'ARRONDISSEMENT DE VENDÔME

CANTON DE SELOMMES

Jacques Cartraud

Je ne reprendrai pas ici les indications données dans l'avant-propos de mes notes sur les dévotions populaires du canton de Morée publiées dans les bulletins de notre Société de 1986 (p. 76-94) et de 1990 (p. 90-95); elles restent toujours valables.

Comme je l'avais fait en tête de mon travail sur le canton de Morée, voici la pagination relative aux seize communes du canton de Selommès dans les quatre ouvrages fondamentaux dont je donnais la liste :

Baigneaux : St-V. I, p. 31-33; *GTV*, p. 406; Launay, p. 120; Roch. II, p. 589-590.
La Chapelle-Enchérie : St-V. I, p. 292-294; *GTV*, p. 407; Launay, p. 121; Roch. II, p. 593-594.
Coulomniens : St-V. I, p. 388-393; *GTV*, p. 241-243; Launay, p. 121-123; Roch. II, p. 597-605.
Epiais : St-V. I, p. 466-467; *GTV*, p. 406-407; Launay, p. 123; Roch. II, p. 609-610.
Faye : St-V. II, p. 7-12; *GTV*, p. 408-409; Launay, p. 123-124; Roch. II, p. 613-614.
Périgny : St-V. III, p. 25-31; *GTV*, p. 403; Launay, p. 124-125; Roch. II, p. 617-620.
Pray : St-V. III, p. 117-122; *GTV*, p. 409-410; Launay, p. 125-126; Roch. II, p. 623-629.
Renay : St-V. III, p. 164-169; *GTV*, p. 407-408; Launay, p. 126; Roch. II, p. 633-651.
Rhodon : St-V. III, p. 171-175; *GTV*, p. 405-406; Launay, p. 127-128; Roch. II, p. 655-660.
Rocé : St-V. III, p. 186-189; *GTV*, p. 409; Launay, p. 128; Roch. II, p. 663-665.
Sainte-Gemmes : St-V. III, p. 289-290; *GTV*, p. 406; Launay, p. 128-129; Roch. II, p. 669-671.
Selommès : St-V. III, p. 372-377; *GTV*, p. 245-249; Launay, p. 129-131; Roch. II, p. 583-586.
Tourailles : St-V. III, p. 445-448; *GTV*, p. 409; Launay, p. 131; Roch. II, p. 675-676.
Villemardy : St-V. IV, p. 259-262; *GTV*, p. 404-405; Launay, p. 132; Roch. II, p. 679-680.
Villeromain : St-V. IV, p. 278-282; *GTV*, p. 404; Launay, p. 133; Roch. II, p. 683-684.
Villemardy : St-V. IV, p. 286-291; *GTV*, p. 243-245; Launay, p. 133-134; Roch. II, p. 687-688.

Les indications cadastrales proviennent des cadastres dits « Napoléon ». Ils ont tous été réalisés en 1831, à l'exception de celui de Rhodon, achevé en 1830 (et aussi de celui de Baigneaux, 1830).

Voici maintenant l'origine de la documentation iconographique :

Les cartes postales anciennes proviennent de ma collection personnelle; ce sont :

La Chapelle-Enchérie.

Faye : L'église.

Faye : Intérieur de l'église. Anciennes stalles de l'église de Saint-Bienheure de Vendôme.

Rocé : Place de l'Eglise.

Selommès : Place de l'Eglise.

Selommès : Intérieur de l'église.

Selommès : Le clocher.

Selommès : L'abside de l'église (XI^e siècle).

Tourailles : Intérieur de l'église.

Villemardy : Place de l'Eglise.

La photographie de l'église de Rhodon est due à feu M. l'abbé Maurice Hémonée.

Voici maintenant le nom des donateurs des très belles photos de croix :

Coulomniens : Mme Joubert, boulangère à Coulomniens (3 clichés).

Rhodon : M. Gousseau, maire de Rhodon (3 clichés).

Selommès : M. Maurice Nouvellon, conseiller municipal de Selommès (4 clichés).

Villemardy : M. Pierre Bizieux, maire de Villemardy (3 clichés).

A Pray, le porche de l'église et saint Mammès ont été photographiés par moi-même.

Avant de passer à l'étude détaillée des dévotions, commune par commune, je tiens à remercier chaleureusement ici M. Jean Despert, directeur d'école honoraire à Selommès. Son aide m'a été extrêmement précieuse : non seulement il m'a fourni (particulièrement pour la paroisse de Selommès) de nombreux renseignements inédits, mais je lui dois en outre les indications relatives aux croix. Pour cette dernière quête il s'est mis en relation avec chacun des maires des seize communes du canton; les clichés des croix m'ont — dans leur totalité — été remis par son intermédiaire. Je lui exprime, à nouveau, ma profonde gratitude.

L'enquête Cardona, citée à Faye, Rhodon, Selommès, s'intitule « Questionnaire communal pour la sauvegarde de nos traditions », ce questionnaire comprenant 4 pages ronéotypées. On en doit la rédaction à M. Jean-Jacques Cardona (58, rue de Paris à 45410 Artenay), responsable de la Section culturelle de l'Amicale d'Artenay. L'enquête

a, en Loir-et-Cher, été diffusée dans toutes les communes des cantons d'Herbault, Marchenoir, Montoire, Ouzouer-le-Marché, Saint-Amand-de-Vendôme, Selommes (grâce à M. Despert) et dans quelques communes de la « Queue de Beauce » du canton de Blois; elle fournit au traditionnisme de précieux renseignements inédits d'une grande importance.

Les abréviations sont celles que j'ai déjà utilisées dans mes « Dévotions du canton de Morée » (*BSAV*, 1986, p. 77). On y ajoutera toutefois :

BSMF : *Bulletin de la Société de Mythologie française*.
NR : *Nouvelle République du Centre-Ouest*.

Arch. dioc. : Archives diocésaines. Le chiffre (ou le nombre) désigne le dossier de la paroisse aux Archives; la lettre N correspond, à l'intérieur dudit dossier, à la série consultée. Dans cette série N existe un classement numéroté de 1 à 10. En 8 figurent les résultats de l'enquête réalisée en 1840 par Mgr de Sausin, évêque de Blois, auprès des curés de son diocèse. L'enquête avait pour but un recensement des saints honorés dans toutes les paroisses.

Ainsi que je l'écrivais au *BSAV* de 1986 (p. 77), je prie mes lecteurs de bien vouloir me signaler les oublis et les erreurs de mon article : je les assure, à ce propos, de ma vive reconnaissance.

Le prochain recensement des dévotions (bien avancé déjà) se rapportera au canton de Saint-Amand-de-Vendôme.

BAIGNEAUX

— Abbé P., p. 246; D^r L., p. 42.

— Patron de la paroisse : autrefois saint Pierre, aujourd'hui saint Sylvain, fils de sainte Félicité. Martyrisé à Rome en 150, avec sa mère et ses six frères. Fêté le 22 septembre (son culte est antérieur au VIII^e siècle).

— Eglise Saint-Sylvain (anciennement Saint-Pierre), du XI^e siècle (selon Saint-Venant), du XII^e siècle (selon l'abbé Pilté), augmentée au XV^e siècle de la partie du chœur. Sur le retable du maître-autel, groupe bois du XV^e siècle : le Christ, la Vierge et saint Jean.

— Prieuré : L'église servait primitivement de chapelle au prieuré (qui dépendait de l'abbaye de la Trinité). Celui-ci s'élevait au sud, tout proche du sanctuaire, à deux mètres du mur sud de la nef, écrit Launay. Une ferme occupe son emplacement. Elle renferme encore — d'après l'assertion du D^r Lesueur — des caveaux voûtés du XII^e siècle. (En 1912, une muraille ruinée était le dernier reste de ce prieuré.)

— Cloche de 1602 (abbé Pilté).

— Belle croix de pierre dans le cimetière (abbé Pilté) : le D^r Lesueur affirme qu'elle n'existe plus.

— Au lieu dit Le Buisson (S^{on} B du Buisson, cad. 1830) se trouvait une métairie importante qui appartenait à la Trinité. Cette métairie, devenue ferme, s'appelle encore Le Couvent.

— Croix : en bois sur un socle en pierre au croisement de la route qui mène vers Boisseau (et Chaillou, Le Moulin) et de celle qui se dirige vers Baigieux, c'est la Croix de La Mouée (S^{on} C du Moulin).

— Lieux-dits : La Bigotterie (S^{on} A de l'Eglise). Fosse du Marchais-aux-Prêtres (S^{on} A). Terre de la Croix de Mouée (S^{on} B). Croix de La Mouée (S^{on} C). Les Hôpitaux (St-V.).

— Assemblée :

— le dimanche après le 22 septembre (*ALC*, 1842);

— le 22 septembre ou le dimanche d'après (St-V.).



La Chapelle-Enchérie (Loir-et-Cher)

LA CHAPELLE-ENCHÉRIE (OU ANSCHÉRY)

— Abbé P., p. 240; D^r L., p. 101.

— Patron de la paroisse : saint Sulpice — dit le Pieux — qui était évêque de Bourges au VI^e siècle (son culte est antérieur au VIII^e siècle).

— Eglise de 1846 éditée sur l'emplacement de l'ancienne chapelle du prieuré du XI^e siècle (St-V. dit : XIII^e) qui tombait en ruines.

— L'église possède un bâton de confrérie avec statuette d'évêque, du XVII^e siècle.

— Cloche de 1773 (bronze) ayant pour parrain le comte de Rochambeau (qui commanda l'armée française en Amérique et devint maréchal de France).

— Le prieuré dépendait de l'abbaye de la Trinité. « ... Une charte qui n'est pas datée, mais qu'il faut placer dans les dernières années du XI^e siècle, nous montre Hamelin (de Langeais) (cf. Pétigny, p. 260, 356, 357 de la 2^e édition) revendiquant, avec ses fils, aux moines de la Trinité, la terre de La Chapelle-Ancheri (Capella Ancherii) avec sa chapelle elle-même, qui dépendait de son fief » (*BSAV*, 1886, p. 299).

— Geoffroy, cinquième abbé de la Trinité (il l'était depuis 1093), imposa à tous les prieurés dépendant du monastère de Vendôme une redevance annuelle, qui se payait à Noël, en nature, suivant la coutume du Moyen Age... Elle consistait en une certaine quantité de lard, fixée pour chaque prieuré suivant sa richesse... Parmi les prieurés assujettis à cette redevance est cité celui de La Chapelle-Enchérie (Pétigny, p. 440-441).

— Au XVII^e siècle, une curieuse coutume voulait que chaque maison de La Chapelle payât annuellement à l'abbaye de Vendôme, au lieu de la Secrétainerie à Pezou (cf. *BSAV*, 1986, p. 87), une poule de rente. Ceci est constaté par une pièce de 1685 aux minutes des notaires de Renay (St-V. I, p. 294).

— La fête primaire de saint Sulpice se célèbre le 17 août : « Je pense — écrit en 1840 l'abbé Tavernier — que la date est celle de la translation des reliques du saint. La fête secondaire qui se célèbre le 17 janvier (correspond au) jour de la mort de saint Sulpice. »

— Le 17 août : procession à laquelle on porte la bannière du saint en chantant le *Te Deum*. Il y a une confrérie dont toute la pratique est que ses membres assistent à la messe et aux vêpres du jour de la fête, tenant un cierge à la main, et à accompagner la bannière en procession. « Je trouve — je cite toujours l'abbé Tavernier — un usage établi depuis longtemps qui consiste à vendre ou à louer chaque année le droit de porter la bannière en procession le jour de la fête patronale. » Il y a grand concours de fidèles. Ni pèlerinages, ni miracles, ni reliques ne sont mentionnés (Arch. dioc., 42 N, dossier 8).

Gérard Ferrand, dans son *Petit Canard du Loir* (t. 3), cite une « Fontaine aux Malades ».

— Saint Sulpice est invoqué contre la fièvre. Il existe sur le territoire de la commune une fontaine dite de Saint-Sulpice : elle fut, vraisemblablement, jadis un lieu de pratiques dévotieuses. En 1840, selon l'abbé Tavernier, desservant de la paroisse, « elle n'attire plus le respect des peuples » (*sic !*) (Arch. dioc., 42 N, dossier 8).

— Croix : en 1954 a été édifée une croix de bois sur un socle de pierre à l'emplacement d'une ancienne (l.d. « La Croix », S^{on} B de La Chauvinière).

— Lieux dits : Le Paradis (S^{on} A de La Houghaise). La Fontaine-aux-Malades (St-V.).

— Assemblée : le dimanche suivant le 17 août (St-V. et ALC, 1842).

COULOMMIERS

— Abbé P., p. 240; D^r L., p. 139-140.

— Patron de la paroisse : saint Jean-Baptiste (son culte date de l'époque carolingienne). Le patron secondaire était saint Silas, apôtre des gentils, dont le culte est négligé depuis 1789.

— Eglise du XI^e siècle dont la partie inférieure — selon Gervais Launay — aurait été édifée sous les Mérovingiens (1). Le bâtiment aurait été reconstruit au XV^e siècle (St-V. I, p. 393) et entièrement restauré en 1837.

— L'église possédait une statue de la Vierge en bois sculpté et doré, du XVI^e siècle, actuellement déposée au Musée de Vendôme.

— Peinture murale : vestiges d'un grand saint Christophe du XVI^e siècle, vêtu d'une robe rouge à rinceaux, visibles sur la face sud du clocher.

— Au XVIII^e siècle, on notait, dans l'église, une chapelle Saint-Eloy.

— Le *Guide du touriste dans le Vendômois* atteste l'existence d'une chapelle, avec autel, au premier étage.

— Cloche de 1552, brisée par la foudre en 1866, refondue en 1878 (2).

— Au lieu dit « La Cour » (S^{on} B du Bourg), la ferme est constituée par les terres et les bâtiments de l'ancien prieuré. Celui-ci, datant du XI^e siècle, dépendait de l'abbaye de la Trinité. Il en subsiste d'importants vestiges, selon Launay, entre autres, un colombier bien conservé avec son appareil intérieur (p. 123). Cet établissement possédait une chapelle de Saint-Jean-Baptiste, aujourd'hui détruite. Il était imposé d'une redevance de deux bacons (porcelets) envers l'abbaye, pour l'entretien des religieux.

— Une ancienne maladrerie (démolie) existait au XVI^e siècle.

— La fête de saint Jean-Baptiste se célèbre le 29 août; la paroisse possède une confrérie du Bâton de saint Jean. Procession le jour de la fête (Arch. dioc., 70 N, dossier 8) (3).

— La Touzerie (S^{on} B) est un écart du bourg. Une métairie située en cet endroit devait fournir pain et vin

aux communiantes de Coulomniers, le jour de Pâques (St-V. III, p. 450).

— Croix :

— croix de Barillault (S^{on} A de La Forêt) : disparue;

— croix de La Roche (S^{on} C des Hauts-Malmerts) : disparue;

— croix Bézard : était-ce la croix située dans le bourg à l'intersection de la rue de la Vallée et du chemin de la forêt, à l'emplacement de l'actuel arrêt des cars? (présentement disparue);

— croix du jardin du presbytère (S^{on} B) : en fer, sur un socle de pierre; elle se dressait à l'entrée dudit jardin, face au presbytère; disparue en 1968 pour élargir la route et aménager le lotissement;

(1) L'abbé Pilté date la construction des XI^e et XII^e siècles, le D^r Lesueur la fait remonter au XII^e siècle en précisant que la façade ouest et le clocher à contreforts plats sont du XII^e.

(2) Le clocher possédait autrefois une des plus belles sonneries du diocèse; elle se composait de trois cloches : « Tout en haut, il y en avait une assez petite à en juger par le mouton qui reste encore en place; on ne sait ce qu'elle est devenue. Une plus grosse se trouvait à l'étage inférieur, elle se nommait "Gabrielle"; elle avait été fondue en même temps que la troisième qui était la plus importante. En vertu du décret du 12 germinal an II (1^{er} avril 1794), les deux premières furent descendues du clocher, non sans de graves dégâts pour l'église, et une dépense importante. Après avoir été abandonnées un mois et demi environ au pied du clocher, elles furent transportées dans un terrain vague à Crucheray. Les habitants de cette paroisse montèrent la grosse dans leur clocher, mais voyant qu'on ne pouvait pas l'y mettre en branle, ils la descendirent et elle fut brisée et envoyée aux fonderies de canon. » C'est cette cloche qui fut refondue en 1878 (Roch., t. II, p. 598).

(3) Procession et feu la veille de la fête du saint (Fonds Belton aux AD, F 1603).



Coulomniers : Croix au sommet de la côte d'Huchigny, en bordure de la D 917

- croix édiflée au sommet de la cte d'Huchigny, en bordure de la D 917, face à la barrière de la Vallée aux Fourches : en fer, sur un socle de pierre (S^{on} E d'Huchigny);
- croix érigée en bordure de la D 917 à la limite de la commune de Villetrun (S^{on} B) : en fer, sur un socle de pierre;



Coulommiers : Croix située à la limite des communes de Villetrun et Coulommiers, au bord de la D 917 au lieu dit « La Temperie »

- croix de Villejumard (disparue vers 1970 pour l'aménagement du carrefour) située au croisement de routes dans le hameau (S^{on} D de Villejumard) : en fer, sur un socle de pierre;
- calvaire de mission, dans une cour particulière, à l'angle de la rue de la Vallée et de la rue de la Touzerie (S^{on} B). Il avait été élevé en 1898 en souvenir de la mission. Construit en chêne de 0,20 × 0,20 de section, d'une hauteur de 7 m environ; il supportait un Christ en fonte. En 1950, à l'occasion d'une nouvelle mission, le bois de ce calvaire ayant souffert des intempéries (assemblages détériorés), il fut remplacé par une croix en ciment avec réutilisation du Christ.

— Lieux-dits : L'Abbaye (St-V. I, 1). C'était une ancienne métairie. Elle appartenait à la Trinité et fut vendue nationalement en 1781 pour 21 000 livres. Je ne l'ai pas trouvée dans les lieux-dits de l'état de sections.

Le fichier d'Adrien Thibault mentionne une ferme dite « Le Cimetière ».

— Assemblée :

- le dimanche après le 29 août (ALC, 1842);
- le deuxième dimanche de mai et le 29 août ou le dimanche suivant (St-V.).

Il y avait, selon l'enquête de Mgr de Sauzin, une assemblée nombreuse le jour de la fête (du mois d'août).

ÉPIAIS

— Abbé P., p. 246. D^r L., p. 154.

— Patron de la paroisse : saint Martin (son culte est antérieur au VIII^e siècle).

— Eglise : nef, XII^e siècle; chœur : XV^e siècle, selon le D^r Lesueur (Rochambeau, le *Guide du touriste dans le Vendômois*, et l'abbé Pilté datent la nef du XI^e s.).

Le retable en bois peint du XVII^e renferme de grandes statues peintes de saint Martin et de saint Blaise. Le tableau figure saint Martin partageant son manteau (abbé P.).

— Prieuré-cure.

— Cloche de 1773.

— Lieu-dit : Adrien Thibault, dans sa liste, cite une ferme : « La Croix Verte ».

— Assemblées :

— le 4 juillet s'il tombe un dimanche, ou le dimanche suivant;

— le 11 novembre ou le dimanche suivant (St-V.);

— le dimanche après le 4 juillet (ALC, 1842).

FAYE

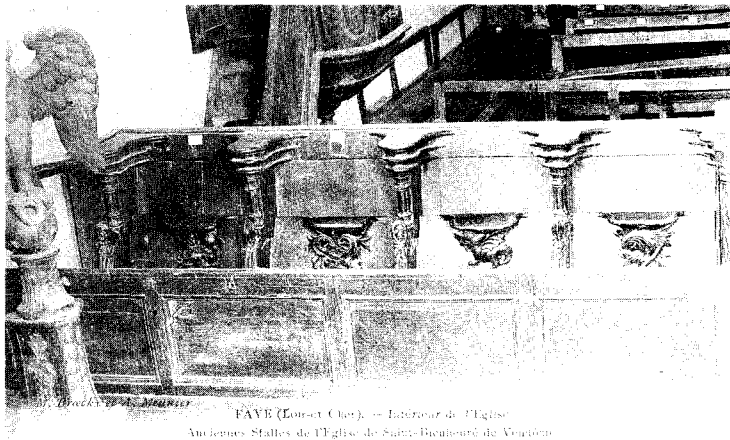
— Abbé P., p. 242; D^r L., p. 160-161.

— Patron de la paroisse : saint Brice, fêté le 13 novembre (son culte est antérieur au VIII^e siècle; notice hagiographique in St-V., t. II, p. 87).

— Le patron secondaire est sainte Anne dont la fête se célèbre le 28 juillet.

Faye (Loir-et-Cher) : L'église





FAYE (Loir-et-Cher) : Intérieur de l'église
Anciennes stalles de l'église de Saint-Bienheure de Vendôme

Faye (Loir-et-Cher) : Intérieur de l'église
Anciennes stalles de l'église
de Saint-Bienheure de Vendôme

— Eglise : le D^r L. dit la nef de la fin du XI^e ou début du XII^e, le chœur du XIII^e. L'édifice a été restauré en 1850.

— Statues : Vierge à l'Enfant, bois polychrome (XVII^e ?), refaite en 1850, sur l'autel latéral sud, devant la statue de sainte Anne et la Vierge, statue pierre polychrome.

— Cheverny : ancien fief (aussi appelé « Le Tertre Rouge »). Une chapelle existait en ce lieu (disparue) dédiée à saint Brice dont la statue a été transportée dans l'église paroissiale (St-V., t. I, p. 345). (Je n'ai pas retrouvé le nom sur l'état de section de 1832.)

— La Prasle, ou Les Prasles : ancien fief, aujourd'hui lieu-dit (S^{on} A de Villemarais, cad. 1831). Selon la légende, il y aurait eu là autrefois une chapelle dédiée à sainte Anne, dont la statue aurait été emmenée dans l'église de Faye (St-V., t. III, p. 324).

— J'ai relevé aux Archives départementales, dans la série G 2690, à la date du 30 août 1756, une note indiquant : « Le baston de Sainte Anne a été adjugé solidairement à... Pierre Palli (ou Palle), Jacques Raimbault... à raison de six livres et demie de cire blanche et neuve. » Autres adjudications dudit bâton le 31 août 1757, le 30 août 1758.

— Fontaine : Bonnefontaine (S^{on} C des Bois) : le nom, pour Franck Delage (*in* Fontaines et sources miraculeuses et guérissantes de la Haute-Vienne, *Nouvelle Revue des Traditions populaires*, n^o 3, mai-juin 1949, p. 201), est si net « qu'on ne peut hésiter à croire qu'une fontaine à dévotions a existé anciennement en ces lieux ». Gérard Ferrand, dans son *Petit Canard du Loir* (t. 3), attribue à Bonnefontaine la vertu d'être précieuse contre les épidémies.

— Croix : La Croix-Fouillon (S^{on} A de Villemarais), la Croix du Bourg (S^{on} B du Bourg) : toutes deux disparues.

— Lieux-dits : Les Chapitres (S^{on} B). Le Chapitre (S^{on} B, au village de Cornailles). Le Paradis (S^{on} E du Theuil). St-V. donne La Noue de Saint-Mesmin, La Noue Saint-Laumer. Je relève dans les toponymes recensés par Adrien Thibault : Saint-Brice (XVI^e siècle).

— Assemblée :

- le dimanche après 28 juillet (ALC, 1842);
- le dernier dimanche de juillet (St-V.).

L'enquête Cardona signale une assemblée le troisième dimanche de mai, entre les deux guerres. Elle a encore eu lieu en 1939.

PÉRIGNY

— Abbé P., p. 242; D^r L., p. 285-286.

— Patron de la paroisse : saint Lubin, dont le culte remonte au VI^e siècle (notice hagiographique à « Lubin » dans St-V., t. II, p. 301).

— Prieuré de Saint-Laumer de la fin du XI^e siècle. La légende de sa fondation est donnée par l'abbé Simon (t. III, p. 264) (1). St-V. dit de cette légende « qu'elle est absurde et ne tient pas debout » (t. III, p. 27).

— Eglise Saint-Lubin : chœur contemporain de la construction du prieuré. Nef rebâtie au XV^e ou XVI^e siècle. Une chapelle seigneuriale N.-D.-de-Lorette, édifiée en 1521, flanque le chœur au nord : elle abrite — outre les restes d'un beau retable du XV^e siècle — un triptyque en bois doré du XV^e.

— Dans l'église : statue de saint Lubin, bois, XVI^e; Christ, bois polychrome XVII^e ou XVIII^e siècle, au-dessus de l'autel contre le mur du chevet; bâton de confrérie de Saint-Lubin avec statuette en bois sculpté et doré, XVII^e (?), dans le chœur, à gauche.

— Selon Rochambeau (t. II, p. 618), le chœur et le sanctuaire formaient sans doute la chapelle du prieuré, sur l'emplacement duquel fut bâti le presbytère abandonné à la cure sans doute au XVII^e siècle.

— Cloche de 1804 en remplaçant deux autres qui avaient été bénites le 17 juillet 1740.

— Le patron secondaire de la paroisse est la Sainte Vierge : sa fête a lieu le jour de la Nativité. Autrefois furent honorés à Périgny saint Evrain (2) et saint Eloi. Le culte de saint Evrain a été négligé depuis 1789, du fait « du malheur des temps », vraisemblablement. On l'invoquait dans l'église, comme obtenant « la guérison des fièvres violentes, convulsions et autres infirmités graves et dangereuses ». La fête de saint Lubin est toujours, en 1840, célébrée le dimanche qui suit le 16 septembre sous le rit annuel mineur; à l'issue des vêpres, ce jour-là, s'organise une procession solennelle autour du cimetière pendant laquelle on chante une hymne suivie des litanies de la Sainte Vierge. Il y a grande affluence le jour de la fête patronale (Arch. dioc., 178 N, dossier 8).

— Une bulle du pape Léon X, datée de 1520 et contresignée au château d'Authiers, près de Caen, par Adrien de Boissy, cardinal légat, accorde des indulgences à ceux qui visiteront (dans l'église de Périgny) la chapelle Notre-Dame-de-Lorette (St-V., t. III, p. 27).

— Une chapelle domestique fondée existait encore au milieu du XVIII^e siècle au château de Périgny (S^{on} C de L'Eglise). Son revenu était estimé valoir 150 livres (St-V., t. III, p. 30).

— Chapelle Saint-Mathieu au château du Coudray-Turbault (qui, avant la Révolution, dépendait de Ville-romain et ne fut rattaché à Périgny qu'en 1811). Elle fut démolie à la fin du XIX^e siècle (S^{on} A du Coudray).

— Croix :

- S^{on} A du Coudray : la Croix Bézard à l'angle formé par la D 64 et la route du Coudray, avec une plaque : mission 1934;
- croix de La Dionnerie, au pied du transformateur (S^{on} B d'Enault);
- croix de L'Épinay (S^{on} C);
- croix en bordure du VC 1, route de Coulommiers.

Adrien Thibault, dans sa liste de toponymes, cite la croix de Chaleau (S^{on} B), il n'y en a plus trace.

— Lieux-dits : Les Prés de la Fontaine Saint-Martin (S^{on} C).

(1) Abbé Simon, *Histoire de Vendôme et de ses environs* (Vendôme, 1835).

(2) Je n'ai pas pu identifier ce saint...

St-V. cite : La Fontaine Saint-Martin, sans doute S^{on} C (?). (Je ne la trouve pas sur l'état de section ancien.) Dans son *Dictionnaire du Vendômois*, il renvoie à « Ruisseau Saint-Martin » et il écrit à son propos : « appelé aussi "Ruisseau de Périgny". Sa source première est au bas du bourg de Villeromain, à la fontaine Saint-Etienne, mais il est surtout alimenté par la fontaine de Saint-Martin qui se trouve à un demi-kilomètre en aval de Villeromain. Il arrose Périgny et va se jeter dans la Houzée après un parcours de près de 4 km » (t. III, p. 258).

La Fosse-Lhomer (pour « Laumer »); l'abbé de Saint-Laumer présentait à la cure annexée au prieuré et dont le revenu au XIII^e siècle était dit se monter à 18 livres et à 600 au XVIII^e siècle).

La Moinerie : ancienne métairie qui appartenait à l'abbaye de Fontaine-les-Blanches.

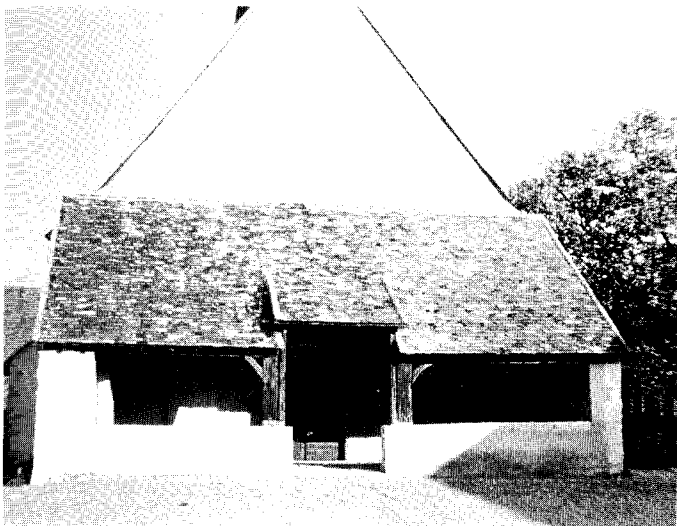
Le Vicariat (vraisemblablement S^{on} C : c'était une maison, au bourg, en face le cimetière et l'église : elle était destinée à loger un vicaire).

— Assemblée :

- le jour de Saint-Lubin, 16 septembre, ou le dimanche suivant (St-V.);
- le dimanche après les 8 et 15 septembre (ALC, 1842).

PRAY

- Abbé P., p. 243; D' L., p. 300-301.
- Patron de la paroisse : saint Pierre.
- Eglise dépendant de Marmoutier, du XII^e siècle. Nef reconstruite au XV^e. Prieuré fondé vers 1101, détruit dans la seconde moitié du XIX^e siècle. L'église était pri-



Pray : Porche de l'église

mitivement la simple chapelle du prieuré. Une grange aux dîmes subsiste à l'est de l'église.

— Statues anciennes : saint Pierre (pierre) à droite du retable, saint Paul (pierre tendre) à gauche du retable, Pietà, Christ flagellé, saint Mammès (pierre polychrome) ornant le retable du XVII^e. A noter aussi la statue d'un moine (saint Benoît?) en bois peint, sur l'autel principal.



Eglise de Pray : Saint Mammès, XVII^e siècle

Murs latéraux de la nef décorés de peintures murales du commencement du XVI^e; au nord : sainte Catherine; au sud : saint Gilles et Saint Leu.

— Cloche de 1643 (bronze). Rochambeau (II, 626) signale également une petite cloche qui fut souvent refondue : en 1673, 1686, 1721, 1774.

— Le patron secondaire de la paroisse est saint Paul.

— La fête de saint Pierre a lieu le dimanche qui suit le 29 juin, sous le rit annuel mineur.

— On invoque saint Mammès pour la guérison de la colique.

— Il y a tous les ans, le vendredi qui précède les Rameaux, un pèlerinage à Notre-Dame de Compassion : plus de 50 personnes viennent en ce jour implorer la Sainte Vierge. Dans le courant de l'année, on note, au plus, une douzaine de pèlerins (Arch. dioc., 185 N, dossier 8).

— Il n'y a aucun souvenir de croix sur le territoire de la paroisse.

— Lieux-dits : La Fosse-aux-Prêtres (S^{on} A de Migneray), La Passée-aux-Moines (S^{on} A), Bois de la Fosse-Chrétienne (S^{on} C de La Motte), La Grande-Chambrière (S^{on} B du Bourg).

La ferme de La Grande-Chambrière était le chef-lieu des domaines et seigneuries appartenant à Marmoutier à Pray, selon Saint-Venant (t. I, p. 279). Elle fut dès le XII^e siècle annexée à l'office de chambrier (moine intendant) de l'abbaye, d'où son nom. La grange aux dîmes, citée plus haut, était celle de la ferme. Elle possède encore une très curieuse charpente, en forme de carène de vaisseau retournée.

St-V. : Le Chemin des Trépassés, Fosse-Chrétienne.

— Assemblées :

- le dimanche qui suit le 24 juin et le dernier dimanche de septembre (St-V., III, 118);
- le dimanche après le 29 juin (ALC, 1842).

RENAY

- Abbé P., p. 243; D^r L., p. 305-306.
- Patrons de la paroisse : saint Gilles et saint Loup (ce dernier second patron). Le culte des deux saints remonte au VII^e siècle.
- Eglise du XII^e siècle. Fenêtres primitives modifiées aux XV^e et XIX^e siècles; celles de l'abside ont été restaurées en 1953.
- Christ en croix, bois sculpté et peint.
- A la sacristie, bâton de confrérie renfermant les statuettes, en bois sculpté et peint, de saint Gilles et de saint Loup; ces statuettes sont richement habillées de chasubles et d'ornements de soie brochée ancienne.
- Cloche, bronze, 1666.
- La fête des deux patrons a lieu le 1^{er} septembre, sous le rit annuel mineur. Selon l'enquête de 1840, saint Gilles est invoqué pour les fièvres, les humeurs froides. Sa fête attire un grand concours de fidèles. Il y a pèlerinage ce jour-là : les prières qu'on y dit sont l'évangile et l'oraison du saint (Arch. dioc., 190 N, dossier 8). En 1958, saint Gilles était invoqué pour la guérison de la peur (*BSMF*, n° XXXI, p. 88). Selon Bernard Edeine (*La Sologne*, II, p. 720), saint Loup était le saint topique de la peur : les deux patrons jouissent de la même vertu thérapeutique!

Saint-Venant, dans son *Dictionnaire*, dit que saint Gilles est prié pour la guérison du mal caduc (épilepsie), de la folie et de la peur; il protège aussi des incendies. Dans son article : « Les seigneuries de Renay, Champlain et Chêne-Carré », publié au *BSAV* de 1895, M. de Saint-Venant donne (p. 88) comme pouvoirs guérisseurs à saint Loup ceux de « certaines maladies d'enfants » et du « mal caduc ».

— Une tradition existe à Renay selon laquelle l'église actuelle n'aurait été que la chapelle du château et que le principal édifice religieux de la paroisse se serait trouvé à Champlain. Dans la communication ci-dessus citée, M. de Saint-Venant précise que « si la première des deux assertions formulées dans la croyance est très possible », la seconde lui semble « très contestable » (p. 82).

— Croix : Saint-Venant cite la Croix-Labourault et la Croix de la Butte.

Une enquête sur le terrain ne permet pas de retrouver ces croix. La Croix-Labourault était une ancienne métairie proche le bourg. Elle devait son nom à Jean Labourault, prêtre et chapelain de Renay au XVI^e siècle. Saint-Venant la mentionne dans ses « lieux habités » (1).

— Lieux-dits : La Chenevière-Dieu (S^{on} C du bourg). Pièce de Saint-Vrin (S^{on} D de Chanteloup). Chaussée de l'étang de Saint-Vrin (S^{on} D). Saint-Denis (S^{on} D). Près de Bonnefontaine (S^{on} E du Bois de Bricard). St-V. : « La Bonne Fontaine ». La Bigotterie (Rochambeau II, 640) (2).

- Assemblée :
- le premier dimanche de septembre (St-V.);
- le dimanche après le 1^{er} septembre (*ALC*, 1842).

(1) Le *BSAV*, 1895, p. 229, parle de La Croix-Saboureau.

(2) Rochambeau écrit : « En 1735, nous les (Jean-Baptiste Petit de Saint-Lienne et Marie de Bouteville) voyons remettre les revenus de leurs fermes aux fermiers de La Bigotterie et de La Sellerie. » L'état de section de 1832 propose un l.d. « Le Bigot » dans la section D.

RHODON

- Abbé P., p. 244; D^r L., p. 306-307.
- Patron de la paroisse : saint Cloud (hagiogr. St-V., t III, p. 173). Fêté le 7 septembre. Culte de saint Cloud antérieur au VIII^e siècle (1).
- Eglise : XI^e, XII^e, XIII^e siècle. Elle appartenait à l'abbaye de Marmoutier.
- Statue ancienne : Christ en croix, bois, XVII^e (?) (2).
- Cloche, bronze, 1736.
- Le culte rendu au saint patron remonte à la plus haute antiquité. Il est probable même, d'après l'avis des anciens, que saint Cloud a toujours été le patron de la paroisse, et que l'église a été bâtie en son honneur.
- La fête secondaire de la paroisse est celle de la translation des reliques dernièrement réintégrées par Mgr Philippe François de Sausin, évêque de Blois (1840).
- La fête de saint Cloud se célèbre le dimanche qui suit le 7 septembre sous le rit annuel majeur. La fête attire un grand nombre de « voyageurs » venant implorer le saint patron dans le but d'obtenir « la guérison des clous ou autres maladies provenant des mauvaises humeurs » (3) (Arch. dioc., 191 N, dossier 8). Le pèlerinage était complété par une visite à la fontaine Saint-Cloud (S^{on} B du Bourg). Cette fontaine existait encore en 1968, mais en partie détruite et couverte de remblai (cf. *BSAV*, 1968, p. 92-93).

(1) L'enquête Cardona donne deux fêtes : saint Cloud (septembre) et saint Constance (mai).

(2) Signalons, en marge des statues, les magnifiques peintures murales de l'église des XIV^e et XV^e siècles. On en trouvera la description détaillée au *BSAV*, 1929, p. 70.

(3) L'enquête Cardona précise : abcès, furoncles.

Rhodon : Eglise, XIII^e siècle



— Reliques de saint Cloud, saint Germain, saint Vital et sainte Constance, ces trois dernières données en 1693, on ne sait à quel titre, par Mme de Miramion. Elles sont conservées dans un reliquaire neuf en bois doré (St-V., t. III, p. 173).

— Boîte de charité : testament d'un curé de Rhodon qui, en 1726, lègue quelques terres à la « Boîte de la Charité » pour secourir les pauvres de la paroisse (Dupré, in *BSAV*, 1865, p. 201).

— Les terres des moines de Marmoutier à Rhodon finirent par se réunir en une ferme appelée « Le Prieuré » dont les revenus allaient au prieuré de Villeberfol (comm. de Conan). Cette ferme est aujourd'hui réunie à celle de Bury (S^{on} B du Bourg).

— Au village de Villegrimont (S^{on} C de Villegrimont), côté Vendômois, existait jadis une chapelle dédiée à saint Antoine et fondée par acte du 17 septembre 1503, par un nommé André Bellier, demeurant à Villegrimont, avec l'obligation d'y célébrer une messe basse par semaine. Il laissait des biens pour les honoraires du chapelain desservant. La chapelle était en ruine au xviii^e siècle, et, en 1778, l'évêque en décida la démolition, le descendant du fondateur étant dans l'impossibilité de l'entretenir et les biens qui lui étaient affectés ne constituant pas une ressource suffisante. Les revenus de la démolition seraient réservés à la fondation d'une messe tous les vendredis dans l'église même de Rhodon. Cette chapelle et la maison qui en dépendait étaient sur le chemin de Selommes à Champigny qui les bordait à l'ouest; elle touchait vers le midi au chemin de Villegrimont à Rhodon, vers l'est une ruelle et vers galerne une étable. Elle devait ainsi être édiflée à l'angle extrême de l'arrondissement de Vendôme (St-V., t. IV, p. 254).

— Chapelle du château de Boisseleau, disparue.

— Croix : La Croix de La Mouée (S^{on} A de Boisseleau). Le Pâtis de la Croix (S^{on} B du Bourg). La Croix de Rhodon (S^{on} C).

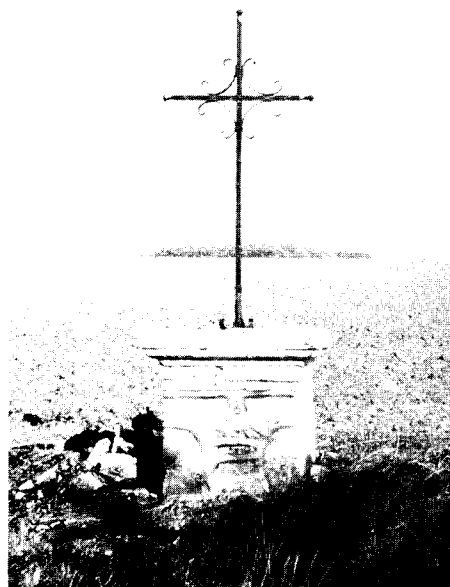
— Lieux-dits : La Fontaine (S^{on} B) : voir *supra*.

— Assemblées :

- le dimanche qui suit l'Ascension et le dimanche 7 septembre (ou le dimanche après cette date) (St-V.);
- le dimanche après le 7 septembre (*ALC*, 1842).



Rhodon :
Croix de la Mouée



Rhodon :
Croix, centre bourg



Rhodon : Croix du cimetière



Rocé (L.-et-C.) : Place de l'Église

ROCÉ

— Abbé P., p. 245; D^r L., p. 308-309.
 — Patron de la paroisse : saint Pierre, fête le 29 juin.
 — Eglise du commencement du XII^e siècle (l'abbé Pilté, Rochambeau et le *Guide du touriste dans le Vendômois* la datent du XI^e).

— Statues : petit Christ en croix, en cuivre, du XV^e, dans la sacristie; statue ancienne de saint Evroult.

— Cloche de 1865, nommée Marie-Louise-Hippolyte.

— Le patron secondaire de Rocé est saint Paul. La fête se célèbre le 29 juin, sous le rit annuel majeur. Il existe une confrérie du « bâton de saint Pierre », qui organise des processions. Il y a un important concours de fidèles le jour de la fête patronale.

— En cours d'année, de nombreux « voyages » se font à saint Evroult, en vue de la guérison des « fleurs de Saint-Yvroult » (cf. *BSAV*, 1986, p. 82).

— Un correspondant local (M. Régis Chevallier) nous dit : « Tous les ans un pèlerinage avait lieu quinze jours après Pâques pour commémorer ce saint qui avait la particularité de guérir du mal et des "fleurs de Saint-Evroult" (humeurs froides). Dans l'église on trouve encore le bâton de saint Evroult avec une petite statuette. »

— Les chanoines de Saint-Georges (à Vendôme), pendant la peste qui désola Vendôme en 1516 et 1517, se retirèrent en grande partie à Rocé. Là, dans l'église du lieu, ils célébraient leur office canonial tout comme dans la collégiale du château. Ils rentrèrent à Vendôme en 1517. Ils retournèrent encore à Rocé en 1530 ou 1531 au cours d'une autre épidémie (St-V., t. III, p. 189).

— Croix : sur le plan cadastral de 1831 figuraient :

- la croix de Rocé (S^{on} B de La Grande-Pièce);
- la croix de Jumeau (S^{on} C de La Touche);
- la croix de l'ancien « cimetière près de l'église (S^{on} F du Bourg).

Ces trois croix ont présentement disparu.

Saint-Venant cite « une Croix de la Cigogne », dont aucune trace n'a été relevée. Elle devait être érigée dans la section D de La Morandas qui livre le toponyme « Les Cigognes ».

Au plan cadastral de 1933 apparaissent :

- une croix dans la section C (n^o 194), au croisement du chemin de La Touche et de la route de Vendôme; croix en bois ayant une pierre ronde pour base : elle a disparu avant la seconde guerre et la croix a été récemment enlevée (1987);

— une croix en bois à l'intersection de la route de Rocé à Villetrun et du chemin de Coulommiers (S^{on} B n^o 255); en 1950, elle a été remplacée par une croix métallique sur socle en ciment;

— la croix des Bordes de Rocé (S^{on} A des Bordes, n^o 151) au croisement des chemins de Bonne-Fontaine et de La Chaise : la base était en pierre; elle a été démolie vers 1970 lors des travaux d'adduction d'eau.

— Lieux-dits : Bonne-Fontaine (S^{on} A des Bordes). La Noue Saint-Mamert (S^{on} B). Le fief de La Béguinière consistait en 1374 en un hébergement... et diverses terres parmi lesquelles celle du Pont Saint-Firmin (S^{on} F). Les Prés de Saint-Vrain (S^{on} D de La Morandas). La Nonneraie (Ad. Th.).

— Assemblée :

- le dimanche 29 juin, ou le dimanche suivant (St-V.);
- le dimanche après le 29 juin (ALC, 1842).

SAINTE-GEMMES

— Abbé P., p. 245; D^r L., p. 344.

— Patronne de la paroisse : sainte Gemme, qui vivait au I^{er} siècle de notre ère (hagiogr. St-V., t. III, p. 290). Fête le 20 juin. Le patron secondaire — qui a son autel — est saint Gilles.

— Eglise du XIII^e siècle, remaniée plus tard à des époques différentes, selon Saint-Venant (le D^r L. la date de la fin du XV^e ou du début du XVI^e, l'abbé P., du XIII^e), très remaniée au XV^e. L'église dépendait de Marmoutier.

— Statues :

— saint Pierre assis en pape, du XVI^e (bois) (l'abbé P. dit : XV^e);

— Christ en croix, bois polychrome, au-dessus du banc d'œuvre;

— sainte Anne, saint Sébastien;

— saint Aquilée (?), saint Martin, XV^e siècle.

— Bâton de confrérie de Saint-Marcou et Saint-Gilles, XVIII^e (XVII^e selon l'abbé P.), à gauche du retable latéral nord.

— Cloche de 1779.

— Sainte-Gemmes était le siège d'un prieuré de Marmoutier. La métairie dudit prieuré, dans le bourg, était nommée « La Chambrie » (S^{on} C du Bourg : La Chambrerie, sur l'état de section de 1832).

— Lu dans la NR du 10 septembre 1981 : « A Sainte-Gemmes, on fête chaque année la Saint-Gilles qui était autrefois l'occasion d'un pèlerinage local. » Cette dévotion devait avoir lieu le dimanche qui suit le 1^{er} septembre. Saint Gilles est généralement invoqué contre la peur.

— Au manoir de Noyers (S^{on} B du Noyer) existait encore au commencement du XIX^e une chapelle domestique très ornée qui a été détruite à cette époque. Le service en était fait par le curé de Sainte-Gemmes (St-V., t. II, p. 496). On lit dans une déclaration de 1610 au bureau des francs-fiefs que le château consistait « en un grand corps de logis de plusieurs chambres hautes et basses-cour, colombier, chapelle... » (St-V., t. II, p. 497).

Beaulieu (S^{on} B) était un ancien manoir, aujourd'hui disparu. Au XVIII^e siècle le lieu seigneurial de Beaulieu possédait un oratoire (St-V., I, p. 85).

— Croix : Noté dans une déclaration de 1439 relative à l'état de la seigneurie de Noyers : « ... la sixième piéce contenant quatre septrées de terre appelée la terre de la Noe ou Croix de Crévecé joignant au chemin péageau et au chemin allant de Noiers à La Chapelle-Enchérye » (S^{on} A de Crèvesec).

— Assemblée :

- le premier dimanche de septembre (St-V.);
- le dimanche après le 1^{er} septembre (ALC, 1842).

SELOMMES

— Abbé P., p. 239; D^r L., p. 398-399.

— Patronne de la paroisse : la Sainte Vierge qui serait honorée ici depuis le VI^e siècle. Fête le 15 août, jour de l'Assomption, avec procession entre vêpres et complies. Grand concours de fidèles (Arch. dioc., 245 N, dossier 8).

— Eglise des XI^e-XII^e-XVI^e siècles. Selon Saint-Venant (t. III, p. 374), elle pourrait, dans sa partie est, être considérée « comme formée par des restes de murs de l'époque gallo-romaine » (assertion qui semble être controversée présentement).

— Statues :

— Vierge à l'Enfant, bois, XVII^e, mur sud de la nef;

— Christ en croix, bois sculpté et peint (dans la sacristie).

— L'Inventaire de la série G aux Archives départementales fait mention de cloches (disparues). Nous y lisons :

G 2162 : En 1521, vente par les marguilliers d'une minée de terre appartenant à la fabrique; ladite vente faite pour achever le paiement d'une cloche fondue par Charles Foubert, demeurant à Blois.

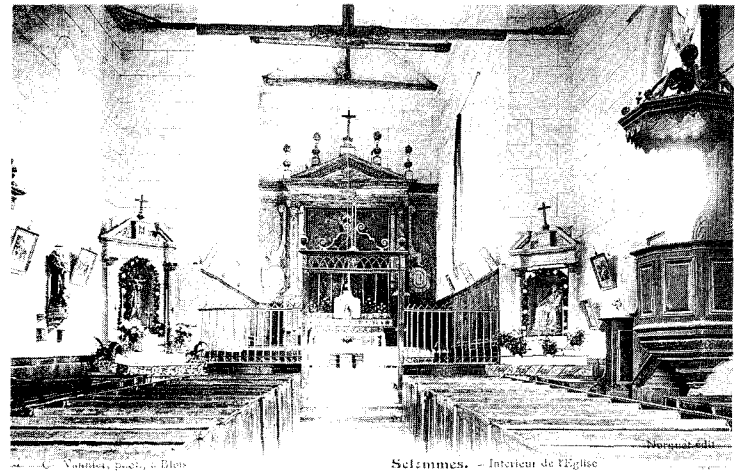
G 2166 : En 1779-1784 : dépenses pour la fonte de cloches par le sieur Minel, fondeur.

— Prieuré de fondation très ancienne (XI^e?). Il était situé au nord de l'église. Il en subsiste le portail et quelques bâtiments à l'est de la cour. Un curieux souterrain voûté s'ouvre dans cette cour, et sa galerie est perpendiculaire à l'axe de l'église. Le presbytère occupe l'emplacement du prieuré.

Les curés étaient prieurs-curés de la paroisse.

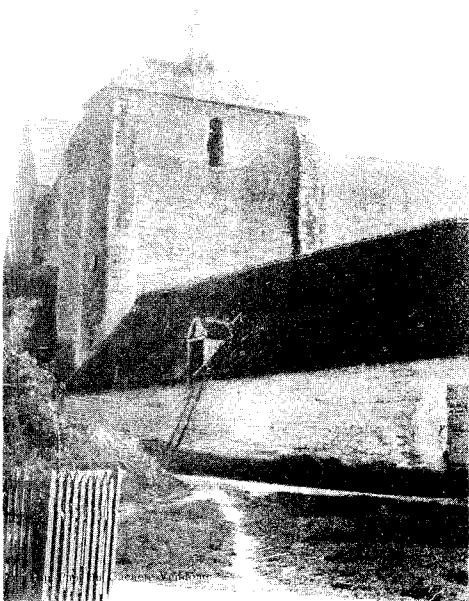


Place de l'Eglise



Intérieur de l'église

SELOMMES (Loir-et-Cher). - Le Clocher.



Le clocher

SELOMMES (Loir-et-Cher). - L'Abside de l'église (XI^e siècle).



L'abside de l'église (XI^e siècle)

— Mon excellent informateur, M. Jean Despert, me communique deux intéressantes notes sur ce qu'il nomme « la Confrérie du Bâton ». Les voici :

13 août 1758. *Bâton de l'Assomption* : « Le bâton de l'Assomption de la fête de la Vierge a été adjudgé au nommé Michel Biguier, fermier de ..., du chapitre Saint-Georges de Vendôme, demeurant à Villarceau (S^{on} H (1)), lequel a promis et s'est obligé de fournir "douze livres de cire blanche avec son pain bénit" pour ledit jour de l'Assomption prochaine de 1759, ladite adjudication faite à l'issue des vêpres le 13 août 1758. »

15 août 1765. *Bâton de l'Assomption* : « L'an mil sept cent soixante-cinq, le quinze août, le bâton de la Vierge a été adjudgé à Mathurin Bordier, François Fenide, Antoine Gouin, François-Jacques Binet, Jean Bucher... lesquels ont promis de donner à l'église, l'année prochaine à pareil jour, 20 livres de cire blanche et un pain bénit honeste. »

— Fontaines de dévotions :

1 | *Fontaine Saint-Bouchard* : cf. BSAV, 1968, p. 93. Elle appartient à la section B de Thorigny (cadastre napoléonien, 1831). Rochambeau (II, 584) dit que son eau est ferrugineuse.

Les renseignements ci-dessous sont extraits de l'« Histoire de Selommes » qu'a publiée l'abbé Brisset dans le journal paroissial *L'Etoile de Selommes et Villemardy* (n° 14, novembre 1925) (2).

Bouchard, disciple de saint Lubin, accompagne celui-ci à Chartres, où il vient d'être nommé évêque. Il reste près de lui jusqu'à sa mort, survenue en 556 ou 557, puis se retire, selon M. de Pétigny (3), « dans l'étroite vallée qui limitait à l'ouest l'enceinte du château de Vendôme, et s'y bâtit une petite chapelle à la mémoire de l'évêque qui avait été son maître et son ami ». Bouchard, selon les vieilles chroniques vendômoises, serait décédé en 573. Le zèle de l'ermite dut rayonner dans la *condita*; peut-être pourrions-nous trouver là une justification du nom légué à la source. Elle est considérée comme étant la source de la Houzée, même si elle est très modeste. Très vite, elle est grossie par plusieurs petites sources. Dans la traversée du bourg elle recevra l'eau des puissantes fontaines appelées « la Petite et la Grande Fontaine ».

L'abbé Brisset rapporte une légende, peu connue, sur le séjour de saint Bouchard à Selommes. Le bienheureux habitait à Chéry (S^{on} F de Schy), dans un bois, et chaque jour il venait puiser l'eau à la fontaine dans une corbeille d'osier (ce qui ne devait pas être facile!). Un matin, on le trouva mort près de la source... Ce même auteur se demande si le saint Bouchard de Selommes et celui de Vendôme ne font qu'un ou si Selommes possédait, à son usage exclusif, un second saint Bouchard. Il nous est, bien entendu, impossible de nous prononcer (4).

Une chapelle fut bâtie près de la fontaine. Nous lisons dans la pièce n° 2166 de la série G, aux Archives départementales : « Item l'expédition en papier d'un bail à rente fait par la fabrice de Selommes à René Pardessus

(1) La section H citée à propos du « Bâton de l'Assomption » du 13 août 1758 est, au cadastre ancien, dite « de Villarceau ».

(2) Le journal paroissial m'a été aimablement prêté par Mme Juliette Launay, habitant « Le Grand-Preuilley » (S^{on} G) de Selommes. Qu'elle veuille bien accepter ici mes vifs remerciements.

(3) J. de Pétigny : *Histoire archéologique du Vendômois* (Vendôme et Blois, 1882 pour la 2^e édition), p. 135.

(4) L'informateur privilégié qu'est pour moi M. Jean Despert m'écrivait (lettre du 8 février 1990) :

« Pour moi, il n'y eut pas un saint Bouchard exclusif à Selommes. Qu'est-ce pour un ermite de parcourir à pied les quelques kilomètres qui séparent la "montagne" de Vendôme de Selommes par un sentier qui existe toujours en suivant la vallée ?

« Et d'ailleurs le "chemin Saint-Bouchard" à Fréchines (commune de Villefrancœur, section C de Fréchines, au cadastre de 1819) laisse bien entendre qu'il n'y eut qu'un saint Bouchard. Avec le rayonnement qu'il posséda, il ne se peut pas qu'il ait eu un "satellite". »

et sa femme d'un petit morceau de terrain où autrefois estoit bastie la chapelle Saint-Bouchard, dans lequel terrain est actuellement bastie une grange et un jardin et cour devant, moyennant trois livres de rente foncière, payable chacun an au jour de Saint-Marc. Ledit bail passé devant Tardiveau, notaire, le 25 avril 1723. »

Avant la seconde guerre mondiale — selon ce que m'en rapporte mon précieux informateur —, M. Despert, il ne se passait guère de semaine sans que des personnes de Vendôme ne viennent, par le train, emplir quelques bouteilles d'eau à la source réputée.

Vers 1975, une vieille habitante de Selommes — qui aurait présentement plus de cent ans —, souffrant des yeux, demandait à son fils d'aller, pour la soulager, lui chercher de l'eau à la fontaine Saint-Bouchard. Des orties empêchent actuellement l'approche de la source.

2 | *La « Grande Fontaine »* : L'abbé Brisset, dans son journal paroissial *L'Etoile de Selommes et Villemardy*, cité *supra*, montre (n° 15, décembre 1925) qu'on a attribué à tort à saint Leufroy la création de la fontaine de Saint-Bouchard.

Résumons le texte de l'abbé Brisset :

Vers 692, saint Leufroy, accompagné de plusieurs moines, allait à Tours pour y faire ses dévotions et visiter le tombeau de saint Martin (il venait de Madrée, au diocèse d'Evreux, où il avait fondé le monastère de la Croix).

Après être passé par Chartres, Châteaudun, Chêne-Carré (commune de Pezou, S^{on} E de Chêne-Carré, cad. 1833) et Vendôme, il arrive à Selommes, dans le haut du bourg. Altéré par la fatigue du chemin, il demande à un (ou des) villageois, pour lui-même et ses compagnons, un peu d'eau qui lui est refusée : « Homme de Dieu, lui répond-on, nous souffrons de ne pas avoir de l'eau, nous n'avons ni puits ni fontaine... » Alors il s'éloigne, descend vers l'ouest en continuant la route de Blois. A la sortie du bourg, il fait surgir une source d'eau vive en frappant dix fois la terre de son bâton. C'est la « Grande Fontaine » où se trouve aujourd'hui le lavoir couvert (S^{on} G du Bourg). Les pèlerins peuvent étancher leur soif...

Ce n'est donc pas saint Leufroy qui a créé la fontaine Saint-Bouchard, bien antérieure à sa venue dans le pays. Saint Bouchard a sa source (guérisseuse) et saint Leufroy la sienne (abondante, mais sans vertus thérapeutiques reconnues). Notons à ce propos, toujours d'après l'abbé Brisset, que saint Bouchard, disciple de saint Lubin, vivait dans la seconde partie du VI^e siècle (5), plus de cent ans avant le passage de saint Leufroy à Selommes.

Contrairement à ce qu'écrivait M. l'abbé Mesnel dans un ouvrage sur les saints du diocèse d'Evreux, affirmant que « le souvenir de saint Leufroy n'était pas conservé dans le pays », l'auteur de l'« Histoire de Selommes » précise : « Mon grand-père me parla souvent de ce saint et me fit même à cette occasion une réflexion peu louangeuse pour ses ancêtres selommois — disant que "si on avait pu passer par Oucques, Selommes et Landes sans se faire insulter, on pouvait faire sans crainte le tour du monde" » (6).

— Croix : Nous relevons au plan cadastral ancien (1831) :

- La Croix du Thueil (S^{on} A des Bois de Monteaux);
- La Croix Girault (S^{on} B de Thorigny);
- La Croix Miret (S^{on} B);
- Les Réages de la Croix du Bouchet (S^{on} B);
- La Croix Morier (S^{on} C du Bouchet);
- La Croix (S^{on} C);
- La Croix Blanche (S^{on} E du Châtelet);
- La Croix Miret (S^{on} F de Schy).

St-V. cite « La Croix-Droué ».

(5) R. de Saint-Venant, *Dictionnaire du Vendômois*, t. I, p. 178-179.

(6) J'avoue que le sens de cette réflexion ne m'apparaît pas clairement. Je suppose que c'est une allusion — assez méchante — à la prétendue sécheresse de cœur des Beaucerons...



Selommes : Croix, à la bifurcation
de la route d'Oucques
et de celle de Rhodon



Selommes : Croix à l'intersection
de la route de Champigny
et de celle du Bourg-Neuf

Selommes : Calvaire : « Les Trois-Tilleuls »



Selommes : La Croix du Bouchet



Subsistent présentement trois croix :

- 1 / une (en fer sur socle de pierre) au croisement de la rue du Tertre (route de Vendôme) et de la rue des Prasles aux Trois-Tilleuls;
- 2 / une (en fer, très ouvragée, sur trois blocs de pierre de Selommes) route de Champigny, au croisement de la rue du Parc et de la rue du Bourg-Neuf; elle a été déplacée en 1932 du carroi en ce lieu lors de la construction du bureau de poste;
- 3 / une (en fer sur un socle de pierre), route d'Oucques, au départ du chemin de Monteaux.

Une croix de mission (en fer sur un socle en béton), datant de 1933, au croisement de la rue de la Vallée et de la rue du Bourg-Neuf, a aujourd'hui disparu.

— Lieux-dits :

- Bellefontaine, ancien fief (St-V., t. I, p. 106);
- La Chanoinerie, ancienne métairie, au hameau de Villarceau; elle appartenait au chapitre Saint-Georges (S^{on} H de Villarceau) (St-V., t. I, p. 284);
- Les Effets, ferme; Jean-Baptiste Begon faisait bénir la chapelle des Deffaits par le sieur La Musnière, curé de Selommes, le 5 juin 1704 (S^{on} E) (St-V., t. I, p. 462-463);
- Saint-Jean : terroir appartenant aux Oratoriens de Selommes, d'une étendue de 89 boisselées (7), proche le bourg de Selommes (St-V., t. III, p. 315);
- Gervais Launay atteste la présence d'une chapelle au hameau de Villarceau (p. 131);
- Bois du Chapitre (S^{on} A). Le Paradis (S^{on} B). Les Saintes-Maries (S^{on} F). Les Prés de l'Eglise (S^{on} G du Bourg). L'Abbée (St-V.). Les Terres de Saint-Jean (St-V.).

— Assemblées :

- le jour de l'Ascension et le dimanche qui suit l'Assomption (St-V.);
- le jour de l'Ascension et le jour du 15 août (enquête Cardona qui signale aussi une louée le troisième dimanche de juin); seule subsiste actuellement l'assemblée du jour de l'Ascension.

(7) La boisselée de Selommes équivaut à 5 a 17 ca.

TOURAILLES

— Abbé P., p. 247; D' L., p. 426-427.

— Patron de la paroisse : saint Jean-Baptiste (dont l'hagiographie est donnée par Saint-Venant dans l'étude de la commune de Saint-Jean-Froidmentel, t. III, p. 316). L'église appartient d'abord aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, puis à l'abbaye cistercienne de L'Epau, près du Mans.

Bâtiment du XII^e, remanié au XVI^e.

— « Le chapitre de Saint-Sauveur de Blois — écrit le D^r Lesueur — possédait à Tourailles une "métairie" avec droit de haute justice, mais ne semble pas, contrairement à ce que pensait Saint-Venant, avoir été patron de l'église. »

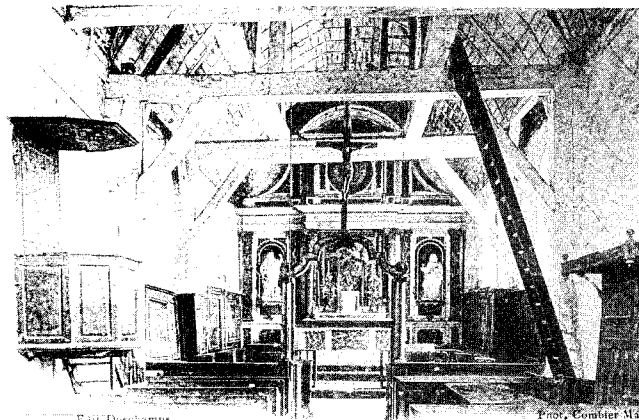
— Statues de pierre : saint Jean-Baptiste et saint Jean l'Evangeliste.

— Dans la sacristie, clochette à main en bronze portant l'inscription JEHAN EV. TE, 1648. Croix processionnelle du XVIII^e, à hampe fleurdelisée.

— Cloche (bronze), 1602.

— Prieuré tombé en commende au XV^e.

— Croix : Clos de la Croix (S^{on} A du Bourg). Réage de la Croix ou La Queue de morue (S^{on} A). Pièce de



Tourailles : Intérieur de l'église

Saint-Sauveur ou de la Croix (S^{on} A). Ces lieux-dits n'ont pas conservé de calvaires.

Croix (bois) de Libois au croisement entre les routes Tourailles-Vendôme et Tourailles-Migneray (S^{on} C de Libois); cette croix a été donnée à la paroisse par M. et Mme Nouvellon lors de leur départ de la commune (1932), elle a disparu en 1986 : à son emplacement a été édifié un transformateur.

Subsistent encore deux croix :

- une croix de mission dans le champ de M. Montaru (S^{on} A);
- une croix dans le champ du Poirié de Crotté (S^{on} A).

— Lieux-dits : Le Buisson Saint-Jean (S^{on} C). Le Prieuré (S^{on} C).

— Assemblée : le 24 juin. Cette assemblée de la Saint-Jean de Tourailles était une des plus importantes de la région à cause de la louée des domestiques (St-V., t. III, p. 446; ALC, 1842).

VILLEMARDY

— Abbé P., p. 247; D' L., p. 481.

— Patron de la paroisse : saint Martin.

— L'église fut donnée en 1086 à l'abbaye de la Trinité par Fromond Turpin, chevalier. Elle est de deux

Villemardy : Place de l'Eglise



époques; elle dut primitivement être la chapelle du prieuré. Chœur de la seconde moitié du XII^e siècle. Nef reconstruite au XVIII^e par suite d'un incendie causé par la foudre qui, en 1759, tomba sur le clocher, fit fondre les deux cloches et détruisit une partie du bâtiment jusqu'au chœur, préservé par ses voûtes en pierre.

— Dans la sacristie, joli reposoir en bois sculpté, du XVIII^e.

— Cloche de 1783 (bronze).

— Ruines de la vaste grange aux dîmes du XIII^e, de 26 m de long sur 13 m de large, dernier vestige du prieuré, à 50 m à l'ouest de l'église.

— Croix : Un seul calvaire demeure sur la commune au lieu dit L'Abbaye (S^{on} A du Bourg). Croix de fer sur un socle en pierre; il a été récemment détérioré.

Au début du siècle subsistait au lieu dit Beauvoir (S^{on} B de Villamoy) la Croix d'Ardilière (que St-V. nomme : la Croix d'Ardillier). La pierre servant de support a été enlevée il y a une dizaine d'années, par les Ponts et Chaussées, lors d'une réfection de fossés.

— Lieux-dits : L'Abbaye, ancienne métairie (S^{on} A); elle appartenait à la Trinité.

Le Prieuré, ancienne métairie (S^{on} A); elle était du domaine du prieuré de la paroisse.

Le Grand-Cimetière (S^{on} A).

— Assemblée :

— le dimanche 25 juillet ou le dimanche suivant (St-V., t. IV, p. 259);

— le dimanche après le 25 juillet (ALC, 1846).

VILLEROMAIN

— Abbé P., p. 247; D^r L., p. 487-488.

— Patron de la paroisse : saint Etienne (dont le culte est antérieur au VIII^e siècle).

— Eglise : appartenant à l'abbaye de Saint-Laumer de Blois, chœur du XI^e, nef de la même époque, mais ayant subi divers remaniements au XII^e. Trois fenêtres en tiers-point ouvertes dans le mur sud au XVI^e.

— Il existe derrière le tableau du grand autel cinq niches d'une certaine grandeur où se trouvaient les images des quatre évangélistes (saint Luc, saint Jean, saint Marc, saint Matthieu) et celle de Notre-Seigneur Jésus-Christ au milieu.

— Bâton de confrérie de Saint-Vincent (?), bois sculpté et peint, dans la nef.

— Saint Mammès a été autrefois patron secondaire, on ignore si on en a fait quelquefois l'office. Saint Mammès est invoqué particulièrement pour les coliques. Son pèlerinage consiste à réciter la *Salve Regina* et l'oraison de la Sainte Vierge et terminer par l'évangile et l'oraison du saint (enquête de Mgr de Sausin, 1840, aux Archives diocésaines, 231 N, dossier 8).

— Il est vraisemblable qu'on a honoré jadis sainte Catherine dont la statue subsiste encore.

— Dalle funéraire de 1739.

— Cloche de 1788 (bronze).

— Prieuré établi par saint Laumer (fin du XII^e (?)).

— La fête du saint patron est fixée au 3 août, jour de l'invention de son corps; elle se célèbre sous le rit solennel mineur. Aucun usage particulier n'est signalé, sinon, après vêpres, une procession organisée autour de l'église en chantant des litanies. La fête n'attire pas un grand concours de fidèles.

— Fontaines saintes :

1 / Fontaine Saint-Etienne : Elle n'est pas portée sur le cadastre de 1832, mais Saint-Venant (t. IV, p. 278) la cite dans ses lieux-dits. Elle sourd au bas du bourg (S^{on} C du Bourg) et s'écoule vers le ruisseau Saint-Martin. Selon Gérard Ferrand (*Le Petit Canard du Loir*, n° 3 (1978), p. 12), son eau était salutaire pour les maux d'yeux.

2 / Fontaine Saint-Martin (S^{on} A des Radrets et Charquemuid) : A un demi-kilomètre en aval de Villeromain, c'est le principal tributaire du ruisseau Saint-Martin, qui, après avoir traversé Périgny, va se jeter dans la Houzée. On utilise son eau pour apaiser les fièvres (Gérard Ferrand, *op. cit.*).

— Croix : Il n'y en a plus sur la commune; le cadastre nous livre une « Pièce de la Grande Croix » (S^{on} A) et la « Grande Croix » (S^{on} B). Cette « Grande Croix » était, nous rappelle M. le Maire de Villeromain, en fer sur un socle en pierre. Elle était érigée à une centaine de mètres de la route départementale Blois-Vendôme, en bordure de la voie communale n° 6 se dirigeant vers « L'Aumône ». Elle aurait disparu « dans ces dernières décennies ».

— Lieux-dits : Ferme de L'Aumône (S^{on} B de Vilemot). Il y avait deux métairies en ce lieu; l'une d'elles appartenait aux pères de l'Oratoire, aux XVII^e et XVIII^e siècles, comme ayant la succession des frères de la Maison-Dieu à Vendôme. A chaque mutation de maître de la Maison-Dieu, les frères de cette maison étaient tenus de donner au seigneur de Villeromain : un dîner à lui, ses serviteurs, officiers, chevaux, chiens et oiseaux. Droit apprécié à 20 livres. La métairie était dite exempte de la dîme du vin. En 1591, elle était affermée 2 muids et 6 setiers de blé froment, 4 chapons, un écu et un porc...

La Mouée Saint-Martin (S^{on} B).

Terre de L'Aumône (S^{on} B).

St-V. cite « La Terre du Pain-Béni ».

— Assemblée :

— le dimanche 3 août ou le dimanche suivant (St-V., t. IV, p. 278);

— le dimanche après le 3 août (ALC, 1846).

VILLETRUN

— Abbé P., p. 248; D^r L., p. 488.

— Patron de la paroisse : saint Martin.

— Eglise du XII^e siècle; deux chapelles latérales ont été construites en 1857. L'édifice a été entièrement remanié en 1935.

Cloche de 1720 (bronze).

— Christ en croix, bois sculpté, dans l'abside, au-dessus du banc d'œuvre.

— Sur un des murs de la nef se voyait autrefois une fresque (disparue) représentant l'entrée du Christ à Jérusalem.

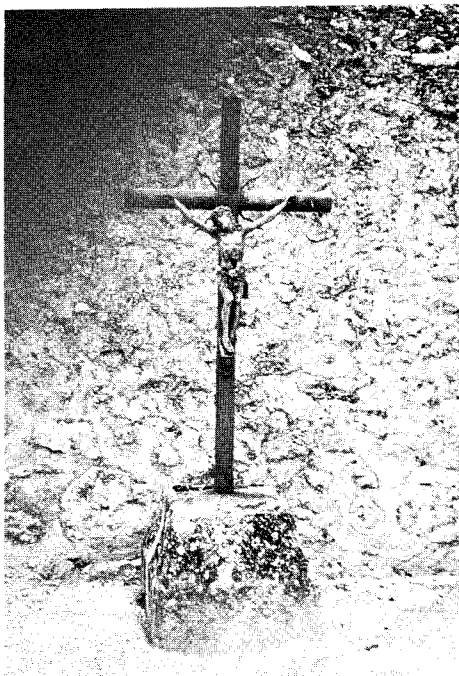
— Le patron primaire est fêté le 11 novembre sous le rit annuel mineur; il a une fête secondaire qui a lieu le 4 juillet (il y a une confrérie à cette fête secondaire).

— Patron secondaire : saint Sébastien (1).

— Le curé de Villetrun était tenu de célébrer quatre anniversaires aux quatre vendredis des Quatre-Temps de l'année en mémoire des seigneurs de Villetrun, et cela moyennant une rente à lui faite par la seigneurie de deux setiers de froment, ainsi qu'en témoigne un aveu de Villetrun au château de Vendôme en date du 18 septembre 1618 (St-V., t. IV, p. 287). Les titres de la fabrique indiquent qu'à Villetrun l'église possédait une rente de 24 fagots de paille sur les dîmes de la paroisse. La tradition fait savoir que ces 24 fagots étaient destinés à joncher le sanctuaire pour la fête de Noël et étaient ensuite vendus par la fabrique à l'issue de la grand-messe (St-V., *ibid.*).

— Le *Guide du Touriste dans le Vendômois* (p. 243) et Rochambeau dans son *Épigraphie et iconographie du Vendômois* (t. II, p. 688) disent qu'il y avait autrefois

(1) Saint Sébastien est généralement invoqué contre les épidémies.



Croix à l'entrée de l'église



Croix, 7, rue de Touraine



Croix à l'angle de la route de Rocé et de la rue de l'Ecole

dans la commune une autre église paroissiale, dite « la Perrine », qui fut réunie à celle de Villetrun en 1304.

— Fontaine Saint-Martin : voir *BSAV*, 1968, p. 94.

Bonne-Fontaine : le lieu-dit figure dans la liste proposée par St-V., t. IV, p. 286.

La Fontaine, ferme, ancienne métairie. Elle faisait partie — écrit St-V. — de la terre de Villetrun et fut vendue nationalement au citoyen Chevé sur le citoyen Saint-Chamans, émigré en 1794, pour 45 400 livres (le toponyme n'est pas mentionné dans l'état de section du cadastre napoléonien).

— Croix : Actuellement, il existe trois croix sur le territoire de la commune :

— sur la place, à gauche de la porte d'entrée de l'église (S^{on} A du Bourg); elle est en fer avec un socle cylindrique en pierre;

— à l'angle de la route de Rocé et de la rue de l'Ecole (S^{on} A), croix en fer sur un socle cylindrique en pierre; elle avait été cassée par un jet de ballon et remplacée par une croix de cimetière;

— à l'angle de la route de Coulommiers et de la rue de la Saulaie. Précédemment, elle se trouvait à droite de la route départementale, dans un verger; elle a été déplacée pour la construction d'une maison neuve, il y a une dizaine d'années (S^{on} C du Clos Vendômois). Elle est entièrement en ciment avec un Christ d'origine; précédemment elle était en bois. C'est une croix de mission et les dates 1899-1933-1950 sont gravées dessus.

Sur le cadastre de 1830, figuraient deux croix :

— celle de l'ancien cimetière devant l'église (S^{on} A);
— une autre à l'angle de la route de Coulommiers et du chemin de la Touzerie (S^{on} C); elle n'existe plus.

— Lieux-dits : La Pièce de l'Abbaye (S^{on} B des Etriais). Les Bréviaires (S^{on} D de La Fosse Maurice).

— Assemblée :

— le dimanche 4 juillet ou le dimanche suivant (St-V.);
— le dimanche après le 4 juillet (*ALC*, 1846).

ERRATUM

La croix de mission, dans le bourg de Busloup, citée au *BSAV*, 1986, p. 80, est en bois (et non en fer), peinte en blanc. Elle est fixée sur un socle en briques et porte un Christ.